

ALEX. BELLEMARE

---

# Spirite et Chrétien

Nous ne sommes que d'hier et  
déjà nous remplissons toutes  
vos îles, vos châteaux, vos  
bourgs, vos campagnes, vos tri-  
bus, la place publique ...

TERTULLIEN (*Apologétique.*)

---

PARIS

Paul LEYMARIE, Editeur

42, rue Saint-Jacques, 42

—  
1926

**ALEX BELLEMARE**

**SPIRITE ET CHRÉTIEN**

## INTRODUCTION

Il y a dix-neuf ans que ce livre a été commencé en 1867, nous en lisions les pages principales à M. Allan Kardec, dans sa retraite de l'avenue de Ségur. Depuis lors, nous y avons plusieurs fois retouché, nous efforçant de le compléter, de le rendre moins indigne du but que nous poursuivons. Si nous nous décidons à publier, aujourd'hui, ce travail, c'est que les événements se pressent et que nos cheveux blancs nous avertissent qu'il faut nous hâter si nous voulons apprendre aux autres ce qui nous a été appris à nous-même.

Depuis vingt ans surtout, la lumière va se propageant ; les adeptes de la doctrine spirite se comptent par millions ; ils sont répandus dans toute l'Europe, dans l'Amérique du Nord. Et cependant il y a à peine trente ans que le spiritisme a fait sa réapparition en Occident. Aussi, à combien plus forte raison pouvons-nous dire dès aujourd'hui ces paroles que Tertullien écrivait à la fin du second siècle et que nous avons inscrites au frontispice de ce livre : « Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons toutes vos îles, vos châteaux, vos bourgs, vos campagnes, vos tribus, la place publique, nous ne vous laissons que vos temples. »

Le spiritisme, lui, ne les laisse même pas ; il y entre, mais pour renverser *tout ce qui n'est pas le vrai christianisme*, car il vient l'expliquer, le faire comprendre, détruire les erreurs qui l'ont obscurci depuis des siècles et le rendre à sa pureté, à sa simplicité primitive. C'est cette vérité qu'un grand esprit nous révélait par ces mots : « Le spiritisme, c'est le christianisme fait chair. »

C'est en nous plaçant à ce point de vue, en nous rappelant tout ce qui nous a été enseigné, qu'une lacune nous paraît exister dans ce qui a été écrit jusqu'à présent sur le spiritisme. C'est cette lacune que nous allons essayer de combler...

Jusqu'ici on s'est préoccupé surtout des phénomènes qui lui ont servi de point de départ et dont la science et l'enseignement catholique lui-même ont fini par constater la réalité<sup>1</sup>. On s'est attaché à en rechercher les causes, à en décrire les effets, sans se demander quelles pouvaient en être les conséquences. On a fait, en un mot, ce que ferait une personne qui, placée devant un appareil télégraphique, porterait uniquement son attention sur les mouvements de l'appareil sans s'occuper de savoir si ces mouvements peuvent avoir une signification.

Dans le spiritisme y a-t-il autre chose que des phénomènes ? Ces phénomènes ne seraient-ils pas une langue plus ou moins parfaite, un moyen de transmettre à l'homme un enseignement ?

Cet enseignement a-t-il uniquement pour but de prouver à l'humanité la continuation de ses existences et de lui faire parvenir des conseils d'une haute moralité sans doute, mais qui, sous leur forme, ne constituent pas un faisceau de doctrines ? Ou bien se rattache-t-il à un enseignement existant dont il vient permettre de rectifier les erreurs ?

Voilà ce qu'il importe d'examiner, ce que nous examinerons dans ce livre, certain que, si nous parvenons à faire partager notre conviction par ceux qui nous liront, nous aurons bien mérité de toutes les personnes qui s'efforcent vainement aujourd'hui de se rattacher à une croyance. Le lecteur est en droit de me demander comment je suis arrivé aux convictions qui m'animent.

Je commencerais donc ce livre par une confession, confession qui, si elle me rend confus pour le passé, aura du moins l'avantage de démontrer quels sont les résultats que peut produire le

---

<sup>1</sup>Voir les notes sur des recherches faites dans le domaine des phénomènes appelés spirites, par M. W. Crookes, membre de l'Académie Royale de Londres, et le livre de M. l'abbé Poussin, professeur au séminaire de Nice, intitulé : *Le Spiritisme devant l'histoire et devant la science*.

spiritisme.

Je reconnais donc que, moi qui depuis bientôt dix-huit années prie Dieu avec reconnaissance, avec amour, j'ai passé vingt-deux ans de ma vie sans peut-être l'invoquer une fois, non pas que je ne crusse point à son existence, mais parce que je ne voyais dans l'homme, comme dans l'animal, qu'un être créé, je ne savais pourquoi, et que la mort faisait rentrer dans le néant.

Cette conviction, c'est de l'étude même qu'elle était née. A peine, en effet, eus-je terminé mes études de droit que, me lançant dans un travail opiniâtre, je m'efforçais d'acquérir les connaissances qui me faisaient défaut ou qui n'existaient chez moi qu'à l'état de germe. Les questions philosophiques eurent pour moi un grand attrait et, comme conséquence, je fus amené à m'occuper des doctrines diverses dérivant du dogme chrétien. Plus je les étudiai, moins elles satisfirent ma raison, car aucune d'elles n'avait pu me répondre d'une façon tant soit peu admissible à cette double question :

Qu'est-ce que l'homme ? Pourquoi l'homme ?

Ces questions, je me les posais sans cesse j'y cherchais une réponse, parce que, à mes yeux, c'est de leur solution que dépend tout système philosophique et religieux. Suivant moi, toute doctrine ayant pour but de déterminer les devoirs de la créature vis-à-vis de son créateur doit commencer par pouvoir dire à celle-ci : "Voilà ce que tu es, et voilà pourquoi tu te trouves dans certaines conditions s'alliant avec la souveraine justice. Or, dans l'impossibilité d'assigner un but plausible à la création de l'homme, dans aucune des hypothèses où me plaçaient les différents systèmes philosophiques et les dogmes chrétiens, dans l'impossibilité également de comprendre autrement que par le mot de grâce, qui est une atteinte portée par le catholicisme à la justice de Dieu, pourquoi l'homme naissait dans des situations si diverses, dans des contrées où son développement moral présente des difficultés plus ou moins grandes, qu'était-il advenu ? C'est que, tombant du doute dans l'indifférence, et me bornant à croire à la simple existence d'un être supérieur, j'en étais arrivé à cette conviction que le principe immatériel dont je reconnaissais l'existence en moi n'était pas immortel et périssait avec le corps. Telle fut ma croyance pendant vingt-deux ans !"

C'est dans cet ordre d'idées que je me trouvais lorsque, pour la première fois, je fus témoin de phénomènes spirites. J'avais bien entendu parler de faits étranges dus, me disait-on, à l'intervention d'êtres incorporels que l'on désignait sous le nom d'*Esprits* ; mais mon scepticisme, à l'égard de ces faits était si absolu que je n'avais pas même éprouvé le simple désir de les vérifier, puisque, selon moi, c'était aller au-devant d'une mystification. Je m'étais borné à plaindre les pauvres insensés qui ajoutaient foi à de telles billevesées, et le dirai-je, il fallut que l'on employât vis-à-vis de moi une sorte de contrainte pour me décider à me déranger et à voir.

Je vis... Quoi ? Tout d'abord une table pesante s'agiter au simple contact des mains de deux personnes, malgré les efforts sérieux que je faisais pour l'empêcher de se soulever. Mais quelle conséquence tirer de ce fait au point de vue de l'intervention des êtres auxquels on prétendait que ce résultat était dû ? Sans doute, et je ne pouvais le nier, j'étais témoin d'un phénomène curieux. Quelle en était la cause ? Ne pouvais-je me trouver en présence d'une application nouvelle d'un principe connu ? De l'électricité, par exemple, ou de ce que l'on appelle si improprement, comme nous le verrons plus tard, le magnétisme animal.

Comme j'exprimais cette pensée : attendez ! me dit-on ; vous venez de voir des phénomènes que vous supposez provenir d'une cause uniquement matérielle. Eh bien, vous allez voir maintenant des phénomènes d'une nature toute différente. Or, comme ces phénomènes ne pourront être produits que par un morceau de bois, il faudra bien que vous leur reconnaissiez une cause intelligente. Demandez mentalement à ce que vous croyez n'être qu'une table inerte de frapper un certain nombre de coups avec le pied que vous aurez indiqué. Si le phénomène se produit, que

direz-vous ?

Le phénomène se produisit, en effet, et plusieurs fois de suite.

On tenait d'autant plus à me convaincre, que je m'étais posé davantage en sceptique. On recourut donc à une expérience nouvelle.

Tandis que l'un des médiums<sup>2</sup> imposait les mains sur la table, une personne de la société épelaient lentement les lettres de l'alphabet. Au moment même où elle prononçait certaines d'entre elles, un coup d'une nature spéciale et ressemblant plus à un craquement qu'à un choc se faisait entendre dans l'intérieur du bois, et souvent loin des mains du médium. Les lettres ainsi indiquées formèrent des mots dont la réunion constitua une phrase.

Ce fait, et bien d'autres dont je fus témoin dans cette première séance, produisirent sur moi une impression toute différente de celle que j'avais éprouvée de tous les soubresauts auxquels je venais d'assister. Il ne s'agissait plus d'un phénomène purement matériel ; il y avait là phénomène intelligent. Ma première idée avait bien été de croire à une supercherie mais j'avais dû repousser cette pensée, car, malgré mon attention – attention qui, née d'un sentiment de défiance, approchait presque de l'impolitesse – je n'avais pu surprendre la plus légère circonstance qui fût de nature à justifier un soupçon.

Pour me prouver jusqu'à l'évidence l'absence de toute supercherie, le médium voulut bien se prêter à une nouvelle épreuve. On me fit écrire sur une feuille de papier les lettres de l'alphabet, de manière à maintenir entre elles un certain espace : A... B... C... Puis, le Médium tint sa main en contact avec la table, tandis que moi, placé à l'autre extrémité, je faisais passer successivement la pointe d'un crayon sur la série des lettres. Au moment où le crayon arrivait à certaines d'entre elles, un coup distinct se faisait entendre et la lettre ainsi indiquée était notée par moi. Ces lettres assemblées constituèrent, comme la première fois, des mots, puis une phrase. Il arriva même qu'une fois je commis une erreur, j'inscrivis une lettre pour une autre... Aussitôt une série de coups se fit entendre, jusqu'à ce que l'erreur eût été réparée.

Ici la preuve était bien autrement concluante. D'une part, j'étais sûr de ne point être complice ; de l'autre, il était matériellement impossible qu'à la distance où il se trouvait, le Médium pût se douter de la lettre sur laquelle passait mon crayon au moment où le coup venait à se produire, et, cependant, les lettres s'étaient ajoutées les unes aux autres et avaient donné une réponse à la question posée. Ce n'est pas tout. Dans cette expérience, j'avais écrit les lettres suivant leur ordre ; dans une seconde expérience, je les intervertis, et la réponse donnée fut, comme la première, parfaitement régulière.

Assurément, les phénomènes auxquels je venais d'assister étaient curieux. Parvinrent-ils à m'ébranler ? Nullement. Je parlais d'un point trop éloigné pour arriver sans étapes à une croyance aussi opposée à celle qui, depuis si longtemps, était la mienne, mais du moins, ils excitèrent en moi le désir de voir de nouveaux phénomènes et de les étudier.

Je vis, j'étudiai, pendant plus d'un mois, il me fut donné d'assister journellement à de nouvelles expériences spirites, et, chaque fois, je dus perdre un lambeau de mes idées matérialistes.

Un jour, et sous l'impression d'une réponse qui m'avait profondément ému, je priai le Médium qui venait de l'obtenir d'appeler à lui, l'Esprit de mon père, et de lui demander si moi également, sans intermédiaire aucun, je pourrais arriver à provoquer des phénomènes semblables à ceux dont j'avais été témoin, et principalement celui de l'écriture qui devait me permettre d'entrer plus rapidement et plus complètement en rapport avec lui.

« Oui », me fut-il répondu lettre par lettre, « mais pour cela il faut que tu pries Dieu ».

Quel renversement ces quelques mots n'opéraient-ils pas dans mes idées ! Dieu, oui, j'avais

---

<sup>2</sup> Nous dirons plus tard ce qu'il faut entendre par Médium.

toujours cru à son existence, mais le prier ! N'était-ce pas admettre que, jusque-là, j'avais pu me tromper ! Mon orgueil luttait pendant plusieurs jours contre une telle pensée, et je résistai au conseil que m'avait donné mon père... Mais enfin mon orgueil succomba ; je tombai à genoux ; je priai Dieu avec ardeur, le suppliant de m'accorder les moyens de voir clair à travers cet horizon au milieu duquel tout m'apparaissait encore si obscur. Je l'adjurai, si la lumière devait m'arriver par le spiritisme, de permettre que je devinsse Médium écrivain. Puis je pris un crayon, je le mis en contact avec le papier, mais rien, ma main demeura morte. Je ne me rebutai pas et, chaque jour, *durant sept semaines*, appelant à moi l'Esprit de mon père, suppliant Dieu avec toutes les ardeurs de mon âme, j'essayai sans résultat d'obtenir une communication par le moyen de l'écriture... Mon crayon resta muet, mes doigts demeurèrent immobiles.

Ma persévérance devait être cependant récompensée. Au moment où j'allais succomber au découragement, renoncer à des tentatives infructueuses, me rejeter dans mes idées matérialistes, j'adressai à Dieu une dernière prière, une prière comme jamais je n'en avais faite, et tout d'un coup, non sans une vive émotion je l'avoue, je sentis mes doigts marcher indépendamment de ma volonté, et tracer lentement ces mots :

“Mon fils, tu es Médium... Remercie Dieu !”

Tels sont les premiers mots que ma main ait tracés. C'était le 3 août 1863. Et depuis ce jour, en effet, je n'ai pas cessé de remercier Dieu du don qu'il m'a fait, puisque, grâce à lui, j'ai pu reconstituer, de manière à satisfaire ma raison, des croyances philosophiques qui m'ont appris ce que je suis, d'où je viens, où je vais, ce que je dois croire et ce que je dois faire.

Et maintenant j'entre en matière avec l'ardente ambition d'ébranler la conscience du sceptique et de faire naître en lui le désir d'étudier. J'y entre avec l'espoir de régulariser, en montrant quel est le but du spiritisme, les croyances de ceux qui adhèrent à cette doctrine, sans, peut-être, s'être bien rendu compte encore des conséquences qu'elle doit avoir pour l'humanité terrestre.

# 1ère PARTIE - SPIRITE

## CHAPITRE I - CE QUE SONT LES ESPRITS

*Les deux principes de l'Esprit. – Preuves du principe matériel et du principe immatériel de l'Esprit. – Le corps de l'âme, proclamé par Moïse, Isaïe et saint Paul.*

L'un des obstacles les plus sérieux qu'ait rencontrés le spiritisme, l'une des raisons qui l'ont fait repousser sans examen par un grand nombre, provient de ce que les personnes qui n'ont pas étudié avec le sérieux qu'ils comportent les phénomènes sur lesquels il s'appuie, ne se sont pas rendu compte de ce que l'on doit entendre par le mot ESPRIT. Elles se figurent trop généralement qu'il s'agit d'une nature d'êtres spéciaux avec lesquels nous avons la prétention d'entrer en rapport, et, comme elles ne s'expliquent pas qu'un être qu'elles ne voient pas puisse déterminer des effets physiques, elles repoussent a priori tout examen, et considèrent ceux qui pensent différemment comme des hallucinés destinés tôt ou tard à peupler les Petites-Maisons. Ignorantes, d'un autre côté, de la condition des esprits, elles se figurent que si, en effet, des rapports existaient entre eux et l'homme, ce ne pourrait être que par une cause surnaturelle qu'elles repoussent avec raison, sans se douter que le spiritisme a précisément pour résultat de *supprimer le surnaturel*, en expliquant ce qui, dans les siècles passés, était considéré comme tel.

Nous nous efforcerons de modifier leur opinion, de leur prouver que rien n'est plus naturel que les phénomènes spirites, comme rien, dirons-nous, n'est plus facile à comprendre que leur loi. Nous nous bornerons à demander à ceux qui voudront bien nous lire d'étudier sérieusement des faits sérieux et une doctrine que professent déjà plusieurs millions d'hommes.

On se défie, à notre époque, des choses nouvelles, ou de ce que l'on croit être nouveau, sans se rappeler du proverbe : « *Nihil sub sole novi* ». Il ne sera donc pas inutile de rappeler au frontispice de ce travail que, depuis les premiers âges du monde, tous les peuples ont admis l'existence d'êtres invisibles pour nos sens, vivant à côté de notre humanité, entretenant des rapports avec elle, et exerçant sur elle une influence. Cette croyance est tellement innée chez l'homme que nous la retrouvons chez les habitants de l'Afrique centrale, des déserts du Nouveau Monde et des îles de l'Océanie, qui, à aucune époque, n'ont eu de rapports avec l'Occident. Que ces êtres soient appelés Anges, Démons, Génies, Mânes, Lares, Pitris, Manitous ou Esprits, qu'importe ? Ce que nous nous bornons à constater, c'est que, depuis les temps les plus reculés, cette croyance existe partout, et si, à notre moyen âge, on était parvenu à la faire à peu près oublier, c'est que le catholicisme, reconnaissant le danger qui pouvait en résulter pour lui, l'a éteinte dans le feu et dans le sang, comme, de nos jours, après l'avoir ouvertement combattue, il s'efforce de l'éteindre dans le silence.

Remontons aux livres sacrés des Indous, à ces livres d'où sont sortis plus tard tous les systèmes philosophiques empruntés par la Grèce, soit à l'Egypte, qui les avait reçus des compagnons de Manès, 7.000 ans avant notre ère, soit à la Chaldée, peuplée par l'émigration indienne, chassée par les Brahmes nous y rencontrons, sous une appellation ou sous une autre, la doctrine des Esprits, c'est-à-dire la croyance à des êtres composant les humanités invisibles. Passons au

Pentateuque, écrit ou inspiré par Moïse, initié aux Mystères de l'Egypte, et, par conséquent, à ceux de l'Inde, il y est question de Séraphins, de Chérubins, et, en termes généraux, de Maleach. (Esprits). – Descendons par ordre de date aux littératures grecque et latine, il y est question de Demi-Dieux, de Démons (dans un tout autre sens que celui que nous prêtons à ce nom), de Génies, de Mânes, d'Ombres. Arrivons au Nouveau Testament, et nous verrons que, dans les Evangiles, les Actes, les Epîtres, il y est constamment question d'Esprits.

Nous constatons simplement ce fait d'une croyance universelle à des êtres invisibles, vivant à côté de notre humanité, exerçant sur elle leur influence, sauf à nous à préciser tout à l'heure, ce qui ne l'a pas été avant le spiritisme, et ce qui ne pouvait l'être que par lui.

Nous nous attendons à une objection de la part de ceux qui professent le dogme catholique. Pourquoi, diront-ils, réunissez-vous ce que nous avons divisé ? Nous admettons des Anges et des Démons, donc nous admettons les Esprits. Seulement, nous appelons Anges ce que vous nommez Bons Esprits, et Démons ce que vous nommez Mauvais Esprits.

Pardon ! Sans doute, la doctrine catholique est d'accord avec la doctrine spirite pour reconnaître qu'il y a des êtres incorporels bons et mauvais, heureux et souffrants, mais la doctrine spirite est en complet désaccord avec la doctrine catholique sur les conséquences que celle-ci tire d'un principe commun, et notamment sur ces deux points capitaux, à savoir :

Que les êtres incorporels sont, ou ont été, l'objet d'une création distincte de celle de l'homme ;

Que les êtres incorporels que la doctrine catholique comprend sous le nom de démons sont à tout jamais malheureux.

La doctrine spirite proclame, au contraire, qu'il n'y a dans toute la création *qu'une seule nature d'êtres doués de la RAISON* ; elle professe que les êtres incorporels sont les frères des êtres corporels ; que l'homme n'est autre chose que l'être incorporel placé dans une situation transitoire dont nous dirons bientôt le pourquoi, et que tous les êtres raisonnables arriveront, dans un temps plus ou moins long, mais seulement lorsqu'ils l'auront mérité, à un *bonheur définitif et cependant toujours progressif*.

Repoussant les théories du dogme catholique à l'égard des anges et des démons, et les conséquences que celui-ci en tire<sup>3</sup>, il était naturel que la doctrine spirite choisisse pour désigner les êtres incorporels d'une appellation qui tranchât avec les erreurs qu'elle vient combattre. A une identité d'êtres, elle a appliqué une identité de nom, et elle a pris celui que ces êtres se sont donnés eux-mêmes.

Maintenant, ces êtres, quels sont-ils ?

L'Ecole spiritualiste a proclamé jusqu'ici que l'homme était la réunion de deux principes : l'un matériel, *le corps* ; l'autre immatériel, ou plutôt incorporel, *l'âme*, et pour chercher à faire comprendre les rapports de l'âme avec le corps, d'innombrables philosophes ont écrit d'innombrables volumes sans arriver cependant à rien de satisfaisant. C'est qu'il leur manquait la connaissance d'un troisième principe entrevu par les Hébreux, qui, probablement, l'avaient emprunté à l'Egypte et l'Egypte à l'Inde, principe entrevu par Descartes et que l'enseignement

---

<sup>3</sup> Voici comment s'exprime M. l'abbé Poussin, professeur au séminaire de Nice, dans son livre : *le Spiritisme devant l'histoire et devant l'Eglise* : « Nier, le démon, c'est nier le christianisme et nier Dieu ». Si jamais une doctrine a affirmé Dieu, sa grandeur, sa miséricorde et sa justice, c'est assurément la doctrine spirite, ce qui ne l'empêche pas de nier le démon tel que le catholicisme l'entend. Elle a une trop grande confiance dans la bonté de celui que vous dites miséricordieux et que vous faites cruel, pour admettre une croyance qui serait la négation de sa bonté même et de sa justice ».



spirite confirme en nous expliquant ce qui, sans cette connaissance, est inexplicable<sup>4</sup>.

Il vient vous dire, en effet : Non, l'homme n'est pas seulement la réunion d'un principe incorporel et d'un corps ; il est la réunion de trois principes :

D'un corps charnel ;

D'une âme, source de l'intelligence ;

Et d'une enveloppe spéciale à cette âme, enveloppe constituant à celle-ci un corps fluidique qui formera son *organisme* pendant ses non-incarnations et le *trait d'union entre elle et le corps* auquel elle donne la vie et le mouvement pendant ses incarnations. Enlevez à l'âme son corps fluidique auquel on a donné le nom de périsprit<sup>5</sup>, vous supprimez par cela même son individualité avant son incarnation et après sa séparation du corps, comme vous supprimez la possibilité de la vie pour celui-ci pendant l'incarnation. Dans ce système, vous réduisez l'âme désincarnée (en admettant qu'elle puisse être encore quelque chose), à penser sans lui donner la faculté d'exécuter ce qu'elle aura voulu, sans lui donner le moyen de prendre part à cet immense travail des choses extra-terrestres auquel Dieu l'a associée pour la mettre à même de mériter toujours et de toujours justifier cette récompense qui doit lui permettre de se rapprocher de lui, vous n'avez plus enfin qu'un appareil télégraphique dépourvu de ce courant qui est nécessaire pour le vivifier.

Nous verrons, dans les chapitres suivants, que, sauf de rares exceptions, l'existence se compose, pour l'Esprit, de vies successives à l'état de *non-incarnation* (ce qui est sa situation normale), et de vies à l'état *d'incarnation*. Mais afin de pas avoir à revenir sur ce point, disons tout de suite que l'âme possède un double périsprit.

Le premier est inhérent à l'âme qu'il suivra dans toutes ses vies, c'est le corps qui lui restera lorsqu'elle sera parvenue à cet état de purification qui la mettra à l'abri des incarnations. Jusque-là, l'âme, c'est-à-dire le principe intelligent et responsable, devant traverser des existences multiples, demeurera pourvue d'une seconde enveloppe dont la pureté sera en rapport avec le degré de perfection des mondes dans lesquels son état d'avancement lui permettra de se transporter lorsqu'elle ne sera pas incarnée. A la différence de la première, cette enveloppe est susceptible d'être abandonnée par l'âme au fur et à mesure que celle-ci s'élèvera dans un monde plus parfait. Cette seconde enveloppe est celle qui, comme nous l'avons dit, transmet la vie au corps pendant l'incarnation<sup>6</sup>.

Ainsi donc, pour l'âme :

Première enveloppe fluidique constituant son organisme permanent, et le seul qui lui restera lorsqu'elle sera parvenue à l'état de purification ;

Seconde enveloppe fluidique plus grossière constituant son organisme transitoire, organisme qui sera plus ou moins épuré au fur et à mesure de l'élévation de l'âme dans les mondes supérieurs et dont elle se dévêtira, comme elle se dévêtit de son corps charnel lorsque cesse l'incarnation.

Cette observation faite, et pour plus de simplicité, nous ne distinguerons pas désormais entre les deux périsprits de l'âme, et nous les confondrons sous la même appellation.

On dira sans doute que le système que nous effleurons ici n'est qu'un système nouveau ajouté à

---

<sup>4</sup> Cependant, de nos jours, quelques médecins ont commencé à admettre l'existence d'un fluide nerveux qu'ils supposent circuler dans les nerfs et qu'ils regardent comme l'agent des mouvements du corps. C'est sans doute quelque chose ; mais ils se bornent à constater un effet sans remonter à la cause.

<sup>5</sup> *Périsprit* veut dire *autour de l'Esprit*. Cette expression consacrée et à laquelle nous ne voulons pas toucher, ne nous paraît pas exacte cependant, puisque le *Périsprit* n'est pas le corps de *l'Esprit*, mais le corps de *l'âme*.

<sup>6</sup> On trouvera au paragraphe 8 une communication spirite sur la question du double périsprit, communication dont nous nous sommes souvent inspirés.

tant d'autres, mais qu'en définitive rien ne prouve l'existence de ce corps fluidique de l'âme, puisque, pas plus que celle-ci, il n'apparaît sous le scalpel. Nous allons voir que ce système n'est pas aussi nouveau qu'on le suppose, puisque nous le trouvons établi par Moïse qui l'avait sans doute emprunté aux Égyptiens, par Isaïe, par Job et plus récemment par saint Paul, ce qui, même dans ce dernier cas, lui assure une certaine antiquité.

Mais, dès ce moment, nous répondrons : ce qui prouve le corps fluidique de l'âme, ce sont les communications faites par les Esprits qui sont venus en révéler, ou plutôt en rappeler l'existence.

Ce qui le prouve, ce sont les phénomènes prétendus surnaturels qui dérivent de ce corps fluidique, et qui vont ainsi s'expliquer tout naturellement.

Ce qui le prouve enfin, c'est le simple raisonnement qui nous dit que la matière ne peut donner naissance à quelque chose d'immatériel. Que la pensée étant immatérielle, ne peut être créée que par ce quelque chose d'immatériel que nous appelons : l'âme ; que l'âme, étant d'une nature aussi pure, tout au moins que la pensée qu'elle a formée, ne peut, pas plus que la pensée, constituer un être distinctif. Que par conséquent, et sous peine d'anéantissement de l'âme au moment de la mort, celle-ci doit avoir une enveloppe, autrement l'individualité n'existerait pas pour elle et le *moi* disparaîtrait, l'individualité n'existant pas, il n'y aurait plus ni récompense, ni punition, alors que toutes les communications des esprits prouvent l'une et l'autre. Le bien et le mal seraient égaux devant Dieu, et, par conséquent, Dieu ne serait plus Dieu, puisqu'il ne serait pas juste.

Donc l'âme est revêtue d'un corps spécial avant, pendant et après l'incarnation, et ce corps invisible ne peut être que fluidique.

Quelques-uns diront peut-être : Vous parlez de Dieu ; vous devriez commencer par nous prouver son existence. Eh bien non, nous ne la prouverons pas, nous ne chercherons pas même à la prouver, par cette raison bien simple que nous ne croyons pas qu'il y ait un véritable athée. Plusieurs disent bien : Dieu n'existe pas. Mais ils le disent des lèvres et leur conscience répond : "tu mens".

Nous avons besoin maintenant de prier le lecteur de nous faire crédit jusqu'au chapitre III, où nous dirons comment l'homme peut, *très naturellement*, recevoir, sous forme de dictées, des communications des Esprits, et nous lui demandons, préalablement à ces explications, la permission d'insérer ici les renseignements que l'un d'eux nous a fournis sur la question qui nous occupe.

« Qu'est-ce que l'âme, me demandes-tu ? Question bien difficile à t'expliquer ! Pourquoi ne demandes-tu pas aussi : qu'est-ce que Dieu ? Car enfin où trouver en toi des connaissances qui te permettent de comprendre ce que tu voudrais savoir ? Où rencontrer des mots pour traduire ma pensée alors qu'ils n'existent pas pour votre humanité ? Tu occupes un rang trop peu élevé dans la hiérarchie des Esprits pour arriver à des notions exactes sur l'âme. Tu en es encore à épeler, et tu voudrais lire couramment. Il faut donc te contenter du peu que je pourrai te dire<sup>7</sup>.

L'âme est le principe intelligent de l'Esprit. Elle est par rapport à celui-ci, quoique cette comparaison soit bien défectueuse, ce que le germe est à la graine.

L'âme est formée d'un fluide d'une pureté qui n'a de supérieure que celle de Dieu, cette essence créatrice, principe de tout. Au près du fluide qui constitue l'âme en qui repose l'intelligence, la raison et la volonté, tous les autres fluides sont grossiers. Le premier est tellement subtil, il se rapproche tellement de l'immatérialité qu'il ne saurait former à lui seul ce corps qui est nécessaire à l'âme pour se produire, agir et remplir la mission qui lui est réservée dans l'organisation des

---

<sup>7</sup> Que de fois semblable réponse nous a été faite lorsque nous avons posé certaines questions. Et cette réponse est toute naturelle. Les mots sont la forme que revêt la pensée. Là où ils n'existent pas, celle-ci ne peut être ni transmise, ni reçue. Elle est emprisonnée dans un cercle qu'elle ne peut franchir.

mondes.

Aussi Dieu a-t-il revêtu l'âme d'une enveloppe que vous nommez Périssprit, mot qui ne rend qu'imparfaitement ce qu'il a pour but d'expliquer. En effet, le périssprit qui lui-même est un fluide, mais incomparablement plus grossier que celui dont l'âme est formée, n'est pas une substance homogène, car l'âme possède, à vrai dire, deux périssprits, deux enveloppes, deux corps fluidiques d'une pureté inégale.

La première enveloppe de l'âme la suivra dans toutes ses existences, soit d'incarnation, soit de non-incarnation. L'autre, plus grossière, constitue le corps extérieur de l'Esprit <sup>8</sup>. Ce corps extérieur est destiné à se modifier suivant le degré de progrès accompli par l'âme et, par conséquent, suivant le monde auquel elle aura mérité d'appartenir ; de telle sorte que la première enveloppe de l'âme restant la même pendant toutes ses existences, la seconde que j'ai appelée extérieure changera, se modifiera, deviendra de plus en plus éthérée, jusqu'à ce qu'enfin elle abandonne l'âme purifiée qui n'aura plus que son enveloppe primordiale. Cette modification du corps extérieur de l'âme est analogue à la modification qui s'opérera dans le corps charnel pendant les différentes incarnations de l'Esprit, suivant le degré d'élévation des mondes dans lesquels il sera incarné. Plus l'incarnation se produira dans des mondes de progrès, plus le corps charnel revêtira lui-même une constitution moins matérielle et plus parfaite.

Ainsi donc l'âme a deux enveloppes, deux corps fluidiques de pureté différente : l'un qui est identifié à elle, qui sera son seul organisme lorsqu'elle aura mérité, en se perfectionnant, d'abandonner l'enveloppe la plus grossière ; l'autre, momentanée et en rapport comme pureté avec le degré d'élévation des mondes auxquels l'Esprit aura mérité d'appartenir.

Et tu vas comprendre pourquoi il en est ainsi : si l'être incorporel pouvait, par sa seule volonté, se transporter pendant ses non-incarnations dans des mondes supérieurs à son degré d'avancement, il participerait par cela même à une récompense qu'il n'aurait pas méritée. Son corps extérieur ne le lui permet pas. Il pourra donc se transporter dans les mondes égaux ou inférieurs à son avancement, puisqu'il les aura parcourus ou franchis, mais son périssprit ne lui permettra pas de s'élever jusqu'aux mondes supérieurs.

Je te ferai remarquer au surplus que ces différents corps qui existent pour l'âme et réunis à elle forment l'Esprit, existent également, mais non pour les mêmes motifs, dans une simple graine. Prends, si tu le veux, une amande. Où repose le principe végétatif ? Cette âme en quelque sorte de la plante ? Au milieu de cette matière blanchâtre qui en forme le centre, enveloppant cette matière, que vois-tu ? Une pellicule et au-dessus de cette pellicule une enveloppe grossière : l'écorce. Si je voulais pousser plus loin la comparaison, je dirais que l'écorce verte de cette amande représente le corps de l'incarné. Mais rappelle-toi-le bien : tout cela n'est qu'une comparaison... »

On me dira : Mais comment comprendre un fluide constituant une forme ? Cela est impossible ! Vous croyez ?... Eh bien ! Placez-vous devant une glace. Cette glace va reproduire dans tous ses détails la forme de votre corps, elle la reproduira avec une fidélité telle que vous serez forcé d'appeler la raison à votre aide pour vous convaincre que vous n'avez pas deux corps.

Ce corps reproduit par la glace, quel est-il ? un corps impalpable formé par le fluide lumineux arrêté et réfracté par une couche d'étain.

Si le fluide lumineux peut constituer un corps, pourquoi un autre fluide, nous le nommons périsspritique, ne pourrait-il en constituer un à son tour ?

---

<sup>8</sup> Cette deuxième enveloppe serait-elle ce que la science nomme le *fluide nerveux* ?

On répondra : “nous sommes bien forcés d'admettre la reproduction fluidique des corps par le miroir, puisque nous la voyons, tandis que nous ne voyons pas le corps périspritique de l'Esprit”. Soit, mais si vous pouvez constater l'existence du corps fluidique que la glace vous renvoie, c'est que vous avez un sens pour percevoir le fluide lumineux, tandis que vous n'en avez pas pour percevoir le fluide périspritique, pas plus que vous n'en avez pour percevoir, par exemple, le fluide magnétique. Placez un aveugle devant un miroir, il ne verra pas la reproduction de son corps, parce qu'il n'a pas le sens nécessaire pour cela. Mais son image n'en existera pas moins, et, vous qui n'êtes pas privé du sens de la vue, vous la verrez. De ce que vous n'apercevez pas les Esprits, il ne faut donc pas conclure qu'ils n'ont pas de corps, mais seulement que vous n'avez point, à l'état d'incarnation, le sens qui vous serait nécessaire pour les voir. Au surplus, si le fluide périspritique ne peut s'affirmer à vos yeux, soyez tranquille, il s'affirmera autrement.

Ces principes posés, à cette question : Qu'est-ce qu'un Esprit ? Nous répondrons : L'Esprit est l'être RAISONNABLE de la création. *Il est formé de deux principes : d'une âme, siège de la pensée et de la volonté, et d'un corps fluidique nommé PÉRISPRIT, constituant pendant la non-incarnation l'organisme et l'individualité de l'âme, et pendant l'incarnation, le trait d'union entre l'âme et le corps. – L'âme unie à son périsprit forme l'Esprit.*

L'enseignement spirite en réformant les idées sur la nature du principe intelligent, en proclamant que ce principe est revêtu d'un corps fluidique indépendant du corps matériel, n'a pas la prétention d'apporter une doctrine nouvelle. Il nous rend, en la précisant, une doctrine ancienne reproduite sans doute par Jésus dans les enseignements spéciaux qu'il distribuait aux disciples, car nous allons en trouver la trace dans la première épître aux Corinthiens (Chap. XV).

Quelques chrétiens avaient sans doute posé à saint Paul la question suivante :

35. Comment ressusciteront les morts et avec quel corps viendront-ils ?

Voici ce que répond l'Apôtre des gentils :

42. Il en est de même pour la résurrection des morts : le corps est engendré *corruptible*, il *ressuscitera* (mot à mot : il surgira) incorruptible.

43. Il est engendré dans l'ignominie, il ressuscitera (il surgira) dans la gloire ; il est engendré infirme, il ressuscitera dans la force.

44. Il est engendré *corps charnel*, il ressuscitera (surgira) *corps éthéré* πνευματικον<sup>9</sup>, car il y a un corps charnel et un *corps éthéré*, ainsi que cela est écrit.

Un corps charnel et un corps éthéré, cela fait bien deux corps, deux enveloppes pour l'âme, dont l'une corruptible est abandonnée au moment du retour de celle-ci dans la vie spirite où l'enveloppe incorruptible la suit.

La doctrine spirite ne proclame pas autre chose que saint Paul. Seulement à l'expression de *corps spirituel* des traductions françaises, elle substitue celle de corps éthéré, ou de *corps spirite*, à cause de l'acception qu'a reçue dans notre langue le mot spirituel.

Saint Paul, avant d'être chrétien, était déjà versé dans la connaissance des livres sacrés des Juifs. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer sous sa plume le texte que nous venons de citer, car la distinction du corps charnel et du corps éthéré de l'âme se trouve nettement établie dans l'Ancien

---

<sup>9</sup> L'expression de corps spirituel que l'on rencontre dans les traductions françaises ne rend pas fidèlement l'expression de σώμα πνευματικο du texte grec. Ces mots seraient certainement mieux traduits par ceux de *corps fluidique* ou de *corps éthéré*. Ce qui prouve, au surplus, que saint Jérôme, en rédigeant la Vulgate a compris comme nous, c'est qu'ayant à rendre le mot grec πνευματικον il ne s'est pas servi du mot spiritale, mais qu'il a créé un néologisme en se servant du mot spiritale. Les traducteurs français ont rendu le mot spiritale par spirituel, sans faire attention à la suppression de la lettre qui constitue précisément le néologisme.

Testament, qui reconnaissait le double périsprit<sup>10</sup>. On ne trouvera, il est vrai, la confirmation de cette assertion, ni dans la traduction latine de la Bible, qui n'est elle-même que la traduction d'une première traduction, ni, à plus forte raison, dans les traductions françaises ; mais elle va ressortir du texte hébreu.

Écoutons d'abord la Genèse racontant la création de l'homme et comparons le texte original du verset 7, avec la traduction française de ce verset, conforme d'ailleurs à la Vulgate.

<i>Traduction d'après la Vulgate.</i>	<i>Traduction d'après l'hébreu.</i>
Et l'Éternel Dieu avait formé l'homme de la poudre de la Terre, et il avait soufflé dans ses narines une respiration de vie ; et l'homme fut fait en âme vivante.	Et Jéhovah fit pour l'homme un corps grossier tiré des éléments de la terre. Et il unit à ses organes matériels l'âme (nichma) intelligente et libre portant avec elle le souffle divin, l'esprit qui la suit dans toutes ses vies, (rouah) et le moyen de cette union de l'âme avec le corps grossier fut le souffle animal indispensable à la vie. (Nephech.)

Passons au Livre de Job, chapitre XXVII, versets 2, 3 et 4 ; c'est Job qui parle :

<i>Traduction d'après la Vulgate.</i>	<i>Traduction d'après l'hébreu.</i>
2. – Le Dieu fort qui a mis mon droit à l'écart et le Tout-Puissant qui a rempli mon âme d'amertume est vivant. 3. – Que tout le temps qu'il y aura du souffle en moi et que l'Esprit de Dieu sera dans mes narines. 4. – Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste et ma langue ne dira pas de chose fausse.	Le Dieu vivant a différé le jugement du coupable l'affligeant d'abord dans son Esprit terrestre (nephech), parce que l'âme intelligente (nichma) est en moi unie à l'Esprit divin (rouah).

Voici enfin un texte d'Isaïe qui vient corroborer l'existence du corps fluide unissant l'âme au corps (LVII, 16).

<i>Traduction d'après la Vulgate.</i>	<i>Traduction d'après l'hébreu.</i>
Je ne disputerai pas sans fin avec le coupable, et ma colère ne durera pas toujours, parce que les Esprits sont sortis de moi et que j'ai créé les âmes.	Je ne punirai pas éternellement et je ne serai pas irrité sans fin. Mais l'âme sortira de mes mains et je lui donnerai une (nephech) qui unira l'âme au corps pour son incarnation.

<sup>10</sup> Voir Pezzani : *Pluralité des existences de l'âme*, p. 132.

De ces textes il résulte que pour les Hébreux :

La *nichma*, c'est l'âme ;

Le *rouah*, c'est l'enveloppe fluidique de l'âme qui la suit dans toutes ses vies ;

Le *nephech*, c'est l'enveloppe fluidique susceptible de modification qui forme cette autre enveloppe appelée à se modifier suivant le degré d'élévation de l'Esprit.

Nous ne prétendons pas autre chose.

Pour la doctrine spirite, ces trois substances réunies constituent l'Esprit, jusqu'au jour où celui-ci, parvenu à cet état que nous qualifions de *purification*, et affranchi de toute incarnation, sera débarrassé de son enveloppe la plus grossière.

## CHAPITRE II - QU'EST-CE QUE L'HOMME ?

*Définitions philosophiques. – Définition spirite. – Préexistence de l'Esprit. – Son incarnation. – But de l'incarnation. – Pourquoi l'Esprit est créé imparfait.*

On a écrit de bien gros livres sur cette question : qu'est-ce que l'homme, pour arriver à deux définitions qui, tout en étant à peu près l'antipode l'une de l'autre, ne sont pas plus exactes l'une que l'autre. Un grand philosophe, Descartes, croyons-nous, a dit : « L'homme est un animal raisonnable ». Presque de nos jours, un autre philosophe, M. de Bonald, a donné de l'homme la définition suivante : « L'homme est une intelligence servie par des organes ».

La doctrine spirite repousse la définition de Descartes comme contraire à la vérité, en ce qu'elle considère, dans l'homme, *l'animalité* avant de voir en lui la *raison*. – Non, l'homme n'est pas un animal raisonnable, c'est un être *raisonnable animalisé par suite de déchéance*.

Elle repousse également la définition de M. de Bonald, parce que *l'intelligence* est un attribut, une qualité inhérente à un être susceptible de penser, mais elle n'est pas un principe existant par lui-même. Au surplus, la définition de M. de Bonald n'en est pas une, car, du moment où elle ne différencie pas la *raison* de la simple *intelligence*, elle peut s'appliquer à toute créature vivante : à la fourmi comme à l'homme.

Au point de vue spirite, qu'est-ce que l'homme ?

*L'homme est un Esprit incarné.*

Un Esprit, c'est-à-dire un être formé du principe raisonnable que nous appelons âme, et *du corps fluïdique* constituant l'organisme de cette âme ;

*Incarné*, c'est-à-dire dans une position spéciale et transitoire dont nous dirons le motif.

Par conséquent, *l'homme est un Esprit PLUS le corps*.

Ainsi, vous et moi, nous sommes, avant tout, des Esprits, mais des Esprits dans un état de déchéance et de chute, placés dans une situation particulière qui cessera au moment de notre mort ou, pour parler plus exactement, de *notre résurrection*, du retour à la vie normale, à la vie spirite.

D'où il suit qu'avant de recevoir l'enveloppe corporelle, nous avons eu une existence incorporelle à l'état d'Esprit, puisque l'incarnation est une modification à un état antérieur. – Suivant l'enseignement spirite, c'est donc une erreur de croire que l'âme est créée en même temps que le corps. Il vous dit que ce qui est incarné en vous n'est pas une Âme, mais un Esprit préexistant au corps.

De la définition que nous avons donnée de l'homme il ressort que nous avons vécu d'abord à *l'état d'Esprit*. En effet, nous avons été créés dans une sorte d'enfance spirite dont l'enfance humaine peut offrir une certaine idée, ne jouissant d'aucune récompense, ne subissant aucune peine.

Au moment de la création de l'Esprit, Dieu a déposé en lui, avec *le libre arbitre* qui seul peut lui attribuer un mérite, la notion intuitive de son existence<sup>11</sup>, le sentiment de devoirs à remplir vis-à-vis de lui et vis-à-vis des autres Esprits, sentiment déposé en germe dans le grand principe de cette loi que nous appelons *naturelle*, parce qu'elle est innée : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas te voir fait à toi-même. » – Cette révélation intérieure constitue, s'il est permis de prendre une comparaison, le pécule que Dieu, comme le père de famille à ses enfants, remet à chacune de ses créatures raisonnables au moment où il l'appelle à l'existence. – Pour toutes, ce pécule est le même, car Dieu est la souveraine justice. C'est à elles à développer par l'exercice de

---

<sup>11</sup> C'est là ce qui explique comment tous les peuples admettent et ont toujours admis l'existence de Dieu.

leur libre arbitre la fortune morale qu'elles doivent acquérir.

Ainsi : devoirs de reconnaissance et d'amour envers Dieu qui l'a créé ; – devoirs de charité envers ses frères, telle est, en résumé, la loi dont l'Esprit reçoit la révélation intuitive au moment de sa création, et dont la loi donnée aux humanités forme le développement progressif.

Voici l'Esprit créé ; il porte avec lui le germe du progrès qu'il doit accomplir et les moyens de le réaliser. Maintenant, comment va-t-il appliquer son libre arbitre à l'exécution de la loi d'où dépend son progrès ?

Admettons que l'Esprit, dès les premiers temps de son existence, se conforme à cette loi dans une proportion qui soit en rapport avec son développement encore rudimentaire : il commencera à mériter et, par conséquent à progresser.

Admettons qu'il applique la somme de progrès déjà acquise à un accomplissement plus parfait de la loi qui lui a été donnée, – *il continuera* à mériter, et, par conséquent, à progresser, et il pourra ainsi, de progrès en progrès, pourvu qu'il ne compromette pas la richesse amassée, parvenir à la somme de perfection à laquelle est attachée la récompense réservée aux *Esprits purifiés*, c'est-à-dire à ceux qui sont désormais, – comme nous le verrons plus tard, – à l'abri de toute incarnation dans un monde quelconque.

Un exemple fera comprendre notre pensée : un enfant apprend à déchiffrer les lettres de l'alphabet. Lorsqu'il les connaît, il arrive à les réunir en syllabes ; puis, avec les syllabes, à former des mots ; avec des mots, des phrases : il parvient à lire couramment.

Arrivé à ce degré, il applique ce qu'il sait à apprendre ce qu'il ne sait pas. Par conséquent, il progresse intellectuellement, et, bien que parti du point infime de l'A B C, de progrès en progrès, il pourra acquérir des connaissances très étendues, et plus il saura, plus ce qu'il ne saura pas encore lui deviendra facile à apprendre.

Ce que nous disons là, par rapport au progrès intellectuel, nous pouvons l'appliquer au progrès moral. Ce progrès, pour l'Esprit, commence également à l'A B C ; mais plus l'Esprit progressera, plus le progrès lui deviendra également facile.

Nous venons de voir l'Esprit créé arrivant, tout au moins sans avoir failli, d'une façon grave, au degré de la purification, – et il y en a dans ce cas. – Mais supposons maintenant qu'un Esprit, après un progrès insignifiant, commette une infraction d'une certaine importance à la loi à laquelle est subordonné son avancement : dès ce moment, il n'a plus seulement à progresser, il a à réparer, car pour arriver au même degré qu'un Esprit qui, parti du même point que lui, n'aura pas fait de chute<sup>12</sup>, il faudra nécessairement qu'il fasse *plus que lui*.

Comment l'Esprit parviendra-t-il à réparer, ou, si l'on veut, à faire *ce plus* à l'aide duquel il acquittera sa dette ? En étant soumis à une difficulté spéciale qu'il devra vaincre : *la difficulté de l'incarnation, incarnation pendant laquelle il aura à lutter contre des passions, représentant, par leur nature et leur intensité, la nature et l'importance de la faute à effacer*. – Nous le demandons : quelle est la doctrine philosophique ou religieuse qui a pu jamais, avant la doctrine spirite, expliquer *les passions* de l'homme et allier avec la justice de Dieu cette disposition intime qui nous porte à faire certains actes mauvais.

Nous venons de faire une première supposition faisons-en une seconde : l'Esprit a d'abord

---

<sup>12</sup> Voilà l'explication du dogme de la chute des Anges, qui n'est autre que celui de la chute de l'homme. Voilà aussi l'explication du symbole de notre baptême, qui a pour but de montrer à l'homme qu'il a à se purifier d'une faute antérieure, mais qui est sienne ; voilà enfin l'explication de ces mots que l'on rencontre à chaque pas dans les Evangiles : « Faites pénitence », c'est-à-dire : Réparez.



progressé dans des proportions appréciables ; il est parvenu, si l'on veut, sans avoir failli d'une façon grave, à un degré intermédiaire entre *l'enfance spirite* et l'état de *purification*, qui seul pourrait le mettre à l'abri de l'incarnation. – Arrivé à ce degré, il commet une infraction importante à la loi, à l'exécution de laquelle son avancement est subordonné. Comme nous venons de le dire, cet Esprit sera incarné, incarné dans son intérêt même, afin de lui donner les moyens de racheter plus promptement sa dette. – Mais sera-t-il incarné dans le même monde ou dans les mêmes conditions que l'Esprit qui, au début de sa vie spirite, sans mérite acquis, aura contrevenu à cette loi ? – Non. – On dira peut-être : le second est plus coupable que le premier, puisqu'il était plus avancé. – Non encore, parce que l'Esprit ne peut commettre de fautes graves que lorsqu'il est dans les degrés inférieurs. Suivant les expressions d'un Esprit, « lorsqu'il a progressé, le progrès accompli le protège contre toute infraction sérieuse à la loi de Dieu. Son libre arbitre perfectionné <sup>13</sup> l'empêche d'appliquer ce libre arbitre à un acte mauvais ».

Nous irons plus loin, car nous dirons : l'incarnation dans des conditions identiques de deux Esprits parvenus à des degrés différents d'avancement, en admettant qu'ils eussent pu se rendre coupables d'une même faute, serait injuste. – Une comparaison va le prouver.

Voici un père disant à ses enfants : – Je remets à chacun de vous une somme de 1.000 francs, et avec cette somme, avec ce pécule, il faut que vous arriviez à votre travail, dans un temps plus ou moins long, mais qui, en tout cas, dépendra de ce travail même, à amasser un capital de 100.000 francs. Lorsque votre fortune aura atteint ce chiffre, je vous assure pour toujours une existence à l'abri de toute éventualité fâcheuse. Vous pourrez augmenter indéfiniment votre avoir, mais vous ne pourrez plus le compromettre.

Admettons maintenant que l'un des enfants ait amassé 50.000 francs, l'autre 20.000 ; que, parvenus tous deux à cette somme inégale de fortune, ils dépensent follement chacun une somme de 10.000 francs : il restera encore à celui-ci 40.000 francs, tandis que celui-ci n'aura plus que 10.000 francs. Par conséquent, le premier n'en sera pas moins plus rapproché que le second du but assigné par le père de famille ; il n'aura pas à vaincre, pour réunir les 100.000 francs voulus, les mêmes difficultés que le second, ou, pour mieux dire, ces difficultés auront été vaincues préalablement à la dépense faite, et elles ne seront plus à vaincre.

Appliquons cet exemple à deux Esprits : représentons par 100.000 francs la somme de perfection à laquelle l'Esprit doit parvenir pour atteindre cet état de purification qui doit le mettre à l'abri des incarnations dans un monde quelconque ; par 50.000 francs et 20.000 francs le degré d'avancement auquel est arrivé chaque Esprit ; par une perte de 10.000 francs la faute commise et qui est à réparer, et nous comprendrons alors pourquoi tel Esprit est soumis à des conditions d'incarnation plus difficiles que tel autre ; pourquoi celui-ci est incarné dans un monde plus avancé que celui-là, ou dans un même monde, mais dans une situation qui rendra plus ou moins ardue la réparation qu'il doit accomplir, la dette qu'il lui faudra payer *jusqu'au dernier quadrain*. (Usque ad novissimum quadranlem, S. MATTHIEU, V. 26).

Au chapitre VI, nous entrerons dans des détails plus complets sur la situation et la gradation des Esprits et des incarnations ; quant à présent, nous nous bornons à poser certains principes avant d'arriver à leurs conséquences.

Ainsi donc, au point de vue spirite, *l'homme est un Esprit incarné*, c'est-à-dire un Esprit à l'état de *réparation*, comme l'est tout Esprit incarné dans quelque monde que ce soit. – Seulement, comme

---

<sup>13</sup> N'en est-il pas ainsi pendant l'incarnation même ? Le sentiment de l'Honneur qui dérive, lui aussi, d'un progrès moral accompli, d'un libre-arbitre épuré, n'empêche-t-il pas certains hommes de commettre une action coupable, et ce sentiment n'est-il pas sans influence sur certains autres.

la somme de progrès accomplie par l'Esprit est plus ou moins importante ; comme d'un autre côté la réparation qu'il a à réaliser est plus ou moins considérable, les conditions de l'incarnation sont *essentiellement variables*. C'est pour cela que, dans les mondes supérieurs, les incarnations sont entourées de moins de difficultés que dans le nôtre, et peuvent être accompagnées d'un bonheur relatif, mais toujours moindre que celui dont jouissait l'Esprit à l'état de non-incarnation, car, dans la situation d'incarnation, l'Esprit est *descendu aux enfers* (*ad inferos*, vers les lieux inférieurs). Le père de la grande famille l'a exilé, parce que cet exil est dans *son intérêt* ; mais, en même temps, il a disposé le lieu et les conditions de l'exil suivant le plus ou le moins de *démérite* de l'exilé : – Celui-ci sera donc incarné dans un monde supérieur à celui-là, ou, dans un même monde, mais dans une situation qui combinée avec la nature et l'intensité des *Passions*, indice des causes de sa chute, rendra plus ou moins difficile la réparation en vue de laquelle il est incarné. – Pourquoi ? Parce que l'absolue justice a pesé le démérite de chacun et qu'à un démérite inégal elle n'a pu faire des conditions égales de réparation<sup>14</sup>.

Plusieurs fois nous avons entendu faire l'observation suivante : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé les Esprits à l'état de bonheur absolu, au lieu de les soumettre aux difficultés de la loi qu'ils ont reçue ?... Il le pouvait.

Eh bien, voilà l'erreur. L'inflexible logique de l'enseignement spirite répond : Non, Dieu ne le pouvait pas. – Pourquoi ? Parce que suivant l'expression d'un Esprit : « Dieu ne peut que ce qui est juste. » Or, la création de l'Esprit à l'état de perfection eût été *une faveur*, et Dieu ne saurait accorder de faveur, mais seulement justice, c'est-à-dire une *récompense méritée*. – Et puis, dans une pareille condition faite à l'Esprit, quelle eût donc été sa situation ? Dieu en aurait fait ce que la doctrine catholique fait de ses Saints : des êtres, vivant dans la contemplation de Dieu, sans avoir à intervenir dans l'exécution de ses lois vis-à-vis de mondes devenus inutiles comme eux. Enfin, demanderons-nous quelle eût donc été la limite de la perfection et du bonheur à accorder gratuitement à l'Esprit ? Où se serait-elle arrêtée ? S'arrêtant quelque part, n'y aurait-il pas eu imperfection, par conséquent souffrance, tandis qu'avec le système spirite il y a toujours bonheur progressif.

Il fallait donc que l'Esprit *méritât* son bonheur ; pour qu'il pût le mériter, qu'il fût soumis à une épreuve, à une difficulté pouvant légitimer une récompense. De là vient pour lui la nécessité d'une loi, et dans le cas d'infraction à cette loi, d'une difficulté nouvelle venant s'ajouter, non pas à titre de châtement mais à titre de *réparation*, à la, difficulté première, en un mot : *de l'Incarnation*.

L'incarnation, quelles que soient les difficultés dont elle est entourée, est, par conséquent, un témoignage de la miséricorde de Dieu, puisqu'elle est un moyen accordé à l'Esprit d'acquitter la dette qui pèse sur lui et qui, en retardant son progrès, retarde sa récompense.

C'est faute de ces explications, vainement cherchées pendant tant d'années, de causes de l'existence de l'homme que j'en étais arrivé, ainsi que j'en ai fait la confession en commençant le livre, au matérialisme. Mais aujourd'hui les Esprits m'ont fait comprendre *mon pourquoi* ; mes yeux se sont ouverts grâce à leurs enseignements, et, je n'aspire plus qu'à convaincre comme je suis convaincu moi-même.

---

<sup>14</sup> Le lecteur peut déjà entrevoir la cause de l'inégalité des conditions humaines dont il sera question plus tard.

### CHAPITRE III - QU'EST-CE QUE LE MÉDIUM ?

*Les Esprits incarnés sont les frères des Esprits non incarnés. – Les Esprits non incarnés communiquent entre eux. – Ils communiquent avec leurs frères incarnés. – Les Esprits incarnés sont les intermédiaires de certains phénomènes. – Le pourquoi de ces phénomènes. – Ce qu'il faut entendre par le magnétisme animal. – Le médium s'obtenant par la prière.*

Nous venons de voir dans les précédents chapitres :

1° Qu'il y a des êtres incorporels auxquels nous avons donné le nom d'Esprits ;

2° Que les Esprits sont des êtres résumant en eux un principe *raisonnable* et, par conséquent, *incorporel*, et un, principe *matériel*, si peu matériel qu'il soit, appelé périsprit ;

3° Que l'homme n'est autre chose qu'un *Esprit incarné*, c'est-à-dire un *Esprit enveloppé d'un corps* charnel.

D'où cette conséquence que les Esprits incarnés sont les frères des Esprits non incarnés ; que leur origine, leurs facultés, leur nature sont identiques, sauf que le principe raisonnable de l'Esprit qui possède un premier organisme *fluidique*, reçoit pendant l'incarnation une enveloppe grossière, prison temporaire de l'Esprit : le corps.

Ces principes posés, n'est-il pas hors de discussion que, du moment où Dieu a créé les êtres raisonnables que nous nommons Esprits, il a dû *nécessairement* leur donner, dans *l'état normal de la non-incarnation*, ce qu'il leur accorde dans *l'état exceptionnel de l'incarnation* : un moyen de se servir de leur intelligence et, par conséquent, de se communiquer leurs pensées. S'il en était autrement, si Dieu avait accordé à l'être auquel il a donné la raison une faculté qu'il n'aurait pu exercer, il aurait commis, dans l'ordre intellectuel, une inconséquence aussi grande que si, dans l'ordre matériel, il avait créé la lumière sans donner à l'homme des yeux pour la voir <sup>15</sup>.

Dieu ne pouvant rien faire d'illogique, nous concluons que l'Esprit à *l'état de non-incarnation* peut transmettre sa pensée à un autre *Esprit non incarné comme lui*.

Par quel moyen cette transmission de la pensée peut-elle se produire ?

La transmission de la pensée exige nécessairement un *acte*. Or, qui dit acte suppose un agent quelconque. Cet agent ne saurait être l'âme, attendu que l'âme, cette mère de la pensée, est sans parties comme la pensée elle-même. L'agent ne peut donc être que le périsprit.

D'un autre côté, si les Esprits incarnés ne sont autres que des Esprits non incarnés, plus *le corps*, il est clair que les mêmes rapports, *au moins par la pensée*, peuvent exister des premiers aux seconds, et réciproquement qu'entre Esprits non incarnés, puisque ce sont les mêmes êtres, sauf toutefois que ces rapports sont rendus un peu plus difficiles par l'incarnation, l'Esprit ayant dans ce cas un double obstacle à vaincre : d'une part, celui qu'oppose une matière grossière ; de l'autre, celui des mots qu'il doit emprunter à l'homme et dans lesquels il est obligé d'emprisonner son idée.

Le raisonnement, indépendamment des preuves auxquelles nous arriverons tout à l'heure, démontre donc, du moment où nous reconnaissons qu'il s'agit d'êtres semblables, qu'il n'y a rien que de normal et de naturel dans la communication par *la pensée* d'Esprit non incarné à Esprit incarné, et *vice versa*<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Nous verrons que la cécité peut être elle-même une forme et une condition de la réparation.

<sup>16</sup> Cette communication de la pensée, sans l'intermédiaire de la parole, a lieu même entre incarnés. Autrement,

Ce que nous avançons ne, saurait être contesté par ceux, notamment, qui professent le dogme catholique, car, soit qu'ils admettent la Tentation (le spiritisme l'admet, mais sous réserve d'explications.) ; soit qu'ils admettent la doctrine de l'Ange gardien et de l'Intercession des Saints, ils reconnaissent par cela même la possibilité d'une communication entre l'Esprit tentateur et l'homme et, dans le second, entre l'homme et une âme désincarnée en possession de la gloire céleste.

Il ressort de ce qui précède que tous les Esprits *incarnés* sont aptes à percevoir la pensée des Esprits *non incarnés* ; – mais les premiers ne sont aptes que sous certaines conditions à servir, d'intermédiaires à divers phénomènes dont les seconds sont les agents, phénomènes qui n'ont d'autre but que de témoigner de l'existence des Esprits, de leur servir de *signe*<sup>17</sup> et, une fois leur existence constatée par l'incarné, de fournir à ceux-ci le moyen de faire revêtir à leur pensée une forme en quelque sorte matérielle susceptible de tomber sous les sens de l'homme. C'est là ce que l'on nomme à proprement parler médiums, C'est-à-dire intermédiaires.

Comment les Esprits peuvent-ils être les agents de phénomènes matériels ?

Nous allons l'indiquer et, de nos explications, ressortira la preuve qu'il n'y a rien, absolument rien de surnaturel dans les phénomènes spirites, puisqu'ils reposent sur une loi générale. – Est-ce à dire que nous avons la prétention de faire connaître le comment intime de cette loi ? Nullement, et nous ajoutons que nous refusons à qui que ce soit le droit de nous le demander avant qu'il ait pu expliquer lui-même le comment d'une seule des choses de la création.

Voici un arbre : *Comment* pousse-t-il sous telle ou telle forme ?

Voici du feu : *Comment* brûle-t-il ?

Voici une fleur : *Comment* dégage-t-elle son odeur et comment la percevez-vous ?

On répondra : parce qu'il s'en dégage des molécules odorantes qui viennent frapper les papilles nerveuses de l'un de mes sens ; ce qui ne m'apprendra pas grand-chose.

Mais *comment* cette rose dégage-t-elle des molécules, différentes suivant les espèces ? *Comment* les papilles nerveuses de mon cerveau perçoivent-elles ces molécules si ténues que le microscope le plus puissant n'a jamais pu les apercevoir, et *comment* peuvent-elles les différencier d'autres molécules de même nature ayant une autre odeur ?... C'est ici qu'il faut s'arrêter, car là commence le mystère. Si cela est vrai, comment viendriez-vous nous demander le *comment* intime des phénomènes spirites, alors que vous ne pouvez nous donner le *comment* d'une seule des choses de la création.

Ces observations n'ont pas pour but d'éviter des explications. Ces explications, nous vous les donnerons tout autant que vous pouvez nous donner celle des phénomènes qui tombent journellement sous nos sens. Ce que nous vous dénions seulement, c'est le droit de nous demander plus.

Nous savons que l'être que nous nommons Esprit n'est pas seulement formé d'une *âme* ; il est

---

comment expliquer que deux personnes pensent simultanément à une chose dont il n'était question, ni de près ni de loin quelques instants auparavant, et s'interrompant, par ces mots : C'est étrange, j'allais le dire. Comment le phénomène peut-il se produire, sinon par le rapport de deux Esprits dont la pensée rayonne de l'un à l'autre.

<sup>17</sup> C'est très intentionnellement que nous employons ici le mot *signe*. Ce mot est celui dont se servaient les premiers chrétiens pour désigner ce que l'on a appelé dans les langues modernes un *miracle*, et qui est employé par les Évangiles. – Nous verrons, dans la seconde partie de ce livre, que les phénomènes que les premiers chrétiens qualifiaient du nom de *signe* (en latin *signum*, en grec σημάδι) ce sont autres que ce que nous désignons sous le nom de phénomènes spirites.

encore, ne l'oublions pas, *matière*, matière fluïdique, quintessenciée, impalpable, mais enfin matière.

Voici une pile électrique qui dégage un courant invisible qu'elle projette instantanément à des milliers de kilomètres. Ce courant invisible n'en est pas moins incontestablement matière, puisqu'il produit un effet matériel sur l'appareil qui le reçoit, – puisqu'il donne une lumière étincelante et peut-même déterminer une sensation de brûlure. S'il est matière, il peut constituer une enveloppe et former un corps.

Ceci posé, admettons (et nous verrons bientôt cette supposition se changer en certitude), que le corps périspritique de l'âme, son organisme, soit constitué à l'aide d'un fluide ANALOGUE au fluide appelé *magnétique* : voici un *être raisonnable* doué en même temps d'un *corps matériel*. – Or, si nous voyons les fluides électrique et magnétique produire des effets si puissants, il est évident que du moment où la partie matérielle de l'Esprit sera d'une nature ANALOGUE à celle des deux premiers, il n'y aura rien de surnaturel à ce que le corps périspritique de l'âme produise des effets ANALOGUES à ceux que l'on obtient à l'aide des fluides électrique et magnétique.

Mais pour la production des phénomènes spirites, l'Esprit a besoin d'un auxiliaire ; car, de même que pour la communication par l'appareil télégraphique, il faut un appareil *émetteur* et de l'autre un appareil *récepteur*, de même, dans ce que nous pouvons appeler l'appareil spirite, il faut un Esprit pour émettre le courant périspritique et un Esprit pour le recevoir.

Nous connaissons l'appareil émetteur : l'Esprit ; examinons l'appareil récepteur : l'homme, et voyons comment le courant fluïdique agira sur lui.

L'homme, avons-nous dit, n'est qu'un Esprit, *plus le corps*. Il est donc formé d'une *âme* en qui réside la raison ; 2° d'un périsprit, ou *corps fluïdique* de cette âme ; 3° d'un *corps grossier*, prison temporaire de l'Esprit.

Cette prison, cet obstacle empêcheront-ils le périsprit de l'Esprit non incarné d'agir sur le périsprit de l'Esprit incarné ? Nullement. L'Esprit incarné, tout incarné qu'il est, ne cesse pas d'être Esprit. Ne conserve-t-il pas, dans cette situation transitoire, bien qu'affaiblies peut-être par le contact de la matière, ses facultés d'Esprit, et notamment celle qui lui permet de percevoir, le plus souvent sans en avoir conscience, la *pensée* de l'Esprit non incarné transmise par le périsprit de ce dernier. Quel obstacle pourrait s'y opposer ? Le corps ! Mais ne voyons-nous pas certains fluides traverser la matière avec la rapidité de la foudre ? Comment le fluide Périspritique, plus épuré, ne jouirait-il pas de la même faculté ? – S'il en est ainsi, rien n'empêche deux Esprits, l'un incarné, l'autre non incarné, de *se mettre en contact* et d'échanger leurs pensées presque aussi facilement que s'ils étaient désincarnés.

Voilà pour le simple échange de la pensée, et c'est ainsi seulement que vous parviendrez à expliquer ces murmures de voix intérieures que chacun de nous a entendues ou qu'il entendra pour peu qu'il veuille bien y prêter l'oreille<sup>18</sup>.

Maintenant comment l'Esprit non incarné agira-t-il sur les organes de l'homme pour lui faire exécuter des actes matériels, notamment pour le faire écrire ? – Examinons.

Afin de bien comprendre ce qui se passe dans le principal phénomène spirite, celui de l'écriture, rendons-nous compte tout d'abord comment, d'après les indications fournies par les Esprits, le

---

<sup>18</sup> Si l'on veut y faire bien attention, on pourra discerner les voix intérieures dont nous parlons et qui viennent résonner doucement sur le cerveau. On arrivera, surtout en posant des questions, à les distinguer de la pensée qui est émise mentalement par l'incarné. Il suffit pour cela d'un peu de recueillement.

même phénomène se produit dans l'écriture ordinaire : en d'autres termes comment il se fait qu'en ce moment ma main arrive à tracer des caractères qui donnent une forme visible à ma pensée conçue par le principe *immatériel* qui est en moi.

Bien peu, sans doute, ont réfléchi à ce qu'il y a de merveilleux dans les mouvements que nécessite un mot que nous traçons. Nous trouvons cela tout simple et nous nous contentons de dire : c'est parce que nous avons appris. – Et cependant cela est si peu simple que personne, que nous sachions, n'est parvenu, non pas à expliquer (ce qui serait impossible), mais à donner une théorie de cet acte qui ne devient intelligible que par la connaissance du périsprit.

Nous répéterons ici, en l'appliquant à l'Esprit incarné, ce que nous disions tout à l'heure de l'Esprit non incarné : lorsque je crée une idée, mon âme seule est en activité ; mais lorsque je veux communiquer cette idée, je suis obligé de lui donner une forme et, par conséquent, de recourir à un agent, puisqu'elle a besoin d'un acte pour la représenter.

Lorsqu'il s'agit d'écriture, l'agent est le corps. Ainsi, en écrivant ces lignes, je fais un acte double qui se décompose en *une pensée* et en *un mouvement* imprimé à mes doigts, mouvement qui est mis en concordance avec ma pensée. Mon âme crée la pensée, et mes doigts lui donnent instantanément la forme matérielle qui permet à votre âme, à l'aide de signes de convention, de la concevoir à son tour. Mais comment ce mouvement peut-il s'opérer ? Comment une chose incorporelle, comme l'âme, peut-elle exercer son influence sur une chose aussi grossièrement matérielle que le corps ?

Comment ? par l'intermédiaire du fluide, périspritique qui, *pendant la période de non-incarnation*, constitue l'organisme de l'âme, lui permet d'agir, et sert à celle-ci, *pendant la période d'incarnation* à transmettre télégraphiquement sa volonté aux organes charnels auxquels elle est obligée de recourir. L'âme n'agit donc pas directement sur le corps ; son essence est trop pure pour cela. Elle agit sur le périsprit, qui, plus matériel que l'âme, moins matériel que le corps auquel il donne la vie, se prête à devenir l'intermédiaire entre l'âme et le corps.

Il résulte de nombre de communications, dont plusieurs trouveront place dans le chapitre V, que le périsprit de l'âme est formé d'un fluide qui, sans être ni le fluide électrique, ni le fluide magnétique, participe de l'un et de l'autre, en se rapprochant davantage du second. Ce fluide trouve dans notre corps les nerfs, véritables fils conducteurs qui servent à le transmettre instantanément à nos muscles, lesquels, en se distendant ou en se raccourcissant sous son influence, donnent à notre âme la faculté de faire produire au corps les mouvements qu'elle veut lui imprimer et, entre autres, le mouvement si délicat qui est nécessaire pour provoquer l'écriture. Ainsi donc lorsque je trace ces lignes *avec la volonté de les écrire*, ma pensée est formée *par mon âme et traduite par mon périsprit*, qui la transmet à mes doigts par le *canal de mes nerfs*, afin qu'elle reçoive une représentation matérielle.

Cette explication du phénomène qui se passe en moi lorsque je traduis un mot, *une pensée qui est mienne*, va nous servir à comprendre ce qui arrive, lorsque au contraire, l'écriture reproduit *la pensée de l'Esprit non-incarné*, sans autre participation de la part du Médium que de prêter sa main au phénomène. – Afin de rendre cette explication plus intelligible, nous l'appuierons sur une comparaison tirée de la télégraphie électrique.

Figurons-nous un fil télégraphique A et C unissant les deux extrémités d'une ligne. Au point B se trouve une station en communication avec A et avec C.

A ————— C

## B

Si la station A veut entrer en rapport avec la station C, la station B, à l'aide d'un petit instrument appelé commutateur donnera, la communication et le courant émanant de A arrivant en C mettra l'appareil en mouvement.

Voici l'explication : B représente le Médium, C les doigts du Médium, A l'Esprit non incarné. Si celui-ci veut faire agir les doigts du Médium, tenant par exemple un crayon, il lui demandera la communication avec C. Alors l'Esprit, à l'aide de son périsprit propre, agira sur les doigts du Médium, comme un instant auparavant le Médium (station B) faisait agir ses doigts (station C) sous l'influence du courant périspritique mis en mouvement par la volonté de son âme. En d'autres termes, l'Esprit disposera d'une main pour écrire<sup>19</sup>.

On dira peut-être qu'une semblable théorie renverse le libre arbitre ; que si l'Esprit non incarné peut faire écrire le Médium, il pourrait aussi bien lui mettre une arme dans la main et en faire un assassin involontaire.

Nullement, car il y a exercice du libre arbitre de la part du Médium dans l'acte de l'écriture, puisqu'il faut que celui-ci prenne un crayon et le maintienne en communication avec le papier pour que sa main marche ; – il y a encore exercice du libre arbitre de la part du Médium, puisque ce dernier n'a qu'à faire cesser l'adhérence du crayon au papier pour que sa main s'arrête à l'instant. Mais tant que l'adhérence sera maintenue par *la volonté du Médium*, sa main marchera *sans sa volonté*, si d'ailleurs *la volonté de l'Esprit* est qu'elle marche. – N'est-ce point-là ce qui se produit dans la télégraphie électrique ? Lorsque le fil cesse d'être en communication avec la terre, le courant ne circule plus et l'appareil reste muet. L'appareil télégraphique n'est qu'un Médium-machine.

Assurément, ces vérités, comme toutes celles qui sortent du sentier battu, paraîtront extraordinaires à première vue ; leur nouveauté les fera repousser par la plupart de ceux qui se proclament la Science, car l'histoire de Fulton et de tant d'autres sera éternellement vraie. Mais, dans peu d'années, avant qu'une génération passe, toutes ces choses que leur nouveauté ne devrait pas suffire à faire repousser seront devenues des vérités banales, et l'on s'étonnera bien que des idées aussi logiques, appuyées de phénomènes aussi concluants, aient eu tant de difficulté à être admises dans un siècle qui est témoin des merveilles de la lumière, du magnétisme, de l'électricité. De l'électricité ! cette science encore à l'état d'enfance et qui déjà va jusqu'à transmettre, voire même jusqu'à inscrire et répéter la parole !

Nous venons de prononcer le mot de *magnétisme*<sup>20</sup>. D'où dérivent les phénomènes magnétiques ?

---

<sup>19</sup> Nos deux périsprits, dites-vous, sont en contact ; soit. Mais comment agissez-vous pour me faire écrire ? Rép. « Ce qui vous paraît étrange est la chose la plus naturelle ; rien de plus simple ; oui, mon périsprit est en communication avec le vôtre et, par lui, ma pensée remplaçant la vôtre, ma volonté lorsque vous écrivez, se substitue à votre volonté. Il arrive alors que de la même manière que votre pensée prenant la forme de la volonté peut dire à vos doigts de tracer tels et tels caractères représentant telle ou telle idée, de la même manière aussi ma volonté dit à vos doigts d'écrire ce que je dicte à votre pensée, car il y a deux actes différents dans le phénomène de l'écriture : la transmission de ma pensée à votre âme, la domination de votre périsprit par le mien, et, comme conséquence, la faculté pour moi de faire mouvoir vos doigts suivant ma volonté. » B...

<sup>20</sup> Nous entendons parler ici, non des phénomènes qui se rattachent à la théorie physique des aimants, mais de ces phénomènes que, faute d'en connaître l'origine, on a compris sous la dénomination peu intelligible de *Magnétisme animal*. On désigne par-là l'influence fluidique que certaines personnes sont aptes à exercer sur d'autres, influence niée par quelques-uns... parce qu'ils ne la comprennent pas !!

Ce que nous venons de dire permet de répondre : *ils proviennent de l'influence qu'un Esprit incarné exerce, à l'aide de son périsprit, sur le périsprit d'un autre incarné.* D'où l'on voit que ce ne sont pas là des phénomènes magnétiques, mais des phénomènes périsprytiques. – De la même manière que l'Esprit non incarné peut dominer le Médium, lui transmettre sa pensée et sa volonté ; de la même manière aussi, et dans certaines conditions, l'Esprit incarné peut dominer la pensée, la volonté et, par conséquent, les mouvements d'un autre Esprit incarné. – Dans ce dernier cas, comment celui que l'on appelle Magnétiseur arrive-t-il à produire ce phénomène ? En faisant passer à l'aide d'une émission de sa volonté, dans celui sur lequel il veut exercer son influence, une partie de son fluide périsprytique, c'est-à-dire en le périsprytisant. Il parvient à ce résultat, soit par le contact des mains uni à la volonté, soit au moyen de passes à l'aide desquelles il dégage un courant fluide qui s'adresse surtout au siège du sentiment : au cerveau. – Le phénomène qui s'opère dans le *sujet périsprytisé* est donc identique à celui qui s'opère dans le Médium avec cette différence que, dans le premier cas, le courant fluide émane de l'Esprit incarné et, dans le second, d'un Esprit non incarné.

Comment tout se simplifie, s'explique et s'enchaîne avec le spiritisme et par la connaissance de ces seuls faits : l'âme a un corps fluide : le périsprit ; – unie à ce corps, elle forme l'Esprit ; – l'homme est un Esprit incarné.

Pourquoi, objectera-t-on, tous les hommes ne sont-ils pas Médiums ?

Disons, tout de suite que tous les hommes sont Médiums en ce sens que tous sont aptes à percevoir la pensée de l'Esprit non incarné ; mais tous, il est vrai, ne sont point aptes, au moins dès le premier moment, à devenir les intermédiaires des phénomènes spirites proprement dits ; que beaucoup, après avoir essayé, se sont rebutés, et alors on arrive à se demander : pourquoi cette faculté accordée à l'un et pas à l'autre.

Sans vouloir entrer dans de plus amples explications, quant à présent, nous répondrons que cela dépend des conditions qui résultent pour l'Esprit incarné de ses existences antérieures et de l'incarnation présente ; – que ces conditions peuvent se modifier par la prière, qui, elle aussi, est une forme de réparation ; en d'autres termes, qu'en priant avec persévérance, avec l'ardent désir de voir la lumière descendre jusqu'à lui, tout individu peut arriver à devenir Médium d'une manière plus ou moins parfaite, et suivant l'un des modes plus ou moins parfaits eux-mêmes dont il sera parlé tout à l'heure.

N'est-ce point une chose singulière si, comme le prétendent quelques-uns, le Médium se trouve en communication avec les seuls Démons, que ce soit au moyen de la prière que l'homme arrive à mériter cette faveur étrange. Heureusement pour les Médiums, Jésus ne pensait pas comme ceux qui, avec plus ou moins de bonne foi, émettent des opinions semblables, et, ils me pardonneront si je préfère m'en rapporter aux paroles du Maître. Ecoutez-les. (S. Luc, XI.)

11. – Quel est celui d'entre vous, s'il vient à demander à son père du pain, est-ce que son père lui donnera une pierre ? Ou, s'il demande un poisson, est-ce qu'il lui donnera un serpent ?

12. – Ou, s'il lui demande un œuf, est-ce qu'il lui donnera un scorpion ?

13. – Si donc, vous, bien que vous soyez mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre père enverra-t-il du ciel UN BON ESPRIT à ceux qui le lui demanderont<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Les traductions françaises portent : *à combien plus forte raison votre Père céleste enverra-t-il LE SAINT-ESPRIT à ceux qui le lui demanderont* ; mais les traductions françaises ont fait un contresens : démontrons-le. Si nous nous reportons d'abord à la Vulgate, qui n'est elle-même qu'une traduction des livres canoniques du grec en latin, nous trouvons que le passage à traduire est celui-ci : *Quanto magis pater vestes de caelo dabit Spiritum Bonum petentibus* se. (Mot à mot : à combien plus forte raison votre Père donnera (enverra) du ciel *Esprit bon* à ceux qui le lui



## CHAPITRE IV - DE QUELQUES MODES DE MÉDIUMNITÉ

*Premières constatations des phénomènes spirites. – Ces phénomènes n'ont qu'un but : prouver l'existence des Esprits et leur donner les moyens de communiquer avec l'incarné. – Comment reconnaître si l'on est Médium. – Mouvement des corps inertes. – Typtologie. – Table alphabétique. – Médiiums écrivains. – Conseils.*

Nous venons d'indiquer d'une manière théorique comment il est possible à l'Esprit non incarné de produire des actes tombant sous nos sens, et plus particulièrement comment le Médium peut écrire sous l'influence, sous la dépendance du premier.

Notre intention n'est pas d'entrer ici dans le détail des phénomènes dus à l'intervention des Esprits ; on les trouvera énumérés dans le *Livre des Médiiums* d'Allan Kardec. Nous nous bornerons à dire quelques mots de ceux qu'il importe plus particulièrement de connaître, reléguant sous forme d'appendice à ce chapitre divers documents affirmant l'authenticité des phénomènes spirites.

Et tout d'abord comment a-t-on été amené à provoquer les phénomènes spirites, phénomènes qui, probablement, n'ont jamais cessé de se produire à toutes les époques, mais dont l'ignorance de laquelle on vivait au moyen âge avait fait attribuer la cause, par ceux-là seuls qui, dans ces temps déjà si loin de nous, savaient quelque chose, à l'intervention de prétendus démons.

Vers 1850, simultanément sur des points divers de notre globe, mais principalement en Amérique, on remarqua que, par le simple attouchement de certaines personnes, des tables faisaient entendre des bruits spéciaux ou se mettaient en mouvement. On étudia, on observa le phénomène sans se douter des conséquences incalculables qui devaient en résulter pour l'humanité<sup>22</sup>.

Oui, sans doute, on a beaucoup ri de ce que l'on a appelé les Tables tournantes, et nous avouons que nous avons été des premiers à le faire. – Avec les idées que l'école spiritualiste a données de

---

demandèrent.) Il est donc évident, tout d'abord, que la Vulgate, sur laquelle ont été faites les traductions françaises, ne parle nullement de l'ESPRIT SAINT, troisième personne de la Trinité chrétienne, mais D'UN BON ESPRIT (*Spiritum bonum*). Admettons si l'on veut, en nous plaçant au point de vue de l'opinion, préconçue des traducteurs français, que les mots : *Spiritum bonum* (Esprit bon) du texte latin aient pu être considérés par eux comme synonymes d'*Esprit Saint*. En effet, l'article n'existant pas en latin, on ne sait pas bien, à première vue, si l'auteur de la Vulgate a entendu parler d'un *Esprit bon*, en général, ou du *bon Esprit* par excellence, c'est-à-dire du Saint-Esprit dans le sens catholique. Mais toute équivoque disparaît lorsqu'on remonte au texte grec., au texte primitif, au texte sur lequel saint Jérôme a établi sa traduction latine. En grec, l'article existe et, par conséquent, si saint Luc, qui écrivait si purement le grec, avait voulu dire le bon Esprit par excellence, il eût été nécessaire que l'Évangéliste employât l'article et qu'il s'exprimât ainsi : *το πνεῦμα* (l'Esprit le bon), tandis qu'il dit : *πόσω μάλλον ὁ πατήρ δμῶν ἐξ οὐρανοῦ ὁῶσει πνεῦμα ἀγαθόν αἰτοῦσιν αὐτόν*. Avec le texte grec, toute ambiguïté disparaît. Il ne s'agit plus du *bon Esprit*, mais d'un *bon Esprit* que le Père enverra, car du moment où saint Luc n'a pas employé l'article, c'est qu'il a parlé dans un sens général d'un *Esprit bon* et non dans le sens spécial du *bon Esprit* par excellence, c'est-à-dire du Saint-Esprit. Il eût d'ailleurs été difficile à saint Luc de parler au 1<sup>er</sup> siècle du Saint-Esprit, troisième personne de Dieu, car nous verrons dans la seconde partie que l'Esprit-Saint, comme personne de la Trinité, n'a été inventé qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>22</sup> Le fait, au surplus, n'était pas nouveau, seulement il avait été perdu de vue. Tertullien parle des Tables divinatoires (Apolog. XXIII) ; Ammien Marcellin fait également allusion aux Mensu' (petites tables) dont on se servait au IV<sup>e</sup> siècle pour évoquer les Esprits.

l'âme ; avant de se rendre compte de la nature et de la hiérarchie des Esprits ; avant de savoir que les différences d'instruction, de qualités morales ou de défauts que nous constatons dans les classes diverses de notre humanité se retrouvaient dans le monde spirite, il paraissait, en effet, indigne des êtres que nous supposons tous supérieurs à nous, d'adopter un pareil moyen pour manifester leur existence et se mettre en rapport avec l'homme. – Mais la réflexion est venue à la suite des premières communications obtenues par ce procédé primitif, et elle nous a fait comprendre, d'une part, que c'était à notre propre infériorité que nous devons de ne pas avoir bénéficié plus tôt d'un mode de communication plus rapide et plus parfait ; de l'autre, qu'il avait fallu, tout d'abord à raison de cette infériorité même, frapper notre intelligence par des faits s'adressant plus particulièrement à nos sens.

Et puis, dirons-nous, maintenant qu'une lumière plus complète s'est faite sur les manifestations spirites, qu'importe la forme, en présence du but ? Quel est le but des phénomènes spirites ? nous l'avons dit : *Mettre l'homme à même de constater matériellement l'existence des êtres invisibles vivant en dehors de lui, et lui offrir un moyen de percevoir leur pensée à l'aide de signes tombant sous les sens.* – Que d'homme à homme j'arrive à la manifestation de ma pensée par le geste, par la parole ou par l'écriture, ne sera-ce pas toujours un signe ? Or, que sera ce signe, si je ne lui donne pas une valeur de convention ? Un mouvement, un bruit, ou une réunion de petits traits. Prenons l'écriture. Si nous l'examinons en dehors de toute idée, de manifestation de pensée, ne reconnaissons-nous pas bien vite qu'il est tout aussi ridicule de tracer sur le papier des barres et des cercles que de faire osciller une table de droite à gauche ? Concluons donc qu'il n'y a pas de hiérarchie à établir entre les moyens propres à transmettre la pensée, et que le plus élevé sera le plus rapide.

Supposons (et pour l'Esprit cette supposition sera la réalité) que par un dégagement de votre volonté, vous incarné, vous puissiez à une distance quelconque faire mouvoir un objet, sous la main d'un parent, d'un ami et changer cet objet en instrument de signaux. Ne préférez-vous pas recourir à ce mode de transmission de votre pensée plutôt qu'au télégraphe qui ne fera que procéder à l'aide de signaux différents ?

Si cela est vrai, pourquoi trouver ridicules les oscillations d'un corps quelconque sous l'influence de l'organisme fluide de l'Esprit, alors que vous admirez avec tant de raison les oscillations produites par le fluide électrique sur une palette de fer doux.

Soyez conséquent et n'ayez pas deux poids et deux mesures pour apprécier deux faits identiques.

Au début, rien ne prouvait l'intervention d'une intelligence dans la production du mouvement des corps inertes, ou dans ces bruits insolites qui se faisaient entendre dans l'intérieur d'objets susceptibles de produire un son. On considéra ces faits comme curieux, on s'y intéressa comme on s'intéresse à tout phénomène nouveau, car la première supposition que l'on dut faire fut que ces mouvements ou ces bruits étaient occasionnés par un courant électrique ou magnétique se dégageant de certaines personnes. Dans cette hypothèse même, c'était sans doute là un phénomène considérable, puisqu'il permettait de constater une nouvelle propriété de ces fluides agissant sur la matière elle-même.

Bientôt, toutefois, on crut reconnaître que les tables s'agitaient d'une façon intelligente ; qu'elles se penchaient avec une sorte d'affectation ; qu'elles exprimaient par leurs mouvements quelque chose ressemblant à de l'affection ou de la haine ; les chocs entendus dans les tables semblaient avoir quelque chose de précis.

Quelqu'un s'avisait de demander à l'une de ces tables de faire tel ou tel mouvement, de frapper un nombre de coups déterminé... Il fut satisfait à ces demandes. – C'était là le signal d'une révolution dans l'humanité, car du moment où un objet matériel quelconque faisait acte d'intelligence, il devenait évident que cet objet ne pouvant être une intelligence était mû par une intelligence...

Seulement, quelle était cette intelligence ?

Plus tard, elle s'est nommée lorsque l'homme, après divers tâtonnements, fut parvenu à entrer en communication avec elle, et alors cette intelligence a dit : Je suis un Esprit. – Qu'était-ce que l'Esprit ? Était-ce l'âme sous une dénomination différente ? Mais comment l'âme incorporelle et aussi immatérielle que la pensée aurait-elle pu produire des effets matériels ? – L'Esprit n'était donc pas la même chose que l'âme ; c'était quelque chose de plus. – C'est ainsi que, de question en question, de réponse en réponse, on est parvenu à obtenir des renseignements qui ont permis de poser les premières assises de la doctrine spirite.

N'est-ce point ainsi que tout procède dans le monde ? Le progrès – qu'il s'agisse de l'ordre intellectuel ou de l'ordre matériel – ne s'y accomplit que lentement et graduellement. Il part d'un point connu pour s'élancer vers l'inconnu, et lorsqu'il l'a découvert, scruté, sondé, pour s'élancer de ce nouveau point acquis vers un nouvel inconnu.

Il y a cent cinquante ans que la première application de la vapeur comme force motrice a été faite et personne ne suppose qu'elle ait dit son dernier mot. L'électricité ! il y a quatre-vingts ans que son principe dynamique a été découvert par Galvani en disséquant une grenouille, et la voilà qui sert à transmettre instantanément la pensée d'un bout à l'autre du monde. Aujourd'hui, elle transmet la parole elle-même ; elle se substituera bientôt peut-être à la vapeur.

Les phénomènes spirites ont suivi la loi commune.

Ils ont commencé par le mouvement d'une table, ils sont parvenus à l'écriture. Ont-ils dit leur dernier mot ? Nous ne le croyons pas.

Ces observations faites, examinons rapidement quels sont les principaux moyens pour l'homme d'entrer en communication avec ses frères non incarnés et de recevoir la manifestation de leur pensée. En passant en revue ses divers moyens, nous n'avons qu'un but : inciter les personnes qui, de prime abord, n'obtiendraient pas de devenir Médium écrivain à essayer d'un mode moins parfait, il est vrai, de se mettre en rapport avec le monde incorporel, mais qui leur permettra néanmoins d'arriver à la constatation par eux-mêmes des faits spirites et d'obtenir des réponses propres à déterminer leur conviction.

#### *Mouvement des corps inertes*

Le mode de Médiumnité le plus rudimentaire consiste dans la faculté qu'ont un certain nombre de personnes de communiquer le mouvement à des corps inertes par le contact des mains. – Si, en général, on se sert de petites tables, de guéridons pour provoquer ce phénomène, ce n'est pas qu'il soit nécessaire de recourir à un semblable objet ; c'est uniquement parce que sa forme présente plus de commodités pour le Médium, qui peut ainsi rester assis.

Pour déterminer le phénomène, il suffit au Médium, suivant la force fluidique dont il dispose, d'appliquer ses mains sur l'objet auquel il désire communiquer le mouvement et d'attendre pendant un laps de temps qui, suivant cette même force, peut être très variable. Certains Médiums obtiennent des résultats presque immédiats ; d'autres, au contraire, n'arrivent à le produire qu'après une attente de plusieurs minutes. La table commence à glisser, à faire un léger mouvement de bascule, puis le mouvement s'accroît et finit souvent par devenir très rapide ou très violent.

Si le phénomène se bornait à ce mouvement purement mécanique, il est évident qu'on ne saurait lui attribuer une cause intelligente : ce serait un phénomène matériel et rien de plu. Mais

n'oublions pas que tout phénomène spirite a un but se rattachant à la révélation spirite <sup>23</sup> et qu'il est destiné, en, même temps qu'à prouver à l'homme l'existence des êtres incorporels, à lui fournir les moyens d'entrer en rapport avec eux.

Quoique le mouvement des corps inertes soit le plus imparfait de ces moyens, cependant il peut constituer un mode de communication, car il suffit d'ériger les mouvements de la table en signe de convention, pour qu'il devienne possible de correspondre très lentement, il est vrai, avec l'Esprit qui sera en rapport avec vous, ou, pour employer une expression plus juste empruntée au langage télégraphique en contact avec vous.

Une fois que, sous l'action plus ou moins prolongée des mains du Médium, la tablette se sera imprégnée du fluide périspiritique, qu'elle aura manifesté par un certain nombre de mouvements la vie momentanée qu'elle aura reçue, convenez alors avec l'Esprit qui, en même temps que vous, aura contribué à la vivifier, que tel nombre d'oscillations signifiera *oui*, que tel autre nombre voudra dire *non*. Dès ce moment vous êtes en mesure d'obtenir des réponses qui se borneront, il est vrai, à une affirmation ou à une négation, mais qui n'en constitueront pas moins des réponses intelligentes.

Le Médium peut-il prêter à l'Esprit une force plus grande (car l'un et l'autre concourent au phénomène), le mode de communication se perfectionne.

Qu'il soit admis, par exemple, que le Médium ou toute autre personne épellera *lentement* les lettres de l'Alphabet et qu'une fois arrivée à celle dont l'Esprit voudra se servir, celui-ci déterminera une oscillation de la table. Faites écrire ou retenez de mémoire les lettres ainsi indiquées, réunissez-les et vous arriverez à constituer des mots et des phrases.

Bien qu'un seul Médium suffise souvent pour que le phénomène se produise, cependant il ne peut qu'y avoir avantage à ce que plusieurs personnes se joignent à lui et posent simultanément les mains sur la table. Ces personnes, en admettant même qu'isolément elles ne puissent prêter à l'Esprit assez de fluide pour vivifier le corps inerte, lui apporteront néanmoins leur contingent de puissance et lui viendront en aide.

C'est ainsi qu'il nous a été donné de voir une table énorme s'agiter violemment au toucher de quatre personnes dont une seule était Médium et frapper le sol avec une telle violence que l'on dut s'arrêter pour ne pas ébranler le plancher.

Ce phénomène présentait-il quelque chose de surnaturel ? Nullement ; il y avait seulement application d'une loi dont l'existence s'affirme par des faits hors de discussion, avoués par les ennemis les plus ardents du spiritisme, et qu'ils ne consentent à expliquer que par l'intervention du Diable ! – Mais pourquoi donc ne pas attribuer à cet être fantastique la suspension dans l'espace, au moyen d'un aimant, d'un poids vingt fois plus pesant que l'aimant qui le soutient ? S'explique-t-on ce phénomène plus que l'on s'explique le mouvement des corps inertes ? Si on ne se l'explique pas, il est tout aussi illogique de ne pas l'imputer au Démon, que d'attribuer à celui-ci les phénomènes spirites.

Assurément, le comment intime de ces phénomènes échappe à notre intelligence bornée. Cependant, les enseignements donnés par les Esprits permettent, en partant des effets, de

---

<sup>23</sup> Nous nous servons ici d'un mot qui pourrait être interprété contre notre pensée. Nous avons donc besoin de bien préciser le sens dans lequel nous l'emploierons. Nous n'entendons pas par révélation une chose surnaturelle ; nous entendons uniquement l'enseignement de choses ignorées par le moyen de faits naturels soumis à une loi générale. Suivant l'expression d'un Esprit, « il n'y a rien de surnaturel, que Dieu ».

remonter quelques pas dans cette voie des causes qui aboutit à Dieu.

Il est évident que ce n'est pas dans l'âme que l'homme puise la force dont il est doué, puisque l'âme est incorporelle et de la même nature que la pensée.

Il n'est pas moins évident – ou tout au moins il va le devenir – que cette force ne provient pas *du corps*, lequel n'intervient que comme un levier plus ou moins puissant. La preuve, la voici : supposons un poids de 20 kilogrammes. Je veux le soulever, et, de prime abord, je n'y parviens pas. Pourquoi ? Parce que ma volonté n'a pas proportionné l'effort à faire à la résistance à vaincre. – Je m'y reprends à nouveau, tous mes nerfs entrent en mouvement à l'appel de ma volonté, tous mes muscles se tendent, et le poids est enlevé. – Pourquoi encore ? Est-ce que mon corps n'est pas formé des mêmes molécules qui le constituaient quelques secondes auparavant ? Est-ce que ce ne sont pas les mêmes nerfs, les mêmes muscles, la même charpente osseuse qui ont pu un instant après, ce qu'ils n'avaient pu un instant auparavant ? Pourquoi donc cette différence dans ma force ? – Parce que mon âme s'était trompée. Elle avait mal calculé l'effort à faire ; elle n'avait pas donné ordre à une quantité suffisante du fluide périspritique qui l'enveloppe d'animer la machine corporelle qui devait être mise en mouvement. Reconnaisant son erreur, elle a fait appel à une plus grande somme de fluide et le poids a été enlevé.

D'où nous concluons que ce n'est pas du corps qu'est venue la force, pas plus que dans ces machines mues par la vapeur qui servent à décharger les fardeaux sur un quai, ce n'est pas dans le bras de levier qu'est la véritable puissance, mais dans cette force motrice qui est, pour cette machine ce qu'est le périsprit pour le corps. – Dégagez un courant de vapeur plus considérable, la force de la machine augmentera ; que l'esprit dégage un courant périspritique plus grand, la force de cette autre machine qu'on nomme le corps augmentera pareillement.

C'est donc du fluide périspritique que dérive la force de l'homme. – Mais, ne l'oublions pas, l'Esprit possède cette même force, puisqu'il est *âme*, c'est-à-dire pensée et volonté, et *périsprit*, c'est-à-dire organisme ; par conséquent, il ne lui manque que l'instrument matériel. Comment va-t-il le trouver ?

Voici un aimant ; approchez-en un morceau de fer doux. Que se produit-il ? Une attraction, et grâce à cette attraction, une transmission de la puissance de l'aimant au fer doux qui devient aimant lui-même et le demeurera tel tant que le contact subsistera. – Approchez de ce premier morceau de fer doux un second morceau semblable, et ce second morceau participera à toutes les qualités de l'aimant primitif. La vie magnétique aura passé du premier au second.

Quelque chose d'analogue, mais dérivant d'un fluide différent, se produit dans le phénomène spirite du mouvement des corps inertes : la force primitive est émise par l'Esprit ; elle s'imprègne au passage de la force fluïdique du Médium qui la transmet par le contact au corps inerte qu'elle doit animer d'une vie momentanée, comme le barreau de fer doux s'anime de la vie spéciale qu'il emprunte à l'aimant. – Dans cette situation, l'Esprit, en dégageant par sa volonté une plus ou moins grande somme de fluide, parvient tout d'abord à équilibrer dans le corps inerte qu'il vivifie, la force d'attraction avec la résistance dont il doit triompher pour mettre la matière en mouvement. Cet équilibre établi, le corps inerte échappe presque absolument aux lois de la pesanteur vis-à-vis de l'Esprit dont le fluide le domine et l'attire. Pour rompre l'équilibre, il suffira que l'Esprit dégage un supplément presque insignifiant de fluide, et le corps inerte vaincu obéira au principe intelligent qui voudra le faire mouvoir, puisque la force de résistance aura été contrebalancée.

Comparons, comparons toujours, car c'est en partant du connu que nous parviendrons à l'inconnu. Voici un aimant que je tiens, au-dessus d'un morceau de fer doux ; je l'en approche

insensiblement. Peu à peu, et avant que le contact soit établi, l'aimant dégagera vers le fer doux un courant fluide dont il saturera ce dernier, et lorsqu'il sera parvenu à une distance où la force d'attraction commencera à vaincre la force de résistance dérivant de la pesanteur du fer doux, vous verrez celui-ci se soulever par un de ses côtés et faire des efforts pour arriver à l'aimant qui l'appelle. – Dans ce moment d'attraction incomplète le morceau de fer doux pèsera-t-il le même poids qu'auparavant ? Non, car une partie de son poids aura été soutirée par l'aimant. – Rapprochez enfin l'aimant d'une quantité inappréciable, l'attraction sera complétée et la pesanteur du fer doux vaincue.

Supposons les mêmes principes agissant sur le corps inerte par l'entremise du Médium, mais à l'aide d'un fluide différent et nous comprendrons les mouvements de ce corps, autant du moins que nous comprenons l'attraction du fer par l'aimant, avec cette différence cependant que la force de l'aimant restant la même, son influence ne s'augmentera que par le rapprochement, tandis que la force fluide de l'Esprit se développera à distance par sa seule volonté. – Ainsi, de même que l'aimant annihile la pesanteur, l'Esprit l'annihile également et, dans cette situation, il lui suffit d'ajouter une quantité insignifiante pour déterminer le mouvement du corps inerte, comme il suffit d'approcher insensiblement l'aimant du fer doux déjà saturé de fluide pour mouvoir ou soulever celui-ci. Les deux phénomènes sont parallèles<sup>24</sup>.

### *Typtologie*

Un certain nombre de Médiums sont aptes à recevoir les communications des Esprits par un moyen encore bien imparfait, mais cependant un peu plus rapide que le précédent : nous voulons parler de ceux qui ont la faculté d'établir des rapports avec leurs frères non incarnés au moyen de petits coups, ou plutôt de crépitements qui se produisent dans l'intérieur d'un objet se prêtant par sa sonorité à l'émission d'un son. C'est là ce qu'on nomme : Typtologie c'est-à-dire : langage par les coups.

Il suffit à cette nature de Médiums, après avoir évoqué un Esprit, d'imposer les mains sur une table par exemple, pour que l'on entende les bruits auxquels nous venons de faire allusion. Souvent même ces bruits, qui ont un caractère spécial ressemblant à un déchirement plutôt qu'à un choc, se produisent sans la volonté du Médium, dans un meuble voisin, et cela par le seul rayonnement du fluide périspiritique que celui-ci dégage et qu'utilise l'Esprit. – Nous considérons comme bien coupables les personnes en faveur desquelles ce phénomène se produit sans qu'elles l'aient provoqué, de ne pas le provoquer directement ensuite. Il est évident qu'un appel leur est adressé soit dans leur intérêt, soit dans l'intérêt d'un Esprit probablement souffrant ; or elles repoussent la Charité qui leur est faite, ou la Charité qui leur est demandée.

Nous appelons sur le phénomène de la Typtologie l'attention de tous ceux qui recherchent, sans parti pris, la vérité, parce qu'il est le premier qui ait ébranlé notre incrédulité railleuse.

Il est incontestable que si ces coups ou craquements se produisaient sans intelligence, on n'en saurait induire l'intervention d'un être doué de raison. Mais si, au contraire, ce phénomène, comme celui du mouvement des corps inertes, peut être détourné de son caractère matériel pour servir à une communication intelligente, il change complètement de nature, puisqu'il s'élève à la hauteur d'un *signe* en devenant le véhicule d'une pensée.

Pour arriver à ce résultat, voici comment il convient de procéder.

---

<sup>24</sup> Les expériences si, concluantes faites par M. W. Crookes, membre de la Société Royale de Londres, prouvent que si l'Esprit peut annihiler la pesanteur, il peut également l'augmenter. Il a suffi à des Médiums de toucher du bout des doigts l'extrémité d'une barre d'acajou, à l'autre extrémité de laquelle on avait adapté une balance romaine, pour mesurer l'augmentation de poids énorme ainsi obtenue.

Lorsqu'après une évocation, l'Esprit a prouvé par une série de coups frappés sans ordre qu'il est en communication avec vous, convenez avec lui qu'un coup frappé signifiera oui et deux coups non. Vous voyez que, si imparfait qu'il soit, vous avez un moyen de communiquer avec lui, comme vous l'avez lorsque vous procédez par le mouvement des corps inertes.

Perfectionnez alors ce système de signaux, et au lieu de vous borner à un échange d'affirmations et de négations, demandez à l'Esprit d'admettre que, lorsqu'en épelant les lettres de l'alphabet, vous parviendrez à celle dont il voudra faire emploi, il produira un nombre de coups déterminé ; immédiatement le système de signaux se perfectionne, car vous pouvez ainsi, avec de la patience, obtenir des phrases entières.

Exemple : J'épelle ABCD... Un coup. La première lettre du mot est donc un D.

J'épelle de nouveau : ABCDEFGHI... Un coup. La seconde lettre sera un I et, en continuant de la même manière, l'Esprit parviendra à dicter clairement le mot : Dieu.

S'il vous arrive de vous tromper ; si, par exemple, le coup qui vous avait paru se rapporter à une lettre, se rapportait à une autre, soyez tranquille, l'Esprit se chargera de rectifier votre erreur. Ou il s'arrêtera, ou il fera entendre le nombre de coups que vous aurez choisi pour signifier non, ou il frappera un nombre indéterminé de coups rapides pour appeler votre attention sur l'erreur commise. Vous recommencerez alors le mot où simplement la dernière lettre, si vous êtes sûr des lettres qui précèdent, et vous verrez la rectification s'opérer.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible au sceptique le plus endurci de résister aux preuves qui résultent de ce phénomène. Nous nous bornons à lui demander de ne pas tirer de conclusion définitive d'une première expérience, eût-elle été favorable, et de ne pas poser aux Esprits des questions auxquelles ils ne peuvent répondre. Nous demandons au sceptique de voir, de voir plusieurs fois, d'étudier les faits et les réponses, et nous ne doutons pas qu'un éclair de vérité ne jaillisse pour lui.

Nous trouverons tout à l'heure une communication qui nous expliquera ce qu'il y a d'explicable pour l'homme dans ce phénomène. Mais dès ce moment, disons qu'il y a une certaine analogie entre la Typtologie et l'appareil télégraphique de Morse. L'employé qui reçoit un télégramme à l'aide de cet appareil, pour peu qu'il ait une certaine habitude, n'a pas besoin, pour comprendre, de lire les signes qui viennent se placer sur le papier ; il lui suffit d'entendre le bruit que produit chaque mouvement de la palette aimantée par le courant électrique. – L'appareil Morse compris à l'audition serait, dans ces conditions, un appareil typtologique animé par un fluide autre que celui qui sert à l'Esprit lorsqu'il fait entendre des coups dans une tablette.

Nous indiquerons, en terminant, un moyen un peu plus rapide que l'épellation alphabétique pour communiquer avec l'Esprit, par le moyen de la Typtologie.

Figurez sur une feuille de papier les lettres de l'alphabet en les espaçant d'un centimètre. Puis, pendant que le Médium, après avoir évoqué l'Esprit, tiendra ses mains en contact avec la table, passez successivement, mais sans trop vous presser, la pointe d'un crayon, d'un canif, d'une plume sur chacune des lettres tracées. Au moment où la pointe de l'objet dont vous vous servirez se trouvera sur la lettre que l'Esprit voudra utiliser, vous entendrez dans la tablette un coup avertisseur. Notez les lettres ainsi indiquées et vous arriverez à obtenir des phrases entières<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Depuis que ce livre est écrit, M. W. Crookes, ce savant illustre qui naguère démontrait dans l'amphithéâtre de l'école de médecine de Paris une quatrième forme de la matière qu'il a appelé la matière radiante, a publié une note résumant les expériences qu'il a faites sur les phénomènes spirites. Voici un extrait de cette note relative aux phénomènes de percussion : « J'ai entendu des sons produits de cette manière : dans un arbre vivant, dans un morceau de verre, dans un fil de fer tendu, dans un tambourin, dans l'intérieur d'une voiture, dans le parquet d'un

### *Table alphabétique*

Mme Emile de Girardin, qui assistait aux premiers essais du spiritisme dont elle fut une fervente adepte, avait imaginé, à une époque où il n'était pas encore question pour le Médium d'écrire sous l'influence des Esprits, un moyen de recevoir leurs communications avec une rapidité plus grande que par le procédé du mouvement d'une tablette ou des coups frappés.

Nous ne nous étendons pas sur la description de l'appareil que Mme de Girardin avait inventé. Nous pensons qu'il est suffisamment connu. Nous rappellerons seulement qu'il se compose d'un guéridon à tablette mobile sur laquelle sont inscrites les lettres de l'alphabet et les dix chiffres ; que la tablette en tournant fait passer successivement les lettres sous une aiguille qui demeure fixe et indique par des arrêts successifs la lettre dont l'Esprit veut se servir.

Presque toutes les personnes qui obtiennent le mouvement des corps inertes sont douées de la faculté de faire tourner la tablette en mettant leurs mains en contact avec elle. Toutefois les mouvements deviennent plus rapides lorsque plusieurs personnes se réunissent et posent simultanément leurs mains sur la table, résultat qu'explique facilement ce que nous, avons déjà dit.

Au bout de quelques minutes qui peuvent être réduites à quelques secondes, et avant même qu'aucun mouvement se produise, une sorte de frisson parcourt la tablette ; on sent qu'elle commence à s'animer, elle tourne enfin. Suivez son mouvement, sans le retarder, sans l'accélérer, mais en ayant soin de maintenir au moins l'une de vos mains en contact avec l'appareil, autrement le courant fluïdique s'arrêtant, la tablette s'arrêterait.

Souvent le premier mouvement de la tablette mobile portera sous l'indicateur le mot oui ; vous pouvez alors commencer vos questions. Quelquefois aussi la tablette continuera à tourner sans s'arrêter il convient alors d'interrompre le mouvement par une question.

Si l'on a bien saisi le mécanisme de l'appareil, on comprendra tout de suite comment s'obtiennent les réponses : la tablette supérieure tourne, puis tout à coup s'arrête. Notez la lettre qui se trouve sous l'indicateur. Suivez ainsi chaque arrêt, retenez les lettres dans votre mémoire ou faites-les transcrire, puis continuez la phrase.

Après quelques jours d'exercice, un Médium peut obtenir par ce moyen épellatoire des réponses qui, relativement, seront assez rapides.

Notons en passant que le mouvement de la tablette se produit indistinctement dans les deux sens : de droite à gauche et de gauche à droite<sup>26</sup>.

---

théâtre. Le contact même n'est pas toujours nécessaire pour la production de ces bruits. Je les ai entendus sortant des parquets, des murs, quand les mains et les pieds du médium étaient attachés ; quand il était assis sur une chaise sans faire aucun mouvement ; quand il était enfermé dans une cage ; quand il était étendu en catalepsie sur un canapé ; enfin je les ai entendus dans un harmonium, je les ai sentis sortant de mon épaule, de ma main ; je les ai perçus dans une feuille de papier tenue entre les doigts par un bout de fil passé dans un coin de la feuille... ces phénomènes je les ai éprouvés, contrôlés, examinés jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un doute possible sur leur identité et jusqu'à ce qu'il soit impossible d'admettre l'intervention d'aucun artifice ou moyen mécanique. » M. W. Crookes termine en disant : « J'ai remarqué depuis le commencement de mes recherches que la puissance qui produit ces sons n'est point, sûrement une force aveugle, mais qu'elle est associée, ou plutôt gouvernée par l'intelligence. Ainsi les sons dont je viens de parler ont été répétés un certain nombre de fois déterminé ; ils sont devenus forts ou faibles, se sont produits dans différents endroits, suivant les demandes qui ont été faites... »

<sup>26</sup> La table épellatoire doit être utilisée directement par le Médium ou par des personnes absolument sûres, car il serait facile de tromper par ce moyen en conduisant la tablette. Mais lorsque, seul en présence de cette table qu'il sent entraînée, le Médium obtient des réponses, il peut être tranquille, car on ne se trompe pas soi-même.



### *Communication par l'écriture*

Nous avons expliqué, dans le chapitre précédent, comment, lorsque j'écris, mon âme à l'aide de son organisme fluide transmet sa volonté à mes doigts et leur fait tracer les caractères qui doivent servir à manifester *ma pensée*. – Nous avons dit comment l'Esprit non incarné pouvait imprimer le mouvement aux doigts du Médium et donner ainsi une représentation à sa pensée à lui. – Nous ne reviendrons pas ici sur ces explications théoriques.

De tous les modes de Médiumnité, le plus enviable est sans contredit celui qui permet de communiquer avec les Esprits au moyen de l'écriture. C'est ce mode de Médiumnité que s'attachent à obtenir tous ceux qui ont compris l'influence que le spiritisme est appelé à exercer sur notre monde, puisqu'ils ont ainsi les moyens de recevoir avec rapidité les communications des Esprits et d'entretenir avec eux des rapports analogues à ceux qui résulteraient d'une dictée.

Pour connaître si l'on est doué de ce genre de Médiumnité, il n'y a qu'un moyen : essaye. L'expérience seule répondra.

Pour essayer, voici dans quelles conditions il convient de se placer.

Assurément nous n'avons pas la prétention, parvenu à ce point de notre travail, d'avoir amené à nos convictions les personnes qui n'ont rien vu, rien éprouvé. Aussi ne leur demandons-nous pas la foi ; nous réclamons uniquement d'elles le *désir de s'éclairer et le recueillement*. – Si elles veulent bien admettre, en outre, qu'en dehors de ce qu'elles connaissent, il peut exister des lois naturelles qu'elles ne connaissent pas, nous nous en réjouissons sans doute, mais il nous suffit, pour le moment, qu'elles accordent à l'examen de faits sérieux le sérieux nécessaire.

Ce n'est donc pas en présence d'une société nombreuse, au milieu de discussions et de controverses sur le Spiritisme, qu'elles doivent s'assurer si elles sont Médium ; l'endroit serait mal choisi. De quoi s'agit-il, en effet ? D'une conversation entre deux êtres doués de raison, conversation rendue plus difficile par l'obstacle qu'apporte la matière grossière dont l'un est enveloppé et dont l'autre a à triompher. Dans une conversation entre deux personnes qui sont à une certaine distance l'une de l'autre, il faut pour qu'elles perçoivent le son, de l'attention et du silence. Comment celui qui veut essayer de percevoir la pensée de l'Esprit désincarné et permettre à celui-ci de donner une forme à cette pensée, forme qu'il doit emprunter à l'incarné, nous refuserait-il de se placer dans des conditions semblables ?

Et puis, placé en face de lui-même, ne sera-t-il pas plus facile au sceptique de vaincre une fausse honte, et, seul en présence de Dieu, d'élever un regard vers lui et de s'écrier :

« Dieu, dont j'ignore l'essence, mais qui êtes bon, qui êtes juste, puisque vous êtes Dieu, quelques-uns prétendent que le Spiritisme peut me conduire à la vérité morale et philosophique. Dieu ! ayez pitié de la faiblesse de votre créature ; permettez à la lumière de descendre jusqu'à moi ; et pour me convaincre, daignez permettre que je devienne Médium et surtout Médium écrivain. Mon Dieu ! laissez venir à moi un bon Esprit ! »

Cette invocation terminée, il ne reste plus qu'une chose à faire : prendre une feuille de papier, y poser la pointe d'un crayon en laissant les doigts, la main, le bras libres de se mouvoir... et attendre.

Peut-être, presque instantanément, la main se mettra-t-elle en mouvement traçant, à défaut de caractères nettement formulés, des monosyllabes, des barres, ou des lignes sans signification.

Que celui qui, dès un premier, un second ou un troisième essai aura obtenu ce résultat, remercie Dieu : il est Médium écrivain, car il ne lui reste plus qu'à acquérir, à l'aide d'un peu de pratique, le développement de sa faculté. – Ce sera l'affaire de quelques jours.

Si, au contraire, et c'est là ce qui arrivera le plus fréquemment, au bout de trois ou quatre minutes aucun mouvement ne s'est produit, il convient de s'arrêter, de ne pas pousser l'expérience jusqu'à la fatigue et de ne reprendre le crayon que quelques heures après, ou même le lendemain. Que celui qui désire devenir Médium écrivain continue à agir ainsi en ayant soin d'ailleurs d'implorer Dieu chaque fois, et dût-il attendre aussi longtemps que nous avons attendu nous-mêmes, qu'il veuille bien nous croire, sera largement récompensé par le succès.

Est-ce à dire que toute tentative répétée dans les conditions indiquées réussira ? Non. Mais alors nous dirons à celui qui cherchera la vérité avec la volonté de la trouver : – Si vous n'avez pas pu obtenir le plus, et cela par des raisons *justes*, mais qu'il nous paraît inutile de dire, cherchez à obtenir le moins. Essayez d'abord, à l'aide d'un guéridon, d'une petite table, de provoquer le mouvement des corps inertes. Si vous réussissez, faites-vous confectionner une table alphabétique, car les mouvements que vous aurez obtenus sont la preuve certaine que vous pourrez, par ce moyen, communiquer avec les Esprits – Enfin si, seul, vous ne parvenez à aucun résultat, réunissez-vous plusieurs et sans arriver aux communications plus étendues du Médium écrivain, vous pourrez en obtenir cependant qui entraîneront votre conviction, serviront à votre progrès et, une fois ce progrès accompli, ce mérite acquis, vous amèneront comme récompense à écrire sous l'influence même des Esprits.

## APPENDICE AU CHAPITRE IV - CERTITUDE DES PHÉNOMÈNES SPIRITES

Nous avons dit, en commençant le chapitre IV, que nous renvoyons à un appendice la question d'authenticité des phénomènes spirites. Nous ne saurions mieux faire, croyons-nous, que d'emprunter les preuves de ces phénomènes à l'un des adversaires du spiritisme, et à l'un des savants les plus illustres de notre époque, c'est-à-dire à M. l'abbé Poussin, professeur au séminaire de Nice, auteur d'un livre très curieux : *Le spiritisme devant l'histoire et devant l'Eglise*, et à M. William Crookes, membre de la Société Royale de Londres, institution qui correspond à notre Académie des Sciences. – Le premier se place naturellement au point de vue de la doctrine catholique et attribue les phénomènes spirites à l'intervention du *grand séducteur du monde et de ses immondes satellites* ; – le second, étudiant en vrai savant, sans parti pris, après avoir constaté certains faits, s'est dit tout d'abord : « il y a là quelque chose » ; et après avoir scruté les phénomènes en entourant les expériences qu'il dirigeait de toutes les précautions propres à assurer son jugement, il est venu nous dire dans ses notes sur des recherches faites dans le domaine des faits appelés spirites, le résultat d'études prolongées pendant plusieurs années. C'est donc à la Religion et à la Science que nous allons emprunter les preuves de l'authenticité des phénomènes spirites. Nous pouvons dire aussi que c'est au témoignage des quatorze mille Américains qui ont signé la pétition adressée au Sénat de Washington, pétition que nous rencontrons dans le livre de M. l'abbé Poussin.

Nous détachons, tout d'abord, de ce livre les extraits suivants (pages 163 et suivantes) :

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'en faisant des concessions nécessaires à la supercherie, aux hallucinations et au charlatanisme, l'examen de ces faits nous force de conclure à leur réalité. En d'autres termes, pour bien établir notre proposition, il nous paraît difficile, sinon impossible, de nier aujourd'hui *l'ensemble des faits extraordinaires* que s'attribue le spiritisme. En effet, un grand nombre ont pour eux des témoins : 1° nombreux ; 2° souvent très graves ; 3° qui ne peuvent être ni trompés ni trompeurs.

« 1° Personne, je pense, ne peut contester le nombre des témoins, faits qui ont d'abord agité toute l'Amérique, ému l'Eglise et tout l'Episcopat, préoccupé tous les savants, occupés maintenant de les interpréter, de pareils faits ne peuvent être tous chimériques. Si quelqu'un avait été tenté de contester le nombre des témoins, nous l'engagerions à méditer cette pétition authentique signée de *quatorze mille Américains* (on la trouvera plus loin) dénonçant à l'assemblée législative des Etats-Unis les faits extraordinaires dont ils se déclarent les *témoins*.

Si maintenant, à ces témoignages nous ajoutons les faits nombreux, signés de noms connus, et publiés dans une multitude d'ouvrages et de journaux même les plus chrétiens et les plus sérieux ; – si nous nous reportons aux faits magiques analogues que l'on trouve dans les Livres saints, les Saints Pères, la vie des Saints et l'histoire de l'Eglise ; – si, même pour ces derniers temps, vous interrogez les Annales de la Propagation de la Foi, le récit des missionnaires et les opinions des théologiens, des évêques et des savants qui les admettent, nous ne pouvons contester le nombre des témoins.

2° En nommant ces derniers, je viens de toucher à la seconde affirmation – c'est qu'un grand nombre de ces témoins sont graves. – Des théologiens, des ecclésiastiques distingués et prévenus contre les faits ; des hommes aussi remarquables par la science que par la vertu, s'accordent de

toutes parts à admettre certains faits extraordinaires du spiritisme comme incontestables <sup>27</sup> ; les hommes les plus sérieux qui ont étudié spécialement ces matières peuvent bien varier encore sur l'interprétation des faits, mais nul d'entre eux n'ose plus les contester. « Sans doute, dit le P. Gury, tout ce qu'on attribue aux tables tournantes n'est pas vrai. Trop souvent la supercherie se glisse pour tromper les simples. Mais, *dans celle multitude de prodiges, un grand nombre sont incontestables, car ils ont été vérifiés par les témoins les plus éprouvés et les plus dignes de foi.* » Le savant P. Ventura, consultant de la sacrée Congrégation des Rites, examinateur des Évêques, dans sa lettre à M. des Mousseaux, n'hésite point à admettre l'ensemble des faits extraordinaires sur lesquels s'appuie cet auteur : « Votre savoir, dit-il, votre immense érudition mettent en évidence l'incontestable réalité des faits. Votre livre fera justice à la fois de cette tourbe niaise (car, niais vient de nier) qui, dans son incomparable aplomb, ose contester des faits admis par l'humanité entière, et de prétendus savants qui, respirant à pleins poumons l'absurde, nous gorgent d'interprétations aussi contraires à la véritable science qu'elles le sont au plus vulgaire sens commun ». En condamnant, d'après Rome, *l'abus* du magnétisme comme dangereux, sans se prononcer absolument sur la réalité des faits extraordinaires du spiritisme dont l'examen n'est pas nécessaire à leur thèse, les mandements de nos Evêques en supposent ou en admettent l'existence. *La Civilita catholica*, dont la théologie ferme et sûre s'inspire de toutes les pensées de la Cour de Rome, n'a point hésité, dans ses magnifiques articles sur le spiritisme moderne, à mettre hors de discussion la certitude des faits qu'elle regarde, dans leur ensemble, comme démontrés...

3° Malgré ces attestations si graves, et en présence de ces récits de témoins oculaires, plusieurs savants se retranchent dans un scepticisme absolu ; tout y est pour eux hallucination ou jonglerie. MM. Huc, Jouduel et cent autres missionnaires, qui chaque jour s'exposent à la mort pour la vérité, ou bien n'ont rien vu, ou bien sont des hallucinés. Il en est de même de ceux qui ont vérifié les manifestations les plus extraordinaires des tables tournantes ; *ils sont trompés ou trompeurs.*

Selon M. Littré, la susceptibilité du système nerveux surexcité de nos jours par les ébranlements, de l'ordre politique et les secousses des révolutions<sup>28</sup> suffit pour rendre compte de témoignages dont souvent la bonne foi ne saurait être révoquée en doute. « En un mot, dit le P. Maignon, qui résume cette théorie, il n'y a rien d'objectif dans toutes ces choses ; elles ne sont que le produit de l'imagination et des troubles survenus dans l'organisme. – Ce système n'est pas nouveau : c'est ainsi que Bailly, dans son célèbre rapport rédigé sous Louis XVI au nom de la commission royale rend compte des phénomènes du Mesmérisme. Mais alors il n'était guère question que de crises, d'agitations nerveuses et d'autres semblables effets pathologiques et physiologistes. – Aujourd'hui devant la multitude presque innombrable de témoins de tous pays, de toutes religions, qui se posent comme ayant vu de sang-froid, examiné avec toute la rigueur d'un Esprit incrédule, il est à peu près impossible de s'arrêter à une pareille hypothèse. Nous ne nions pas sans doute que certaines expériences n'aient été surfaites ; le charlatanisme ; le goût du merveilleux, la persuasion préalable qu'on allait se trouver transporté dans un monde de prodiges ont pu assurément faire illusion à plusieurs. Mais en défalquant tout ce qui peut raisonnablement être attribué à de semblables causes, il reste encore un nombre considérable de faits *dont nous ne saurions nier la réalité sans renoncer à tous les principes de la certitude historique...* »

---

<sup>27</sup> Ce livre a été publié en 1866, avant que Rome n'eût ordonné de faire le silence autour du spiritisme. Si ce livre n'avait pas été imprimé, il est douteux qu'il le fût aujourd'hui, car, d'un bout à l'autre, il est la démonstration des faits spirites.

<sup>28</sup> Nous ignorons si M. Littré a écrit quelque chose de semblable, car, à coup sûr, il serait singulier de faire intervenir les *ébranlements de l'ordre politique et les secousses des révolutions* pour faire voir à l'homme autre chose que ce que ses sens lui affirment. Rien, au surplus, ne démontrerait mieux la réalité des phénomènes spirites, que la pauvreté de l'argument émis pour les expliquer. – Il serait plus difficile de croire à l'explication qu'au phénomène.

Maintenant, pour résumer et pour conclure, nous dirons à ceux qui nient l'existence et la possibilité de ces faits : pouvez-vous admettre que tant de témoins nombreux et graves qui ont étudié sérieusement ces matières ; qui, presque tous, affirment sur le témoignage de leurs sens, aient été trompés, je ne dis pas sur la nature ou essence du fait, mais sur la réalité extérieure du fait lui-même. – Lorsque quatorze mille Américains attestent le fait des tables tournantes et l'évocation des Esprits ; lorsque des théologiens, des prêtres, des savants de profession, des catholiques comme le P. Ventura, le P. Matignon, le P. Gury et les rédacteurs de la *Civilita catholica* ; des rationalistes intelligents et instruits comme MM. Figuiet, Coquerel, de Gasparin ; des évêques, comme Mgr l'Evêque de Québec, Mgr de Tours et Mgr Bouvier ; des missionnaires comme MM. Huc, Bonduel et d'autres cités dans les lettres édifiantes et les Annales de la Propagation de la Foi ; quand tous ces Esprits sérieux et graves attestent les faits les plus étranges, comment pourriez-vous soutenir qu'ils ont cru voir ce qu'ils ne voyaient pas, entendre ce qu'ils n'entendaient pas ! Il faut, en pareil cas, repousser le témoignage des sens, admettre que, vous seul qui niez, avez la raison et que tous les autres en masse sont des hallucinés, ou prétendre que ces témoins se sont entendus pour être trompeurs. C'est ce que nous ne discuterons pas. Qu'un Cagliostro, un Mesmer ou un Spiritiste qui fait de sa science une affaire d'argent, mente et trompe comme nous l'avons vu dans ces derniers temps ; – que des jongleurs, rivalisant d'habileté avec Hamilton, Comte ou Robert – Houdin, inventent des scènes de prestidigitation qui peuvent illusionner les simples, soit. – Mais, encore une fois, une table qui frappe, interroge, répond et s'élève *seule* en l'air ; une main invisible et froide qui presse la vôtre ; un crayon qui écrit sur une table des faits qui se passent à distance, tout cela n'a rien de commun avec l'art maintenant dévoilé des plus habiles prestidigitateurs et ne saurait échapper à un œil défiant et exercé. – *Rationalistes ou catholiques, il faut, bon gré mal gré, admettre un grand nombre de ces faits étranges dont la science et la théologie se sont émues et dont elles cherchent à pénétrer le mystère.* »

Plus loin, nous trouvons dans le même ouvrage le passage suivant, qu'il nous paraît intéressant de citer. « Les autres effets prodigieux ne peuvent être attribués qu'à une *cause intelligente* et nullement aux forces de la nature. Sont-ce des tables de bois ou de marbre qui proposent les questions et en attendent les réponses ? Non, évidemment. *Qui pourrait soutenir une pareille FOLIE !* Aussi, la persuasion générale, c'est que l'affaire se passe avec les Esprits qui meuvent les tables et sont pour cette raison appelés Esprits frappeurs. Or, ces Esprits ne peuvent être des Esprits bons. Ce serait un blasphème de soutenir que les Anges et les saints, jouissant de la béatitude éternelle, *interviennent dans les amusements des hommes*, obéissent à leurs vains désirs et satisfont leur sottise curieuse. Il serait également impie de prétendre que Dieu, qui a en horreur la divination et la proscrit si sévèrement, peut permettre aux habitants du ciel d'en être les instruments. De tels Esprits sont des Esprits mauvais qui, éternellement maudits de Dieu, tendent sans cesse des pièges à l'homme. Le chef-d'œuvre de Satan, dit le Père Ventura, c'est d'être parvenu à se faire nier. Démontrer l'existence de Satan, c'est rétablir *un des dogmes FONDAMENTAUX qui servent de base au christianisme*. Mais magie, mesmérisme, magnétisme, somnambulisme, hypnotisme, ne sont que satanisme. »

Aussi donc, M. l'abbé Poussin ne nie rien des phénomènes spirites ; il déclare que ce serait FOLIE de soutenir qu'ils n'ont pas une cause intelligente. Seulement, comme il considère comme blasphématoire (et c'est là l'erreur qui dérive de son orthodoxie catholique) la supposition que les Anges et les Saints puissent s'abaisser à *intervenir dans des amusements des hommes*, il arrive à cette conséquence : du moment où les agents des phénomènes spirites ne peuvent être ni les Anges, ni les Saints, les Démons seuls produisent ces phénomènes.

De ce raisonnement nous retenons ceci : aux yeux de l'auteur, professeur au séminaire de Nice,

les phénomènes sont constants et ils sont dus à une cause intelligente.

Mais nous n'avons jamais prétendu qu'ils eussent pour objet *l'amusement des hommes*. Il y a, dit M. l'abbé Poussin, des réponses absurdes qui parviennent par l'intermédiaire des Médiums. Nous ne le nions nullement, mais nous ajoutons : ces réponses ont été méritées soit par le Médium, soit par la personne interrogeant par l'entremise du Médium. Parce qu'un homme jouant avec les phénomènes électriques s'amusera, pour prendre les expressions de l'auteur, à transmettre par le télégraphe « des billevesées, des phrases ridicules », cela empêchera-t-il un autre homme de transmettre par le même moyen des phrases de la plus grande valeur, ou des ordres qui peuvent avoir, par exemple, une influence énorme sur l'avenir d'un pays ? – Eh bien, entre l'homme qui s'amuse avec l'appareil télégraphique et celui qui s'en sert comme moyen de gouvernement, quelle différence y a-t-il ? La différence de l'homme et du but, comme entre l'Esprit qui correspond avec l'incarné, il y a la différence de l'Esprit qui parle et de l'incarné qui entend.

L'opinion qu'exprime M. l'abbé Poussin sur l'agent des phénomènes spirites qu'il a été à même de constater ne prouve donc qu'une chose c'est que ces phénomènes étaient produits par des Esprits d'un ordre inférieur et qu'ils ont été provoqués ou mérités par des Médiums qui, pas plus que nous dans le commencement, ne se doutaient de l'importance qu'ils devaient attacher aux manifestations spirites.

Assurément, les passages que nous venons d'extraire du livre de M. l'abbé Poussin ont une valeur considérable à raison de la position spéciale de l'auteur, de la science dont il a fait preuve, dans les recherches auxquelles il s'est livré tant sur les phénomènes actuels que sur les phénomènes anciens, de la conviction qui accompagne ses affirmations. Mais quelle importance n'acquièrent-ils pas de la réunion des témoignages rendus par les hommes dont il cite les opinions et les déclarations. Pour lui, pas plus que pour eux, le doute n'est pas possible quant à la réalité des faits, et cela nous suffit. Que les uns et les autres y voient l'intervention des démons, nous ne saurions nous en étonner, car s'ils avaient admis la cause réelle des phénomènes, nous avons trop de confiance en leur bonne foi pour ne pas être assuré que leur premier acte ait été d'abjurer loyalement le catholicisme.

La pétition adressée au Sénat de Washington par quatorze mille Américains qui l'ont signée nous était inconnue ; nous empruntons cette pièce curieuse au livre de M. l'abbé Poussin. La voici :

« Les soussignés, citoyens de la République des Etats-Unis d'Amérique, exposent respectueusement à Votre Honorable Corps que certains phénomènes physiques et intelligents, d'origine douteuse et de tendance mystérieuse, se sont manifestés depuis peu en ce pays et dans presque toutes les parties de l'Europe. Ces phénomènes sont mêmes devenus si multipliés dans le Nord, le Centre et l'Ouest des Etats-Unis qu'ils préoccupent vivement l'attention publique. La nature particulière du sujet sur lequel nous désirons appeler l'attention de Votre Honorable Corps ne peut être appréciée par une analyse rapide des différents ordres de manifestations, et nous en donnons ci-dessous un résumé imparfait.

1° Une force occulte s'appliquant à remuer, soulever, retenir, suspendre et dérangeant de diverses autres manières la position normale d'un grand nombre de corps pesants, le tout étant, en apparence, en contradiction directe avec les lois de la nature et dépassant totalement les pouvoirs de compréhension de l'entendement humain, se manifeste à des *milliers de personnes intelligentes et raisonnables*, sans que les sens de l'homme aient jusqu'ici réussi à découvrir, à la satisfaction du public, les causes particulières ou les causes approximatives de ces phénomènes ;  
2° Des éclairs ou clartés de différentes formes et de couleurs variées apparaissent dans des salles obscures <sup>29</sup>, là où il n'existe aucune substance capable de développer une action chimique ou une

---

<sup>29</sup> Il semble que, depuis quelques années, les phénomènes matériels tendent à devenir plus rares au fur et à mesure

illumination phosphorescente, et en l'absence de tout appareil ou d'instrument susceptible d'engendrer l'électricité ou de produire la combustion ;

3° Une autre phase des phénomènes sur lesquels nous appelons l'attention de Votre Honorable Corps consiste dans la variété des sons qui sont extrêmement fréquents dans leur répétition, étrangement variés dans leurs caractères, et plus ou moins significatifs dans leur importance. Ces bruits consistent en partie dans certains tapotements mystérieux qui paraissent indiquer la *présence d'une intelligence invisible*. – On entend encore souvent des sons analogues à ceux qui retentissent dans les ateliers de diverses professions mécaniques, ou bien encore des bruits qui ressemblent aux voix stridentes des vents et des tempêtes, auxquels se mêlent les craquements de la mâture et de la coque d'un vaisseau luttant contre une tempête violente. Parfois d'éclatantes détonations se font entendre, semblables aux grondements du tonnerre ou à des décharges d'artillerie et ces détonations sont accompagnées d'un mouvement oscillatoire dans les objets environnants et quelquefois d'un tremblement ou d'une forte vibration dans la maison entière où se passent les phénomènes. – Dans d'autres circonstances, les sons harmonieux viennent charmer l'oreille, tantôt comme des voix humaines et plus souvent comme les accords de plusieurs instruments de musique : le jeu du fifre, du tambour, de la trompette, de la guitare, de la harpe ou du piano. Tous ces sons ont été mystérieusement produits, soit ensemble, soit séparément ; tantôt sans aucune intervention en présence des instruments, tantôt c'étaient les instruments qui vibraient ou retentissaient d'eux-mêmes et, dans tous les cas, sans aucune apparence de concours humain ou d'autre agent visible. – Ces phénomènes paraissent se produire, quant à ce qui a rapport à leur émission, suivant les procédés et les principes reconnus de l'acoustique. Il y a évidemment des mouvements ondulatoires dans l'air qui viennent frapper les nerfs auditifs et le siège de la sensation de l'ouïe, quoique l'origine de ces ondulations atmosphériques ne reçoive pas d'explication satisfaisante de la part des plus sévères observateurs...

Il n'est pas hors de propos de mentionner, à ce sujet, les deux hypothèses générales par lesquelles on essaye d'expliquer ces remarquables phénomènes. L'une d'elles les attribue au pouvoir et à l'intelligence de l'Esprit des morts agissant par le moyen et à travers des éléments subtils et impondérables qui parcourent et pénètrent toutes les formes matérielles. *Et il est important de faire observer que cette explication concorde avec les prétentions mises en avant par l'agent mystérieux des manifestations lui-même*. – Parmi ceux qui acceptent cette hypothèse se remarquent un grand nombre de nos concitoyens également distingués par leur valeur morale, *leur éducation, leur puissance intellectuelle et par l'éminence de leur position sociale et de leur influence politique*. — D'autres, non moins distingués dans toutes les relations de la vie, rejettent cette conclusion et soutiennent l'opinion que les principes reconnus de la métaphysique permettront aux investigateurs scientifiques de se rendre compte de tous les faits d'une manière satisfaisante et rationnelle.

Quoique nous ne puissions tomber d'accord avec ces derniers sur ce sujet, et que nous soyons arrivés honnêtement à des conclusions fort différentes relativement aux causes probables des phénomènes ci-dessus décrits, cependant *nous affirmons à votre Honorable Corps que les phénomènes dont il est question existent bien réellement* et que leur origine mystérieuse, leur nature particulière, leur importante action sur les intérêts du genre humain réclament une investigation patiente, scientifique et approfondie.

On ne peut raisonnablement nier que les phénomènes variés dont nous parlons ne soient destinées à produire des résultats importants et durables, affectant d'une manière permanente la condition

---

que se développe la médiumnité par l'écriture. On dirait que les premiers phénomènes ont eu principalement pour but d'éveiller l'attention et que nous sommes parvenus à la période d'instruction, c'est-à-dire à celle des conséquences.

physique, le développement mental et le caractère moral d'une large fraction du peuple américain. Il est patent que ces pouvoirs occultes influencent les principes essentiels de la santé et de la vie, de la pensée et de l'action, et, par là ils, peuvent être destinés à modifier les conditions de notre existence, *la foi et la philosophie de notre époque* ainsi que le gouvernement du monde.

Toutefois, considérant qu'il est essentiellement opportun et qu'il est strictement compatible avec l'esprit de nos institutions de s'adresser aux représentants du peuple pour toutes les questions que l'on présume loyalement devoir conduire à la découverte de nouveaux principes et *entraîner des conséquences prodigieuses pour le genre humain*, nous, vos concitoyens, demandons instamment à être éclairés, dans cette occasion.

En vue des faits et des considérations contenus dans ce mémoire, vos concitoyens pétitionnent respectueusement à votre Honorable Corps, afin qu'un crédit soit alloué pour permettre aux membres de la commission de poursuivre leurs investigations jusqu'à leur terme. Nous croyons que le progrès de la science et les *vrais intérêts du genre humain retireront un grand profit des résultats* des recherches que nous provoquons et nous avons la confiante espérance que notre prière sera approuvée et sanctionnée par les honorables chambres du congrès fédéral. » Suivent quatorze mille signatures !!!

A quelle époque cette pétition conçue en termes si convenables, relatant des faits d'une façon où éclate la bonne foi, demandant que l'on en recherche la cause, a-t-elle été adressée au parlement américain ? Le livre auquel nous l'empruntons ne le dit pas, mais il est évident, rien qu'à sa contexture, qu'elle date des premières années qui ont suivi l'apparition des phénomènes qu'elle relate, c'est-à-dire de 1850 ou 1851. – Nous ne voulons tirer qu'une conclusion de ce document, c'est qu'à l'époque où il a vu le jour, quatorze mille sujets américains (ils se composeraient aujourd'hui de centaines de mille) ne craignaient pas d'attester par leur signature les phénomènes qui y sont relatés ; c'est que, parmi eux, figuraient des hommes marquants dans les lettres, dans la science, et dont la position sociale était, par elle-même, une garantie d'authenticité.

Mais la science française et allemande était là pour protéger l'humanité contre les erreurs dans lesquelles elle était menacée de tomber. Elle est positive, la science ! Et si elle ne peut expliquer la cause primordiale de rien, elle veut qu'on lui explique la cause primordiale de tout. Autrement, vous n'êtes que des fous, des hallucinés, car ce qu'elle ne comprend pas, elle le rejette sans discussion, sans examen. – Elle nie l'âme, car elle ne l'a pas encore rencontrée sous son scalpel ; elle nie le magnétisme, car elle ne l'a pas vu, et cependant elle commence à admettre le fluide nerveux qu'elle n'a pas vu davantage ! Que ne nie-t-elle pas ? que n'a-t-elle pas nié ? Et cependant, pour être aussi audacieuse dans ses négations, qu'explique-t-elle ? Si le *pourquoi* de tout est un mystère pour elle, comment ajoute-t-elle foi à quelque chose, et si elle ajoute foi à quelque chose, pourquoi ne croit-elle pas aux phénomènes spirites ? Les faits lui font-ils défaut ? Non, mais ils la gênent, et alors elle les nie en s'appuyant sur ce qu'ils ne tombent pas sous l'analyse chimique ; – elle se retranche derrière l'anonymat de sa collectivité et répond : *la science* condamne ; *la science* n'admet pas... Que n'a-t-elle pas repoussé, qui est aujourd'hui admis par elle-même comme une vérité indiscutable !

Heureusement qu'elle n'est pas partout la même ; qu'il y a des savants (en minorité, nous le reconnaissons), qui, témoins de phénomènes qu'ils ne comprennent pas, se font une loi de ne point les repousser, sans les avoir étudiés. De ce nombre sont les Huggins, les Varley, les Crookes qui, sans se préoccuper du ridicule, viennent dire : « La loi éternelle de l'honneur commande à la science d'envisager sans crainte tous les problèmes qui peuvent lui être présentés. » Et ils les ont envisagés !

Nous venons de prononcer un nom, qui s'est déjà rencontré sous notre plume, celui de M. William Crookes, de ce savant qui, par ses expériences décisives vient de soulever l'admiration



de son auditoire de l'École de médecine et de l'Observatoire de Paris, en prouvant, sans que personne ose aujourd'hui le contester, qu'aux trois états reconnus jusqu'à présent de la matière (solide, liquide, gazeux), il fallait en ajouter un quatrième, deviné par Faraday en 1816, constaté et rendu visible en 1880, et auquel il a donné le nom de matière *radiante*.

Est-ce que, par ce motif que la science n'en avait pas découvert l'existence, cette quatrième forme de la matière n'existait pas de toute éternité ?

Est-ce que la matière radiante dont la ténuité est telle que le calcul a évalué à un septillion (c'est-à-dire à un nombre qui s'exprime par vingt-cinq chiffres) la quantité de molécules renfermées dans un ballon de treize centimètres de diamètre ne pourrait pas donner naissance au périsprit ?

Est-ce que cette forme de la matière n'expliquerait pas les apparitions lumineuses qui sont attestées de tant de côtés ?

Et lorsque ce savant illustre, cet expérimentateur qui, après avoir constaté certains phénomènes spirites et s'être dit : « Là il y a quelque chose », a mis toute son intelligence à la recherche de la loi qui les produisait ; lorsqu'aujourd'hui il vient affirmer avec son indéniable autorité ; lorsqu'il atteste sous la garantie de sa signature qu'en présence de telles personnes qu'il désigne, qui contresignent ses déclarations, et après avoir pris toutes les précautions qu'il a pu imaginer pour éviter une supercherie ou une erreur, il a obtenu des réponses intelligentes à l'aide de coups frappés dans l'intérieur d'un objet quelconque, alors que le Médium en était éloigné, « suspendu au plafond par une balançoire, ou que ses pieds et ses mains étaient attachés » ; lorsqu'il vient déclarer que dans ces conditions, il a constaté des sons « dans un morceau de verre, dans un fil de fer tendu, dans un tambourin, » comment de telles affirmations émanées d'un tel homme ne vous conduisent-elles pas – vous qui prétendez représenter la science, – à douter un peu de vous et à vous poser cette question qu'il se posait à lui-même : Là, n'y a-t-il pas quelque chose ? – Mais non, vous préférez nier, parce que vous craignez d'avoir à reconnaître que votre infaillibilité a pu être en défaut ; vous avez peur de la lumière... comme toutes les infaillibilités.

Et cependant, quand M. W. Crookes atteste et signe que, sous ses yeux, le poids des corps a été altéré par la simple imposition, sur l'extrémité d'une poutrelle, du bout des doigts d'un Médium ; qu'il a calculé l'augmentation de ce poids à l'aide d'une balance ; que la déviation de l'aiguille a prouvé l'importance de l'effort qui avait été fait ; que cet effort n'avait pu être obtenu par le simple attouchement du Médium, – n'y a-t-il pas là de quoi vous émouvoir ?

Quand M. W. Crookes affirme et signe « que des corps lourds, tels que des tables, des chaises, des canapés, ont été mus alors que le Médium n'y touchait pas ; que sa propre chaise à lui a été entraînée à faire une espèce de cercle quand ses pieds ne touchaient point au plancher », pourquoi refuseriez-vous de vérifier si cela a pu arriver ?

Quand M. W. Crookes affirme et signe « qu'une table à manger très lourde s'est élevée à un pied et demi du sol dans des conditions qui rendaient toute supercherie impossible, alors qu'il tenait les mains et les pieds du Médium alors que personne ne touchait à la table », pourquoi croyez-vous à son aberration plutôt qu'à la vôtre ?

Quand M. W. Crookes affirme et signe « que, dans trois circonstances, il a vu M. Homes s'élever complètement du plancher, assis dans un fauteuil, agenouillé sur une chaise et debout », croyez-vous donc que ce fait n'aurait pu se produire sans une dérogation aux lois de la nature, parce que vous ne connaissez pas celle qui a pu amener ce phénomène ?

Quand enfin M. W. Crookes affirme et signe, fait affirmer et contresigner par les témoins « que des apparitions de main lumineuses par elles-mêmes, ou visibles à l'aide de la lumière ont eu lieu, notamment dans les conditions suivantes : une charmante petite main s'éleva d'une table de salle à manger et me donna une fleur. Cette main apparut et disparut trois fois me donnant la facilité de me convaincre qu'elle était aussi réelle que la mienne. Cela eut lieu avec la lumière, dans ma

propre chambre, pendant que je tenais les pieds et les mains du Médium », pourquoi ne vous dites-vous pas que le savant qui vous émerveillait par les expériences auxquelles vous avez applaudi, mérite bien, quand il fait des déclarations semblables à celles que je viens de citer, que l'on s'occupe sérieusement de ce dont il s'est occupé sérieusement lui-même ?

Vous qui vous posez comme la *science*, niez-vous les expériences, les constatations qu'il a faites ? sa signature est là. – Niez-vous son intelligence, son aptitude à apprécier les faits qu'il apporte ? Alors comment vous êtes-vous laissé subjugué par les expériences dont il vous a rendus les témoins ? Ne contestez donc pas ce que vous ne comprenez point. M. Crookes ne croit pas plus au surnaturel que vous, que nous. Il s'est borné à étudier, sans parti pris, des phénomènes dont il ne s'expliquait pas la cause : faites comme lui.

Maintenant, que M. Crookes appelle psychique la force que nous nommons ; avec plus de raison, croyons-nous, périspritique, qu'importe ! Ce que nous prétendons, c'est que la force dont il est question provient d'un Esprit non incarné et qu'elle permet à l'incarné d'être l'intermédiaire de certains phénomènes, soit par le contact avec certains objets, soit par le rayonnement du périsprit de L'Esprit. Saint Luc, parlant des guérisons opérées par Jésus, ne dit-il pas « qu'elles provenaient de ce qu'une force émanait de lui ». (*Quia virtus ex illo exibat.* VI, 19.)

Nous prouverons dans la seconde partie que c'est à cette force que sont dus ce que l'on a appelé les miracles de Jésus.

## CHAPITRE V - OBSERVATIONS SUR LES PHÉNOMÈNES SPIRITES

*Le Médium écrivain comparé à un appareil télégraphique. – Premières communications à ce sujet. – Analogie du fluide périspritique et des fluides, électrique et magnétique. – Preuves. – Perception de la pensée par le Médium. – Réponse à une objection.*

Nous avons dit au chapitre III comment il se pouvait, non pas seulement que l'Esprit *non incarné* entrât en communication mentale avec son frère *incarné*, mais encore comment il était possible que le premier laissât au second la trace écrite de sa pensée ; – nous avons expliqué que ce phénomène de l'écriture était dû au fluide périspritique de l'Esprit dominant le fluide périspritique du Médium ; – que du moment où un homme pouvait, non pas en *magnétiser* un autre, mais, pour parler plus exactement, en *périspritiser* un autre et, dans cet état, le faire obéir à sa volonté, il n'y avait *rien de plus extraordinaire* à ce qu'un Esprit non incarné pût *périspritiser* un Esprit incarné. – Au fond, le phénomène est, en effet, identique, car, en même temps que le corps du périspritisant (magnétiseur) le premier communique par la pensée avec le second, puisqu'il le fait obéir sans avoir besoin de parler, absolument comme l'Esprit non incarné communique par la pensée avec le Médium et le fait également obéir. – On voit donc, par ce qui se passe entre le périspritisant (magnétiseur) et le périspritisé (magnétisé) que la transmission de la pensée peut avoir lieu par un moyen autre que la parole ou l'écriture qui, après tout, ne sont que des signes s'adressant à des sens différents.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit du phénomène de l'écriture ; nous nous bornerons à faire connaître comment nous avons été amenés à la théorie que nous avons exposée, et les preuves qui viennent la confirmer.

Le 14 décembre 1863, nous recevions la première communication que nous ayons obtenue sur ce sujet. Nous en extrayons le passage suivant : « Le Médium n'est autre chose que l'extrémité d'un lien fluïdique qui commence à l'Esprit. Il n'invente rien ; il reçoit et transmet : *c'est l'appareil du télégraphe spirite.*

Tu ne peux encore te rendre compte de l'exactitude de cette comparaison si voisine de la vérité. Oui, mon fils, le rôle du Médium, dans la communication spirite, a beaucoup d'analogie avec celui de l'appareil télégraphique. Tu es l'appareil intelligent qui reçoit la communication des Esprits, comme l'appareil télégraphique est l'appareil inintelligent qui reçoit la communication de l'homme. » MON PÈRE.

Seconde communication obtenue le même jour :

Dem. – « Tu m'as dit ce matin une chose qui m'a frappé : Tu as comparé le Médium à un appareil télégraphique en me déclarant que cette comparaison était voisine de la vérité. – Ne pourrais-tu t'expliquer plus clairement ?

Rép. – « Je vais essayer. Le Médium, t'ai-je dit, est l'appareil du télégraphe spirite qui reçoit la communication de la pensée de l'Esprit, au moyen de son périsprit, comme l'appareil télégraphique reçoit, au moyen d'un fluide que vous nommez électrique, non la pensée elle-même, mais des signes de convention qui la représentent.

L'Esprit est donc le centre d'où part le courant qui aboutit à l'Esprit du Médium. Les deux Esprits se trouvent ainsi en communication à l'aide d'un courant fluïdique spécial, comme le sont les

deux appareils placés à l'extrémité d'une ligne télégraphique.

Lorsque l'Esprit veut et peut transmettre une pensée au Médium, il la formule dans sa volonté en empruntant au Médium les mots dont il a besoin, comme lorsque l'employé du télégraphe veut transmettre un mot, il le formule en signe de convention représentant ce mot. L'Esprit fait donc ce que tu ferais toi-même si, dirigeant ta pensée vers quelqu'un placé à distance, tu voulais la faire arriver jusqu'à cette personne. Le Médium perçoit alors la pensée de l'Esprit à l'aide de son périsprit qui se trouve en contact avec le périsprit de l'Esprit et la pensée passe de l'Esprit au Médium.

Mais lorsque l'Esprit veut et peut faire revêtir à sa pensée une forme matérielle, un second acte est nécessaire. Il faut, en effet, que, par sa volonté, il domine momentanément le périsprit du Médium et que par ce moyen il arrive à substituer sa volonté à celle de son agent.

Dans cette situation, le Médium possède un trop-plein de périsprit qui doit avoir son écoulement vers la terre<sup>30</sup>. Lorsqu'il écrit, le courant passe à travers sa main et le crayon qu'elle tient.

Il y a donc dans le phénomène spirite de l'écriture deux actes différents, comme il y en a deux lorsque tu écris toi-même : un acte de conception et un acte d'exécution. L'acte de conception émane de l'Esprit ; l'acte d'exécution est commun à toi et à l'Esprit ; seulement la pensée de l'Esprit, en traversant le tien, s'y répercute et y laisse sa trace. »

Dem. – « Alors, comment expliquer les Médiums que l'on appelle mécaniques et qui écrivent sans savoir ce qu'ils écrivent, et, par conséquent, sans concevoir au passage la pensée de l'Esprit. »

Rép. – « Il n'y a pas de Médium mécanique dans le sens que tu prêtes à ce mot. Tous les Médiums écrivains conçoivent plus ou moins nettement au passage la pensée de l'Esprit. Rappelle-toi, pour te guider, que le phénomène de la transmission de la pensée est le même, de non incarné à incarné, que d'incarné à non incarné. Lorsque tu veux transmettre ta pensée, à moi par exemple, tu la revêts instantanément d'une forme et cette forme est constituée à l'aide de mots qui le plus souvent ne nous sont pas utiles, car je lis ta pensée avant même qu'elle soit formulée. Lorsque, moi, je veux te transmettre ma pensée, il faut que je lui donne une forme, et cette forme, je dois l'emprunter aux mots dont tu fais usage, ce qui empêche l'Esprit de sortir de certaines limites qu'il ne doit pas dépasser, afin qu'il ne puisse fournir à l'incarné, en lui révélant ce qu'il n'a pas mérité de savoir, des connaissances que son degré d'avancement ne justifie pas. »

Dem. – « Le fluide qui constitue le périsprit serait-il le même que le fluide électrique ou que le fluide magnétique ?

Rép. – « Pas tout à fait. Mais de même que le fluide électrique a quelques points d'analogie avec le fluide magnétique, de même ce que tu nommes le fluide périspritique a de l'analogie avec ces deux autres fluides. Il se rapproche cependant davantage du fluide magnétique. » MON PÈRE. (14 décembre 1863.)

Arrêtons-nous un instant devant ces derniers mots, car, rapprochés de certaines communications éparses dans ce livre, et d'un fait scientifique bien connu, ils ouvrent devant l'homme un horizon immense et vont jusqu'à lui laisser entrevoir la cause même de la vie.

Si vous venez à dénuder l'un des nerfs d'un individu mort depuis peu de temps, et que vous mettiez ce nerf en contact avec un courant électrique, qu'arrive-t-il ? Que le cadavre remue, s'agite, qu'il est animé d'une vie factice qui s'éteint avec la cessation du contact.

Qu'avez-vous fait en mettant le nerf de ce cadavre en communication avec le courant électrique ?

---

<sup>30</sup> Ce qui le prouve et ce qui prouve le non-surnaturel du phénomène, c'est qu'il faut qu'il y ait contact du crayon pour que le crayon marche et écrive.

Vous avez remplacé le courant de fluide périspritique qui l'animait quelques instants auparavant par un courant électrique. Or, vous venez de l'entendre : ce fluide a de l'analogie avec le fluide périspritique. Qu'avez-vous obtenu ? Un résultat ANALOGUE à la vie réelle.

Remarquons, en passant, que si une autre cause qu'un courant fluide circulant à travers les nerfs et le crayon du Médium produisait le phénomène de l'écriture ; si, par exemple, l'action de l'Esprit se faisait sentir extérieurement sur la main, le crayon tenu par le Médium pourrait figurer des caractères dans le vide, c'est-à-dire sans avoir besoin de toucher le papier. Or, tous les Médiums savent qu'il n'en est rien et qu'avant l'établissement du contact les doigts demeurent immobiles. Établissez le contact, le crayon marche et court souvent avec une rapidité extrême.

Voici donc une première constatation qui amène à reconnaître que l'impulsion donnée à la main du Médium provient *d'une cause intérieure* qui ne peut être qu'un fluide. Quel est ce fluide ? En tout cas, ce n'est pas le fluide électrique ; il est facile de s'en convaincre en écrivant sur une vitre, sur une glace, sur un corps isolant quelconque. Si la main était mise en mouvement par le fluide électrique, elle ne pourrait marcher dans ces conditions.

L'expérience suivante conduira à la même conclusion.

Si l'on vient à appuyer, aussi légèrement qu'on le voudra, le crayon sur le papier, pourvu qu'il y ait un contact quelconque, le crayon marchera, mais lentement ; appuyez davantage, il marchera plus vite. On peut même prétendre que le crayon marchera d'autant plus facilement qu'il sera taillé plus gros. Pourquoi ? Parce que le fluide aura un écoulement plus considérable.

Troisième constatation.

Lorsque, après chaque mot tracé, le Médium soulève le crayon et fait cesser l'adhérence, ses doigts marcheront moins vite que s'il maintient l'adhérence. Pourquoi encore ? Parce que, dans le premier cas, après chaque mot, il y a une déperdition de courant. Si nous cherchons enfin à trouver une sensation analogue à celle qu'éprouve le Médium lorsque, dans une dictée, sa main est entraînée violemment, nous le trouvons encore dans un phénomène électro-magnétique. Si l'on prend dans chaque main l'un des tubes en cuivre que l'on adapte pour certaines expériences à une pile en activité, on éprouve une contraction des muscles qui contraint à serrer le tube, et si le courant est assez fort, il devient presque impossible de lâcher prise. Le Médium, quand ses doigts viennent à être entraînés vivement par la volonté de l'Esprit, éprouve un petit quelque chose d'analogue, car il est forcé de serrer le crayon, et plus il le serre, plus son crayon court vite. Cette contraction devient souvent telle qu'il lui faut un acte de volonté sérieuse pour soulever le crayon, faire cesser le contact, auquel cas sa main s'arrête, ou qu'il demande à l'Esprit de la conduire moins vite, ce qu'il fait le plus souvent instantanément.

Ces différences de rapidité, suivant les différences de contact, s'expliquent uniquement par la présence d'un courant fluide circulant à travers les nerfs et, venant aboutir au crayon.

Mais, dira-t-on, les phénomènes qui dérivent de l'électricité ou de l'action des aimants sont bien différents de vos phénomènes spirites. Leur cause primordiale, nous ne la connaissons pas, cela est vrai ; mais les faits qui en dérivent sont des faits *uniquement matériels*, tandis que de cette force dont vous nous parlez résultent des phénomènes *matériels et intelligents* tout à la fois.

Oui, sans doute, nous le prétendons. Nous allons même plus loin, car nous ajoutons que la chose extraordinaire serait précisément qu'ils ne fussent pas l'un et l'autre.

Quelle est, en effet, la cause des phénomènes spirites ? Le contact de *deux périsprits* par la volonté de *deux âmes*. Dès lors, qu'y a-t-il donc de surprenant à ce que l'agent matériel (le périsprit) d'un principe intelligent (l'âme) produise des effets matériels et intelligents ? N'est-ce

point là ce qui se passe chez l'homme ? Lorsque je parle, est-ce que l'acte que je produis n'est pas tout à la fois intelligent et matériel ? Est-ce que je ne convois pas activement une pensée qui est transmise jusqu'à l'oreille de ceux qui m'écoutent par les vibrations dont cet autre fluide que l'on appelle l'air est le véhicule, vibrations qui déterminent chez vous une pensée semblable à celle que j'ai voulu vous transmettre ? Pourquoi donc l'Esprit, intelligence et matière, ne ferait-il pas comme moi un acte intelligent et matériel ? Si je le puis, il le peut, car il est *ce que je suis*, Moins le corps charnel.

Le moment est venu d'examiner et de résoudre une objection que nous avons entendu faire par plusieurs Médiuns écrivains.

Comment, disent les uns, concevons-nous quelquefois vaguement la pensée avant qu'elle soit formulée en mots ?

Comment, disent les autres, percevons-nous souvent les mots qui vont être tracés par notre main ? Ce fait a causé certaines préoccupations à divers Médiuns qui se sont demandé si la pensée n'émanait pas d'eux-mêmes, si les caractères qu'ils traçaient ne dérivait pas d'une impulsion personnelle dont ils ne se rendaient pas compte.

Nous allons les rassurer.

Il est à remarquer, tout d'abord, que le fait est naturel, puisque, comme nous l'avons expliqué, le phénomène spirite de l'écriture se décompose en deux actes pour chacun des Esprits qui se trouvent en communication.

Ceci posé, nous dirons à ceux qui font l'objection : lorsque vous évoquez un Esprit indéterminé sans lui poser de questions, vous doutez-vous seulement des choses qu'il va vous dire, du nom propre qu'il va écrire si vous le lui demandez ? Une fois la dictée commencée, oui, le Médium a souvent *l'intuition confuse de la pensée* qui va être émise, car la pensée de l'Esprit va plus vite que l'écriture du Médium, mais il n'aura pas celle des mots destinés à la traduire. Ainsi, par exemple, il s'attendra à écrire le mot craindre, et ses doigts traceront le mot redouter. La pensée est la même, mais les termes sont différents et, témoignent de l'intervention étrangère.

De plus, pour peu que le Médium fasse attention, il constatera que le pressentiment de l'idée et des mots qui doivent la traduire ne s'étend pas au-delà de *l'idée et des mots immédiats*, de telle sorte qu'il écrit sans prévoir le membre de phrase qui va suivre et qui lui arrive de la même manière. Le pressentiment des mots immédiats, sans que le Médium ait conscience de ceux qui le suivront, de l'idée qu'ils exprimeront, loin de justifier une préoccupation de la part de celui-ci, est, au contraire, la preuve de l'intervention étrangère.

Que si le raisonnement et l'observation ne suffisent pas aux auteurs de l'objection pour détruire leur crainte, voici un moyen bien simple et qui sera concluant, pour peu qu'ils écrivent avec quelque facilité. Évoquez, leur dirons-nous, un Esprit ami et demandez-lui de bien vouloir vous dicter avec la plus grande rapidité possible une phrase quelconque. Priez-le, en même temps, la phrase commencée, d'arrêter votre main au *milieu d'un mot, au milieu même d'une lettre*. Il est bien clair que si la main du Médium entraînée avec rapidité s'arrête tout d'un coup à un endroit inattendu, il y aura pour lui la démonstration matérielle qu'il n'y a pas plus de volonté de sa part dans la marche de sa main qu'il n'y en a eu dans l'arrêt subit qui l'a frappée.

La première fois qu'il nous est arrivé de demander à un esprit de vouloir bien se prêter à cette expérience souvent répétée depuis lors, voici la réponse que nous avons obtenue :

« Tu me demandes d'arrêter ta main au milieu d'un mot commencé. Eh bien, je l'arrête... Tu vois que je puis arrêter ta main quand je le veux (puis avec une rapidité étrange), la faire marcher avec rapid... quand cela m.... plaît. »

Et, en effet, rien n'était plus facile pour l'Esprit : il lui avait suffi d'interrompre le courant fluidique qui unissait son périsprit au mien ; ma main s'était arrêtée ; la vie qui l'animait lui avait été retirée.

Pourquoi, nous dira-t-on, n'avoir pas demandé aux Esprits, non pas seulement la *loi intérieure* qui régit les phénomènes spirites, mais encore *leur cause intime* ? La bonne volonté ne nous a pas manqué ; nous l'avons demandée cette cause intime, mais à nos questions il a été fait une réponse tellement péremptoire que nous n'avons rien trouvé à y objecter. Cette réponse, la voici : « Tu me demandes là des choses que les Esprits d'un ordre supérieur sont sans doute aptes à expliquer, mais que tu n'es pas apte à comprendre. *Pour que nous puissions te communiquer une idée, il ne suffit pas que nous puissions la concevoir activement, il faut encore qu'il te soit possible de la concevoir passivement et, pour cela, que nous rencontrions en toi des notions acquises qui te permettent de la saisir.* Il faut encore que, pour toi, l'idée puisse être représentée par des mots, car c'est dans *les mots que tu connais* que doivent être circonscrites les pensées que nous voudrions te communiquer. – Ce que je te dis là est vrai, même pour toi incarné. Suppose que tu ailles dire à un aveugle : ceci est du rouge, ceci est du bleu. Il ne te comprendra pas plus que tu ne nous comprendrais si nous venions te parler de la nature de Dieu par exemple. Pourquoi ? Parce que, chez lui, l'idée de rouge et de bleu, comme chez toi l'idée de la nature de Dieu n'est représentée par rien. Nous sommes donc réduits à nous mettre à ta portée, à faire vis-à-vis de toi ce que tu ferais vis-à-vis d'un ignorant à qui tu voudrais expliquer quelque chose de difficile, à nous servir en un mot de ce que tu sais pour t'apprendre ce que tu ne sais pas.

N'oublie pas d'ailleurs que, même parmi les choses que tu pourrais comprendre, les seules qu'il nous soit permis de te dire sont celles qui sont en rapport avec ton degré d'élévation comme Esprit, et cela est tout naturel, car autrement il dépendrait de nous de te faire arriver sans effort de ta part, et par conséquent, sans l'avoir mérité, à des connaissances réservées à des Esprits d'un ordre plus élevé. »

Cela était évident. Aussi avons-nous dû nous borner à recevoir ce que les Esprits interrogés *ont pu et bien voulu* nous accorder.

Nous terminerons ce chapitre par une communication que nous avons obtenue sur les phénomènes spirites se rapportant au mouvement des corps inertes. Bien entendu, elle n'en fait connaître que la loi extérieure.

« Tu me demandes l'explication des phénomènes spirites. Je vais t'en donner ce que tu pourras comprendre.

Il faut toujours remonter au principe : tu sais que les Esprits disposent d'une force fluidique qui constitue leur organisme ; tu en disposes également. Tous les phénomènes spirites doivent leur origine à ce fluide. Tu peux te comparer à un appareil électrique mis en rapport avec un autre appareil. L'appareil producteur qui, dans ce cas est l'Esprit non incarné, émet par sa volonté un courant fluidique qui aboutit à toi, appareil récepteur, et de la même manière que le fer est aimanté par l'envoi d'un courant électrique, de la même manière ton corps est périspritisé par le courant fluidique émanant de l'Esprit. Dans cette situation ta main transmet l'aimantation qu'elle a reçue (je me sers de termes impropres, mais il faut, avant tout, que tu comprennes) au corps inerte qu'elle touche et auquel tu communique ainsi une vie factice et momentanée. Ce corps inerte vit donc puisqu'il a en lui le principe qui fait vivre ton corps ; il le possède par toi, mais surtout par l'Esprit. Seulement comme cette matière, toute vivifiée qu'elle est, n'est pas douée d'intelligence et, par conséquent, de volonté, elle subit celle de l'être intelligent qui la vivifie.

Lorsque tu étais enfant, tu jouais avec de petits bateaux que tu plaçais dans un vase rempli d'eau

et tu venais à les diriger à l'aide d'un aimant. L'aimant donnait une sorte de principe de vie au bateau, puisqu'il l'attirait à lui et ton intelligence dirigeant l'aimant imprimait sa volonté au bateau.

Voici un exemple qui pourra te servir à comprendre le mouvement des corps inertes, mais la comparaison est encore bien loin d'être exacte.

Dem. – « Est-ce l'Esprit qui agit sur la matière par l'entremise du Médium, ou bien est-ce le Médium qui, sans en avoir conscience, fait mouvoir malgré lui le corps inerte ?

Rép. – « Ce n'est ni l'un ni l'autre ; c'est l'un et l'autre. Voici deux appareils télégraphiques : diras-tu que c'est l'appareil émetteur du courant, ou l'appareil récepteur qui produit l'effet ? Ce sont tous les deux car, isolés, ils ne peuvent rien. Il en est de même pour l'Esprit et pour le Médium. L'Esprit n'agit pas directement sur la matière ; il agit par l'intermédiaire du corps du Médium qu'il périspiritise et qui peut quelquefois agir par rayonnement. » MON PÈRE.



## CHAPITRE VI - SITUATIONS DIVERSES DES ESPRITS

*Les croyances généralement admises. – La vérité presque toujours dans la proposition contraire. – Enseignement des Esprits. – Sa logique. – Situations dans lesquelles peuvent se trouver les Esprits. – Esprits non incarnés (purifiés, à l'état de bonheur relatif, à l'état de souffrance). Esprits incarnés. – Dans quels mondes et dans quelle situation les Esprits sont incarnés. – L'incarnation est-elle nécessaire ?*

Lorsque l'on se prend à considérer le nombre et l'importance des préjugés acceptés depuis des siècles et auxquels le spiritisme vient s'attaquer, on arrive à comprendre combien sont grandes les difficultés dont il a à triompher.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le monde a vécu dans la croyance que le soleil tournait autour de la terre immobile. Il a fallu que Galilée, surmontant enfin les obstacles qui lui étaient opposés au nom de la religion, appuyant l'erreur sur un verset de Josué (X. 13), vînt prouver que la vérité se trouvait précisément dans la proposition contraire : l'Astronomie fut fondée<sup>31</sup>.

Ce que Galilée a réalisé dans l'ordre des mondes matériels, le spiritisme vient le faire dans l'ordre des choses intellectuelles. Les difficultés qu'il a à vaincre sont analogues à celles qu'a rencontrées cet homme de génie, car il lui faut prouver, comme l'illustre Pisan l'a prouvé en matière astronomique, qu'en matière philosophique et religieuse la vérité se rencontre le plus souvent dans la proposition contraire à celle qui a été communément admise.

Si nous analysons, par exemple, les diverses théories présentées sur l'âme, que trouvons-nous le plus généralement admis ? Que l'âme, dégagée de son enveloppe corporelle, rendue à sa liberté, voit tout, connaît tout, embrasse tout.

Quelques-uns disent : Dieu, bon par essence, n'a pu former une créature pour qu'elle soit malheureuse. Par conséquent, l'âme, au moment de sa séparation du corps, entre en possession du bonheur.

D'autres répondent : Non, l'âme n'est heureuse qu'autant qu'elle a mérité de l'être pendant l'existence qu'elle a traversée en union avec le corps. L'épreuve qu'elle subit est une épreuve définitive, car suivant ce qu'elle aura fait durant son passage sur la terre, elle sera heureuse ou malheureuse pendant l'éternité.

Ceux-ci, enfin, ne pouvant s'expliquer par aucun motif plausible la création de l'homme, son pourquoi, déclarent que l'âme s'anéantit au moment de sa séparation d'avec le corps, qu'elle perd son individualité et rentre dans le grand tout.

L'enseignement spirite vient dire : Rien de tout cela n'est vrai.

Non, il n'est pas vrai que l'âme séparée du corps charnel, mais qui reste unie à son corps fluïdique, connaisse tout. Loin de là, car il y a des millions d'Esprits incarnés sur cette terre qui sont plus avancés, moralement et intellectuellement, qu'une quantité innombrable d'Esprits non incarnés, et cela est tout naturel si l'on songe que l'incarnation n'est qu'une station précédée et suivie de vies spirites, et qu'à chacune de ces stations on arrive, comme on en sort, avec l'acquis de l'existence précédente ?

Non, il n'est pas vrai que Dieu, tout divinement bon qu'il soit, appelle indistinctement les Esprits, au moment où ils se séparent du corps, à jouir du bonheur, car, en même temps qu'il est

---

<sup>31</sup> Bien des siècles avant Galilée, les livres de la Kabale juive enseignaient la rotation de la terre autour du soleil, la rotation de la terre sur elle-même, et parlaient des habitants des antipodes qui, par rapport à nous, marchaient la tête en bas. (Voir Salomon Rochai.)

divinement bon, il est divinement juste.

Non, il n'est pas vrai que Dieu, que par un secret instinct la voix des peuples nomme le *bon Dieu*, condamne pour l'éternité sa créature coupable de la faute d'un moment.

Non, il n'est point vrai que l'Esprit, le Moi, soit anéanti au moment de la mort, car son anéantissement serait la négation de la bonté et de la justice de Dieu.

Où donc alors est la vérité ? La vérité ! Les Esprits vont vous la dire, et vous reconnaîtrez que leur enseignement porte sa preuve avec lui, car lui seul allie la souveraine bonté avec la souveraine justice.

Voici ce qui est résulté pour nous de communications nombreuses. Si nous n'en présentons pas le texte même, c'est que, disséminées dans nombre de dictées sur des sujets souvent étrangers les uns aux autres, ces communications ont besoin d'être résumées, classées, coordonnées, afin de présenter un ensemble.

Rappelons d'abord ce qui a été dit au chapitre II.

1° L'Esprit est créé dans une sorte *d'enfance spirite*, ayant le libre arbitre, la connaissance intuitive d'un être supérieur, le sentiment intime de devoirs à remplir vis-à-vis de son créateur et vis-à-vis des Esprits, ses frères. Cette initiation première et identique pour tous, nous l'avons comparée à une sorte de pécule que Dieu accorde à l'Esprit et, que l'Esprit doit augmenter par son propre fait.

2° Le progrès de l'Esprit dépend de l'accomplissement plus ou moins rapide, plus ou moins parfait de la loi à laquelle il est soumis et qui se trouve en germe dans la révélation intuitive qu'il reçoit au moment de sa création. – En se conformant à cette loi, l'Esprit avance, car il acquiert un mérite, et il continuera à avancer tant qu'il ne l'enfreindra pas. Il pourra ainsi parvenir, *sans jamais encourir d'incarnation*, à l'état de purification qui lui assurera un progrès tel qu'il le mettra à l'abri de toute faute grave, et, par conséquent, de toute incarnation.

3° Si l'Esprit enfreint la loi d'où Dieu a fait dépendre son avancement, *son progrès se trouvera suspendu* jusqu'à ce qu'il ait accompli une réparation en rapport avec l'infraction commise. Si l'infraction est légère, il pourra l'accomplir *à l'état d'esprit* ; si, au contraire, elle est grave, si une réparation plus difficile est nécessaire, *l'Esprit sera incarné*.

Ces principes rappelés, examinons les situations diverses dans lesquelles peuvent se rencontrer les Esprits.

Ils sont : Ou NON INCARNÉS, c'est-à-dire à l'état normal ; Ou INCARNÉS, c'est-à-dire à l'état exceptionnel et transitoire.

Voyons quelles peuvent être leurs positions diverses dans cette double condition.

### *Esprits non incarnés*

L'Esprit non incarné peut : OU N'AVOIR JAMAIS ÉTÉ INCARNÉ ; OU AVOIR ÉTÉ INCARNÉ.

1° L'Esprit qui n'a jamais été incarné se trouve nécessairement dans l'une des deux situations suivantes :

Ou il est parvenu à *l'état de purification*, en d'autres termes, il a acquis, sans avoir jamais commis de faute importante, la somme de perfection qui, en le rendant désormais impeccable, le met à l'abri de toute incarnation.

Ou il est à *l'état de progrès* et, par conséquent, *d'épreuve*, n'ayant point encore encouru d'incarnation, n'ayant point, d'un autre côté, acquis la somme de perfection voulue pour atteindre l'état de purification. La situation de cet Esprit peut donc varier *depuis l'état d'enfance spirite*

*jusqu'au degré approchant de la purification.*

2° L'Esprit qui a été déjà incarné se trouve forcément dans l'une de ces trois situations :

Ou, *depuis son incarnation*, il est parvenu au *degré de la purification* ;

Ou il est à *l'état de progrès*, mais encore d'épreuve, situation qui implique l'idée d'un bonheur relatif correspondant au progrès accompli ;

Ou il est à *l'état de souffrance*, parce que, n'ayant pas acquitté pendant *sa* ou *ses* incarnations la dette qui pesait sur lui, il continue à rester débiteur vis-à-vis de la justice de Dieu. Dans cette situation, les lois de Dieu imposent à cet Esprit une *souffrance proportionnelle* à la réparation qu'il doit accomplir, et cela non point à titre de châtement, à proprement parler, mais afin *d'exciter en lui, par ce sentiment naturel qui pousse tout être souffrant à se débarrasser de la douleur, un repentir proportionnel la réparation qui lui incombe.*

Maintenant, que deux Esprits aient atteint le même degré de l'état de *purification*, ou au même degré de *progrès relatif*, l'un sans avoir été incarné, l'autre après avoir été incarné, la somme de bonheur départie à ces Esprits n'en est pas moins égale. Il n'y a, en effet, de distinction à établir entre ces Esprits que celle qui résulte du degré de perfection qu'ils ont acquis ; et la raison est bien simple : c'est que nul Esprit ne peut passer de *l'état de réparation* à *l'état de progrès* sans avoir totalement éteint sa dette, puisque *le progrès ne recommence pour lui que là où finit la réparation.* Par conséquent, tous les Esprits, pour arriver au même degré de l'échelle spirite, ont dû réaliser à leur actif la même somme de mérite. Seulement qu'un Esprit l'ait réalisé après deux, trois ou dix incarnations, peu importe, car s'il est parvenu à ce degré en même temps qu'un Esprit qui n'a jamais été incarné, c'est parce qu'il aura fait plus que lui, puisqu'il aura dû, tout d'abord, se libérer de son passif. – Voici deux hommes qui, partant de Paris pour Bordeaux, doivent passer par la même route. L'un va posément, marche lentement, mais sans faire de faux pas ; l'autre se met d'abord à courir, tombe se blesse. De là un retard, et il est dépassé par son camarade. Après avoir guéri, sa blessure, le second reprend sa route et rejoint son compagnon. Parce qu'il sera tombé, sera-t-il moins avancé que le premier ? N'auront-ils pas parcouru la même distance ? Ne seront-ils pas, l'un et l'autre, aussi près du but ?

Dans l'ordre spirite, cette comparaison est aussi vraie qu'elle est vraie dans l'ordre matériel.

Il résulte de ce que nous venons de dire que les Esprits *actuellement non incarnés*, qu'ils aient été incarnés ou non, peuvent se diviser, par catégories générales, de la manière suivante :

1° Esprits purifiés ;

2° Esprits à l'état de progrès et de bonheur relatif ;

3° Esprits souffrants.

### *Esprits purifiés*

Nous ajouterons peu de chose à ce qui a été dit plus haut à leur égard. Nous nous bornerons donc à répéter que ces Esprits sont ceux que la perfection qu'ils ont acquise protège contre toute pensée d'infraction à la loi de Dieu et qui, par cela même, sont à l'abri de l'incarnation dans un monde quelconque.

Il ne faudrait pas cependant induire de là qu'il y a une sorte d'égalité entre les Esprits, même purifiés. Il y a, au contraire, entre le premier et le dernier d'entre eux une différence immense.

Il ne faudrait pas croire davantage que, parvenus à l'état de purification, ces Esprits demeurent dans une position stationnaire. S'ils n'ont plus à redouter l'incarnation, ils n'en continueront pas moins à participer à la loi du progrès que Dieu a posée à toutes ses créatures. Suivant les belles expressions d'un Esprit : « ils avanceront donc toujours, à mesure qu'ils le mériteront, se *rapprochant éternellement de Dieu, sans jamais pouvoir se confondre avec lui, car, entre Dieu et*

*eux, il y aura toujours la distance infinie qui sépare la créature de son créateur ».*

### *Esprits à l'état de bonheur relatif*

Les Esprits qui se trouvent dans cette situation sont ceux qui ont acquis un *commencement de perfection qui, justifie un commencement de récompense*. Cette récompense est extrêmement variable, puisqu'elle est plus ou moins grande suivant qu'ils se rapprochent plus ou moins de la purification.

Tous les Esprits compris dans la catégorie des Esprits à *l'état de progrès relatif* sont susceptibles d'être incarnés. Nous disons susceptibles, car s'ils ont acquitté leur dette dans la position d'incarnation, ils peuvent dans la position de non incarnation progresser de manière à atteindre l'état de purification. Seulement, leur degré d'avancement ne les rendant pas infaillibles, il leur est possible de commettre des fautes de nature à entraîner leur incarnation.

Ces Esprits sont ceux que, dans le langage spirite, on nomme les bons Esprits, car les Esprits purifiés se communiquent rarement dans notre monde trop peu avancé pour mériter une pareille récompense, et seulement lorsqu'il s'agit de *répondre à des questions dignes d'eux*.

Bien que non incarnés, ces Esprits relèvent de mondes dont le degré d'avancement correspond à leur degré d'avancement comme Esprits et participent à leur direction. Nous verrons plus tard que chaque incarné à un *Esprit familier, l'Ange gardien* de la doctrine catholique. C'est parmi les Esprits à l'état de bonheur relatif qu'ils sont choisis : ajoutons tout de suite que pour eux, l'un des moyens les plus efficaces de progrès, c'est d'amener l'incarné à *la réparation*, comme le moyen le plus efficace de réparation pour l'incarné est de provoquer chez l'Esprit souffrant *le repentir*, point de départ de son pardon.

### *Esprits souffrants*

Ces Esprits sont ceux qui, ayant d'abord, à l'état spirite, commis une infraction essentielle à la loi dont l'exécution devait justifier leur progrès, ont été *incarnés* et n'ont pas acquitté pendant cette ou ces périodes la dette existant à leur passif. A leur retour dans la vie spirite, ces Esprits se trouvent placés, suivant leur démérite, dans une situation dont quelques-unes des communications insérées dans l'un des chapitres feront comprendre les angoisses.

Se séparant encore sur ce point du dogme catholique, le spiritisme vient dire : Non, Dieu n'est pas le Dieu vengeur que vous avez fait ; c'est un Dieu de miséricorde et de pardon, car il est Dieu ! Les souffrances que ses lois imposent à l'Esprit n'ont point pour but de le punir ; elles ne sont *qu'un aiguillon* pour inciter l'Esprit à un repentir proportionnel à la réparation encourue<sup>32</sup>.

Après des périodes variables, ces Esprits, qui vivent à l'état errant, sont replacés dans la position d'incarnation.

---

<sup>32</sup> Qui ne verrait là l'origine du dogme du purgatoire ? Dans quel chapitre, dans quel verset des Évangiles, l'Église a-t-elle donc rencontré la base de cette croyance ? Si elle ne peut montrer un texte quelconque appuyant cette doctrine, faut en induire qu'elle l'a puisée dans la tradition des premiers chrétiens provenant d'un enseignement verbal de Jésus. Oui, le purgatoire est une réalité, mais comme l'entend le spiritisme ; – oui, le repentir de l'Esprit lui obtiendra un allègement à ses souffrances ; – oui, enfin, l'Esprit incarné peut venir au secours de son frère non incarné et souffrant, non pas seulement par la prière, mais surtout, et avant tout, en excitant en lui le repentir. Tout cela est vrai. Quant à l'enfer, nous dirons plus tard ce qu'il faut penser de ce dogme monstrueux.

### *Esprits incarnés*

La seconde situation dans laquelle puisse se trouver l'Esprit est celle-de *l'Incarnation*. Nous avons dit le but de l'incarnation c'est un moyen pour l'Esprit d'acquitter sa dette.

Nous avons vu, au chapitre II, comment deux Esprits d'un degré d'avancement inégal et commettant une même faute devaient être placés dans des conditions inégales de réparation. – Supposons maintenant deux Esprits d'un *degré d'avancement égal* ayant à réparer une *faute d'une importance inégale* : serait-il juste qu'ils fussent placés dans des conditions égales de réparation ? – Évidemment non.

Les mondes réservés aux Esprits incarnés doivent donc avoir une hiérarchie comme ceux qui sont destinés aux Esprits non incarnés. Seulement, comme c'est surtout par le progrès qu'il parvient à faire accomplir à ses frères incarnés que l'Esprit répare ou progresse, Dieu incarne dans chaque monde des Esprits d'un degré d'avancement inégal, afin que les plus avancés puissent venir en aide à ceux qui le sont moins. Mais les premiers n'ayant pas autant à réparer, il est juste qu'ils soient placés dans des conditions moins difficiles, puisqu'ils n'ont pas à accomplir une réparation aussi complète que les seconds.

Voilà pourquoi, vous qui me lisez, vous avez été incarné en France et non dans une île de l'Océanie ; – voilà pourquoi vous avez été mis dans une situation qui vous a rendu plus facile le développement de votre intelligence et, par ce moyen, la connaissance des vérités philosophiques et morales qui aident à votre avancement, et qui, certainement, sont au-dessus de la portée d'un sauvage. C'est cette pensée qu'exprimait un Esprit répondant à la question que nous lui posions, à savoir : dans quels mondes se produisaient les incarnations ?

« Dans un monde, nous fut-il répondu, qui, *comme progrès général*, sera en rapport avec le degré d'avancement de l'Esprit, et dans une *situation personnelle* qui offrira elle-même plus ou moins d'obstacle<sup>33</sup> à l'avancement de l'Esprit, suivant que la réparation encourue par celui-ci sera plus ou moins considérable. »

Tout est donc juste dans cette inégalité des conditions humaines qui fait que celui qui souffre accuse la bonté de Dieu<sup>34</sup>. Ce n'est pas Dieu, en effet, qui a fait notre condition : c'est nous ; ce n'est pas lui, pourrions-nous dire dans un certain sens, qui a fait cet aveugle, cet idiot : c'est l'Esprit incarné dans cet aveugle, dans cet idiot qui, à raison de ses existences précédentes, a mérité ce genre de réparation.

Ainsi s'expliquent ces paroles de Jésus rendant la vue à un aveugle : « *Va, et ne pêche plus.* » L'infirmité qu'il guérissait avait donc pour cause une faute antérieure. Or, comme cette faute était antérieure à la naissance, puisqu'il se trouvait en présence, d'un aveugle-né, il s'agissait donc bien, dans la pensée de Jésus, d'une infirmité dont la cause remontait à une existence précédente. – La même idée d'infirmité puisant sa source dans une faute antérieure ressort de ces paroles adressées à un paralytique : « Lequel est le plus facile de dire : tes péchés te sont remis, ou de dire : prends ton lit et marche ? » (S. Mathieu, IX, 5.) Dans ce verset, le rapport entre la faute et l'infirmité encourue est indiscutable, car si Jésus a pu répondre qu'il n'était pas plus difficile de dire au paralytique : « Tes péchés te sont remis », que de lui dire : « Prends ton lit et marche », c'est que dans sa pensée, le péché était la cause de l'infirmité.

Dieu est divinement juste ; donc des conditions si diverses de l'incarnation sont mathématiquement justes. – Nous venons d'analyser la loi qui y préside.

---

<sup>33</sup> Il faut, en effet, qu'il y ait obstacle pour qu'il y ait difficulté vaincue et, par conséquent, mérite et réparation.

<sup>34</sup> Voir à la fin du volume une communication sur l'inégalité des conditions humaines.

Qu'on nous permette, en terminant ce chapitre, de faire une supposition : admettons, pour un moment, qu'un homme puisse parvenir à sa maturité d'intelligence sans que jamais il ait cherché à s'expliquer le but de sa création ; que, d'un autre côté, il soit bien pénétré de la grandeur infinie de Dieu et de son infinie petitesse à lui-même, et qu'on vienne lui tenir l'un de ces langages :

« Toi, homme, intelligence et matière, tu as été créé à l'image de Dieu (à l'image de Dieu !!), dans l'unique but de l'adorer, de l'aimer, de le servir et, par ce moyen, d'obtenir comme récompense un bonheur éternel. – Mais une faute *originelle*<sup>35</sup> pèse sur toi, sans cependant être tienne, car il n'a pas dépendu de toi de l'empêcher. – Il y a six mille ans (le chiffre importe peu et nous ne le discuterons pas) un homme et une femme ont vécu, qui avaient été placés par Dieu dans un séjour enchanteur. C'est d'eux que tu descends ; ce sont eux qui t'ont transmis ton enveloppe matérielle, car ton âme, tu n'en es redevable qu'à Dieu. – Une seule défense leur avait été faite, défense assez peu importante, ridicule même quant à son objet : ils l'ont enfreinte ; ils ont mangé un fruit auquel il leur était interdit de toucher, et, depuis lors, par suite de cette faute d'un seul, des centaines de milliards d'individus ont été soumis à tous les maux qui peuvent atteindre l'âme et le corps : à la douleur, à la mort et au péché.

Pour te racheter des conséquences de cette faute, il a fallu que Dieu envoyât sur la terre son fils UNIQUE Dieu créateur et homme créature tout ensemble ; – que tout Dieu qu'il était, ce fils né d'une Vierge s'offrît en holocauste à Dieu, c'est-à-dire à lui-même ; qu'il endurât la douleur et la mort, car cette mort pouvait seule t'ouvrir les cieux fermés à tout être humain depuis que ton premier père avait mangé une pomme.

Dieu avait créé le premier homme immortel de corps<sup>36</sup> et d'âme ; depuis sa faute, il n'a laissé à ses enfants que l'immortalité de l'âme. Cette immortalité, tu peux la faire heureuse ou malheureuse. Pour la faire heureuse, tu n'as qu'à te conformer à la loi qu'il t'a fait porter par son fils, seconde personne d'un Dieu unique, engendré mais non créé (*genitum non factum*). – Cette loi ne se trouve dans les Évangiles qu'à l'état rudimentaire ; mais tu la rencontreras complétée par des dogmes et les prescriptions que l'Église a reçu le pouvoir d'y ajouter. – Or, l'Église est infaillible. Si tu te renfermes dans les ordonnances de cette loi ainsi complétée, une éternité bienheureuse t'est réservée ; elle t'attend encore, n'aurais-tu vécu qu'un jour, une heure, une minute, pourvu que, durant cette minute, tu aies reçu le Baptême, bien que cet acte n'ait pas plus dépendu de toi que le péché de ton premier père.

Si, au contraire, même après une vie passée dans l'observance de la loi de Dieu, pendant une seconde tu viens à faillir ; – si ta raison se raidissant contre un seul des dogmes que l'Église a déclarés *articles de foi*, se refuse à croire aveuglément, sans examen, sans contrôle, sans comprendre, c'est une éternité d'inénarrables supplices qui t'attend, sans que jamais le repentir le plus absolu puisse avoir pour effet de les alléger. Ton âme, tout immatérielle qu'elle est, brûlera pendant l'éternité<sup>37</sup>, par l'ordre d'un Dieu souverainement bon, car l'expérience que tu fais sur cette terre est définitive. »

---

<sup>35</sup> Comme nous le verrons dans la seconde partie, la doctrine du péché originel est, jusqu'à un certain point, vraie. Seulement ce péché n'est pas celui d'un étranger ; il est *notre*, puisque c'est celui qui a entraîné notre incarnation. D'une chose impossible à Dieu, puisqu'elle serait inique, l'enseignement spirite fait une chose souverainement équitable.

<sup>36</sup> C'est là, du moins, ce qu'enseigne l'Église. Suivant elle, la mort n'a existé que par suite du péché d'Adam.

<sup>37</sup> Je me souviens, étant enfant, d'avoir entendu un prédicateur qui voulait faire comprendre à son jeune auditoire ce qu'est l'éternité des peines. « Supposez, nous disait-il, une boule d'acier grosse comme la terre et sur laquelle serait assis un damné ; – que tous les mille ans ce damné y laisse tomber une larme. Cette larme tombant au même endroit finira par laisser une trace sur l'acier, par le ronger, par l'user. Eh bien ! quand cette boule immense aura été détruite, l'éternité ne fera encore que commencer pour ce damné ! » Et dire qu'au point de vue de l'enseignement catholique, ce prédicateur était dans le vrai !

Supposons, au contraire, que l'on vienne tenir au même homme cet autre langage :

« Oui, tu as été créé aussi près de Dieu que possible pour ta nature infime, car tu as été *créé Esprit*, c'est-à-dire être raisonnable, et c'est à l'état d'Esprit, que tu dois arriver, mais au fur et à mesure que tu l'auras mérité, à un bonheur *toujours progressif*, comme tu arrives par le travail à une science toujours progressive.

Pour te mettre à même de justifier cette récompense, Dieu t'avait donné une loi et, avec elle, le libre arbitre, en d'autres termes, la faculté de t'y conformer ou d'y contrevenir. Autrement Dieu t'aurait fait une faveur et ne te devait que justice. Il t'avait prescrit de l'aimer, non pas assurément pour la satisfaction d'être aimé par toi ; il t'avait prescrit d'aimer tes frères, parce que suivant la loi posée aux Esprits, la charité, sous cette double forme, est le moyen qui devait te conduire au progrès, puis à la perfection.

Tu as contrevenu à cette loi ; par conséquent, la somme de mérites que tu devais acquérir est devenue plus considérable, puisque, au lieu d'avoir simplement à progresser, tu as en outre à réparer. Tu n'étais pas un ange, mais tu étais un Esprit ; – tu as fait une chute<sup>38</sup> et te voici incarné, en d'autres termes dans le véritable Purgatoire. – Si Dieu ne t'a pas fait expressément connaître le motif de ta chute, il t'a donné, du moins, le moyen de le découvrir : descends-en toi-même, considère à quel penchant mauvais tu es plus particulièrement enclin, et tu sauras quelle est la cause de ton incarnation. – Peut-être as-tu été incarné plusieurs fois ; si tu l'es encore, c'est la preuve que la réparation n'a pas été suffisante et que tu n'as pas su profiter de tes épreuves précédentes.

Sache donc profiter de celle-ci, et quelle que soit la position dans laquelle tu te trouves placé sur la terre, n'oublie pas que cette position, est celle que tu t'es faite à toi-même, comme la position que tu occuperas à ton retour dans la vie spirite sera celle que tu auras méritée. – Écoute, afin de te rendre plus facile la réparation et subsidiairement le progrès, les conseils, les incitations que Dieu veut bien te permettre de recevoir de tes frères non incarnés. Ceux qui sont heureux te diront quel est leur bonheur, ce que tu dois faire pour atteindre un bonheur semblable ; ceux qui ne le sont pas, t'apprendront quelle est « la souffrance que fait éprouver l'éloignement de Dieu, *cette punition immense et la seule qui soit digne de lui* ».

Entre ces deux langages, si, parvenu à l'âge d'homme, vous les entendiez l'un et l'autre pour la première fois, quel est celui d'entre eux qui vous paraîtrait le plus rationnel ? Nous ne voulons point d'autre preuve que votre réponse en faveur de la doctrine spirite.

---

<sup>38</sup> Voilà l'explication de la *chute des anges* (des Esprits) ou de *la chute de l'homme*, deux mots pour exprimer une même idée. Le Baptême, chez tous les peuples qui le pratiquent, est, comme les ablutions, une prescription destinée à rappeler à l'incarné qu'il a à se laver d'une faute, à *l'effacer*.

## APPENDICE AU CHAPITRE VI

Le travail que nous publions ayant été lu, il y a quelques années, dans un groupe spirite, une discussion s'éleva sur la question de savoir si un Esprit pouvait parvenir au degré de la purification sans avoir été incarné, et si l'incarnation n'était pas nécessaire à l'Esprit pour progresser. Quelques membres allèrent même jusqu'à prétendre que l'Esprit, *avant d'être Esprit*, avait dû être incarné comme *instinct* dans le corps d'animaux.

Ces questions ayant été immédiatement posées par nous à un Esprit, voici la communication obtenue. – Nous pensons que la réponse sera jugée concluante.

Dem. – « L'incarnation, comme quelques membres le supposent, est-elle une nécessité pour l'Esprit ? – L'Esprit, au contraire, peut-il progresser sans être incarné, et parvenir, sans incarnation, à l'état de purification ?

Rép. – « L'incarnation n'est point une nécessité pour l'Esprit. Je puis m'offrir comme exemple, puisque, n'ayant jamais été incarné, je suis cependant parvenu au degré de la Purification. C'est pour cela que ne pouvant prendre un nom, je signe : l'Esprit de Vérité.

Je pourrais, sans doute me borner à répondre par un fait à la double question que tu m'as posée, mais je veux y répondre également par les arguments qui s'adresseront à ta raison.

Qu'est-ce que l'incarnation ? Un temps, non point d'épreuve comme on le dit à tort, mais un temps de réparation. Le progrès, en principe, ne s'accomplit pas à l'état d'incarnation, mais à l'état d'Esprit.

Si l'incarnation est un temps de réparation, il faut que cette réparation ait été précédée d'un acte à réparer, c'est-à-dire d'une faute, autrement elle serait sans objet.

S'il y a eu faute, il y a eu nécessairement libre arbitre chez l'Esprit, autrement il n'y aurait pas eu faute.

S'il y a eu libre arbitre, il y a eu par conséquent, possibilité pour l'Esprit de ne pas commettre la faute dont il s'est rendu coupable ; il y a plus : il y a eu possibilité de faire le contraire de ce qu'il a fait, c'est-à-dire des actes méritoires.

S'il y a eu accomplissement d'actes méritoires par l'Esprit, il y a eu un mérite acquis par lui avant l'incarnation, et par conséquent, progrès, acheminement vers le but final assigné à tout Esprit.

Si ce que je te dis est vrai une fois, cela est vrai toujours. Donc, toujours l'Esprit peut, un premier mérite acquis, en acquérir un second, un troisième, sans avoir à subir d'incarnation, puisque l'incarnation est la punition du contraire du mérite.

Tout cela est tellement élémentaire que je m'étonne de la question que tu m'as posée, et avec d'autant plus de raison que ce qui se passe dans le monde des Esprits n'est autre que ce qui se passe dans votre monde. Voici un homme qui a passé sa jeunesse, son âge mûr dans l'observation scrupuleuse des lois humaines qui, elles aussi, imposent une réparation à ceux qui les enfreignent. Diras-tu que cet homme, s'il ne vient pas à mériter la prison, ne pourra pas, jusqu'à la vieillesse, continuer à augmenter l'acquis de ses mérites. Eh bien ! il est tout aussi absurde de prétendre que l'homme, pour acquérir de nouvelles qualités, a besoin d'encourir les effets de la justice humaine que de prétendre que l'Esprit a besoin d'être incarné pour bien mériter de la Justice divine. J'ajoute qu'il serait tout aussi anormal que l'Esprit ne pût parvenir, sans incarnation, à l'état de purification, que de voir l'homme ne pouvoir arriver à la mort sans encourir de condamnation judiciaire. »



Dem. – « L'Esprit a-t-il été créé Esprit, ou a-t-il vécu d'abord à l'état d'instinct ? Dans le premier cas, n'y a-t-il pas faveur accordée à l'Esprit, puisque l'instinct est traité moins favorablement que lui ?

Rép. – « L'Esprit a toujours été et sera toujours Esprit. D'où cette conséquence : l'Esprit n'a jamais été et ne sera jamais instinct.

Y a-t-il une injustice dans cette loi de Dieu ? Et où donc la trouverais-tu ? Elle existerait sans doute si Dieu avait soumis à une même loi, aux mêmes difficultés des êtres intelligents tous deux, il est vrai, mais doués d'une intelligence appelée à demeurer inégale. Il n'en est point ainsi. La loi de l'instinct est différente de la loi à laquelle est soumis l'Esprit. La première ne présente pas la même difficulté que la seconde ; le mérite de l'instinct ne peut donc être égal au mérite de la raison. Donc, il n'y a pas injustice dans le traitement différent fait à l'instinct et à l'Esprit. »

Dem. – « L'instinct ou la personnalité intelligente de l'animal peut-il parvenir et s'élever jusqu'à la personnalité raisonnable ? »

Rép. – « Mais je viens de répondre à cette question en te disant que l'Esprit a été et sera toujours Esprit. S'il a été toujours Esprit, il n'a pu être instinct. L'instinct ne peut donc devenir Esprit.

Il y a, dans la création terrestre, trois principes doués de vie : la plante, l'animal, l'homme.

La plante a cette vie spéciale que vous désignez sous le nom de végétation. Ce qui, à notre point de vue, différencie par-dessus tout la plante de l'animal, ce sont beaucoup moins sa conformation, ses conditions d'existence, que l'absence du principe intelligent et, comme conséquence, de la volonté. La plante obéit aveuglément à des lois mécaniques.

Ce qui différencie l'animal de l'homme, c'est que, bien que doués tous deux d'un principe intelligent, le libre arbitre de l'un est guidé par l'instinct, tandis que le libre arbitre de l'autre est guidé par la raison. Pour l'animal, il n'y a pas de progrès tant qu'il appartient à la même planète, et la preuve, en est qu'à l'état de nature l'animal restera toujours le même. S'il vient à se perfectionner, ce n'est que grâce au contact de l'homme et en obéissant à cet instinct qui lui dit qu'en faisant telle chose il sera récompensé matériellement, tandis qu'en faisant telle autre chose il sera puni matériellement. – L'homme, au contraire, obéit à la raison, éclair de cette lumière intellectuelle qui doit guider son libre arbitre ; son progrès comme intelligence est incessant ; il s'opère sans qu'il ait besoin de passer d'une planète dans une autre.

Un mot encore, et je termine.

C'est ravalier étrangement l'Esprit que de subordonner son avancement à l'incarnation, puisqu'il faut reconnaître, dans ce cas, que la matière est nécessaire pour compléter l'intelligence. Pour être conséquent avec ce principe, il faudrait admettre qu'après sa séparation du corps l'Esprit qui a été incarné reste stationnaire en attendant une nouvelle incarnation. Est-ce bien sérieux, alors que chaque jour tu as la preuve du contraire ?

Si, après sa séparation du corps, l'Esprit peut progresser à l'état d'Esprit, pourquoi ne le pourrait-il pas avant son incarnation ? Donne-m'en une raison, une seule. Etant admis que l'Esprit désincarné peut progresser, quelles limites assigneras-tu à ce progrès ? Si tu ne peux en assigner aucune, tu reconnais par-là qu'un Esprit, après une seule incarnation, peut parvenir, à l'état spirite, au degré de la purification. Mais alors, encore une fois, donne-moi une raison pour qu'il puisse, après une incarnation, ce qu'il ne pouvait pas auparavant ? – L'incarnation est la chute ; – pourquoi l'Esprit serait-il fatalement condamné à faire une chute ?

L'ESPRIT DE VÉRITÉ (12 février 1874)

## CHAPITRE VII<sup>39</sup>- DE L'ÉVOCATION

*L'Esprit non incarné ne peut, par sa seule volonté, entrer en rapport avec l'incarné. – Pourquoi ? – Recueillement et prière, conditions essentielles de l'évocation. – Recommandations. – Pas de formule pour l'évocation. – L'évocation doit être une prière, toute prière un cri de l'âme.*

Les Esprits non incarnés peuvent entrer en rapport avec l'Esprit incarné :

Soit sur leur demande ;

Soit sur la demande de l'incarné ;

Soit sur l'ordre qu'ils reçoivent.

Mais, en aucun cas, – nous insistons sur ce point – il ne leur est loisible de communiquer avec ce dernier sans la permission de Dieu, ou, ce qui revient au même, sans celle des Esprits préposés à l'exécution des lois qu'il a établies. Il est donc indispensable que le Médium (et nous ne saurions-trop l'adjurer de tenir compte de ce conseil), lorsqu'il se dispose à évoquer, se place dans les conditions qui peuvent lui mériter l'envoi de bons Esprits, et les premières de toutes sont : le recueillement et LA PRIÈRE. Nous les supplions, s'ils veulent s'épargner les épreuves que tant d'autres ont subies, – et l'auteur de ce livre tout le premier, – de ne jamais jouer avec le spiritisme, et, comme conséquence, de ne point se prêter à la production des phénomènes dans un milieu dissipé où ces phénomènes seraient considérés comme un amusement. Car, il ne faut pas s'y méprendre, les phénomènes spirites, quels qu'ils soient, ne sont que des moyens plus ou moins rapides, plus ou moins parfaits pour les Esprits de donner une forme matérielle à leur pensée, et, par conséquent, ils deviennent respectables comme l'enseignement qui en découle.

Cette recommandation a-t-elle pour but de détourner les Médiums d'appliquer leur faculté à des expériences ? Nullement, car si Dieu a permis la production de certains phénomènes, c'est pour qu'ils puissent être constatés, et s'il a permis au Médium de devenir l'instrument de ces phénomènes, c'est afin que celui-ci puisse les produire.

Ce que nous demandons uniquement au Médium, c'est de s'abstenir de toute évocation qui serait sollicitée comme un jeu, et de considérer le spiritisme comme une chose sainte. – Cette restriction faite, qu'il n'hésite pas, en présence des sceptiques les plus avoués, et surtout devant eux, à se prêter à la manifestation des phénomènes spirites, pour peu qu'il y ait de leur part désir d'étudier, d'examiner sérieusement. Qui peut savoir si l'un des phénomènes dont ils pourront être témoins, si l'une des réponses obtenues n'illuminera pas leur raison, ne provoquera pas chez eux le désir d'étudier et, s'ils veulent étudier, ils sont gagnés à la cause spirite.

Que je prenne un crayon devant un certain nombre de personnes, et que j'écrive sous la dictée d'un Esprit, mes sens viennent attester à ma raison que ma volonté n'est pour rien dans le mouvement de mes doigts emportés souvent avec une incroyable rapidité. Mais, pour l'incrédule que je voudrais convaincre, qui lui prouvera que ma main marche sous une influence étrangère ? Rien, rien que mon affirmation. Or, je suis le premier à reconnaître qu'avant de devenir Médium écrivain, la parole d'un autre n'eût point suffi pour me convaincre.

---

<sup>39</sup> Les chapitres VII, VIII, IX et X qui terminent la première partie sont destinés surtout aux Médiums. Nous y avons résumé divers conseils en vue d'aplanir certaines difficultés contre lesquelles nous avons eu à lutter et que nous désirons leur éviter.

Qu'au contraire, un Médium pose en ma présence ses mains sur une table ; que, de cette table, sortent des coups, des craquements distincts ; qu'à l'aide de ces coups le Médium obtienne des réponses à des questions faites quelquefois mentalement, alors la raison s'émeut, car elle est bien forcée de reconnaître qu'une cause intelligente préside à ces phénomènes intelligents, et lorsque, à cette cause, j'aurai demandé :

Qui es-tu ? et qu'elle aura répondu : un Esprit, qu'aurai-je à objecter ? – Que c'est une jonglerie ! Mais dans quel intérêt ? – Une hallucination ! Mais le phénomène est matériel et peut être constaté.

Voici, au surplus, une communication qui nous paraît pouvoir servir de règle aux Médiums auxquels on vient demander la production de phénomènes spirites : « Je vous ai défendu d'appliquer votre faculté, soit à des questions étrangères au but du spiritisme, soit à des expériences ; je vous ai dit que c'était là une profanation. Mais ce n'est une profanation qu'autant que le but que vous poursuivez n'est pas un but élevé et digne de la mission du Médium. Si vous n'appliquez la faculté que Dieu vous a accordée qu'à des expériences ayant pour but de déterminer la conviction chez les autres, non seulement je ne vous blâme pas, mais je vous approuve. Toute mon observation portait sur l'intention ; lorsqu'elle est bonne et pure, ne craignez rien, Dieu la juge. »

La seconde condition qu'exige l'évocation, c'est la *prière*. Non pas qu'il soit nécessaire qu'en public le Médium accompagne cette prière d'un acte extérieur qui, dans certains milieux, exciterait peut-être d'inutiles sarcasmes ; mais il lui est toujours facile de se recueillir et de demander mentalement à Dieu de vouloir bien le rendre un instrument de progrès et de conviction pour les autres.

Si, au contraire ; le Médium évoque en son particulier, qu'il n'hésite pas ; qu'il commence par se prosterner devant son créateur ; qu'il prie avec le cœur ; qu'il demande à Dieu l'assistance de bons Esprits en attendant qu'il puisse, à son tour, être utile aux Esprits souffrants. – Oui, que le Médium prie avant d'évoquer, car s'il veut entrer en rapport avec les bons Esprits, s'il sollicite un bienfait, c'est bien le moins qu'il prenne la peine d'en solliciter l'octroi à celui qui seul peut le lui accorder.

Y a-t-il une formule d'évocation spéciale ?

C'est comme si l'on demandait : y a-t-il une formule spéciale pour prier ? Non, toutes les évocations, comme toutes les prières, sont bonnes lorsqu'elles représentent un cri de l'âme. Cependant si l'on veut que nous en formulions une à titre d'exemple, nous indiquerons la suivante : « Mon Dieu, mon créateur et mon Père, je vous adjure d'autoriser un bon Esprit (ou tel bon Esprit) à entrer en rapport avec moi. Daignez-lui permettre de venir à mon aide, et ouvrir mon intelligence à ses enseignements.

## CHAPITRE VIII - QUELS ESPRITS PEUT-ON ÉVOQUER ?

*Les Esprits non incarnés ne savent qu'en raison de leur degré d'avancement. – Le développement moral entraîne le développement intellectuel. – Le Médium doit s'efforcer d'obtenir l'envoi des Esprits supérieurs. – Ce qu'il doit faire pour cela. – Peut-il évoquer tous les Esprits ? – Sous quelles conditions ?*

L'erreur la plus dangereuse dans laquelle pourrait tomber un Médium à raison des erreurs où une telle opinion pourrait l'entraîner, *serait de croire que tous les Esprits non incarnés ont des connaissances qui leur permettent de répondre à toutes les questions*, alors même qu'elles seraient comprises parmi celles que nous indiquerons au chapitre suivant comme pouvant être posées aux Esprits. – C'est là (nous ne saurions insister trop vivement sur ce point) une erreur contre laquelle il convient de se prémunir : L'Esprit ne sait que ce qu'il a mérité de savoir à raison du degré d'avancement auquel il est parvenu. Et comme nous exprimions un jour notre étonnement de ce qu'un Esprit dont les connaissances paraissaient limitées pendant son incarnation pût les voir se développer presque instantanément dans des proportions considérables, si, d'ailleurs, il avait mérité, à son retour dans la vie spirite, d'être attaché à des mondes supérieurs : « Cela est tout naturel, nous fut-il répondu, l'Esprit, qui appartient aux mondes supérieurs, n'a qu'à ouvrir son intelligence pour voir et comprendre. »

Il n'est donc pas plus indifférent pour le Médium d'être en rapport avec un Esprit de n'importe quel ordre, qu'il n'est indifférent pour l'homme qui désire un renseignement sur un fait scientifique, d'interroger un des princes de la science ou un ignorant. Le Médium qui pose à un Esprit inférieur des questions d'un ordre supérieur commet une inconséquence analogue à la première. L'Esprit répondra peut-être, mais comme, répondrait l'ignorant et parce qu'il ne voudra pas paraître ignorer. – Là n'est point le danger ; il n'existe pour le Médium que dans le cas où, sans contrôle, il ajouterait foi à ce que dirait tout Esprit, par cette raison qu'étant non incarné celui-ci doit tout savoir.

Les bons Esprits qui ne sont encore parvenus qu'aux premiers degrés de la période de récompense n'ont eux-mêmes que des connaissances très limitées par rapport aux Esprits des degrés supérieurs. Seulement, avec eux, le Médium n'a rien à craindre, car s'ils ignorent ce qu'on leur demande, ils répondront : je ne sais pas.

De ce qui précède, il résulte qu'il y a lieu pour le Médium de se préoccuper d'autre chose que d'obtenir une communication d'un Esprit quelconque. Il faut qu'il s'efforce de *mériter* d'être mis en rapport avec les Esprits d'un ordre élevé ; c'est pour cela que le Médium doit, avant tout, placer son évocation sous l'égide de la prière, – cette force des faibles ! – supplier Dieu d'éloigner de lui les Esprits imparfaits jusqu'au jour où il pourra leur être efficacement utile ; – évoquer enfin, dans les commencements surtout, un Esprit familier, et en particulier celui auquel chacun de nous est confié, car, ainsi que nous le verrons, nous avons *tous un Esprit gardien, un Paraclét* chargé de nous assister. Que le lecteur suspende son jugement sur le rapprochement de ces mots, car il verra dans la seconde partie de ce livre la preuve de ce que nous avançons.

Mais, dira-t-on, le Médium peut-il évoquer les Esprits les plus élevés de la hiérarchie ?

Si nous exceptons, par respect, certains Esprits tellement haut placés que, sans un ridicule

orgueil, personne ne peut se croire digne d'entrer en rapport avec eux, nous répondrons : en principe, oui, les Esprits de l'ordre le plus élevé peuvent être évoqués, mais à trois conditions :

La première, c'est que le Médium se sera préparé à l'évocation par la prière, et par une prière d'autant plus instante, que la faveur demandée sera plus grande ;

La seconde, c'est que le but de l'évocation sera digne de l'Esprit évoqué ;

La troisième, c'est que le Médium sera arrivé à un développement suffisant de sa faculté pour recevoir facilement les communications des Esprits ; car il y aurait inconvénient dans l'appel qu'il ferait d'un Esprit supérieur pour diriger ses premiers essais d'écriture.

Le Médium peut-il évoquer l'Esprit des personnages anciens ?

Oui encore, pourvu que l'évocation ait un but digne de la révélation spirite. – Cependant, avant de faire de semblables évocations, le Médium devra avoir acquis une certaine expérience, et lorsqu'il l'aura acquise, nous lui ferons une recommandation : Avant d'évoquer l'Esprit de l'un de ces personnages, qu'il demande à son Esprit familier s'il peut et s'il doit faire l'évocation. S'il peut, car il serait possible que l'Esprit évoqué fût réincarné ; s'il doit, car l'Esprit sera juge de l'appel et de ses motifs.

## CHAPITRE IX - QUESTIONS A POSER AUX ESPRITS

*Les Esprits ont leurs lois. – Ils peuvent aider leurs frères incarnés, mais rien que les aider. – L'enseignement spirite a pour but le progrès des Esprits. – Les questions à poser doivent donc avoir ce but. – Ce que doit se demander le Médium avant de faire une question. – Indication des questions à poser aux Esprits. – Leurs réponses seront toujours en rapport et avec leur degré d'avancement et avec celui du Médium. – Pourquoi Dieu n'a pu permettre un mode de révélation qui écartât le libre arbitre.*

A mes yeux, l'une des preuves les plus concluantes en faveur du spiritisme et de ses enseignements, c'est que par eux l'homme peut arriver tout seul à la vérité. – Celui qui écrit ces lignes n'a pas eu dès l'abord le bonheur d'avoir de guides pour diriger ses premiers pas, pour le prémunir contre les écueils et lui indiquer sa voie. – Il en est résulté que, ne se rendant pas bien compte de la grandeur du spiritisme, il s'en est amusé, posant aux Esprits des questions qu'il rougit aujourd'hui d'avoir faites, s'attirant ainsi de dures leçons qui, en l'obligeant à réfléchir, ont fini par l'arrêter dans la voie où il s'était engagé. – Ce sont ces épreuves qu'il veut éviter à ceux qui le liront<sup>40</sup>.

Pourquoi, dirait-on, de bons Esprits, et notamment votre Esprit familial, ne venaient-ils pas vous avertir que vous faisiez fausse route ?

Pourquoi ? Parce que les Esprits non incarnés sont, eux aussi, soumis à des lois ; parce que s'ils peuvent aider l'Esprit incarné qui sollicite leur assistance, il faut que celui-ci le mérite, parce qu'il ne leur est pas loisible d'aplanir complètement sa route, puisque l'incarnation de l'Esprit ayant pour but de le mettre à même de réparer, il faut que l'Esprit triomphe personnellement de la difficulté à vaincre. – Beau mérite, en vérité si le Médium n'avait qu'un crayon à poser sur une feuille de papier pour savoir ce qu'il doit faire, dire ou penser ! Mais où serait donc pour lui le libre arbitre ? Et, sans libre arbitre, comment pourrait-il mériter une récompense ou encourir une punition ?

Nous sera-t-il permis d'essayer de nous faire comprendre par une comparaison :

Un professeur donne un devoir à faire à un élève, une version si l'on veut. Dans quel but ? C'est afin que l'élève arrive à triompher d'une difficulté par son travail, et une première difficulté vaincue, apprenne à vaincre plus facilement les autres et à développer ainsi ses connaissances. Si le professeur donnait préalablement le sens du texte à traduire, où serait la difficulté pour l'élève, où serait son mérite ? Mais parfois dans ce texte se rencontrera un passage embarrassant. Que fera le professeur ? Il donnera à l'élève une indication vague qui pourra cependant le mettre sur la voie. – Tel est le rôle de l'Esprit qui est en communication avec le Médium, et surtout de l'Esprit familial. Pas plus que le professeur par rapport à son élève, il ne soustrait l'Esprit incarné à la nécessité de l'effort ; il vient seulement à son aide, mais sans arriver jusqu'à lui enlever le mérite.

---

<sup>40</sup> Je me rappelle encore, au bout de dix-neuf ans, les désespoirs, les colères dans lesquels j'entrais dans les premiers temps de mon Médiumat, lorsque, au milieu d'une dictée, sinon importante (je n'étais pas arrivé à en obtenir), du moins relativement intéressante, j'étais interrompu par une sorte d'Esprit facétieux qui, coupant la phrase commencée, continuait : *Me voilà, moi, trouvère*, et s'imposait à moi. Quel était cet Esprit ? Je ne l'ai su que plus tard. Pourquoi m'était-il envoyé ? Pour me permettre d'exercer envers lui la charité et mériter ainsi que les Esprits me la fissent à leur tour. J'ai fini par le comprendre.

Nous avons dit que les phénomènes spirites sont tout à la fois un moyen de prouver matériellement à l'homme l'immortalité du principe intelligent qui est en lui, et un mode plus ou moins parfait mis à sa disposition pour recevoir la pensée de ses frères non incarnés. – Nous avons vu qu'il y a une quarantaine d'années ces phénomènes ne se produisaient pas avec la même généralité qu'à présent, et surtout avec cette facilité qu'offre l'écriture pour recevoir les communications des Esprit ; que s'ils se produisent, actuellement partout et en aussi grand nombre, il doit y avoir à ce fait une raison ; que cette raison ne peut provenir que de la volonté de Dieu se manifestant par une loi ; que du moment où les phénomènes spirites ne peuvent exister que par la volonté de Dieu, ils doivent avoir un but digne de sa grandeur et de sa bonté. D'où cette conclusion : ce but ne saurait être, ni de me dire quel temps il fera demain, ou si la Bourse montera, ni de m'apprendre ce que telle personne fait ou pense à cent lieues de moi, ni de m'annoncer ce que je dois faire ou penser moi-même, puisque ce serait là une suppression du libre arbitre, l'annihilation du but de mon incarnation.

L'enseignement spirite n'ayant pu être accordé, plutôt *rendu* à l'homme en vue de pareils résultats, a donc un autre but. Ce but, nous le développerons dans la seconde partie de ce livre ; pour le moment nous nous bornerons à dire, d'une façon générale, que l'enseignement des Esprits est destiné à mettre à la disposition de l'incarné *un moyen de réparation et de progrès*.

Par conséquent, du moment où un Médium applique sa faculté à un objet qui ne tend pas à ce but, il commet une faute, il court volontairement au-devant d'un supplément de réparation qui consistera, le plus souvent, dans l'envoi d'Esprits imparfaits et souffrants, de telle sorte que l'épreuve à laquelle sera soumis le Médium sera, en fait, un témoignage de miséricorde, puisqu'elle consistera à le mettre à même de soulager un Esprit. – Ainsi, partout et toujours la réparation par la charité, l'effacement d'un acte mauvais ou tout au moins répréhensible par un acte bon, devant profiter à l'Esprit incarné qui le fait, et à l'Esprit non incarné qui en bénéficie.

La première chose qu'un Médium doive faire, après avoir invoqué Dieu, et avant d'interroger l'Esprit, c'est de se demander : *la question que je vais adresser à l'Esprit est-elle bien en rapport avec la grandeur et la sainteté de l'enseignement spirite ? Doit-elle servir à mon progrès ou au progrès des autres ?* Si, dans l'intimité de sa conscience, le Médium se répond oui, il peut hardiment interroger l'Esprit ; s'il se répond non, s'il avoue lui-même que sa question a un mobile autre qu'un intérêt MORAL, qu'il s'arrête, car autrement il s'exposerait à être induit en erreur.

Suivant nous, voici les principaux sujets sur lesquels les Médiums peuvent interroger les Esprits : Tout ce qui a rapport à leur existence, aux lois qui les régissent, à leur hiérarchie, à leurs récompenses ou à leurs souffrances, à l'incarnation, au but du spiritisme, aux phénomènes spirites ;

Tout ce qui a trait à la psychologie, à la philosophie, à la morale, et, comme conséquence, au Christianisme, à son origine, à Jésus, à sa mission, à sa doctrine, aux erreurs qui sont venues la modifier, aux devoirs de l'Esprit incarné vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des Esprits, ses frères, incarnés ou non ;

Tout ce qui concerne la pluralité des existences, la pluralité des mondes habités, leur hiérarchie entre eux ;

Tout ce qui se rapporte à la situation des Esprits incarnés ou non incarnés et aux moyens de l'améliorer.

Cette énumération est donc exclusive de toute question qui, *de près ou de loin*, toucherait à l'ordre *matériel*, à des intérêts *matériels* : la révélation spirite a pour but l'Esprit et rien que l'Esprit. Pas d'interrogation sur l'avenir. Si les Esprits croient utile et obtiennent la permission de

vous en dévoiler un lambeau (et encore faut-il pour qu'ils puissent arriver à le prévoir, qu'ils soient parvenus aux degrés supérieurs et très supérieurs) ils vous le feront pressentir par une communication spontanée, et non sur votre incitation. L'avenir à proprement parler leur échappe, mais étant débarrassés de certaines préoccupations, embrassant d'un autre côté les faits généraux, ils peuvent, beaucoup mieux que l'incarné, en apercevoir les conséquences et en apprécier les probabilités.

On citera des exemptes où il a été répondu d'une manière exacte à des questions se rapportant à un ordre purement matériel ; cela est vrai, mais ne prouve qu'une chose, c'est que l'incarné devant qui se produisait cette réponse exceptionnelle avait mérité de l'obtenir ; en d'autres termes, qu'il avait mérité d'être témoin d'un signe plus probant, plus propre à frapper son intelligence et à déterminer sa foi. Mais si l'on calcule le nombre de réponses erronées et souvent railleuses qui ont été faites à ces questions oiseuses que posent encore un trop grand nombre de Médiuns, et que nous avons posées nous-mêmes dans les premiers temps, on ne s'exposera pas à en recevoir de semblables. L'incrédule dira peut-être : Comment pouvez-vous me demander de croire, alors que, d'après vous-même, nous ne pouvons recourir à la constatation de faits qui puissent triompher de nos doutes et dompter notre foi rebelle ? – Les faits concluants, vous les obtiendrez, comme nous les avons obtenus nous-mêmes, mais cherchez-les dans l'ordre des choses morales, le seul qu'ait en vue l'enseignement des Esprits.

Est-ce à dire que, même en se tenant dans les limites que nous venons d'indiquer, le Médium, après avoir invoqué Dieu et demandé l'envoi des Esprits supérieurs, obtiendra toujours et tout de suite une réponse précise aux questions qu'il aura posées ? Nullement. Les réponses seront plus ou moins complètes suivant le progrès qu'il aura accompli et, le plus souvent, elles ne feront luire à ses yeux qu'un commencement de clarté, révélant tout d'abord un lambeau de vérité, puis le lendemain un autre lambeau, jusqu'à ce qu'enfin la lumière se fasse. – N'est-ce point-là ce qui se produit dans tout enseignement ?

Il y a d'ailleurs une raison qui découle de tout ce que nous avons dit, pour que le Médium n'obtienne pas des réponses complètes à toutes les questions : c'est que, tout incarné qu'il est, il occupe dans la hiérarchie spirite un rang quelconque. Or les enseignements qui lui seront donnés seront toujours en rapport, non pas avec son degré d'avancement actuel, mais avec le degré immédiatement supérieur ; ce qui doit être, en effet, si l'on réfléchit que l'enseignement des Esprits n'est qu'une facilité accordée à l'incarné et que, comme tout enseignement, il est progressif. C'est là ce qui explique cette réponse si souvent faite aux Médiuns : « il ne m'est pas permis d'expliquer ce que tu demandes », ou bien : « plus tard, lorsque tu auras suffisamment progressé, interroge-nous, nous te répondrons ».

Les explications qui précèdent ont presque répondu d'avance à cette objection si souvent formulée : Dieu est souverainement bon, puisqu'il est Dieu. Pourquoi donc ne fait-il pas des miracles patents, indiscutables, évidents, comme la lumière et tels que l'incrédulité ne puisse les nier ? Nous croirions alors.

L'objection n'est pas nouvelle ; il y a dix-huit siècles les Juifs la faisaient à Jésus expirant : « Descends donc, lui criaient-ils, descends maintenant de la croix et nous aurons foi en toi » (S. MATTHIEU, XXVII, 42.) Assurément Dieu pouvait permettre un tel *signe*<sup>41</sup>, pourquoi ne l'a-t-il

---

<sup>41</sup> Rappelons que l'on a traduit en français par le mot miracle l'expression *signum* (signe) de la Vulgate, donnant ainsi un sens surnaturel à un mot qui n'en a pas en latin. Nous rectifions l'erreur.



pas autorisé ? – Comment ! suivant la croyance d'un grand nombre, il envoyait son Fils, Dieu lui-même, s'incarner sur la terre, afin de porter la lumière à l'humanité, et lorsque l'incrédulité ne lui demandait, comme elle le demande aujourd'hui aux Médiums, qu'un prodige évident pour s'avouer vaincue, ce prodige lui était refusé ! N'y a-t-il pas dans ce refus inexplicable d'un signe, si bien en rapport avec le but de l'incarnation de Jésus, quelque chose qui renverse la raison ?

Oui, sans doute, si l'on se place au point de vue des différentes sectes qui prétendent représenter le christianisme. Mais, avec l'enseignement spirite, tout s'explique : l'homme est un Esprit à l'état de réparation. Or, il n'y aurait plus de réparation pour l'Esprit du moment où celui-ci n'aurait pas à triompher d'une difficulté proportionnelle à la réparation encourue ou à ce qui reste dû sur cette réparation. Écoutez d'ailleurs cette réponse : « L'Esprit n'est incarné que dans l'une de ces conditions : ou comme moyen de réparation plus efficace, ou, dans des cas spéciaux, comme moyen de progrès plus prompt ; c'est-à-dire de Mission. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il doit y avoir une difficulté à vaincre, puisque c'est précisément pour la vaincre que l'Esprit est incarné.

Que cette difficulté ait sa raison d'être dans une expiation plus grande à accomplir par l'Esprit, parce que la faute à réparer est plus grande ; que cette difficulté ait pour motif d'offrir à l'Esprit déjà bon un moyen de progresser plus rapidement en le mettant en présence d'obstacles plus sérieux que ceux qu'il aurait rencontrés dans le monde des Esprits, toujours est-il qu'il faut qu'il y ait difficulté pour qu'il y ait mérite.

J'arrive donc à te demander : où serait pour l'incarné le mérite, si Dieu se chargeait d'entraîner sa foi ? Où serait pour lui le mérite de faire, si Dieu ne laissait pas à son libre arbitre le soin de décider ? Il n'y aurait plus de récompense juste, puisqu'il n'y aurait plus de récompense justifiée ; il n'y aurait plus nécessité d'incarnation, puisqu'il n'y aurait plus possibilité d'épreuve. Il suffit donc que l'homme ait le moyen, s'il le veut, de s'assurer de ce qui est ou n'est pas la vérité ; ce moyen, l'enseignement spirite le lui donne.

Ce que je te dis t'explique pourquoi Jésus n'a pas fait plus de miracles <sup>42</sup>. Les Juifs lui en demandaient comme on nous en demande par l'intermédiaire des Médiums. Mais, pas plus que Jésus, nous ne pouvons faire au-delà de ce qui nous est permis. » MON PÈRE (1865).

Que veut dire l'Esprit ?

Nous sommes soumis à des lois qui embrassent l'universalité des mondes ; nous ne pouvons les enfreindre. Il nous est permis de vous aider, mais rien que vous aider, car, autrement, il n'y aurait point pour l'incarné de réparation, puisqu'il n'y aurait pas épreuve. – Demandez, priez et vous obtiendrez. – Nous n'avons pas la puissance qui appartient à Dieu ; nous n'avons pas le pouvoir de faire des choses surnaturelles, mais nous pouvons, dans certaines conditions qui dépendent de vous, en faire de naturelles qui, si vous voulez bien réfléchir et étudier, en un mot faire un effort, sont suffisantes pour déterminer votre conviction. Par ces moyens, nous vous indiquons comment vous pouvez arriver à la réparation et au progrès, mais pas plus que Jésus nous ne pouvons aller au-delà, car, au-delà, cesserait l'épreuve, et, par conséquent, le mérite.

---

<sup>42</sup> Voir la note précédente.

## CHAPITRE X - MANIFESTATION DES ESPRITS

*Seule difficulté du spiritisme pratique. – L'Esprit évoqué ou non évoqué, ne peut entrer en rapport avec l'incarné sans l'autorisation des Esprits préposés à l'exécution des lois de Dieu. – Motif de cette restriction. – Conduite à tenir vis-à-vis des Esprits. – Cas qui peuvent se présenter. – Intervention immédiate d'un Esprit imparfait au lieu et place de l'Esprit évoqué. – Garanties à demander à l'Esprit. – Indication tirée du mouvement de la main. – Substitution d'un autre Esprit à celui qui était en communication avec le Médium. – La tentation. – Les Esprits gardiens. – Inégalité des passions. – Son explication. — Dieu ne fait pas de grâce, mais justice.*

Nous abordons dans ce chapitre la vraie difficulté du spiritisme pratique : comment reconnaître si l'Esprit qui est en communication avec le Médium est bien l'Esprit dont il prend le nom, s'il en prend un.

Cette difficulté est celle contre laquelle l'apôtre S. Jean cherchait à prémunir les premiers chrétiens :

« Mes bien-aimés, leur disait-il, n'ajoutez pas foi à Tout Esprit, mais mettez à l'épreuve les Esprits, pour savoir s'ils viennent de Dieu. » (Épître I, ch. IV, I) <sup>43</sup>.

Ce verset nous montre que, d'après S. Jean :

Il y a des Esprits ;

Que l'homme peut ajouter foi à certains Esprits ;

Qu'il peut distinguer les bons des mauvais en les mettant à l'épreuve ;

Qu'il y en a qui viennent de Dieu.

Le spiritisme ne dit pas autre chose : Mettez à l'épreuve les Esprits.

Comment donc arriver à distinguer les bons des mauvais Esprits ?

Ce qui doit, par-dessus tout, rassurer le Médium, c'est la certitude absolue *qu'aucun Esprit ne peut entrer en rapport avec lui sans la permission de Dieu, ou, ce qui revient au même, sans la permission d'un Esprit agissant en vertu d'une loi générale à l'exécution de laquelle il est chargé de présider.*

Il ne dépend donc pas de la seule volonté d'un Esprit d'entrer en communication avec l'homme. Cela n'est pas, parce que cela serait injuste.

Au premier abord, cette restriction apportée au libre arbitre de l'Esprit paraît étrange, et elle nous a paru telle, en effet, jusqu'au jour où l'explication suivante nous a été donnée :

Dem. – L'Esprit non incarné ne peut donc pas entrer, quand il le veut, en rapport avec l'Esprit incarné ?

Rép. – Non assurément.

Dem. – Cependant si j'ai bien compris le mécanisme de la communication des Esprits, cette communication a lieu par la pensée manifestée par l'organisme spécial d'une âme à l'organisme d'une autre âme.

Rép. – C'est bien cela. Mais autre chose est la faculté générale de communiquer, autre chose est le pouvoir de communiquer avec tel ou tel incarné, dans tel et tel cas, et ce pouvoir les Esprits non incarnés ne l'ont qu'à certaines conditions. Le motif de cette règle qui te surprend provient de

---

<sup>43</sup> Charissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate (δοκιμαξτε) Spiritus, si ex Deo sint.

ce que l'Esprit *incarné* est dans une situation spéciale, dans la situation de réparation. Or cette réparation, sous peine d'être injuste, doit être en rapport absolu avec ce que l'Esprit a à réparer. Si tous les Esprits non incarnés avaient la faculté d'entrer, par leur volonté seule et sans contrôle, en rapport avec les Esprits incarnés, *il pourrait arriver que ces derniers ne fussent entourés que d'Esprits imparfaits, ce qui ne serait pas juste, puisque la difficulté qu'ils auraient à vaincre dans ce cas pourrait ainsi devenir plus grande que la réparation qu'ils ont à accomplir.* Dieu ne pouvait donc pas permettre aux Esprits non incarnés d'entrer par leur volonté seule en rapport avec l'homme.

Ce que je viens de te dire de l'injustice qu'il y aurait dans la communication sans contrôle des Esprits inférieurs avec les incarnés, s'applique également, mais pour un motif inverse, à la communication des bons Esprits de tout rang avec leurs frères incarnés. Si les Esprits supérieurs étaient libres absolument d'entrer en rapport avec l'homme, ils seraient, par conséquent, libres de lui accorder plus qu'il n'a mérité, de lui faire des communications non justifiées et de le conduire sans effort de sa part au progrès.

Dans l'un et l'autre cas, il y aurait donc injustice, et c'est pour cela que Dieu a dû poser des lois à la communication des Esprits avec leurs frères incarnés, afin de mesurer l'épreuve ou la récompense.

L'Esprit incarné est un Esprit au secret, et ce secret est plus ou moins rigoureux suivant le plus ou le moins de démérite de l'incarné. MON PÈRE (1855).

Il faut induire de ce qui précède qu'un Esprit non incarné ne peut entrer en rapport avec son frère incarné qu'avec la permission de Dieu, car la manifestation de cet Esprit ne peut être qu'une *récompense* ou une *épreuve*, c'est-à-dire un moyen de progrès ou de réparation.

Cette certitude est, sans contredit, le plus puissant motif de sécurité pour le Médium, car il est évident que le but de Dieu, quand il permet qu'un Esprit inférieur entre en communication avec le Médium au lieu et place de l'Esprit évoqué, ne pouvant être d'induire en erreur le premier, il faut chercher une raison digne de la bonté de Dieu à un fait qui, au premier abord, paraît incompréhensible.

Comment ce fait peut-il se produire ?

Rappelons tout d'abord :

1° Que tout Esprit incarné dans un monde quelconque ne peut être qu'un Esprit à *l'état de réparation*, bien que, dans les mondes supérieurs, cette réparation puisse être accompagnée d'un bonheur relatif, bonheur toujours moindre d'ailleurs que celui dont jouissait l'Esprit avant son incarnation ;

2° Qu'indépendamment de la somme de réparation résultant d'existences antérieures, l'Esprit incarné *peut avoir encouru une réparation additionnelle*, provenant de son incarnation actuelle ;

3° Ajoutons enfin, sauf ce qui sera dit d'une manière plus complète, que l'Esprit incarné a deux moyens d'arriver à la réparation : un moyen que nous appellerons passif, *le repentir* ; un moyen que nous appellerons actif, *l'exercice de la charité*. En d'autres termes, pour racheter sa faute devant la justice de Dieu, il ne faut pas, le plus souvent, regretter de l'avoir commise, il faut encore faire quelque chose qui soit le contrepoids de cette faute. Lorsque vous avez une dette, il ne suffit pas de dire : je me repens de l'avoir contractée ; il est nécessaire, pour s'acquitter d'en payer le montant. Le repentir est le commencement de la réparation ; l'exercice de la charité en est le complément et le solde.

Ces prémisses posées, admettons que le Médium évoque nominativement ou non un bon Esprit, et qu'au lieu et place de ce bon Esprit vienne se manifester un Esprit qui témoignera de son

infériorité, par exemple par les injures qu'il vous adressera. Quelle conclusion devra tirer le Médium de cette substitution qui n'aura pu se produire cependant qu'avec la permission d'un Esprit chargé de présider à l'exécution des lois générales posées par le créateur ?

Que cet Esprit a reconnu, ou que l'actif du Médium comme réparation n'était pas suffisant pour lui mériter la récompense qu'il sollicitait ; ou que le but de son évocation n'étant pas en rapport avec la sainteté de l'enseignement spirite, il commettait ainsi une faute qui devait entraîner pour lui une épreuve ; ou enfin que le Médium a une réparation *personnelle* à accomplir vis-à-vis de tel Esprit, réparation qui doit précéder la récompense sollicitée et la justifier. En permettant à un Esprit de venir au lieu et place d'un bon Esprit ou du bon Esprit nominativement évoqué (qu'on nous permette de nous exprimer ainsi), qu'a voulu Dieu ? Ou offrir au Médium le moyen de compenser par un bienfait le mal qu'il a pu faire à l'Esprit qui lui est envoyé, ou lui donner un avertissement qui peut se traduire ainsi ;

– Esprit incarné, tu me demandes une récompense, tu ne la mérites pas encore. Mais je te donne un moyen de la justifier, fais du bien à cet Esprit souffrant auquel j'ai permis d'aller à toi et je permettrai à un bon Esprit de te faire la charité à ton tour, d'aider à ton progrès comme tu auras aidé au progrès de ton frère ; fais la charité, afin de me donner le droit de te la faire.

D'où nous arrivons à poser cette règle absolue, selon nous :

Toutes les fois qu'un Médium, évoquant un bon Esprit, est mis en rapport avec un Esprit souffrant ;

Toutes les fois qu'un Médium, sans avoir évoqué, nominativement, est mis en rapport avec l'un de ces Esprits, ce doit être pour lui la preuve qu'il a un devoir à remplir vis-à-vis de l'Esprit qui lui est envoyé ou un mérite à acquérir afin de se rendre digne d'une communication devant tourner à son profit.

Par conséquent, tout Médium qui repousse un Esprit parce qu'il est mauvais ; qui par ce motif interrompt une dictée commencée, se prive d'un moyen de réparation, s'expose à être obsédé par le même Esprit jusqu'à ce qu'il ait rempli vis-à-vis de lui le devoir qui lui était imposé, et commet une faute en refusant de faire l'aumône au malheureux qui a été autorisé à la lui demander.

Nous irons plus loin ; nous dirons aux Médiums : n'attendez pas l'envoi d'Esprits inférieurs ; provoquez-le. Puis lorsque vous aurez amené votre frère souffrant à se repentir (car c'est là le premier pas qui doit le conduire à la réparation), demandez à Dieu, comme récompense, l'envoi de bons Esprits, et soyez sûrs que vous l'obtiendrez.

Ce que nous conseillons là aux Médiums, c'est ce que nous avons fait nous-même. Toutes les fois que nous avons désiré obtenir une communication sur des sujets d'un ordre élevé, nous avons commencé par nous prosterner devant Dieu, le suppliant de nous envoyer un Esprit souffrant à soulager. Ce premier devoir rempli, nous avons sollicité l'envoi d'un Esprit supérieur, et s'il nous a été donné de recevoir des communications qui ont aidé à notre instruction, nous n'hésitons pas à l'attribuer à la conduite que nous avons tenue.

Quel langage tenir aux Esprits souffrants ?

Nous n'avons pas, assurément, la prétention de poser ici des règles absolues ; c'est à l'intelligence du Médium à varier ses conseils d'après les réponses qui lui sont faites. Nous nous bornerons à dire : ce qu'il faut s'efforcer d'inciter chez l'Esprit, c'est le repentir, car tous les Médiums pourront constater qu'aussitôt le repentir exprimé, la situation de l'Esprit souffrant s'améliore, ce qui est parfaitement logique, puisque le repentir est déjà par lui-même une réparation.

Voici, au surplus, deux communications dans lesquelles, croyons-nous, on pourra puiser des indications utiles.

## PREMIÈRE COMMUNICATION : ÉVOCATION D'UN ESPRIT SOUFFRANT

(L'Esprit trace d'abord des lignes, des barres, des caractères indéchiffrables en conduisant la main d'une façon fébrile.)

Moi. – Qui es-tu ?

L'ESPRIT. – Que t'importe ?

Moi. – Cela m'importe parce que je désire savoir comment arriver à t'être utile et à te soulager, car je vois par ta réponse même que tu es un Esprit souffrant.

L'ESPRIT. – Je voudrais bien savoir, moi, à quoi tu pourrais m'être utile ?

Moi. – A te rendre moins malheureux.

L'ESPRIT. – Tu te moques de moi. Voyons, tu as la prétention d'arriver à me rendre moins malheureux ?

Moi. – Seul, non ; avec ton concours, Oui.

L'ESPRIT. – Si tu as cette prétention, j'ai celle de ne point être l'objet de tes moqueries. Adieu.

Moi. – Ecoute un instant. Trouves-tu que j'aie l'air de vouloir me moquer de toi ?

L'ESPRIT. – Je conviens que non.

Moi. – Lis dans ma pensée ; y vois-tu l'intention de te tromper ?

L'ESPRIT. – Non.

Moi. – Admets-tu enfin que tout incarné que je suis, je puis savoir des choses que tu ne connais pas ?

L'ESPRIT. – Je l'admets, si cela peut te faire plaisir.

Moi. – Alors tu dois me croire, car du moment où tu reconnais que je n'ai ni intérêt à te tromper, ni la volonté de te tromper ; du moment où tu reconnais que je puis savoir des choses que tu ignores, tu dois ajouter foi à mes paroles.

L'ESPRIT. – Je n'ai rien à répondre : c'est vrai.

Moi. – Qu'es-tu ?

L'ESPRIT. – Il est inutile que tu me demandes mon nom, je ne te le dirai pas ; qu'il te suffise de savoir que je suis un Esprit souffrant, un maudit !

Moi. – Dieu ne maudit pas ; il bénit et pardonne.

L'ESPRIT. – Dieu bénit, non ; Dieu pardonne, non, car je souffre et je suis condamné à souffrir toujours. Toujours ! quel mot !

Moi. – Sais-tu quel anniversaire nous célébrons aujourd'hui sur la terre

L'ESPRIT. – Que m'importe votre terre ! Je souffre.

Moi. – Etais-tu incarné dans notre monde ?

L'ESPRIT. – Oui, mais qu'est-ce que cela te fait ?

Moi. – Alors tu dois te rappeler de ce jour que l'on nomme le vendredi saint.

L'ESPRIT. — Oui... le vendredi saint !... quand j'étais enfant... je me souviens.

Moi. – Si tu le veux, ce jour-là Dieu va te pardonner.

L'ESPRIT. – Me pardonner ! Toujours le même mot ! Pourquoi m'en poursuis-tu ? Ne vois-tu pas que tu augmentes mon désespoir en me parlant de pardon. Parler de pardon à un maudit !

Moi. – Maudit, tu ne l'es pas ; et la preuve c'est que si tu veux suivre mes conseils, tu vas instantanément ressentir l'effet de la miséricorde de Dieu, et, comme conséquence, une amélioration dans ta situation présente.

L'ESPRIT. – Je ne sais ce que tu veux dire.

Moi. – C'est bien simple : faire ce que je te dirai. Ecoute : c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Jésus ; j'ai voulu le célébrer à ma manière. J'ai prié Dieu de m'envoyer un Esprit à soulager ; tu es venu. Je ne veux pas que tu me quittes avant d'avoir obtenu les effets de la

miséricorde de Dieu.

L'ESPRIT. – Jure-moi que tu ne veux pas me tromper et je ferai ce que tu me diras.

Moi. – Je te le jure devant Dieu.

L'ESPRIT. – Je te crois alors, car Dieu punit sévèrement ceux qui blasphèment. J'en sais quelque chose, moi !

Moi. – Prête-moi toute ton attention : Tu as été incarné. Pourquoi ? pour te mettre à même de réparer une faute que tu avais commise. Cette faute tu ne l'as pas réparée, tu es rentré dans la vie spirite avec ta dette, et alors Dieu t'a imposé une souffrance. Pourquoi encore ? Pour t'inciter à te repentir et à lui donner ainsi le droit de te pardonner. Si tu veux que Dieu te pardonne, il te faut deux choses : d'abord demander pardon. Mais cela ne suffit pas : il faut que tu accompagnes cette demande de pardon de l'expression de ton repentir. Plus il sera grand, plus par cela même la réparation sera grande et par conséquent plus sera grand lui-même le pardon qui descendra sur toi.

L'ESPRIT. – J'entends, mais je n'ose te croire. Je vois bien que tu n'as pas l'intention de me tromper..., mais si tu te trompais !

Moi. – Conviens au moins que ce que je te demande est bien peu de chose en présence du résultat à obtenir.

L'ESPRIT. – Oui, mais je m'effraye de t'entendre parler de pardon et d'espoir.

Moi. – Pourquoi donc ?

L'ESPRIT. – Parce que le désespoir est encore plus cruel quand on a espéré.

Moi. – Voyons, je te le répète, crois-moi. Je n'ai pas l'intention de te tromper, je n'y ai aucun intérêt, enfin je ne te veux que du bien.

L'ESPRIT. – Je te... Non, je ne te crois pas, c'est impossible ! ne me parle plus d'espoir. Dieu ne peut me pardonner. Je t'en supplie, laisse-moi.

Moi. – Je ne te laisserai que dans une situation meilleure. Je t'ai fait serment devant Dieu que tout ce que je te disais était la vérité. Ce serment je te le renouvelle.

L'ESPRIT. – Voyons, que veux-tu que je fasse ?

Moi. – Que tu implores ton pardon et qu'en même temps tu exprimes à Dieu un vrai, un absolu repentir.

L'ESPRIT. – Je t'obéis. Mais si tu m'as trompé, sois maudit, toi à qui je devrai l'augmentation de mes souffrances.

Moi. – Mais si je ne t'ai pas trompé ; si je t'ai dit la vérité !

L'ESPRIT. – Ah ! alors.... mais non, c'est impossible !

Moi. – Je te mets en demeure de remplir la promesse que tu m'as faite. Allons ! confiance ! c'est à ton père, à ton créateur que tu vas t'adresser. Moi, je vais prier pour toi et avec toi.

L'ESPRIT. – Je la tiendrai. Je suis prêt ; je vais implorer mon pardon et exprimer mon repentir. (Arrêt de la main.) Je me réveille <sup>44</sup>. Je me sens dans une situation différente, j'éprouve un je sais quoi dont je ne me rends pas compte... je tremble.

Moi. – Pourquoi ?

L'ESPRIT. – Je crains de rentrer dans mon sommeil... Que m'arrive-t-il donc ?

Moi. – Je ne sais puisque tu ne me le dis pas ; mais je crois voir par tes paroles que Dieu t'a exaucé. Tu lui as demandé pardon, tu lui as exprimé ton repentir et en échange il t'a envoyé une atténuation de souffrances.

L'ESPRIT. – Je me reconnais... je commence à voir... je me sens presque heureux... J'espère !

Moi. – Ai-je tenu ma promesse ?

---

<sup>44</sup> Il est impossible de marquer autrement que par des points les arrêts éprouvés pendant toute cette partie.

L'ESPRIT. – Si tu l'as tenue ! Mon ami, mon bienfaiteur, pardonne-moi, je t'en prie, d'avoir douté de toi.

Moi. – Ce n'est pas de moi que tu as douté, c'est de la bonté de Dieu.

L'ESPRIT. – Je suis... (plus rien, arrêt absolu).

14 avril 1865

## SECONDE COMMUNICATION TORQUEMADA<sup>45</sup> (Évocation)

L'ESPRIT. – Laisse-moi à mes souffrances.

Moi. – Je veux les adoucir.

L'ESPRIT. – Je voudrais bien savoir par quel moyen tu pourrais adoucir les souffrances de Torquemada ? Tu n'as pas songé à ce que tu disais.

Moi. – J'ai songé à la bonté de Dieu, de Dieu qui va te prouver, si tu le veux, qu'il n'est pas le Dieu de la vengeance, mais celui de la miséricorde et du pardon.

L'ESPRIT. – Tu me parles de la miséricorde de Dieu, mais de sa justice, pas. Sa justice ! J'en éprouve les effets terribles. Ton imagination ne saurait se figurer les tourments que j'endure et qui m'attendent encore.

Moi. – De quelle nature sont ces tourments ?

L'ESPRIT. – Je te ferais frémir s'il m'était possible de te faire comprendre la millième partie de ce que j'endure. J'ai perpétuellement devant les yeux le feu des bûchers que j'ai allumés ; j'entends les cris de ceux que j'y ai fait jeter<sup>46</sup>.

Moi. – C'est là ta souffrance ?

L'ESPRIT. – Trouves-tu qu'elle ne suffise pas ?

Moi. – Telle n'est pas ma pensée. Te rappelles-tu ce que tu avais été dans l'incarnation qui a précédé, celle pendant laquelle tu as été grand inquisiteur ?

L'ESPRIT. – Oui, sans doute ; j'avais été... Non, ne me demande pas ce que j'avais été, tu me repousserais.

Moi. – Nullement ; j'aurais peut-être plus de pitié pour toi. Comprends-tu maintenant la grandeur de tes crimes ?

L'ESPRIT. – Je comprends que j'ai été un bourreau... Un bourreau, non, car un bourreau exécute un ordre et c'est moi qui le donnais... Que de victimes qui crient et me maudissent ! que de feu ! Si tu as un pouvoir quelconque, éloigne tout ce monde de moi.

Moi. – Tu vois que je suis non seulement spirite, mais Médium. Qu'aurais-tu fait de moi, au temps de ta puissance, si j'étais tombé entre tes mains ?

L'ESPRIT. – Ce que j'ai fait des autres, je t'aurais envoyé au bûcher... Au bûcher, tous, tous !... Je souffre. Je vois mes victimes, du feu ! j'entends des cris qui font frémir tout mon être.

Moi. – Eh bien ! au nom du Dieu de charité dont tu as si outrageusement méconnu la loi, je te déclare que, si tu le veux, tes souffrances vont être atténuées.

---

<sup>45</sup> Ancien grand inquisiteur d'Espagne ; s'est rendu célèbre par les atrocités qu'il a commises contre les prétendus hérétiques. Mort en 1489.

<sup>46</sup> A la fin de cette communication, j'ai posé à l'Esprit de mon père la question suivante : Dem. – Comment se peut-il que l'Esprit de Torquemada m'ait parlé de bûchers qu'il voit, de cris qu'il entend ? Comment peut-il voir et entendre ce qui n'existe pas ? Rép. – Voici l'explication. Lorsque l'homme est à l'état de sommeil et qu'il rêve, est-ce qu'il n'éprouve pas souvent l'impression de douleurs qui n'existent que dans ce que vous nommez l'imagination ? Et cependant la souffrance qu'il endure est semblable à celle qu'il aurait perçue si la douleur avait été réelle ; c'est là ce qui se passe pour l'Esprit de Torquemada. – Un homme rêve qu'il reçoit un coup de poignard. Qu'est-ce qui souffre en lui ? Son corps ? Non, mais son Esprit qui rétroagit sur son corps. Pour Torquemada c'est son Esprit qui souffre également. Il est dans une sorte de rêve, et souffre de ce qu'il croit souffrir.

L'ESPRIT. – Non, pas d'atténuation à mes souffrances, car je suis Torquemada, l'inquisiteur ! Non, pas de pardon pour moi... Ne me parle pas de pardon pour moi qui n'en ai pas accordé.

Moi. – Au contraire, je ne te parlerai que de cela. Ecoute : Voyons, as-tu confiance en moi ?

L'ESPRIT. – Je n'ai confiance en personne.

Moi. – Lis dans ma pensée ; je te défie d'y voir autre chose qu'un sentiment de commisération.

L'ESPRIT. – C'est vrai et je m'en étonne.

Moi. – Regrettes-tu ce que tu as fait ?

L'ESPRIT. – Si je le regrette ! On voit bien que tu ne sais pas ce que j'endure.

Moi. – Tu t'es mépris sur le sens de mes paroles. Je ne te parle pas d'un repentir commandé par la souffrance. Je te demande si tu te repens de l'acte lui-même, abstraction faite du châtement qui l'a suivi.

L'ESPRIT. – Oui, je regrette ce que j'ai fait, non pas seulement à cause du châtement qui m'atteint, mais aussi à cause de l'acte lui-même.

Moi. – Alors tu es sur le chemin du pardon. Ce regret que tu éprouves, exprime-le à Dieu. Absorbe ton âme dans un immense repentir.

L'ESPRIT. – Je n'ose.

Moi. – Je t'en supplie dans ton intérêt ; suis le conseil que je te donne et tu en verras les effets.

L'ESPRIT. – Mais tu n'entends pas tous ces cris... Ils ne voudront pas que Dieu me pardonne.

Moi. – Qui ? ils !

L'ESPRIT. – Mes victimes.

Moi. – Non seulement elles le voudront, mais elles seront les premières à le demander. Prie-les d'intercéder pour toi.

L'ESPRIT. – Jamais ! ... non jamais ! Je ne puis pas les prier, elles me font peur ; comment veux-tu qu'elles me pardonnent !

Moi. – Parce que ceux que tu as fait mourir étaient chrétiens, et c'est toi qui ne l'étais pas.

L'ESPRIT. – C'est vrai.

Moi. – Veux-tu réclamer leur secours, et avec leur appui, invoquer la miséricorde du Dieu de charité en lui exprimant ton repentir ?

L'ESPRIT. – Je m'efforce de lutter contre tes bonnes paroles, car je tremble d'y ajouter foi.

Moi. – Aie confiance ! Sans toi je ne puis rien, car il faut que le repentir émane de toi et précède le pardon de Dieu.

L'ESPRIT. – Mon Dieu ! serait-il donc vrai que vous puissiez me pardonner ! j'ai tant souffert !

Moi. – Cède à mes instances, ... je sens que tu faiblis ; fais ce que je t'ai dit de faire.

L'ESPRIT. – Oui, je cède... je cède... (arrêt de la main durant quelques instants, puis reprise :) ... J'ai peur... Je suis sans pensée... Qu'est-ce donc que j'éprouve ?... Je rêve sans doute... Où suis-je ? (Et comme je ne répondais pas :) Dis-moi donc ? Où suis-je ?

Moi. – Sous l'influence du pardon de Dieu. La souffrance que tu endurais est-elle atténuée ?

L'ESPRIT. – Si elle l'est !... Où sont mes bûchers ? je ne les vois plus !... Les cris de mes victimes, je ne les entends plus ! Ce que tu m'as dit serait-il donc vrai ?

Moi. – Tu le vois, Dieu a été miséricordieux.

L'ESPRIT. – Non, cela est impossible... je vais me réveiller... je vais entendre de nouveau les cris qui me poursuivaient... je vais voir mes bûchers.

Moi. – Espère.

L'ESPRIT. – Mais si j'espérais je serais heureux !

Moi. – Espère, te dis-je, car tout ce que tu éprouves est bien réel. Dieu a eu pitié de toi. En échange de ton repentir, il a atténué la réparation que sa justice t'avait infligée.

L'ESPRIT. – Je ne me retrouve plus... mes victimes ont disparu... si je pouvais rester ainsi !



Moi. – Non seulement tu y resteras ; mais, au fur et à mesure que tu le mériteras, un pardon plus complet descendra sur toi.

L'ESPRIT. – Je ne veux pas espérer davantage... je me sens mieux... je ne désire rien de plus... non, je n'ose espérer un pardon plus grand... Adieu... Merci ! (29 septembre 1865.)

Ces exemples donnés, reprenons notre système de déductions.

Si aucun Esprit ne peut entrer en rapport avec le Médium sans la permission de Dieu ou des Esprits préposés à l'exécution de ses lois ;

Si Dieu, dans un but de miséricorde pour l'Esprit, de réparation ou de progrès pour l'incarné, autorise un Esprit souffrant à entrer en rapport avec le Médium, alors que celui-ci évoque un bon Esprit ;

Comme il est évident que ce n'est pas pour induire l'homme en erreur que cette autorisation est accordée à l'Esprit, il faut admettre, à moins d'arriver à la négation de Dieu et de sa justice, que tout en soumettant le Médium à une épreuve, il lui donne les moyens d'en triompher.

Examinons donc comment il est possible de reconnaître la présence des Esprits inférieurs, de les distinguer des bons Esprits, et voyons comment, avec un peu d'attention, la difficulté va disparaître.

Plusieurs cas peuvent se présenter : Ou, au lieu et place de l'Esprit évoqué, *intervention immédiate* d'un Esprit inférieur ; Ou, après un commencement de communication avec l'Esprit évoqué, *substitution*<sup>47</sup> à cet Esprit d'un Esprit inférieur.

Un troisième cas peut se présenter, c'est celui où un Esprit, *sans témoigner de sa présence par des signes matériels*, comme les phénomènes spirites, fait sentir son influence à l'homme soit par une incitation au bien, soit par une incitation à un acte mauvais.

#### *Intervention immédiate d'un Esprit souffrant au lieu et place d'un bon Esprit évoqué*

Comment reconnaître cette intervention ? De deux choses l'une :

Ou l'Esprit qui se manifeste indique son nom, sa situation dans la hiérarchie spirite ;

Ou il se refuse à les indiquer.

Dans ce dernier cas, la question est tranchée, car ce refus équivaut à la preuve que le Médium se trouve en présence d'un Esprit inférieur. Il sait à quoi s'en tenir ; par conséquent, il ne court pas le danger d'être induit en erreur et il n'a plus qu'à agir comme nous l'avons dit plus haut (n° 101).

Si, au contraire, l'Esprit prend le nom de l'Esprit évoqué, le Médium peut user d'une précaution, afin de s'assurer de l'identité de l'Esprit et lui demander *de prendre Dieu à témoin*, ou bien de *juré devant Dieu* qu'il est bien l'Esprit qu'il prétend être.

Il convient toutefois de prévenir les nouveaux Médiums que cette précaution, très souvent utile, ne l'est pas dans tous les cas. L'Esprit qui est *ressuscité* dans la vie spirite sans avoir effacé les fautes qui ont été cause de son incarnation est soumis à des souffrances dont la plus cruelle est le désespoir, et à une souffrance que nous serions tenté d'appeler physique, celle *de l'erraticité*<sup>48</sup>. Or le temps pendant lequel l'Esprit errant est en communication avec le Médium est pour lui un temps de soulagement, puisque son erraticité est suspendue : c'est une oasis dans laquelle il se

---

<sup>47</sup> Ces substitutions d'Esprit sont assez fréquentes dans les premiers temps du Médiumat, qui sont ce que j'appellerai les temps des épreuves. Mais peu à peu elles diminuent et disparaissent d'autant plus rapidement que le Médium a plus progressé. Le meilleur moyen de les éviter est *l'évocation directe des Esprits souffrants*. (Voir n° 100.)

<sup>48</sup> Il ne faut pas confondre l'erraticité avec la non-incarnation. Les non-incarnés ne sont pas tous errants ; mais tous les Esprits souffrants sont errants.

repose. Il arrive donc quelquefois que, pour prolonger la durée de ses rapports avec le Médium, et dans la crainte d'être repoussé par lui s'il faisait connaître sa situation véritable, l'Esprit ne craint pas de faire un faux serment.

Voici donc comment nous procédons pour nous prémunir contre ce danger et ce que nous conseillons aux Médiums de faire : c'est, avant de demander à l'Esprit le serment qui est bien celui qu'il dit être, de lui rappeler que *s'il venait à prendre en vain le nom de Dieu* il augmenterait ainsi la somme de réparation dont il est déjà redevable à sa justice, et, afin de lui ôter tout intérêt à tromper, de lui faire la promesse de ne pas l'abandonner, quand bien même il avancerait être un mauvais Esprit. – Nous nous sommes bien trouvés de l'emploi de ce moyen, car, à quelques rares exceptions près, les Esprits, dans ces conditions, ont reculé devant un faux serment. Ceux-ci nous ont remercié de les avoir arrêtés ; ceux-là n'ont point achevé le serment commencé.

Aucun danger d'être induit en erreur n'existe donc encore pour le Médium lorsque le serment qu'il réclame arrête l'Esprit.

La difficulté ne commence que si, malgré l'appel fait à son intérêt même, l'Esprit se parjure. Il n'est pas toutefois aussi difficile qu'on pourrait le supposer de reconnaître le mensonge. Un Médium écrivain (c'est le seul qui soit apte à recevoir des communications réellement sérieuses) ne tarde pas, avec un peu d'expérience acquise, à pouvoir constater l'intervention de l'Esprit inférieur : il a pour cela plusieurs moyens.

En premier lieu, il peut être certain que toute dictée qui commence par des barres, par des caractères indéchiffrables, émane d'un Esprit inférieur.

En second lieu, le Médium doit faire attention à la manière dont marche son crayon pendant le cours d'une dictée. Si sa main se meut régulièrement, sans saccades, alors même qu'elle marcherait très vite, il y a presque certitude que l'Esprit avec lequel il est en rapport est un bon Esprit. – Si, au contraire, la main procède par à-coups, par soubresauts, d'une façon fébrile ; si sous ces mouvements violents le crayon se brise, il y a très grande présomption que la communication émane d'un Esprit inférieur et souffrant.

Mais la preuve la plus certaine de la présence d'un bon Esprit sera toujours, pour le Médium, l'élévation de la pensée, car comme l'Esprit qui aura fait un faux serment ne peut être qu'un Esprit d'un ordre inférieur, il ne tardera pas à se trahir par l'incohérence ou l'insuffisance de l'idée. Si l'un de nos grands écrivains a pu dire avec vérité : Le style, c'est l'homme, à combien plus forte raison peut-on dire : La pensée, c'est l'Esprit.

On demandera sans doute comment il se peut que Dieu permette à un Esprit inférieur, voire même à un Esprit mauvais, de prendre le nom d'un autre Esprit et expose ainsi le Médium à tomber dans l'erreur.

Nous répondrons : Autre chose est la permission donnée à l'Esprit d'entrer en rapport avec le Médium, autre chose est l'envoi du premier, afin de tromper le second. – Dieu prescrit-il ou fait-il prescrire à l'Esprit de se présenter sous un nom supposé, ou de faire un serment faux ? Nullement. Il autorise seulement l'Esprit à communiquer avec l'incarné, c'est-à-dire qu'il fait naître pour tous deux une occasion de *progrès ou de réparation* ; car si l'Esprit qui entre en communication avec le Médium est un bon Esprit, il progressera en raison du progrès qu'il aura fait accomplir à ce dernier ; si, au contraire, l'Esprit est un Esprit inférieur et souffrant, le Médium progressera en raison de la réparation qu'il lui aura fait réaliser.

Mais, dira-t-on, si nous reconnaissons que Dieu n'autorise pas l'Esprit à tromper le Médium, comment, du moins, lui permet-il de prendre la place de l'Esprit évoqué ?

Nous répondrons encore que nous ne sachions pas qu'il y ait *obligation* pour Dieu d'envoyer au Médium Esprit qu'il a évoqué, et, pour cet Esprit, *l'obligation* de venir à l'appel du Médium. Et cependant nous n'en avons pas moins la certitude que si le Médium *mérite* l'envoi de l'Esprit évoqué, il l'obtiendra, si d'ailleurs le but de l'appel de l'Esprit est digne de celui-ci, car il ne s'agit plus là de faveur, mais de justice. – Qu'au contraire un Médium vienne, par exemple, évoquer un Esprit comme celui de Newton, afin de lui poser des questions saugrenues comme nous en avons vu faire si souvent, croit-on qu'il aura mérité l'envoi de ce grand Esprit ? Loin de là, il sera allé au-devant d'une leçon, et il n'est pas douteux que, dans ces conditions, ce soit un Esprit inférieur qui lui sera envoyé. Et là encore, comme toujours, il n'y aura que justice.

Qu'inconnu d'un savant, je m'adresse respectueusement à lui pour lui poser une question digne de sa science, il aura égard à mon ignorance, il me répondra, si d'ailleurs il voit en moi le désir de m'instruire et la faculté de le comprendre. Si, au contraire, je me présente à lui cavalièrement, si je lui pose une question ridicule, il sera froissé de ce manque d'égards. Le monde des Esprits, ne l'oublions pas, est la continuation du nôtre. Agissons donc avec eux comme nous agirions, dans les conditions de la vie terrestre, vis-à-vis de nos semblables.

Ces explications font voir que le véritable motif de l'intervention des Esprits imparfaits provient de l'incarné. L'envoi de ces Esprits est dû à ce que le Médium n'a point encore mérité d'obtenir les enseignements d'Esprits plus élevés ; ou de ce qu'il a manqué à ses devoirs en appliquant sa faculté à des choses qui sont étrangères au but du spiritisme. Dieu, dans ce cas, ne punit pas le Médium ; il lui donne un avertissement et lui offre un moyen, ou de réparer sa faute, ou d'acquérir le mérite qui lui manquait, et de justifier par un acte de charité vis-à-vis d'un Esprit souffrant, l'acte de charité qu'il sollicitait pour lui-même.

Allons au-devant d'une dernière objection :

Puisque, dira-t-on, vous n'avez pas la preuve matérielle que l'Esprit qui est en communication avec le Médium est bien tel Esprit, comment osez-vous placer au bas de certaines dictées le nom de quelques-uns des Esprits de qui vous pensez les avoir obtenues ? Pour une raison toute simple. Il est incontestable que les communications spirites que vise l'objection renferment de grandes pensées formulées souvent dans un magnifique langage. Or, comme l'élévation de la pensée est en raison du degré d'élévation de l'Esprit, il est certain que ces communications émanent, tout au moins, de *bons Esprits* entrés dans la période de récompense.

Mais, d'un autre côté, puisque toutes ces dictées, *sans exception*, précédées de la prière, ont été accompagnées de serments affirmant l'identité des Esprits qui les ont signées, et qu'un *bon Esprit* ne saurait faire un faux serment qu'il n'aurait d'ailleurs aucun intérêt à faire, nous concluons que le nom qui se trouve au bas de la communication est celui de l'Esprit qui l'a dictée.

*Après un commencement de communication avec l'Esprit évoqué, substitution à cet Esprit d'un Esprit inférieur*

Ce cas a une grande analogie avec le premier, puisqu'il ne s'en distingue que par le moment où la substitution a lieu. Il n'est pas cependant identique et se produit surtout durant le *temps d'épreuve* qui accompagne les commencements du Médiumat. – Le Médium peut constater *la substitution* d'un Esprit à un autre, pendant une communication, beaucoup plus facilement que *l'intervention*, au commencement d'une dictée, d'un Esprit inférieur et souffrant au lieu et place du bon Esprit évoqué. – Rien n'est plus facile que de saisir l'instant où la substitution s'opère. Le Médium peut, en effet, constater à ce moment une sorte de balbutiement du crayon, quelque chose qui s'enraie,

souvent une modification dans l'écriture. Il y a là un temps d'arrêt que le Médium ne s'expliquerait peut-être pas tout d'abord, mais qui ne saurait lui échapper une fois qu'il est prévenu.

L'interruption reconnue ou simplement soupçonnée, tout danger d'erreur cesse pour le Médium. Il n'a plus qu'une chose à faire : se comporter vis-à-vis de l'Esprit interrupteur comme nous l'avons dit plus haut (n° 104) et s'efforcer de rendre sa situation meilleure en l'amenant tout d'abord à se repentir.

*Communication d'un Esprit (sans production de phénomènes matériels) se traduisant pour l'incarné en une incitation au bien, ou en une incitation à un acte mauvais*

Ce simple intitulé rappellera ce que nous avons dit déjà, à savoir, que l'Esprit non incarné peut communiquer avec l'homme par la seule pensée sans qu'aucun phénomène extérieur vienne attester la présence de l'Esprit. Si l'Esprit est bon, cette pensée sera bonne s'il est mauvais, elle pourra être mauvaise et se traduire en une incitation au mal, ce que, dans le langage catholique, on appelle la tentation.

Sans doute, il est conforme à l'idée que nous nous faisons de la divinité, que Dieu puisse autoriser de bons Esprits à exercer une influence bienfaisante sur les Esprits incarnés afin de les diriger dans la voie du progrès. Mais, au premier abord, la raison se révolte à la seule pensée d'un Dieu bon, miséricordieux, permettant à de mauvais Esprits d'entrer en communication avec l'homme, quand cette communication doit avoir pour résultat probable de l'inciter à mal faire.

Nous allons voir cependant que Dieu fait acte de clémence en permettant qu'il en soit ainsi

Dem. – Comment comprendre que Dieu permette à un mauvais Esprit d'inciter l'homme au mal, en un mot de le tenter ?

Rép. – Vous avez le grand tort d'appliquer à tous vos raisonnements sur le monde spiritiste vos raisonnements humains. Croyez-moi, et soyez sûrs qu'en dehors de ce que vous regardez comme convenable et juste, il y a encore des choses convenables et justes. La preuve en est que le mauvais Esprit entre en rapport avec l'homme par la permission de Dieu et, pour me servir si vous voulez de votre expression, qu'il le tente, sinon par l'ordre, du moins avec la tolérance de Dieu... Cela vous surprend et cependant cela est... – Mais pourquoi en est-il ainsi ? Pour me faire mieux comprendre, je prendrai une comparaison :

Voici un enfant qui est au collège. Le professeur lui donne un devoir à faire ; il le fait mal. L'enfant est puni d'un *pensum*, c'est-à-dire d'un travail supplémentaire.

Eh bien ! mon ami, la tentation du mauvais Esprit, *c'est le pensum de Dieu*. Lorsque l'homme a commis un acte mauvais, Dieu le met en mesure de le réparer et, pour cela, il lui impose une difficulté à surmonter, mais une difficulté utile pouvant servir à l'amélioration d'un autre Esprit : il permet à un Esprit souffrant de se mettre en rapport avec lui. – L'Esprit reçoit-il pour cela mission d'inciter l'homme à un acte mauvais ? Aucunement. Il demeure aussi libre de ne point inciter l'homme au mal, que l'homme est libre de ne point faire le mal qui lui aura été suggéré. Cependant comme l'Esprit est d'un ordre inférieur, il est plus probable qu'il suggérera un acte mauvais qu'un acte bon.

Si l'homme résiste à ce que vous nommez la tentation, il fera un acte méritoire, puisqu'il aura résisté ; – que si l'Esprit résiste à la disposition qui le porte à faire mal et par conséquent, à inciter l'homme à un acte mauvais, il aura fait par cela même un acte relativement méritoire dont il lui sera tenu compte.

Ainsi, sous quelque rapport que vous examiniez ce que vous appelez la tentation : du côté de l'Esprit, ou du côté de l'homme, il y a une manifestation de la bonté de Dieu, puisqu'il y a une

occasion de réparation offerte par lui. » DOCTEUR LAMENJENSKI (1866).

Assurément, voilà un aspect nouveau sous lequel la suggestion à l'homme d'un acte mauvais se trouve présentée, et personne ne méconnaîtra combien la tentation considérée comme *un témoignage de la miséricorde de Dieu* est plus logique que la tentation considérée comme l'œuvre d'un démon en lutte avec la divinité, se plaisant à faire le mal pour le plaisir de le faire et à y entraîner l'Esprit incarné sans que Dieu puisse intervenir.

La communication qui précède renverse tellement tous les systèmes par lesquels on a cherché à expliquer les incitations mauvaises que nous nous sentons pour ainsi dire souffler ; elle est si conséquente avec la pluralité des existences ; elle nous montre Dieu si bon jusque dans les épreuves auxquelles sa justice nous soumet ; elle satisfait enfin, si bien la raison, que, pour tout homme qui recherche la vérité, elle suffirait à démontrer l'origine de la révélation spirite.

Mais une dernière objection se présente et nous voulons y répondre. Les Esprits incarnés, dira-t-on, n'ont pas des *passions* d'une intensité égale ; par conséquent, les uns offrent plus de prise que d'autres à la tentation du mauvais Esprit. Il y a donc là injustice, puisqu'il y a inégalité dans les difficultés auxquelles Dieu soumet l'homme.

L'enseignement spirite explique encore ce qui, dans tout autre système philosophique, est complètement inexplicable. Conséquent comme la vérité, il nous montre Dieu équitable jusque dans l'inégalité des passions de l'homme, et s'affirme lui-même en prouvant la justice de Dieu.

Voici l'explication qui nous a été donnée de l'inégalité des passions : « L'homme a particulièrement à lutter contre la tendance qui le porte à commettre les fautes qui sont la cause de son incarnation. C'est là ce que vous appelez les passions. – Les passions sont donc à la disposition qui pousse l'incarné à retomber dans les fautes qui existent à son passif et qu'il doit effacer par des actes méritoires qui compenseront sa dette. Si l'homme n'avait pas cette disposition contre laquelle la lutte doit s'établir, il n'y aurait pas difficulté et par conséquent, l'incarnation serait inutile. Pour qu'elle soit juste, pour que la difficulté à vaincre soit en rapport avec la réparation à accomplir, il faut que les passions varient de nature suivant les réparations encourues, et d'intensité suivant l'importance de ces réparations. – Abandonne-toi à une passion, elle augmentera insensiblement et chaque jour la lutte deviendra plus difficile, parce-que la réparation deviendra plus considérable ; combats-la, elle ira s'atténuant, parce que la réparation sera atténuée. » MON PÈRE.

Nous le demandons encore : jusqu'à ce jour un système quelconque a-t-il offert une explication tant soit peu satisfaisante de cette tendance au mal variant de nature et d'intensité suivant les individus, tendance que l'enseignement de la pluralité des existences pouvait seul allier avec la bonté et la justice de Dieu.

Le dogme catholique s'est bien efforcé d'apporter son explication ; mais, en vérité, est-elle bien heureuse. Il dit : Cette propension qui nous porte au mal dérive du péché de votre premier père, d'une faute à laquelle vous n'avez pas participé ; cela est vrai, mais dont Dieu vous fait néanmoins responsable, tout innocent que vous en êtes. – Par vous seul, il vous serait impossible de lutter contre cet instinct mauvais : « *il vous faut la grâce*. Or cette grâce, ce don surnaturel et gratuit accordé par Dieu à l'homme pour le conduire au salut éternel, ne nous a été obtenue qu'en vue des mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ <sup>49</sup> ». Cette grâce a des formes diverses. Elle se

---

<sup>49</sup> *Dictionnaire des hérésies*, de l'abbé Pluquet, 2e volume, p. 786 (Edition de 1818) à l'article Quesnel que l'auteur qualifie de quatrième chef des jansénistes.

divise en *grâce prévenante, opérante, excitante* ; en *grâce suffisante*, en grâce proprement dite et en *grâce pour grâce* !

Nous n'inventons rien. Tout ceci est extrait d'un livre qui fait autorité et qui a pour titre : *Dictionnaire des Hérésies* ou *Mémoires pour servir à l'histoire DES ÉGAREMENTS DE L'ESPRIT HUMAIN* !! L'imagination se figure-t-elle qu'entre les mains de pareils théologiens s'exerçant pendant dix-huit siècles, à tout embrouiller, à tout inventer, a pu devenir cette doctrine si simple, si sublime prêchée par Jésus ! Quand on voit se produire de telles aberrations mentales, combien ne faut-il pas bénir Dieu d'y mettre un terme au moyen de l'enseignement spirite qui vient vous dire :

– Non, Dieu ne fait ni *faveur, ni grâce* ; il n'accorde à l'Esprit *que ce que l'Esprit à mérité*. Pour Dieu, il n'y a ni *grâce prévenante, ni grâce excitante, ni grâce opérante* ; il y a justice et rien que justice.

« Vous êtes incarné... donc vous avez à réparer une faute qui est vôtre, et qui n'est que vôtre, car cette faute vous l'avez commise dans une existence précédente. Vous n'en avez pas hérité ; elle provient de votre fait. Voulez-vous la connaître ? Descendez-en vous-même : la disposition plus ou moins grande qui vous porte à faire tel ou tel acte mauvais vous indiquera la cause de votre incarnation et, par conséquent, la nature de la réparation que vous avez à accomplir. »

Nous ne dirons pas seulement : entre les deux explications, prenez la plus logique. – Nous dirons encore : entre les deux explications, prenez celle qui seule nous montre Dieu juste.

## 2ÈME PARTIE - CHRÉTIEN

Nous nous sommes efforcés jusqu'à présent d'établir des principes ; – d'expliquer ce qu'est l'Esprit, ce qu'est l'homme ; – de faire connaître ce qui a trait aux phénomènes spirites, c'est-à-dire aux rapports entre les Esprits non incarnés et leurs frères incarnés. – Nous avons accompagné ces enseignements de conseils propres à diriger les Médiums et à leur éviter les difficultés que notre inexpérience des premiers temps a fait surgir devant nous.

Il nous reste maintenant à montrer quel est le but, quelles doivent être les conséquences de la révélation basée, nous l'avons dit, sur des faits aussi naturels, mais tout aussi inexplicables que la transmission de la pensée par la parole.

Nous ne nous dissimulons pas la grandeur de notre tâche, les difficultés dont elle est entourée ; nous entendons déjà les injures qui vont nous assaillir ; difficultés ou injures ne nous arrêteront pas : les premières, parce que nous avons confiance dans l'appui qui nous est prêté ; les secondes, parce qu'elles sont l'apanage de toute grande vérité. Or, la vérité est dans le spiritisme. Elle s'affirme par les faits ; elle s'affirme par la logique ; elle s'affirme en expliquant ce qui, sans lui, est inexplicable.

Toutefois, qu'on veuille bien le remarquer – et c'est là ce qui constitue notre force, – nous n'avons point la prétention d'imposer notre foi, pas plus que nous ne venons nous réfugier derrière des mystères, et vous demander de croire sur notre parole. – Non. Nous nous bornons à vous dire : Voilà ce que nous avons appris, ce qui nous a été enseigné, ce que notre main a écrit, conduite par une puissance invisible qui s'est désignée sous le nom d'Esprit ; contrôlez. Contrôlez directement nos affirmations, si vous êtes Médium ; si vous ne l'êtes pas, contrôlez à l'aide d'un Médium en qui vous aurez une confiance absolue ; mais contrôlez d'une certaine manière, en vous plaçant dans des conditions de recueillement, allons plus loin. – de prière – qui vous rendent moins indigne d'obtenir la vérité que vous cherchez. – Alors, quand seul à seul avec vous-même, ou grâce au concours du Médium que vous aurez choisi, suppliant Dieu de vous faire la charité en laissant arriver la lumière jusqu'à vous, vous aurez obtenu des réponses analogues à celles que vous avez lues ou que vous lirez plus loin, nous vous mettons au défi de douter. Vous comprendrez alors l'importance du spiritisme et quelles sont ses conséquences pour notre humanité qu'il vient arracher au doute ou à l'erreur, en lui montrant la voie qu'elle doit suivre pour arriver au but qui lui est assigné : *la réparation* et le progrès des Esprits qui la composent.

## CHAPITRE I - BUT DU SPIRITISME

*Le spiritisme ne peut avoir pour but de conduire l'homme à l'erreur. – Evocation des Esprits sous l'égide de la prière. – Si le spiritisme est un mensonge, Dieu n'est pas Dieu. – But du spiritisme expliqué par les Esprits. – Pourquoi le spiritisme n'a pas été envoyé plus tôt à l'homme. – L'enseignement mosaïque et l'enseignement chrétien. – Les Esprits commentant l'enseignement chrétien.*

Ceux qui, jusqu'à présent, n'ont vu ou n'ont voulu voir dans le spiritisme que des phénomènes dégagés de toute cause intelligente, que des objets matériels tournant, s'agitant au contact de certaines personnes, se sont demandé : Pourquoi ces objets se mettent-ils en mouvement ? Pourquoi s'agitent-ils ? – Et ils se sont répondu : Ils tournent et s'agitent, parce qu'il se dégage de certains individus un fluide qui, comme le fluide électrique, produit des effets matériels sur différents corps. Il n'y a donc là qu'un phénomène naturel (ce sur quoi nous sommes d'accord) mais uniquement physique (ce sur quoi nous différons) – ce qui exclut toute idée d'une cause intelligente imprimant un mouvement à ces corps, et utilisant ces mouvements comme signes représentatifs de la pensée.

D'autres, admettant l'intervention d'êtres incorporels dans la production des phénomènes spirites, *mais se figurant que tous ces êtres sont supérieurs aux humanités*, ont tiré de leur erreur cette conclusion : que ces êtres ne pouvant s'abaisser pour entrer en communication avec l'homme, jusqu'à se servir de moyens qui, dans leur opinion, sont peu en rapport avec leur dignité prétendue, les phénomènes auxquels ils veulent bien reconnaître d'ailleurs une cause intelligente ne sauraient être que l'œuvre de ce qu'ils nomment *les démons*. Ce système auquel nous avons répondu est celui qui a été professé par un grand nombre de Prélats, par la plupart des Théologiens, en particulier par M. l'abbé Poussin, professeur au séminaire de Nice, dans le livre dont nous avons cité quelques extraits.

D'autres personnes enfin admettent la production par les Esprits des phénomènes auxquels nous faisons allusion. Elles admettent également qu'à l'aide de ces phénomènes, dont souvent elles sont les intermédiaires, les Esprits puissent donner une forme à leur pensée ; – que par le moyen de l'écriture, notamment, il leur arrive des enseignements sur la vie d'outre-tombe, des conseils de la moralité la plus pure à côté de communications insignifiantes, ce qui d'ailleurs n'est pas plus surprenant que ce que nous rencontrons dans la vie ordinaire où nous sommes exposés à entendre des choses ridicules à côté de conversations sur des sujets élevés. Malheureusement, ces personnes n'ayant point le temps, et peut-être moins encore la patience d'approfondir le monde de questions morales et philosophiques qui surgissent du principe même de la nouvelle doctrine, se contentent de croire d'une manière générale aux Esprits, à leurs rapports avec l'homme, sans chercher à s'assurer, à l'aide de ces rapports, si le fait qui se produit au XIXe siècle avec un caractère de généralité qu'il n'avait pas eu dans les siècles précédents, n'a pas sa signification, son but, et si ce fait ne peut pas être tourné directement à leur avantage en leur permettant d'asseoir leurs croyances philosophiques. De là un certain vague dans leurs idées et, comme conséquence, une sorte d'indécision dans leurs actes. Elles font, en effet, ce que ferait un individu qui, découvrant un filon d'or, se contenterait d'en retirer les pépites apparentes, sous prétexte qu'il lui faudrait se donner de la peine pour atteindre les autres.

Que les Anciens crussent aux Esprits ; – que dans leurs mystères ils révélassent aux initiés les



moyens d'entrer en rapport avec eux ; – que cette croyance aux Esprits, que cette connaissance des modes d'évocation aient passé de l'Inde en Egypte (ce qui est probable), toujours est-il qu'au temps de Moïse nous les trouvons établies dans ce dernier pays, d'où elles furent importées par les Hébreux dans la Terre Promise<sup>50</sup> ; – que, plus tard, les Grecs soient venus puiser à la même source les mêmes enseignements qu'ils ont transmis aux Sibylles de Rome ; – que peu de temps après Jésus, nous rencontrons tout d'abord Simon le Magicien et Apollonius de Thyane entretenant des rapports avec les Esprits ; – qu'au IIe siècle, le grand Origène ait professé dans son ensemble la doctrine spirite ; – qu'au commencement du IIIe, Plotin, au commencement du IVe, Jamblique, se soient livrés, comme tous les philosophes de l'Ecole d'Alexandrie, à l'évocation des Esprits ; – que grâce aux persécutions de Constantin, aux décisions de Conciles passionnés<sup>51</sup> appelant sur ceux qui interrogeaient les Esprits toutes les rigueurs du pouvoir temporel, ces traditions poursuivies par la puissance sacerdotale unie à la puissance séculière se soient affaiblies pendant le moyen âge, grâce à la terreur qu'inspiraient les bûchers ; – qu'elles n'aient été conservées durant cette période d'ignorance et comme un vague souvenir que dans les classes inférieures, jusqu'à l'époque de la Renaissance des lettres qui fut le commencement de l'émancipation de la pensée ; – qu'au XVIIIe siècle, recueillies par les Camisards, elles aient dû à ces réformateurs un développement qui ne fut arrêté que dans des flots de sang, – ce sont là des faits authentiquement prouvés<sup>52</sup>.

Mais un fait qui n'est pas moins incontestable, c'est que, depuis un siècle, il n'était plus question de ces phénomènes qui se produisent aujourd'hui sur tous les points du globe et par l'entremise de tant de Médiûms. Or, si ces phénomènes se manifestent aujourd'hui en aussi grand nombre et avec une recrudescence que l'on peut constater aux grandes époques de transformation ; si après avoir existé sous une forme ou sous une autre (peu importe laquelle, pourvu que leur cause ait été la même), ils ont cessé d'exister pour recevoir de nos jours une extension inconnue jusqu'ici, ou il faut nier Dieu, ou il faut admettre que ces faits ont leur raison d'être actuelle, comme ils ont eu dans le passé leur raison d'intermittence.

Cette raison d'être actuelle, quelle peut-elle être ?

Est-elle due à la découverte fortuite que l'on aurait faite de la disposition oubliée pendant des siècles qu'ont certaines personnes de pouvoir communiquer par le contact le mouvement à un corps inerte, ou de faire sortir de ce corps des bruits ou des craquements intérieurs ?

Est-elle due à la découverte tout aussi fortuite du pouvoir qu'ont certaines autres de tracer, sous l'influence d'une force invisible, des caractères qui, alignés, représentent des mots et se traduisent en explications, quelquefois en belles pensées sur des sujets de morale et de philosophie ?

Ce fait qui s'est produit à son jour, à son heure, mais qui n'a pu se produire que par la volonté de Dieu se traduisant par une loi générale, n'aurait-il d'autre motif que de mettre à la disposition de l'homme un moyen de donner naissance à des phénomènes, naturels il est vrai, mais inexpliqués dans leur essence, sans autre résultat, pour celui-ci, que de satisfaire une vaine curiosité, et, pour celui-là, que de l'amener d'autant plus fatalement à l'erreur que sa confiance en Dieu sera plus absolue ?

---

<sup>50</sup> Deutéronome, XVIII, 11, 12, – Rois, livre 1er, XXVIII, 7, 8, 11, 12, 14.

<sup>51</sup> Concile d'Ancyre (en 314) ; concile de Laodicée (en 320) ; concile de Nicée (en 325) ; concile de Rome (en 382) ; concile de Venise (en 443) ; concile de Narbonne (en 589) – concile de Rome (en 721). Etc., etc.

<sup>52</sup> Nous n'avons point fait allusion dans cette nomenclature à l'époque qui a suivi immédiatement la venue de Jésus, parce que nous voulons consacrer un chapitre spécial à démontrer que les premiers chrétiens n'étaient que des spirites.

Supposer que Dieu a permis aux Esprits d'entrer en rapport avec l'homme pour donner à celui-ci la satisfaction de faire en quelque sorte des tours de force, serait le comble de l'absurdité ; – supposer qu'il leur a donné ce pouvoir afin de le conduire plus facilement à l'erreur, serait un blasphème.

Quoi ! tous les Esprits qui témoignent de sentiments bienveillants pour leurs frères incarnés recommandent aux Médiûms de placer leur évocation sous l'égide de la prière ; – ils vous disent que, pour devenir Médiûm, le seul moyen c'est encore et toujours la prière ; – que si vous ne joignez le nom de Dieu à l'évocation, les bons Esprits n'entreront pas en rapport avec vous ! Et ce serait en réponse aux supplications qui lui seraient adressées ; ce serait lorsque l'homme le conjurerait de permettre à la vérité de descendre jusqu'à sa faiblesse, que Dieu lui enverrait pour réponse... Quoi ? un moyen de le tromper !... Cela ne se discute pas.

Ce but que nous étions loin de soupçonner, nous qui ne voyions en Jésus qu'un philosophe, dans sa doctrine qu'une idée féconde recueillie et développée par des hommes de talent, mais dont, plus tard, les Esprits nous ont fait comprendre le rôle dangereux, nous l'avons demandé aux Esprits supérieurs qui, bien souvent, dans l'intérêt de ce travail, ont daigné se communiquer à nous. – Il nous a été indiqué. Dans quelles conditions ?... Après que, prosterné devant Dieu, nous l'avions supplié de laisser descendre jusqu'à nous la vérité !

Or, nous n'hésitons pas à le déclarer : si notre main, mue par une force indépendante de notre volonté, avait pu, dans les conditions où nous nous sommes placés, écrire des choses contraires à la vérité ; – si, par conséquent, lorsque, plein de foi et de confiance, nous venions de l'invoquer, de le supplier de laisser arriver jusqu'à nous la lumière, Dieu n'avait répondu à ces supplications qu'en nous envoyant le mensonge, nous serions en droit de ne plus croire à rien, de nier Dieu lui-même. Non. Dieu n'existerait pas, car il ne serait pas même juste.

Nous extrayons d'un grand nombre de communications, dont quelques-unes figureront en entier dans le cours ou à la fin de ce volume, les passages suivants qui résument le but de la révélation spirite. Comme on va le voir, nous avons pris soin de présenter les déclarations d'Esprits qui, à l'état d'incarnation, ont professé des doctrines diverses.

« ... Mais Dieu a eu pitié de votre humanité. Il a jugé, dans sa miséricorde, que le temps était venu de la ramener à la VRAIE doctrine de Jésus, et, pour vous mettre à même de dégager cette doctrine de ce que l'erreur y a ajouté, il vous a rendu la révélation spirite. » DOCTEUR LAMENJINSKI (23 novembre 1863).

« ... Le spiritisme n'a d'autre but actuel que de permettre à l'homme de purger la doctrine chrétienne des erreurs qui l'ont transfigurée et de lui rendre sa pureté primitive. Vous approchez du moment où l'obscurité va disparaître, où la lumière va se faire. Le jour commence à luire ; ouvrez les yeux et soyez attentifs... » MON PÈRE (25 décembre 1863).

« ...Le but du spiritisme est de ramener les incarnés à la vraie croyance chrétienne, à la doctrine prêchée par Jésus, parce que la doctrine de Jésus est la voie la plus directe pour conduire l'homme à la réparation et au progrès. Les temps sont proches où cette révélation prendra un immense développement ; actuellement votre humanité n'en est encore qu'aux essais : elle, s'instruit. » X...., ancien archevêque de Paris (3 janvier 1866).

« Dieu a rendu à votre monde un moyen de réparer les erreurs dont j'ai été en partie la cause. Je te le répète, après tous les Esprit qui te l'ont déjà dit : la révélation spirite est le moyen que Dieu vous accorde pour rétablir la doctrine de Jésus sur ses véritables assises... » SAINT PAUL (7

janvier 1866).

« ... J'ai cherché à dégager l'humanité de croyances qui sont venues dénaturer la grande, la belle, la sublime doctrine de Jésus. Ce que je n'ai pas fait, ce que je n'ai pu faire, la révélation spirite le fera, sois-en sûr, frère. Elle le fera, car c'est la volonté du Père. Elle dégagera toutes les croyances issues du dogme chrétien *de ce qui est œuvre de l'homme, invention de l'homme, pour ramener le christianisme à sa pureté, à sa simplicité originelle.* » LUTHER (25 février 1866).

« ... Depuis des siècles, le christianisme n'a vécu que d'erreurs... Le nuage va se dissiper ; les révélations des Esprits le déchireront. Grâce à elles, le christianisme apparaîtra *tel qu'il est sorti des mains de son fondateur* ; il sera pur de tout alliage ; il se posera devant l'humanité et dira : Maintenant plus d'erreurs... » NAPOLÉON (4 mars 1866)

« ... Le but du spiritisme est le plus sacré que je connaisse, car ce but est de détruire l'erreur et de proclamer la vérité morale et religieuse *en ramenant l'humanité à la sublime doctrine de Jésus.* » VOLTAIRE (22 mars 1866).

« ... Le but du spiritisme est de mettre fin aux erreurs auxquelles l'humanité est en proie depuis des siècles, en assurant son retour à *la vraie doctrine que Jésus est venu apporter à votre monde.* Pour l'homme, désormais, plus de doutes, plus d'ambiguïtés ; toujours la vérité apparaissant directement à ses yeux et le guidant à travers les ténèbres de son jugement... » X... (11 mai 1866).

« Le but du spiritisme est de replacer l'humanité dans la vraie direction philosophique et religieuse et, par-là, de faciliter à l'Esprit la réparation qu'il a encourue. Le spiritisme n'est pas une religion : *c'est un moyen.* » DESCARTES (4 juin 1866).

... Le but du spiritisme est un but de moralisation générale et, par conséquent, de progrès pour l'humanité terrestre. Mais par quels moyens pratiques arriver à cette moralisation et au progrès qui doit en résulter ? *Par le retour à la doctrine enseignée par Jésus, à cette doctrine qui, transfigurée depuis des siècles, est à peine aujourd'hui l'ombre d'elle-même.* La révélation des Esprits est rendue à l'homme pour l'aider à rétablir sur ses bases l'enseignement de Jésus<sup>53</sup> qui doit vous ouvrir l'accès de mondes plus avancés que ne l'est le vôtre. » ALLAN KARDEC (octobre 1869).

« ... Le spiritisme a pour but de faire luire aux yeux de l'humanité la vérité morale ; de lui montrer d'où elle vient, où elle va, et, *comme résultat final, de permettre à l'homme de reconstituer l'enseignement de Jésus.* La doctrine qui vous est donnée comme venant de lui n'est plus la sienne ; Dieu vous offre les moyens de dégager la vérité de l'erreur... » L'ESPRIT DE CHARITÉ (15 octobre 1869).

Comment, va-t-on s'écrier, vous prétendez que la doctrine qui nous est enseignée depuis des siècles comme étant la doctrine de Jésus n'est pas sa doctrine ! ... Non, ce n'est plus elle, et c'est parce que ce n'est plus elle que, de nos jours, l'homme qui tient compte de la raison est amené à rejeter la doctrine qui fait à Jésus l'injure de se présenter comme la sienne. Ce n'est pas nous qui

---

<sup>53</sup> Ne pourrait-on rapprocher de cette phrase ce passage de saint Jean : « Mais le Paraclet (nous verrons ce qu'était le Paraclet pour les premiers chrétiens grecs), mais le Paraclet que mon Père enverra en mon nom, c'est lui qui vous enseignera toutes choses et vous rappellera celles que je vous aurai dites ». (XIV, 26).

parlons ainsi, ce sont les Esprits d'un ordre très élevé qui vont expliquer les métamorphoses que cette doctrine a commencé à subir dès les premières années qui ont suivi la mort du Maître. – Ces Esprits, nous les avons interrogés ; interrogez-les à votre tour après avoir supplié Dieu comme nous l'avons fait – comme nous le faisons en ce moment même – de sécher notre main plutôt que de lui laisser écrire un mensonge. Et si, dans ces conditions, votre main marche ; si elle écrit des choses analogues à celles que vous venez de lire ou que vous lirez, croyez alors ; croyez, car vous n'admettez pas que Dieu, bon et juste par essence, que ce Dieu à qui vous serez venu demander la lumière, vous fasse répondre, comme quelques-uns le prétendent avec plus ou moins de bonne foi, par celui qu'ils appellent le prince des ténèbres. A ceux-là nous opposerons à nouveau une parole déjà citée et devant laquelle ils daigneront s'incliner sans doute (S. Luc, chap. XI).

10. « Celui qui demande, obtient ; celui qui cherche, trouve ; il sera ouvert à celui qui frappe...

13. « Si donc, vous, bien que vous soyez mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants, *à combien plus forte raison votre Père enverra-t-il du ciel UN BON ESPRIT*<sup>54</sup> *à ceux qui le lui demanderont.* »

Ainsi donc : demandez et vous obtiendrez ; demandez au Père de vous envoyer de *bons Esprits*, et il vous les enverra, pour peu que vous le sollicitiez de manière à les mériter.

Ramener l'humanité terrestre à la doctrine de Jésus, émanation de cette grande loi qui a été donnée à l'ensemble des mondes, parce que cette doctrine qui repose sur le principe de la *charité* et, à vrai dire, n'en est que le développement, est la voie qui conduit et *à la réparation et au progrès* ; – lui rendre sa pureté, sa simplicité premières ; – montrer ce qui, dans celle qui nous est donnée comme venant de lui, est l'ouvrage des hommes ; – par ce moyen, triompher du doute d'où est sortie l'indifférence, voilà, assurément, un grand but assigné au spiritisme. En présence des mille systèmes au milieu desquels la raison s'égaré et se débat, Dieu, tenant compte des progrès accomplis par notre humanité, daigne prendre en pitié nos faiblesses, en permettant à l'incarné d'appuyer sa foi sur des témoignages matériels que pourront constater *tous ceux qui en auront la volonté* et atténuer ainsi pour l'Esprit les difficultés de la réparation.

Entrons donc résolument dans la voie qui nous est tracée par les Esprits dont les enseignements nous ont tant aplani les difficultés. Voyons par qui, comment et en quoi la doctrine chrétienne, principe de tout progrès et émanation de la grande loi qui s'applique à l'universalité des mondes, a été métamorphosée en ce que les différentes sectes qui prétendent la représenter imposent à notre foi.

Mais, auparavant, il est nécessaire que nous parlions du livre dont on a fait découler les dogmes ; que nous examinions ce que sont les Évangiles, base du christianisme ; ... quel degré de confiance peut être accordé, non pas à l'enseignement qu'ils renferment, mais aux expressions dans lesquelles cet enseignement est formulé et à certains faits qui s'y trouvent consignés.

---

<sup>54</sup> Voir n° 34 l'explication du contresens qui se rencontre dans les traductions françaises.

## CHAPITRE II - LES ÉVANGILES

*Quelle confiance convient-il d'avoir dans le texte des Evangiles ? – Les Evangiles dits apocryphes. – Les Evangiles dits canoniques. – Copies falsifiées ou modifiées. – Saint Jérôme chargé de présenter une rédaction définitive en latin. – Sa préface et ses aveux. – Révision en 1586. – Seconde révision en 1590. – Respect des Evangiles, mais réserve d'appréciation quant aux textes. – Raisons de cette réserve.*

S'il est un livre sur le texte duquel on ait disserté, épilogué, écrit des monceaux de commentaires pour n'arriver cependant qu'à jeter un peu plus de désordre dans les idées, de doute dans les esprits, sans contredit c'est celui des Evangiles.

Comment de ce livre qui, sans prétention à l'authenticité, n'avait d'autre but que de retracer à ceux qui ne l'avaient pas connu, les principaux actes et les enseignements de Jésus, l'esprit humain est-il parvenu à faire sortir les doctrines qui se résument dans les trois grandes branches du christianisme : Catholicisme, Protestantisme, Religion grecque, et cela après avoir préalablement traversé les mille autres systèmes religieux qui ont été qualifiés d'hérésies ? Pour le comprendre, ou, tout au moins, pour s'en rendre compte, il faut se reporter aux trois premiers siècles qui ont suivi la mort de Jésus.

L'enseignement des Apôtres, dont plusieurs, simples pêcheurs du lac de Tibériade, ne savaient probablement pas lire<sup>55</sup>, fut d'abord un enseignement verbal. Jésus les avait choisis pour la plupart dans la classe la moins élevée, voulant prouver sans doute que sa doctrine si simple, et que l'homme devait rendre si compliquée, n'avait pas besoin, pour être comprise, d'une intelligence au-dessus de la médiocrité. – Aussi les Apôtres se bornaient-ils à raconter ce qu'ils avaient vu ; à rapporter ce qu'ils avaient entendu ; à proclamer dans un siècle polythéiste l'unité de Dieu ; son amour pour sa créature ; la Charité qui devait unir les hommes et en faire des Frères, puisqu'ils étaient les enfants d'un même Père ; la nécessité de la pénitence, c'est-à-dire de la réparation, non pas d'une faute commise par notre premier père, mais par la créature elle-même dans ses existences précédentes. – Cette nécessité, ils lui avaient imprimé une forme matérielle par l'image du Baptême emprunté à la secte des Esséniens dont Jean-Baptiste faisait probablement partie, voulant témoigner par cette purification spirituelle que l'homme devait accomplir par la pénitence et les bonnes œuvres. – Comme ces mêmes Esséniens<sup>56</sup> qui furent les précurseurs de Jésus, les Apôtres proclamaient enfin l'immortalité de l'âme et la résurrection, c'est-à-dire la rentrée dans la vie spirite.

De ces bases générales de son enseignement, Jésus avait fait découler la morale éparse dans ses discours, et les Apôtres s'en allaient le répétant, formant des prosélytes parmi les Juifs, parce qu'enseignement et morale ne présentaient rien de contraire à leur religion, et la preuve, c'est que

---

<sup>55</sup> Ce qui semble l'indiquer, c'est que Saint Pierre avait pris saint Marc comme secrétaire.

<sup>56</sup> ) Les Esséniens formaient l'une des quatre grandes sectes du Mosaïsme. Les trois autres étaient les Pharisiens, les Sadducéens et les Samaritains. Les Esséniens croyaient à l'immortalité de l'âme et pratiquaient la religion de Moïse d'une façon plus austère que les autres sectes. Ils vivaient loin des villes, retirés dans des oratoires nommés en grec *monastérion*, dégagés des préoccupations terrestres, dans la prière, l'étude des livres saints et la contemplation. Ils ne sortaient de leur oratoire qu'un jour par semaine : le septième ; ils se réunissaient dans un oratoire commun, où l'un d'eux prononçait un commentaire des livres saints. Il y avait des Esséniens un peu partout, mais principalement en Egypte (Joseph, *De bello Judaico*, 1. II, ch. XII).

Jésus, comme les Apôtres, prêchait dans le Temple et dans les synagogues.

Survient Paul, homme instruit dans les lettres grecques, dans la loi judaïque, Pharisien dédaigneux de ces pauvres premiers ministres de Jésus avec lesquels il ne daigne pas même se mettre en rapport, tout au moins dans les premières années qui suivirent sa conversion ; et lui qui n'a jamais connu Jésus, qui n'a encore jamais vu et entendu les Apôtres, il se pose devant eux comme seul dispensateur de la vérité<sup>57</sup>, comme Apôtre<sup>58</sup>, morigénant Pierre, lui résistant en face, « parce qu'il était répréhensible<sup>59</sup> ».

Huit ou dix ans après la mort de Jésus, deux courants chrétiens s'étaient donc déjà formés l'un représenté par les quelques rares apôtres demeurés à Jérusalem, l'autre par saint Paul prêchant, à Damas et à Antioche, un Evangile qu'il déclare lui-même « n'avoir ni reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ », et qu'il commentera bientôt dans des Epîtres d'un nuageux tel que leur sens échappe le plus souvent à la pensée<sup>60</sup>.

Cette situation était encore celle des Eglises lorsque survint la révolte des Juifs contre Néron, la guerre de Judée qui en fut la suite et dont la direction, d'abord confiée à Vespasien, fut transmise par lui à son fils Titus et se termina en 70 par la prise de Jérusalem, la destruction du Temple et une nouvelle dispersion du peuple juif. – A cette date, et à l'exception de deux Apôtres (saint Jean, résidant à Ephèse, et saint Philippe, en Phrygie), tous les autres étaient morts, morts souvent on ne sait où : qui en Perse, qui en Ethiopie, où ils avaient été prêcher la doctrine du Maître. Par conséquent, le lien que la personne des Apôtres avait momentanément établi entre les chrétiens s'était dénoué ; l'Eglise apostolique était détruite ; les chrétiens ne se trouvaient plus réunis que par groupes, et chaque groupe, auquel on avait donné le nom d'Eglise (ecclesia, réunion, assemblée), isolé des autres, s'était constitué sous la direction d'un Evêque nommé à l'élection. – Comment, au milieu d'événements politiques pareils à ceux qui désolaient la Judée, avec une semblable organisation, avec la difficulté des rapports entre les différentes Eglises, en l'absence d'une direction qui n'existait plus nulle part, l'unité de doctrine eût-elle pu se maintenir !

Chaque groupe vécut donc isolé, recevant l'enseignement de son Evêque qui n'avait pour se conduire lui-même qu'une tradition de plus en plus viciée et quelques opuscules dans lesquels on avait cherché à résumer les actes et les paroles de Jésus. Mais, actes et paroles, chaque Evêque devait les commenter devant les disciples, et personne d'autorisé n'était là pour contrôler les explications données.

L'enseignement des Evêques portés à l'Episcopat par l'élection, c'est-à-dire parce qu'ils professaient la doctrine qui avait la majorité dans le groupe chrétien, eut bientôt à lutter contre une difficulté nouvelle.

Plusieurs siècles avant Jésus, de grands philosophes avaient déjà émis des systèmes qui avaient apporté au monde un commencement de lumière. Ces systèmes, dont Pythagore était allé puiser les éléments en Egypte où il fut initié aux Mystères, et dans l'Inde<sup>61</sup>, propagés par ses disciples,

---

<sup>57</sup> Epître aux Galates, I, 8.

<sup>58</sup> *Ibidem*, 17.

<sup>59</sup> Ep. aux Galates, II. – 11, 12, 13.

<sup>60</sup> Nous n'ignorons pas que les Epîtres de saint Paul ont eu des admirateurs d'un génie puissant. Nous ne discuterons pas avec eux ; nous nous bornerons à prendre le lecteur pour juge entre eux et nous. Qu'il ouvre l'une des Epîtres de saint Paul et qu'il la lise attentivement. Il jugera lui-même si abstraction faite de certaines pages se rapportant à des faits, un sens clair se dégagera des Parties relatives à l'enseignement. Qu'il veuille bien se reporter, par exemple, à la IIe Ep. aux Corinthiens et au chap. V de cette Epître. Il se dira après l'avoir lu : qu'est-ce que tout cela veut dire ?

<sup>61</sup> La preuve que Pythagore voyagea dans l'Inde, c'est son nom ou plutôt son surnom. Pythagore vient, en effet, de deux mots sanscrits, (Pytha-Gourou) : le Maître d'école.

développés par Platon, s'étaient répandus en Asie Mineure, en Syrie, en Egypte, et ils avaient, en outre, pénétré sur un grand nombre de points où s'étaient établies des colonies grecques. – Les disciples de ces grands philosophes avaient à leur tour ouvert des Ecoles dans les principales cités, et nombre d'élèves étaient venus de toutes parts y apprendre les belles lettres, la philosophie et l'éloquence. Plusieurs d'entre eux étaient devenus célèbres en interprétant les doctrines dont ils s'étaient fait les propagateurs et en donnant le commentaire des principes posés par les maîtres dont ils avaient embrassé les opinions, faisant ainsi, à l'égard des doctrines de Pythagore, de Platon, de Zénon et de plusieurs autres, ce que les Pères de l'Église allaient bientôt faire à l'égard de l'enseignement de Jésus.

Après la mort des Apôtres, et déjà même de leur vivant, les Eglises, ou pour parler plus exactement, les *groupes* chrétiens compris sous cette appellation, se trouvèrent en présence de ces Ecoles philosophiques répandues en maints endroits, et dont la plus célèbre fut l'Ecole d'Alexandrie. La morale qui découlait du christianisme était trop pure, trop élevée pour ne pas appeler l'attention des chefs de ces Ecoles et de leurs élèves. De là, naquirent entre chrétiens et philosophes des discussions sur la nature de Dieu, sur celle des Anges, sur leur rôle dans la création, sur la nature de Jésus ; de là encore des dissertations sur l'immortalité de l'âme, sur la résurrection interprétée, par les uns comme s'appliquant à l'âme, par les autres comme s'appliquant au corps, etc...

Or, il faut bien le reconnaître, les premiers disciples n'étaient pas préparés par leurs études à de pareilles discussions, car les Pharisiens, C'est-à-dire les Juifs, plus particulièrement initiés à la connaissance de la Loi et de la Philosophie juive, avaient non seulement repoussé la nouvelle doctrine, mais encore, unis à la puissance sacerdotale, ils avaient fait traîner Jésus au Calvaire. L'élément chrétien d'origine juive, formé de la classe la moins instruite, ne tarda donc pas à subir l'influence de l'élément chrétien d'origine grecque, qui, imprégnant le Christianisme naissant des doctrines pythagoricienne, platonicienne et néo-platonicienne, finit par l'amener au Verbe, c'est-à-dire au *Logos* de Platon.

C'est dans ces conditions, au milieu de ces discussions souvent acrimonieuses entre les Evêques et les chefs des Ecoles philosophiques, – quand ce n'était pas entre Evêques, – discussions qui plus tard devaient occasionner des troubles sanglants dans l'Empire, que furent écrits les Evangiles, recueil de légendes et d'enseignements transmis d'abord par les Apôtres, commentés et développés ensuite par les Evêques dans les groupes dont ils avaient été élus directeurs. C'est ainsi que l'on vit éclore cette multitude d'Evangiles auxquels saint Luc fait allusion dans le premier verset de celui qui porte son nom.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les quatre Evangiles désignés sous le nom de Canoniques soient les seuls qui aient été en honneur pendant le Ier et même pendant le IIe siècle. Aussi Origène, qui vivait au commencement du IIIe siècle, écrivait-il : « Beaucoup se sont efforcés d'écrire des Evangiles, mais tous n'ont point été acceptés. Il faut donc que vous sachiez, qu'il n'y en a pas eu seulement quatre, mais un plus grand nombre, parmi lesquels ceux que nous avons ont été choisis et livrés aux Eglises<sup>62</sup> ». Parmi les Evangiles rejetés, nous citerons :

L'Evangile des Douze Apôtres,  
L'Evangile selon saint Pierre,  
L'Evangile selon les Egyptiens,  
L'Evangile de l'Enfance du Christ,

---

<sup>62</sup> Homélie in Luc.

L'Évangile selon saint Thomas,  
L'Évangile selon Nicodème,  
L'Évangile selon saint André,  
L'Évangile selon saint Barthélemy,  
L'Évangile *d'Apelles*,  
L'Évangile *de Corinthe*,  
L'Évangile *de Basilide*,  
L'Évangile *de Valentin*,  
L'Évangile *des Simoniens*,  
L'Évangile selon saint Mathias,  
L'Évangile selon saint Jude,  
L'Évangile selon saint Barnabé,  
L'Évangile selon les Syriens,  
L'Évangile selon les Hébreux,  
L'Évangile selon les Nazaréens<sup>63</sup>, etc.

Nous citons cet Évangile le dernier, bien que, probablement, il soit le plus ancien et qu'il ait servi de modèle à celui de saint Matthieu, s'il n'est pas lui-même l'Évangile de saint Matthieu<sup>64</sup>.

A part les cinq Évangiles dont les auteurs sont indiqués en caractères italiques, on voit que les uns sont placés sous une appellation générique et que les autres ont la prétention vraie ou fautive, de reproduire l'enseignement donné par tel ou tel personnage et recueilli par quelque chrétien converti par celui-ci ; c'est là ce qui explique cette formule : Évangile *selon*...

Nous ne connaissons ces Évangiles que par leur titre et par certains extraits que l'on rencontre dans les écrits de ces premiers lutteurs chrétiens que l'on a appelés Pères de l'Église et qui, suivant l'expression d'un Esprit, « en ont été les destructeurs<sup>65</sup> ».

Tous les Évangiles dont nous venons de citer les noms ont été déclarés apocryphes. A quelle époque ? On suppose que ce fut vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle. Par qui ? Évidemment par ceux dont ils gênaient l'opinion. – Il paraît cependant qu'il y avait du bon dans les Évangiles qualifiés d'Apocryphes, car aucun des quatre Évangiles canoniques ne parle de la descente de Jésus aux enfers, qui est cependant un article de foi que nous devons croire sous peine de damnation, puisque mention en est faite dans le symbole formulé par le concile de Nicée en 325. Mais où

---

<sup>63</sup> C'est le nom que portèrent les premiers disciples ; ce fut saint Paul qui fit adopter celui de Chrétiens. C'est encore sous le nom de Nazaréens que les chrétiens sont connus en Orient.

<sup>64</sup> Les Évangiles selon les Hébreux et selon les Nazaréens paraissent n'être autre chose que celui qui a pris plus tard le nom de saint Matthieu, témoin ce passage de saint Jérôme : « L'Évangile dont se servent les Nazaréens et les Hébreux et qui est appelé, en général, l'Évangile de Matthieu ». (Commentaire sur Matthieu, XIII, 13.) Les premiers Évangiles doivent avoir été écrits en hébreu et en vue du peuple hébreu. Cette langue étant peu répandue en dehors de la Palestine, on dut, lorsque la nouvelle doctrine se trouva en présence des Gentils, composer les Évangiles en grec, c'est-à-dire dans la langue philosophique. C'est dans cette langue qu'ont été écrits ceux de saint Luc et de saint Jean.

<sup>65</sup> Deux preuves entre mille à l'appui de cette assertion. Saint Irénée, qui vivait vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, et saint Cyprien qui vivait au commencement du III<sup>e</sup>, cherchent à expliquer pourquoi il n'y a que quatre Évangiles : « Quoiqu'il existe plusieurs Évangiles, dit saint Irénée, on n'en doit admettre que quatre, PARCE QU'IL n'y a que quatre vents cardinaux et quatre points cardinaux ! » « Il n'y a que quatre Évangiles, dit saint Cyprien, PARCE QU'IL y a quatre fleuves dans le Paradis Terrestre ! » Le premier passage indique par le nom de son auteur, que c'est vers l'époque où il a été écrit, c'est-à-dire vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, qu'a été fait le choix des quatre Évangiles. Les Chrétiens demandaient sans doute pourquoi on avait éliminé les autres : saint Irénée et saint Cyprien le leur disent. – Leur réponse provoque tout d'abord le rire ; mais bientôt elle appelle le sérieux et la tristesse, lorsque l'on songe que des arguments de cette nature ont été émis dans des discussions qui ont contribué à fonder des dogmes qui ont, eux-mêmes fait couler des flots de sang.



donc ce concile a-t-il puisé l'idée de la descente de Jésus aux enfers ? Où ? Précisément dans un Evangile apocryphe, dans l'Evangile de Nicodème, de ce docteur juif signalé par saint Jean comme ayant embrassé secrètement la doctrine de Jésus.

Nous ne viendrons pas discuter ici la question de savoir quels sont les véritables auteurs des quatre Evangiles canoniques, et s'ils ont été véritablement écrits par les hommes dont ils portent le nom. – La question, à notre point de vue, n'est que secondaire, et il nous suffit que la tradition des premiers siècles nous les signale comme ayant le mieux reproduit les actes et les paroles de Jésus. – Mais ce qui est incontestable, c'est la dissemblance marquée qui existe entre les trois premiers et celui qui est attribué à saint Jean. Evangile qui a été probablement écrit par lui ou sous son inspiration vers l'année 96, époque de son retour à Ephèse. On sent à la lecture de cet Evangile le Mysticisme qui a commencé à envahir le Christianisme, et le chrétien qui a été plus particulièrement en rapport avec les philosophes grecs de l'Asie-Mineure.

Mais si nous ne nous arrêtons pas à la question d'ailleurs insoluble de savoir quels sont les véritables auteurs des Evangiles canoniques ; si nous ne la considérons que comme secondaire, il en est une autre à laquelle nous devons prêter une attention toute spéciale ; c'est celle-ci : *Quelle confiance peut-on avoir raisonnablement dans les faits rapportés par les Evangiles et dans les termes employés pour retracer les paroles de Jésus ?*

Tout d'abord, pourquoi n'ajoutons-nous pas une foi entière à tous les faits ? Parce que certains d'entre eux sont ou absurdes ou impossibles. Parmi les faits *absurdes*, nous placerons la Tentation de Jésus que l'Eglise offre à notre foi dans ce même livre, d'où elle prétend déduire sa divinité ; de Jésus promené par Satan sur les plus hautes montagnes, sur le sommet du Temple, et auquel le Diable offre tous les biens de la Terre, pourvu qu'il consente à l'adorer. A adorer qui ? Ce Satan si mal renseigné, si ignorant des choses qui l'intéressent, puisqu'il s'agit pour lui de la perte de son empire, et qui ne sait pas même qu'il s'adresse à Dieu ! – Nous plaçons dans la même catégorie ce tout aussi absurde massacre des Innocents sur lequel les historiens se taisent, dont parle un seul Evangéliste, crime tellement horrible qu'il eût ému le monde païen tout entier. – Nous y plaçons ce changement de l'eau en vin dont parle encore un seul Evangéliste, cette espèce de tour à la Robert-Houdin qui n'a pu être inventé que dans un moment d'ivresse par l'un des faiseurs de légendes du Ier siècle.

Parmi les faits impossibles<sup>66</sup>, nous reléguons la résurrection de Lazare, de ce cadavre déjà fétide<sup>67</sup>, résurrection dont il n'est parlé, ni dans les trois premiers Évangiles, ni dans les Actes, ni dans les Épîtres, et qui, s'il s'était produit, aurait fait tomber le monde entier aux pieds de Jésus, tandis qu'il n'y est fait allusion que dans le quatrième Évangile, soixante-trois ans après la mort de Jésus, loin de Jérusalem et, par conséquent, des chrétiens qui auraient pu y contredire. – De telle sorte que l'Église voudrait faire admettre à notre raison que les trois premiers Évangélistes auraient relevé avec soin les guérisons accomplies par le Maître (et dont la plupart nous semblent admissibles avec les explications que nous en donnerons), tandis qu'ils auraient omis de parler de l'acte le plus considérable de Jésus, d'un vrai miracle enfin ! Comment ! nous dira-t-on, vous accusez saint Jean d'avoir menti ! Nullement. Nous accusons les interpolateurs dont nous allons parler ; nous accusons ceux qui, dans les luttes qui ont suivi la mort de Jésus, n'ont pas craint,

---

<sup>66</sup> Nous expliquerons plus tard pourquoi nous ajoutons foi à certains faits auxquels on a attribué improprement dans les temps modernes le nom de Miracles et qui sont parfaitement naturels. Nous passerons en revue ces prétendus miracles.

<sup>67</sup> Saint Jean, XI, 39.

pour se créer des arguments, de dénaturer les textes<sup>68</sup> comme tant d'autres ont dénaturé sa doctrine. – Veut-on que nous allions plus loin encore ? Soit. – Nous dirons donc que nous admettons la bonne foi des premiers chrétiens qui, sur l'affirmation de quelque fidèle, ont cru à la résurrection de Lazare, et, y croyant eux-mêmes, ont contribué à faire admettre cette légende en la répétant, comme nous admettons la bonne foi de nombre de catholiques actuels qui croient au transport à travers les airs, et par l'entremise des Anges, de la maison de Marie, de Galilée en Dalmatie, en 1291 – on cite la date – et au second transport, de la même maison, par la même voie, et par la même entremise, de Dalmatie à Lorette, quelques années plus tard. Si, au XIIIe siècle, et dans un intérêt que nous ignorons, on a pu faire admettre de pareilles énormités, nous ne voyons pas pourquoi, au Ier ou au IIe, on n'a pas pu faire admettre la résurrection de Lazare.

Nous venons de dire pourquoi nous n'avons qu'une confiance éclectique dans *les faits* rapportés par les Évangiles ; nous allons dire maintenant pourquoi nous n'avons que la même confiance dans les *mots* par lesquels les auteurs des Évangiles ont cherché à reproduire les paroles du Maître.

Rappelons tout d'abord, pour mémoire, que l'imprimerie n'a été découverte que vers l'année 1486, il y a un peu plus de quatre siècles ; qu'avant l'apparition de cet admirable instrument à qui nous sommes redevables de l'expansion des connaissances humaines, l'impression était remplacée par des copies faites à la main qui n'offraient d'autre garantie que celle du copiste lui-même. Or, ne serait-ce pas lutter contre l'évidence que de méconnaître qu'au milieu des discussions d'École qui se produisirent presque immédiatement après la mort de Jésus, discussions dont l'imagination ne saurait se faire une idée exacte, de disputes roulant sur de pointes d'aiguille<sup>69</sup>, de luttes passionnées qui allèrent jusqu'à occasionner des troubles sanglants dans l'Empire, chaque secte, chaque École, nous pourrions dire chaque copiste s'arrangea un Évangile, supprimant ou modifiant ce qui était contraire à ses idées, ajoutant ce qui paraissait y répondre le mieux, se gardant bien, dans tous les cas de fournir une arme contre son opinion, ou plaçant en marge de son exemplaire des commentaires qu'un autre copiste intercalait dans le texte dont ils devenaient ainsi partie intégrante. – Ce n'est pas là une supposition : nous venons de voir Celse faire ouvertement ce reproche aux Chrétiens de son temps, et nous allons voir saint Jérôme, le traducteur de la Vulgate, déclarer lui-même qu'à la fin du IVe siècle, sur les nombreuses copies des Évangiles qu'il avait réunies en vue de son travail, on n'en rencontrait pas deux qui se ressemblaient. – Qui pourrait s'en étonner ? Supposons que, de nos jours, l'imprimerie n'existe pas ; que nous soyons réduits, pour conserver les travaux des grands hommes qui nous ont précédés, à recourir à des Copies faites à la main, les mêmes faits ne se produiraient-ils pas, surtout s'il s'agissait d'ouvrages touchant à des questions qui passionnent par leur nature et servent de base à des doctrines, et, à plus forte raison, à des dogmes.

Frappé des inconvénients de cette variété infinie de textes, le pape Damase chargea, en 384, – c'est-à-dire au moment même où trois ou quatre conciles venaient de discuter sur la nature de Jésus, se prononçant d'ailleurs, les uns en faveur, les autres contre sa divinité, – chargea, disons-nous, saint Jérôme de rédiger une traduction latine de l'Ancien et du Nouveau Testament, traduction qui, seule, serait admise comme orthodoxe dans les Églises sur lesquelles Théodose, fatigué de toutes les discussions auxquelles se livraient les Evêques, réunis en conciles, venait de constituer effectivement la suprématie du Pape en édictant que, *désormais, les chrétiens devraient croire ce qui leur serait enseigné par le pape*. – C'est cette traduction, faite elle-même

---

<sup>68</sup> Au IIe siècle, Celse dans son livre intitulé : *le Discours véritable* accusait ouvertement les chrétiens de remanier sans cesse les Évangiles, et d'effacer le lendemain ce qu'ils y avaient inséré la veille.

<sup>69</sup> Le lecteur pourra s'en convaincre en se reportant à l'appendice placé à la fin de ce chapitre.

sur une première traduction de l'hébreu en grec (pour les Évangiles de saint Matthieu et probablement de saint Marc, et d'après une copie grecque pour les deux autres), qui est devenue ce que l'on appelle *la Vulgate*.

Saint Jérôme, en adressant successivement ses travaux au pape Damase, au fur et à mesure de leur achèvement, faisait précéder chaque partie d'une préface, dont la réunion constitue un livre célèbre que l'on appelle : *Les préfaces de saint Jérôme*. Voici quelques extraits de celle qu'il a placée de sa traduction latine des Évangiles : « D'un ancien ouvrage, écrit-il, en s'adressant au Pape, vous m'obligez à en faire un nouveau. Vous voulez que je me place en quelque sorte comme *arbitre entre les exemplaires des écritures qui sont dispersés dans tout le monde et, comme ils diffèrent entre eux*, que je distingue ceux qui sont d'accord avec la vérité grecque. C'est là un pieux labeur, mais c'est aussi *une périlleuse hardiesse* de la part de celui qui doit être jugé par tous, de juger lui-même les autres, de vouloir changer la langue d'un vieillard et de ramener à l'enfance le monde déjà vieux.

Quel est, en effet, le savant, ou même l'ignorant, qui, lorsqu'il aura en main un exemplaire (nouveau), après l'avoir parcouru seulement une fois, voyant qu'il est en désaccord avec celui qu'il est habitué à lire, ne se mette aussitôt à pousser des cris, prétendant que je suis un sacrilège, un faussaire, parce que j'aurai *osé ajouter, changer, corriger quelque chose dans les livres anciens* ? (Me clamitans esse sacrilegum qui audeam aliquid in veteribus libris addere, mutare, corrigere<sup>70</sup>.)

Un double motif me console de cette accusation. Le premier, c'est que vous, qui êtes le souverain pontife, m'ordonnez de le faire ; le second, c'est que la vérité ne saurait exister dans des choses qui diffèrent, alors même qu'elles auraient pour elles l'approbation des méchants. »

Saint Jérôme termine ainsi : « Cette courte préface s'applique seulement aux quatre Évangiles dont l'ordre est le suivant : Mathieu, Marc, Luc, Jean. Après avoir comparé un certain nombre d'exemplaires grecs, mais des anciens, qui ne s'éloignent pas beaucoup de la version italique, nous *les avons combinés de telle manière* (ita calamo temperavimus) que, *corrigeant seulement ce qui nous paraissait altérer le sens, nous avons maintenu le reste tel qu'il était*. » (Ut his tantum quæ sen sum videbantur mutare correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant<sup>71</sup>).

Voici donc qui est clair : saint Jérôme chargé par le pape Damase de rédiger en latin un texte officiel des Évangiles dont chaque copie différait des autres (tot sunt enim exemplaria quot codices) prend un certain nombre de copies faites sur des exemplaires grecs qui, pour Mathieu et Marc, constituent déjà une première traduction ; il les compare avec la version italique ; de cette comparaison déduit un texte ; en traduisant, il corrige les passages dans lesquels le sens lui paraît altéré et insère dans sa traduction ceux qui se trouvent dans certaines copies et qui ne figurent pas dans les autres, notamment l'épisode de la femme adultère. (S. Jean, VIII, 3 à 11.) De telle sorte

---

<sup>70</sup> Saint Jérôme avait prévu juste, car il n'est pas d'injures qu'on ne lui ait adressées à l'occasion des modifications opérées par lui. Il est vrai qu'il ne fut pas en reste avec ses détracteurs, car, entre autres qualifications qu'il leur donna, il faut remarquer celle d'ânes à deux pattes (bipedes asellos). C'est là une injure, mais ce n'est pas un argument. – Il est facile de comprendre que le travail de saint Jérôme, même de son vivant, ait été l'objet de critiques nombreuses, lorsque l'on songe qu'il avoue lui-même dans ses préfaces avoir traduit en trois jours le livre des Proverbes, l'Écclésiaste et le livre du Cantique, soit *cinquante et un* chapitres de l'Ancien Testament. Il est vrai que, comme César, saint Jérôme dictait à plusieurs secrétaires à la fois.

<sup>71</sup> Et cependant saint Jérôme avoue que les neuf derniers versets du chapitre XVI de saint Marc manquaient dans presque toutes les copies sur lesquelles il a fait sa traduction. Alors, n'est-on pas fondé à se demander pourquoi ils y figurent.

que si saint Jérôme, au lieu de prendre les exemplaires des Évangiles qu'il a choisis pour faire son travail, en avait choisi d'autres, nous aurions aujourd'hui, pour la Vulgate, un texte autre que celui que nous possédons.

L'Eglise romaine dispose donc, après le travail de saint Jérôme, d'une version latine des Évangiles canoniques ; elle est revêtue de l'approbation du Pape. Et cependant cette traduction qui *avait été trouvée bonne* depuis l'an 386 jusqu'à l'année 1586 ; qui avait été approuvée le 8 avril 1546 par le Concile de Trente, concile œcuménique, va être jugée fautive par Sixte-Quint, agissant de sa seule autorité. Ce Pape en prescrivit une révision qui donna lieu, en 1590, à l'édition qui porte son nom, édition qui fut elle-même jugée fautive par son successeur, Clément VIII, et aboutit à une édition nouvelle qui est celle en usage aujourd'hui.

Telle est l'histoire de la Vulgate d'après laquelle ont été faites les traductions françaises des livres canoniques déjà soumis, pour les uns, à une et, pour les autres, à deux traductions.

Nous venons d'exposer le premier motif qui nous oblige à n'avoir qu'une confiance relative dans les mots et, notamment, dans les paroles rapportées comme venant de Jésus. Nous en avons un second : c'est celui que nous apporte la raison.

Les Évangiles, avons-nous dit, ont été écrits un certain nombre d'années après la mort de Jésus pour servir à l'enseignement de ceux qui ne l'avaient pas connu. Des quatre évangélistes, retranchons Marc et Luc, qui n'ont jamais vu Jésus, et qui ne parlent que de ce qu'ils ont ouï-dire ; il ne reste donc plus que deux évangélistes : Mathieu et Jean qui, ayant vécu de la vie de Jésus, auraient pu nous transmettre ses paroles. Or, Mathieu, en admettant qu'il soit l'auteur de l'Évangile qui porte son nom, l'aurait écrit vers l'an 42 ou 43, disent quelques-uns en se basant sur nous ne savons quelle autorité, et Jean aurait rédigé le sien vers l'an 96 à son retour de Rome à Ephèse. Eh bien, nous ne craignons pas d'affirmer qu'en reconnaissant à l'un et à l'autre de ces évangélistes la mémoire la plus extraordinaire, la plus merveilleuse, écrivant de dix à soixante-trois ans après la mort du Maître, ils n'ont pu avoir la prétention de retracer ses paroles que par à peu près.

Supposons, en effet, que, non pas dix ans, mais que dix minutes après avoir eu avec un personnage aussi élevé que vous pourrez le rêver une conversation du plus haut intérêt, vous vouliez la retracer par écrit, est-ce que vous aurez la prétention d'en reproduire les termes mêmes ? Nullement ; vous en direz le sens, çà et là vous en donnerez quelques mots qui vous auront spécialement frappé, et ce sera tout.

S'il en est ainsi, comment pourriez-vous nous demander d'admettre que les Évangiles écrits nombre d'années après la mort de Jésus, offrent la reproduction exacte de ses paroles et que nous n'ayons pas le droit de les discuter. La preuve que ce droit nous appartient, c'est que les évangélistes, en rapportant les paroles de Jésus, se servent souvent de mots différents qui modifient quelquefois jusqu'au sens.

Sur les faits eux-mêmes, les évangélistes ne sont pas d'accord. Prenons l'Ascension de Jésus qui, aux yeux de l'enseignement chrétien, a une importance telle qu'il ne pouvait échapper aux auteurs des Évangiles. Que constatons-nous ?

Que saint Mathieu et saint Jean, c'est-à-dire *les deux seuls compagnons de Jésus* qui nous aient laissé des Évangiles, n'en parlent pas ; que saint Marc la place à Jérusalem même (XVI, 14, 19 combinés<sup>72</sup>) et que saint Luc déclare qu'elle se produisit à Béthanie (XXIV, 50, 51), village situé

---

<sup>72</sup> Si l'on nous fait observer que ces versets font précisément partie de ceux que saint Jérôme déclare n'avoir pas rencontrés dans la majorité des exemplaires qu'il a eus à sa disposition (voir n° 131, la note), nous acceptons l'observation et alors nous dirons : Il n'y a plus qu'un seul évangéliste, saint Luc, qui ait fait allusion à l'Ascension de Jésus, et il n'était pas présent.

près de Jérusalem.

La vérité, dirons-nous après saint Jérôme, ne saurait exister dans des affirmations ou des textes qui diffèrent. Dès lors, auquel croire ? Donc il faut reconnaître que les Évangiles sont discutables sur un point ; s'ils le sont sur un point, ils le sont sur tous.

Et d'ailleurs nous en appelons à la froide raison de ceux qui nous liront et nous leur demanderons : Croyez-vous que le dernier chapitre de saint Jean soit de lui ?

Croyez-vous que le verset 31 du chap. XX ne terminât pas primitivement cet Évangile ? Ce verset n'indique-t-il pas une péroraison, une conclusion, une fin ? D'un autre côté, le premier verset du chapitre XXI ne constitue-t-il pas un raccordement ? Si ce chapitre a été ajouté, d'autres parties de cet Évangile, et notamment l'épisode de la résurrection de Lazare, n'ont-ils pas pu l'être, comme l'a été, celui de la femme adultère.

Croyez-vous que saint Jean aurait pu s'attribuer la qualification de *disciple que Jésus aimait*, qualification qui ne lui est d'ailleurs accordée que dans ce dernier chapitre ? Ne doit-on pas voir dans ces mots la preuve que ce n'est plus saint Jean qui parle en admettant que ce soit lui qui ait pu composer les chapitres précédents à *l'âge de quatre-vingt-treize ou quatre-vingt-quatorze ans !*

Croyez-vous enfin que saint Jean ait pu écrire des naïvetés de la force de celles que l'on rencontre dans les deux versets suivants du chapitre XXI et, si vous le croyez, quelle opinion avez-vous donc de cet évangéliste !

12. — Jésus leur dit : Venez prendre votre repas. Et aucun de ceux qui étaient assis N'OSAIT LUI DEMANDER : Qui es-tu ? SACHANT QUE C'ÉTAIT LE SEIGNEUR...

25. – Il y a encore beaucoup de choses que Jésus a faites. Si elles étaient rapportées en détail, JE NE PENSE PAS QUE LE MONDE ENTIER PUT CONTENIR LES LIVRES QUE L'ON EN ÉCRIRAIT.

Si, *la main sur la conscience*, et quelle que soit votre loi, vous vous répondez : Non, le chapitre XXI n'est pas l'œuvre de saint Jean, il a été ajouté, ne reconnaissez-vous pas par cela même que d'autres interpolations de mots, de phrases ont pu être apportées à son œuvre comme à celle des autres évangélistes ?

Notre intention étant, dans les derniers chapitres de ce livre, de prouver en nous appuyant sur les communications des Esprits, les erreurs qui ont métamorphosé la doctrine de Jésus en ce qui est offert à notre foi comme tel ; d'indiquer les véritables bases de cette doctrine ; d'établir les relations que l'on découvre encore dans les Évangiles, malgré les modifications qu'ils ont subies, entre l'enseignement qu'ils contiennent et l'enseignement spirite, nous devons expliquer les causes primordiales de ces erreurs issues des passions humaines.

Nous avons donc montré les Apôtres, hommes à intelligence restreinte, il est vrai, mais pouvant s'élever comme celle de tout homme à la hauteur de cette formule sublime qui, selon les Esprits, résume toute la doctrine de Jésus en quatre mots : NOTRE PÈRE ! MES FRÈRES !

Nous avons dit que les Apôtres, avec l'enthousiasme d'Apôtres, avaient tout d'abord commencé par transmettre verbalement à quelques-uns les enseignements qui leur avaient été donnés, réunissant, à la hâte en groupes ou Eglises les disciples qu'ils plaçaient sous la direction d'Évêques, tandis qu'eux continuaient leur course à travers le monde, y portant la bonne nouvelle, simplement, comme, ils l'avaient reçue.

Nous avons montré les premiers chrétiens venant se heurter dans leur faiblesse, d'abord au génie envahissant de saint Paul, peu disposé à reconnaître l'autorité de simples pêcheurs du lac de

Tibériade, puis aux systèmes philosophiques dont leurs successeurs devaient bientôt subir l'influence.

Nous avons dit que c'est au milieu des discussions entre les Écoles philosophiques et les premiers groupes chrétiens (quand ce ne fut pas entre Evêques et Evêques), que furent écrits les Evangiles ; que ces Evangiles se ressentirent fatalement de l'opinion du groupe au sein duquel ils avaient été rédigés ; que ce n'est que vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle que quatre Evangiles furent choisis parmi tous les autres et proclamés seuls orthodoxes.... Par qui ? Évidemment par ceux à l'opinion desquels ils correspondaient. En vertu de quelle décision autorisée ? Tout le monde l'ignore.

Nous avons rappelé que ce n'est qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle que les Évangiles, dont pas une copie ne ressemblait à l'autre, reçurent une rédaction officielle et amendée ; que jusque-là ils avaient pu être modifiés impunément, ainsi que Celse, au II<sup>e</sup> siècle, en avait fait le reproche aux chrétiens ; que la preuve qu'ils avaient pu l'être, c'est qu'ils l'avaient été à un tel point que, d'après la déclaration même de saint Jérôme il rencontrait « autant d'exemplaires que de copies » ; que, par conséquent, on ne devait avoir dans les faits rapportés par les Evangiles, dans les termes employés pour retracer les paroles de Jésus qu'une confiance relative.

Et cependant, malgré toutes les incertitudes qui planent sur les récits évangéliques, nous n'hésitons pas à affirmer notre respect pour les Evangiles, à raison de la morale qui s'en dégage, morale dans laquelle nous voyons le germe d'un progrès indéfini pour l'homme. En d'autres termes, nous croyons à leur ensemble, n'accordant notre foi aux détails que sous le contrôle de la raison.

Nous tenions à faire cette déclaration au moment où nous allons aborder l'examen de textes d'où vont se dégager, à l'aide des communications des Esprits, l'explication de la doctrine apportée au monde par Jésus. – La preuve de l'origine de cette doctrine, si elle ne ressortait pas pour nous des explications reçues, nous la puiserions dans cette circonstance que, malgré tout ce qu'a fait l'Eglise, même de nos jours, pour la détruire comme à plaisir, cette doctrine est encore debout.

Nous examinerons dans les chapitres suivants, non pas seulement si l'enseignement des Esprits est conforme à celui de Jésus, mais encore si le premier ne peut nous servir à rétablir le second « sur ses véritables assises ».

## APPENDICE AU CHAPITRE II

Nous ne croyons pas inutile de faire, à la suite de ce chapitre, une excursion dans le domaine purement historique ; de montrer par un exemple ce qu'étaient les discussions religieuses dans les premiers siècles qui ont suivi la mort, de Jésus. On jugera par-là quel intérêt il y avait pour ceux qui discutaient à présenter des textes des Evangiles à l'appui de leur opinion, car, du moment où l'on prétendait donner à ces livres un caractère qui leur faisait attribuer, en quelque sorte, une certitude analogue à celle qu'ils auraient puisée dans une révélation divine, on trouvait, en se réfugiant derrière eux, un argument qui passait pour irrésistible. De là ces additions, modifications, interpolations introduites dans leur texte pendant les quatre premiers siècles, et si fort reprochées aux chrétiens par les païens ou par les sectes dissidentes.

L'exemple que nous choisissons est emprunté à l'établissement du dogme le plus important du christianisme tel qu'on nous l'a fait, du dogme qui en forme la base : de celui de la divinité de Jésus, niée pendant plusieurs siècles par une partie du monde chrétien, affirmée par l'autre, et imposée finalement par un Empereur.

Il s'en faut de beaucoup, en effet, qu'au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, la divinité de Jésus fût admise par toutes les Eglises. Parmi les chrétiens philosophes du III<sup>e</sup> siècle. Noët, Sabellius n'avaient vu dans l'appellation de Père, de Fils et d'Esprit Saint que des noms différents donnés à la nature divine suivant les effets qu'elle produisait. C'était le Trinité indoue transportée dans le christianisme. – D'autres niaient purement et simplement la divinité de Jésus en s'appuyant sur le raisonnement, sur des textes, sur la tradition.

Au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, vers l'année 312, survient Arius qui, après s'être efforcé vainement de comprendre comment trois personnes distinctes pouvaient exister dans une substance simple – et naturellement n'y arrivant pas, – est conduit à soutenir que le Père et le Fils forment *deux substances différentes* ; que le Fils est *la créature du Père* et, par conséquent, n'est pas Dieu.

Arius, qui vivait à Alexandrie, eut bientôt un grand nombre de partisans, ce que voyant, Alexandre, Evêque de cette ville, convoqua un concile afin de prononcer entre lui, proclamant la divinité de Jésus, et Arius la niant. Le concile, réuni sous la présidence d'Alexandre, condamna son adversaire, qui n'en continua pas moins à défendre son opinion, faisant appel aux Evêques des autres provinces.

Eusèbe, Evêque de Nicomédie, pour répondre à cet appel, convoqua dans cette ville un second concile composé de tous les Evêques de la province de Bithynie. Ce concile se prononça dans le sens de l'opinion d'Arius.

L'approbation dont le concile de Nicomédie venait de couvrir la doctrine d'Arius attira à celui-ci de nouveaux et de nombreux adhérents. Evêques, clergé, fidèles se divisèrent sur la question et se livrèrent à des discussions passionnées. Des troubles en résultèrent dans l'Empire et ils acquirent une importance assez considérable pour appeler l'attention de Constantin qui, désireux d'y mettre un terme, écrivit à Alexandre, le principal défenseur de la divinité de Jésus, et à Arius, leur prescrivant « de se tenir tranquilles, ajoutant d'ailleurs *qu'ils étaient des fous de se diviser sur des questions qu'ils ne pouvaient comprendre*<sup>73</sup> ».

Si pleine de bon sens que fût cette observation de l'Empereur, les esprits étaient tellement surexcités que les divisions, loin de se calmer, ne firent que s'accroître. Des séditions surgirent et,

---

<sup>73</sup> Eusèbe, *Vie de Constantin*.

en plusieurs endroits, les partisans de la divinité de Jésus renversèrent les statues de Constantin par ce motif, disaient-ils, qu'il favorisait les Ariens.

L'Empereur jugeant qu'il ne pourrait rétablir à lui seul le calme dans l'Orient, prit le parti de réunir un concile formé des Evêques de toutes les provinces, *sauf à s'en réserver la présidence*. Ce concile se réunit à Nicée, en 325, et fut, à proprement parler, le premier concile œcuménique. Voici sur quelles propositions la réunion des Evêques discuta pendant plusieurs mois.

Les Evêques ariens soutinrent que « Jésus avait été tiré du néant et qu'il y avait eu un temps où il n'existait pas » ; que, par conséquent, il n'était pas Dieu.

A cette déclaration, les Evêques opposants répondirent par la contre-proposition suivante : « Le Fils est unique de sa nature ; il est la raison, la puissance, la seule sagesse de son Père et l'éclat de sa gloire. » Il paraît que les Evêques ariens comprirent ce que cela signifiait, car ils déclarèrent adhérer à ce texte de Confession ; ce que voyant les Evêques opposants qui, par un trait de grande habileté, venaient de s'attribuer la qualification *d'orthodoxes*, dénomination qui a peut-être été la cause de leur triomphe final, s'effrayèrent de cette acceptation et, croyant à un piège, demandèrent que l'on ajoutât à la rédaction « que Jésus était *consubstantiel* au Père ». Les Evêques ariens refusant d'adhérer à cette formule, Constantin, président du concile, trancha la question *en exilant tous ceux qui ne se conformèrent pas à la décision de la majorité*.

Voilà comment, grâce à Constantin, l'Eglise catholique a obtenu de proclamer dans son symbole qu'elle « croit en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils unique du Père, Dieu né de Dieu, lumière émanée de la lumière, *vrai Dieu, NÉ du vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père* ».

Qu'une assemblée d'hommes sérieux se soit rencontrée qui ait osé s'arroger le droit de définir ce qu'est Dieu, de discuter la question de savoir si Jésus était ou n'était pas *consubstantiel* au Père, engendré et non créé, voilà ce qui dépasse notre compréhension. En lisant de pareilles choses, n'est-on pas en droit de tendre aux Evêques de Nicée les paroles que Constantin adressait à Alexandre et à Arius : « Vous n'êtes que des fous de vous diviser sur des choses que vous ne pouvez comprendre ».

Et cependant l'auteur du célèbre Dictionnaire des Hérésies n'a pas reculé devant l'espoir de nous expliquer la *consubstantialité* du Verbe. On lit, en effet, dans son ouvrage (Tome Ier, page 463) : « Quand on disait que le Fils était consubstantiel à son Père, on ne prenait pas ce mot dans le sens auquel il se prend lorsqu'on parle des corps ou des animaux mortels, le Fils n'étant consubstantiel au Père, ni par une division de la substance divine dont il eut une partie, ni par quelque changement de cette substance. On voulait dire seulement qu'il n'était pas d'une autre substance que son Père ! »

Il n'y a jusqu'à présent que Molière qui ait trouvé une réponse à appliquer à une telle élucubration.

Supposer que la décision du concile de Nicée ait mis fin à l'Arianisme serait méconnaître la vigueur des passions religieuses. Quelques années après, grâce à des influences de cour, les Evêques ariens exilés rentraient en faveur, et Arius reprenait le chemin d'Alexandrie. De leur côté, les Evêques qui n'avaient adhéré que par force au symbole de Nicée invalidèrent leur signature, et, tous ensemble, ils déclarèrent rejeter le fameux mot de *consubstantiel*.

Pour mettre fin à cette difficulté imprévue, Constantin se décida à réunir un nouveau concile, et Arius, condamné à Nicée, vit adopter son opinion à Antioche. – Mais, de même que la décision du concile de Nicée avait été rejetée par les Evêques ariens, de même la décision du concile d'Antioche fut repoussée par les Evêques qui s'étaient proclamés orthodoxes. Loin de s'apaiser, la querelle s'envenima, car si l'Orient était en majorité Arien, l'Occident, au contraire, était en majorité pour la divinité de Jésus.



En 337, Constantin meurt, après avoir partagé ses Etats entre ses trois fils : Constantin, Constance et Constant. Saint Athanase, ardent ennemi des Ariens et l'un des hommes qui contribuèrent le plus à faire ériger en dogme la divinité de Jésus, était alors exilé en Italie. Il obtint de Constant, et par celui-ci de Constance, la réunion d'un nouveau concile œcuménique qui devait être chargé de prononcer entre le concile de Nicée et le concile d'Antioche. Le concile s'assembla à Sardique, en Dacie, en 347, pour se dissoudre aussitôt. Les Evêques orientaux se transportèrent alors à Philippopoli et là, réunis en concile, ils retranchèrent saint Athanase de leur communion, puis supprimèrent du symbole de Nicée le mot *consubstantiel*, cause de tant de discussions et de tant de troubles. De leur côté, les Evêques occidentaux, continuant à tenir leurs séances à Sardique, maintinrent le symbole de Nicée et déposèrent les Evêques ariens.

Sans doute, c'est là de l'histoire ennuyeuse, mais c'est de l'histoire instructive au point de vue de la constitution du dogme chrétien. – Continuons donc.

Après l'insuccès du concile de Sardique, « le pape Libère, dit l'auteur du Dictionnaire des Hérésies, réclama de Constance la convocation d'un nouveau concile à Milan, et l'Empereur y consentit. Les Evêques orientaux y étaient en petit nombre<sup>74</sup> et demandèrent pour préliminaire qu'on signât la condamnation d'Athanase. Les Occidentaux s'y opposèrent. On cria de part et d'autre et l'on se sépara sans avoir rien terminé. *L'Empereur exila les Evêques qui refusèrent de signer la condamnation d'Athanase, et le pape Libère, qui refusa d'y souscrire, fut banni*<sup>75</sup>. »

Continuons encore.

Constance, fatigué de toutes ces contestations et qui, paraît-il, n'était pas guéri de la manie des conciles, se décida à en assembler un autre. Mais dans l'impossibilité de réunir dans un même lieu les Evêques occidentaux et les Evêques orientaux, il convoqua les premiers à Rimini, et les seconds à Séleucie. Jamais acte ne fut plus impolitique, car séparer les Evêques suivant leur origine, qui, le plus souvent, diversifiait leur opinion, c'était concentrer deux armées ennemies en leur disant : conciliez-vous.

La majorité était orthodoxe à Rimini, arienne à Séleucie. Les Ariens, bien qu'en minorité à Rimini, n'hésitèrent pas à proposer au concile réuni dans cette ville une formule de foi portant que « le Fils était semblable au Père *en substance* et en essence », mais le mot *consubstantiel* ne figurait pas dans la déclaration. C'est pourquoi les Evêques occidentaux refusèrent d'y adhérer et anathématisèrent les Ariens. – Les deux réunions discutaient donc bien, en réalité, sur une expression, car il est difficile de comprendre la différence qui existe entre les mots semblables au Père *en substance* et, ceux de *consubstantiel au Père*.

Il y avait de quoi faire perdre patience à l'Empereur, et il la perdit, en effet ; car voulant arriver enfin à la paix, il envoya aux Evêques assemblés à Rimini l'ordre de signer la formule qui leur avait été présentée, et il prescrivit à ses lieutenants de *ne laisser aucun Evêque quitter la ville* avant d'avoir obéi. Après une lutte de quatre mois, les Evêques cédèrent et abandonnèrent le mot *consubstantiel*.

Toute réflexion atténuerait certainement l'effet produit sur le lecteur par l'exposition sans phrases de pareils faits.

Après le concile de Rimini, le monde pouvait donc être considéré comme arien, et il l'eût été sans la mort de Constance, survenue en 361. Mais cette mort releva le courage des Evêques occidentaux. A la faveur des préoccupations causées aux Empereurs par les invasions des Goths, les dissensions se rallumèrent dans presque toutes les Eglises. On s'y exilait réciproquement, car

---

<sup>74</sup> Cette absence des Evêques orientaux s'explique par la distance.

<sup>75</sup> Nouvel exemple de la liberté dont jouissaient les conciles vis-à-vis du pouvoir politique qui faisait passer les dogmes à coups d'exil.

partout existaient entre Ariens et orthodoxes ces haines dont, plus tard, Catholiques et Protestants, ont donné jusque chez nous le lamentable exemple.

Nous touchons au dénouement ; il arrive avec Théodose. Il ne lui avait pas été difficile de comprendre que, pour être mieux à même de combattre les Barbares qui, de divers côtés, attaquaient l'Empire, il lui fallait tout d'abord assurer la tranquillité dans ses Etats et s'enlever toute préoccupation à l'égard de ce qui pouvait se passer derrière lui. Aussi, voulant couper court aux discussions entre chrétiens, il leur prescrivit, par un édit, *d'avoir à suivre la foi qui leur était enseignée par le pape Damase, déclarant que ceux-là seuls seraient considérés comme orthodoxes, et que les autres seraient traités comme infâmes, comme hérétiques et punis des peines les plus sévères.*

Après le triomphe des Ariens sous Constance, un tel édit était leur défaite sous Théodose, mais cet édit devait demeurer lettre morte, car en présence du nombre des Ariens que renfermait l'Empire et qui constituaient la majorité en Orient, une grande tolérance dut être apportée dans son exécution. – Les Evêques Ariens se maintinrent donc dans les sièges qu'ils occupaient. Cette tolérance ne cessa qu'à la suite « du pieux stratagème » que saint Amphiloque, Evêque d'Ycone, employa vis-à-vis de Théodose et qu'il nous reste à raconter.

Nous cédonc ici la parole à l'auteur du *Dictionnaire des Hérésies*.

« Arcade, dit-il, fils de Théodose, venait d'être déclaré Auguste. Saint Amphiloque étant chez l'Empereur ne rendit à Arcade aucune marque de respect. – Théodose l'en avertit et l'invita à venir saluer Arcade. Alors saint Amphiloque s'approcha d'Arcade et lui fit quelques caresses mais ne lui rendit pas le respect qu'on était accoutumé de rendre aux Empereurs. Puis s'adressant à l'Empereur il lui dit que c'était assez de lui rendre ses respects sans les rendre à Arcade.

« Théodose, irrité de cette réponse, fit chasser Saint Amphiloque qui, en se retirant, lui dit : « Vous voyez, seigneur, que vous ne pouvez souffrir l'injure qu'on fait à votre fils ; que vous vous emportez contre ceux qui ne le traitent pas avec respect. Ne doutez pas que le Dieu de l'univers n'abhorre de même ceux qui blasphèment contre son fils unique en ne lui rendant pas les mêmes honneurs qu'à lui, et, qu'il ne les haïsse comme des ingrats à leur sauveur et à leur bienfaiteur.

Et, continua l'auteur, Théodose *céda à l'apologue* de saint Amphiloque et fit une loi pour défendre les assemblées des hérétiques. »

Et, en effet, nous voyons qu'il « imposa la formule de Nicée, chassa les Ariens des villes, nota les autres d'infamie et les dépouilla des privilèges de citoyens ».

Ainsi, ce que quatre et cinq conciles n'avaient pu faire « un apologue » l'obtint. C'est à lui, en définitive, que nous sommes redevables d'avoir vu La divinité de Jésus proclamée pendant tant de siècles, comme peut-être sommes-nous redevables à la seule conversion de Henri IV de ne pas voir la France protestante aujourd'hui. C'est, par conséquent, le pouvoir séculier, le pouvoir politique, qui, après avoir successivement imposé la croyance de Nicée, puis celle d'Antioche, puis celle de Rimini, imposa de nouveau le symbole de Nicée par la violence, par la persécution et par la note d'infamie imprimée sur tous les dissidents.

Nous avons tenu à donner ici cet exemple de la manière dont se sont formés les dogmes ; – à montrer comment s'est constitué celui de la divinité de Jésus ; – à mettre ainsi le lecteur en défiance contre des textes libellés, arrêtés dans de pareils temps ! – Quant à nous, lorsque nous étudions des faits aussi incroyables pour les hommes du XIXe siècle que ceux que nous venons de rappeler ; – lorsque nous assistons par la pensée à ces luttes qui ont duré plus d'un demi-siècle, luttes dont, malheureusement, notre France elle-même a donné le triste spectacle quand, au XVIe siècle, Catholiques et Protestants se sont mêlés de définir, soit *l'efficacité des sacrements*, soit le dogme de *la présence réelle*, du fond du cœur nous bénissons Dieu de vivre dans des temps où la liberté de la parole est enfin rendue à l'homme, et avec elle la faculté de discuter toutes ces

croyances autrefois protégées par le fer et par le feu ; – dans des temps où il nous est possible de recevoir, sans passer pour avoir commerce avec le Diable, ces communications de nos frères d'en-haut qui sont venues à leur jour, à leur heure, à l'époque où elles ont été rendues possibles avec le développement qu'elles ont reçu, c'est-à-dire lorsque, d'un côté, la science a eu assez progressé pour permettre à l'homme de se rendre compte qu'il n'y avait rien de surnaturel, rien de diabolique dans les communications qu'il allait recevoir, – lorsque de l'autre, le progrès accompli par les peuples les plus avancés les a rendus dignes d'enseignements destinés à leur faciliter de nouveaux progrès ; – lorsque enfin la barrière des supplices que le pouvoir sacerdotal et le pouvoir séculier, appuyés l'un sur l'autre, opposaient naguère au développement de la vérité, ayant été renversée par la tolérance, l'homme est rentré en possession de la liberté d'exprimer sa pensée, en d'autres termes, de lire et d'écrire, d'apprendre et d'enseigner.

## CHAPITRE III - PLURALITÉ DES EXISTENCES

*La pluralité des existences confirmée par Jésus. – Jean-Baptiste et Elie. – L'aveugle de naissance. – Le mot résurrection. – Preuves de la pluralité des existences. – Inégalité des conditions humaines. – Aptitudes de certains enfants. – Cause des incarnations. – Pourquoi l'homme ne la connaît pas.*

La pluralité des existences est l'un des principes essentiels de la doctrine spirite. Elle repose pour ainsi dire sur lui, puisqu'elle proclame que l'homme n'est qu'un Esprit à l'état de réparation. - Voyons si le principe posé par le spiritisme est conforme à l'enseignement chrétien, tel qu'il est sorti des enseignements de Jésus.

Nous ferons remarquer, tout d'abord, qu'on ne rencontre, dans les Evangiles, tels que nous les avons, aucun texte qui soit en opposition avec cette doctrine ; par contre, on en rencontre plusieurs qui viennent la confirmer.

Saint Matthieu rapporte que Jésus, parlant de Jean-Baptiste et s'adressant à la foule, lui dit (chap. XI) :

9. – Qu'êtes-vous allés voir ? un prophète ! Oui, je vous le déclare, et plus qu'un prophète...

14. – Et si vous voulez comprendre, il est LUI-MÊME *Elie qui devait venir.* (Ipse est Elias.)

15. – Que celui qui a des oreilles, pour entendre, entende.

Quelque temps après, Jean-Baptiste est décapité par l'ordre d'Hérode, et Jésus s'exprime ainsi (S. MATTHIEU, XVII) :

10. – Et ses disciples l'interrogèrent disant : Pourquoi donc les scribes prétendent-ils qu'il faut qu'Elie vienne premièrement ?

11. – Et lui, répondant, leur dit : Elie, en effet, devait venir et rétablir toutes chose.

12. – Mais je vous le dis : *Elie est déjà venu*, ils ne l'ont pas reconnu et ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu...

Et l'Evangéliste prend soin d'ajouter :

15. – *Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il parlait.*

Ainsi, Jean-Baptiste est vivant, et Jésus, suivant l'Evangéliste, déclare que Jean est Elie lui-même ; Jean est mis à mort, et peu de temps après Jésus déclare qu'Elie est venu. Or, continue saint Matthieu, en vue de détruire toute équivoque, ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il parlait. Et s'ils le comprirent, c'est que certaines paroles non rapportées par l'Evangéliste leur avaient indiqué la pensée du Maître d'une manière précise.

Ou les mots n'ont pas de sens, ou ils signifient qu'aux yeux de Jésus, Elie et Jean-Baptiste formaient bien une seule et même individualité. Mais d'un autre côté, comme le corps de Jean-Baptiste ne pouvait être le corps d'Elie, Jésus a voulu dire et a dit que l'Esprit d'Elie, sa personnalité intelligente animait Jean-Baptiste, en d'autres termes qu'Elie avait été réincarné dans Jean-Baptiste.

Il est évident qu'au moment où saint Jean écrivait son Evangile, cette idée de la pluralité des existences avait cours, autrement comment expliquer ce passage du chapitre IX.

Jésus rencontre sur son chemin un aveugle de naissance, et ses disciples lui demandent :

2. – Maître, qui est-ce qui a péché ? Est-ce cet homme, ou son père, ou sa mère *pour qu'il soit ainsi né aveugle ?*

Remarquons tout d'abord que les disciples attribuaient l'infirmité de l'aveugle à une punition.

Cette observation faite, nous prenons l'affirmation telle qu'elle se présente et nous disons : dans l'Esprit de ceux qui interrogent Jésus, *la cécité a précédé la faute*. Or, il s'agit *d'un aveugle de naissance*. Donc la faute n'a pu précéder la naissance que tout autant qu'elle se réfère à une existence antérieure.

Et alors « s'explique cette idée *de pénitence, de faire pénitence* que l'on retrouve à chaque pas dans les Evangiles, les Actes, les Epîtres. *Faites pénitence*, disent-ils à l'envi, c'est-à-dire accomplissez *la réparation* à laquelle vous êtes condamnés comme incarnés.

Le plus grand obstacle que le système de la pluralité des existences ait rencontré, – système si logique qui seul explique tout ce qui sans lui est inexplicable dans notre humanité, – c'est le christianisme qui l'a élevé par la fausse interprétation qu'il a donnée au mot *résurrection*, en l'appliquant à cette *résurrection des corps*, qui, selon lui, doit précéder le Jugement dernier. – Nous allons voir que le sens attribué par le christianisme au mot *résurrection* est contraire au texte des Evangiles, et qu'il faut en revenir au sens spirite qui veut que la *résurrection* ne soit que la fin de la vie corporelle et la rentrée dans la vie normale qui est celle à l'état d'Esprit.

Le mot *ἀνάστασις* (anastasis), que saint Jérôme a rendu en latin par celui de *resurrectio*, signifie *l'action de se lever*, mais aussi *émigration, passage d'un endroit dans un autre*. C'est le christianisme qui lui a attribué le sens dans lequel il est pris.

La preuve de l'erreur commise, la preuve que le mot anastasis ne saurait être pris dans le sens que lui a donné l'Eglise va ressortir du texte suivant de saint Matthieu.

Les Sadducéens étaient une secte juive qui avait pris naissance dans le III<sup>e</sup> siècle avant Jésus. Ils niaient l'immortalité de l'âme et, par conséquent, la continuation de sa vie après la mort. Quelques-uns d'entre eux s'adressent à Jésus et lui posent une question pour l'embarrasser : – D'après la loi de Moïse, lorsqu'une femme devenait veuve et n'avait pas d'enfant, si le défunt laissait un frère, ce dernier devait l'épouser. Les Sadducéens supposent que sept frères se sont mariés successivement avec la même femme et ils demandent à Jésus (S. MATTHIEU, chap. XXII)

28. – Duquel des sept sera-t-elle la femme après la *résurrection*, car tous les sept l'ont eue ?

29. – Mais Jésus répondant, leur dit : Vous vous trompez, parce que vous ignorez les Ecritures et la puissance de Dieu.

30. – *Car après la résurrection*, les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de mari (*neque nubent, neque nubentur*) ; mais *ils seront comme les Anges de Dieu qui sont dans le ciel*.

De ce texte il résulte clairement d'abord que le mot *résurrection* ne saurait s'appliquer à la *résurrection des corps*, puisque l'Evangéliste fait dire à Jésus *qu'après la résurrection* les hommes seront *comme les Anges*. – Voyez ensuite à quelle singulière conséquence conduirait l'interprétation donnée par l'Eglise au mot *résurrection* appliqué au corps. Il est évident que, suivant elle, l'âme, au moment de la mort, abandonne son corps à la terre pour vivre désincarnée. Or si, lors de la *résurrection des morts*, elle devait reprendre son corps charnel, il en résulterait tout d'abord que l'être ainsi reconstitué ne serait plus *comme les Anges*, et que, d'un autre côté, il se trouverait placé dans une condition d'infériorité par rapport à ce qu'il était auparavant, puisqu'il serait revêtu de la matière et, par conséquent, il ne serait *plus comme les Anges*. La parole de Jésus ne serait donc pas exacte, ce que l'Eglise ne saurait admettre. Mais interprété suivant la doctrine spirite, le verset 30 du chapitre XXII de saint Matthieu devient parfaitement clair.

« *Après le retour à la vie spirite* (après la *résurrection*), les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de mari, car ils seront *comme les Esprits (anges) de Dieu qui sont dans le ciel*. »

Donc *la résurrection*, au témoignage de Jésus, n'est autre chose que le retour à la vie spirite qui peut être suivie de la mort à cette même vie, c'est-à-dire d'existences corporelles et de réparation.

Voilà comment un mot mal interprété a conduit l'Eglise à proclamer l'unité d'existence.

Etudions maintenant en elle-même cette admirable doctrine de la pluralité des existences proclamée dès le III<sup>e</sup> siècle par Origène, et ce qui peut, indépendamment de l'enseignement des Esprits, la démontrer à la raison.

A nos yeux, la preuve la plus irréfragable de sa vérité c'est, avant tout, qu'elle nous montre Dieu ce qu'il est : juste et bon, tandis que la doctrine qui proclame l'unité d'existence nous le montre cruel et inique ; – c'est que seule, elle explique ce qui, sans elle, est inexplicable : l'inégalité des conditions humaines.

Quoi ! dans l'ordre d'idées de l'unité d'existence, après une vie passée dans l'observance la plus parfaite de cette loi de tous les siècles, résumée dans la Loi du Sinaï, confirmée, complétée, commentée par Jésus, un homme, dans un moment de colère, commet l'une des plus grandes fautes, il est vrai, dont, suivant les Esprits, il puisse se rendre coupable : blasphème ! Et pour ce fait, résultat d'un instant d'oubli, il sera puni d'une peine *éternelle, infinie*, dans laquelle Dieu se complaira, suivant l'enseignement de l'Eglise, à réunir toutes les tortures inventées par les Démons ! – Plus de repentir efficace ; il sera condamné à tout jamais par ce Dieu au nom duquel Jésus est venu recommander à l'homme la charité et le pardon ; *par ce Dieu qui fera précisément le contraire de ce qu'il ordonne à sa créature d'accomplir pour mériter d'être pardonnée elle-même* ! Nous défions qui que ce soit d'appeler cela une punition ; c'est une vengeance et une injustice. – Or, la raison me dit que le nom de Dieu accolé à l'idée de vengeance et d'injustice est une profanation.

Nous irons plus loin, car nous prétendons que la création de l'homme dans les conditions de l'unité d'existence serait, de la part de Dieu, un acte de cruauté gratuite, puisque, du moment où connaissant en vertu de sa prescience que l'être qu'il pourrait ne pas créer sera éternellement malheureux, – par la faute de cet être, nous le voulons bien, – il le crée, néanmoins, Dieu fait là un acte plus horrible que jamais acte commis par aucun tyran.

On répondra sans doute avec l'enseignement catholique : Pour parler ainsi, il faut que vous ne compreniez pas ce que c'est *qu'offenser Dieu* ! Dieu est infini ; l'offense qui s'adresse à lui est donc infinie. Ne vous étonnez pas que la peine le soit également.

Mais c'est précisément parce que l'enseignement des Esprits fait mieux comprendre la grandeur de Dieu et en même temps notre petitesse d'atome vis-à-vis de lui, que nous raisonnons comme nous le faisons. Offenser Dieu ! ... nous !... Mais admettez-vous donc, pour que Dieu ait besoin de tirer vengeance de l'acte commis par sa créature, qu'il en ait éprouvé une atteinte quelconque ? Si vous l'admettez, en vérité, qu'est-ce donc que votre Dieu ! – Offenser Dieu !... Non, non, l'homme n'offense pas Dieu. En contrevenant à la loi qui lui a été donnée, *il fait tort à lui-même*, voilà tout, car il fait naître pour lui la nécessité d'une réparation et retarde son progrès.

L'offense, dites-vous, est infinie, parce que Dieu est infini.

Singulier raisonnement, ce nous semble ! Nous avons été habitués à croire que l'offense n'allait de valeur qu'à raison de celui qui la commettait. Que sommes-nous donc, par rapport à Dieu ? Beaucoup, s'il faut en croire la doctrine qui proclame l'éternité des peines... Suivant la doctrine chrétienne interprétée par les Esprits, un atome raisonnable, presque rien !

Combien est plus belle, plus logique, plus digne de Dieu, cette doctrine qui vient vous dire :

– Non, Dieu ne se venge pas de l'Esprit qu'il a créé et qui contrevient à la loi qu'il a reçue, car *cette loi n'a qu'un but* : le mettre à même de justifier une récompense. – Non, l'Esprit n'offense pas Dieu en contrevenant à cette loi, il ne porte préjudice qu'à lui seul. – Le Créateur ne pouvant être offensé par sa créature n'a point à punir l'Esprit. Mais suivant que l'Esprit a manqué plus ou moins gravement à la loi qui lui avait été donnée, qu'il a augmenté plus ou moins sa dette, Dieu

lui impose *une réparation plus ou moins grande*, ce qui est bien différent, puisque cette réparation, *toute dans l'intérêt de l'Esprit*, doit permettre à celui-ci de s'acquitter plus promptement devant la justice de Dieu.

Mais, objectera-t-on, en substituant de pareilles croyances aux croyances proclamées par l'Eglise, le spiritisme ne tend à rien moins qu'à bouleverser la société. Comment ! la crainte de l'enfer éternel avec ses supplices ne suffit pas à arrêter l'homme ; que deviendra l'ordre social lorsqu'il n'aura plus pour le protéger la crainte d'une peine éternelle ?

Nous répondrons, tout d'abord, que nous ne sachions pas que Dieu ait pris conseil de sa créature pour décréter les lois auxquelles sa justice a cru devoir la soumettre. Il suffit, quant à nous, que Dieu les ait édictées pour être certain qu'elles sont justes. Si vous doutez de leur existence, interrogez, ou faites interroger les Esprits pour savoir ce qu'il faut penser des peines éternelles.

Quant à l'appréhension de voir s'écrouler l'édifice social, si la crainte de ces peines n'est pas là comme une sorte d'épouvantail, afin de tenir en respect les méchants, nous dirons : Si l'homme ne croit plus à votre enfer, c'est que son intelligence, autrefois asservie, brisant ses chaînes et prenant son essor, a compris que des pénalités éternelles pour la faute d'un moment équivalent à ces contes de croque-mitaine que sa mère lui contait dans son enfance, afin de le faire tenir tranquille. – Alors il en est arrivé à rire de l'enfer à cause de son exagération même, et il a eu raison. – Mais ce en quoi il a eu tort, c'est de ne plus croire à une réparation, à cette réparation dont les Esprits souffrants lui raconteront les douleurs et que le spiritisme, seul, vient lui présenter comme étant dans son intérêt, car de même que la faim incite l'homme au travail, la souffrance incite l'Esprit au repentir, puisque le repentir en amènera la cessation.

Croyez-vous donc que les Esprits soient les premiers à vous dire : l'Enfer n'existe pas. – Alors écoutez saint Jérôme, l'auteur de la Vulgate, le secrétaire du pape Damase, écrivant dans les dernières années du IV<sup>e</sup> siècle : « ... Tels sont les motifs sur lesquels s'appuient ceux qui veulent faire entendre *qu'après les supplices et les tourments, il y aura le pardon et le repos. C'est là ce qu'il faut cacher quant à présent à ceux à qui la crainte est utile, afin que, redoutant les supplices, ils s'abstiennent de pécher.* » (*Quæ nunc abscondenda sunt ab his quibus timor est utilis, ut dum supplicia reformidant, peccare desistant.*)

Quand on lit un pareil texte, on se demande comment l'homme qui, pendant qu'il écrivait ces lignes, traduisait en même temps les Evangiles en latin, n'a pas trouvé le moyen, puisqu'il ne craignait pas d'en modifier le texte (*qui audeam aliquid in veteribus libris corrigere*, dit-il, dans ses Préfaces), d'effacer du texte de saint Matthieu « *le feu éternel, le supplice éternel*<sup>76</sup> » et « *ces grincements de dents* » sur lesquels il revient avec complaisance puisqu'il en parle, à quatre fois différentes<sup>77</sup>. Ne devait-il pas prévoir qu'un jour la raison révoltée contre un pareil dogme, contre cette insulte faite à Dieu, renverserait le mot célèbre de saint Augustin, et s'écrierait : Non, non, je ne crois pas, parce que cela est absurde.

La doctrine que l'Eglise a, pendant tant de siècles, imposée au monde chrétien se trouve donc aujourd'hui dépourvue de sanction, et c'est avec une répugnance extrême, il faut le reconnaître à leur honneur, que ceux qui sont appelés à la défendre prononcent encore le mot d'enfer éternel. – Mais cette sanction qui manque à l'enseignement chrétien tel qu'on nous l'a fait, sera rendue à l'enseignement chrétien rétabli sur ses véritables bases par les Esprits, lorsque le spiritisme, s'adressant uniquement à la raison de l'homme, se bornera à lui dire :

– Ne crois pas à l'aveugle, mais interroge toi-même les Esprits, et ils te feront connaître la souffrance de ceux qui, ayant contrevenu d'une façon grave à la loi qui leur a été donnée,

---

<sup>76</sup> Matth., XXV, 41, 46.

<sup>77</sup> Matth., VIII, 12 ; XIII, 50 ; XXII, 12 ; XXIV, 51.

reviennent dans le monde des Esprits avec une réparation non accomplie ou même avec leur dette augmentée. Vois sortir de tes doigts ou de ceux du Médium que tu auras choisi l'expression de la douleur qu'ils ressentent <sup>78</sup>. Dans ces conversations d'outre-tombe, il n'y aura aucun intermédiaire entre l'Esprit et toi. Écoute-le donc, et profite de son enseignement.

Assurément, voici déjà bien des preuves à l'appui de la doctrine de la pluralité des existences enseignée par les Esprits. L'inégalité des conditions humaines, ces dispositions plus ou moins vives que nous constatons en chacun de nous et que nous qualifions du nom de PASSIONS, dispositions qui nous incitent à faire tel ou tel acte, vont apporter un nouveau témoignage en faveur de la vérité de cette doctrine.

Dieu est juste, puisqu'il est Dieu ; cela ne se discute pas.

Si Dieu est juste, nous prions les négateurs de la pluralité des existences de répondre aux questions suivantes :

Pourquoi y a-t-il des peuples civilisés plus accessibles que d'autres au progrès, et des peuples à l'état rudimentaire, comme ceux de l'Océanie ?

Pourquoi avons-nous eu le bonheur de naître en France, où le progrès de l'Esprit est évidemment plus facile, puisque l'intelligence y est plus développée par l'instruction, plutôt que dans le fond de la Laponie ?

Pourquoi, dans notre France elle-même, y a-t-il des hommes placés dans des conditions si différentes, conditions qui, pour les uns, rendent plus facile, pour les autres plus difficile leur avancement intellectuel et moral ?

Pourquoi celui-ci se trouve-t-il, par sa naissance même, dans une situation qui permet, *s'il le veut*, à ses aptitudes de se développer, de servir à son progrès ; tandis que celui-là naît, vit et meurt dans un milieu qui constitue un obstacle incessant à ce progrès ?

Pourquoi cet enfant apporte-t-il en naissant des aptitudes extraordinaires pour telle ou telle science ? Où les a-t-il puisées <sup>79</sup> ? Pourquoi cet autre sent-il en lui une sorte de force intérieure qui le porte au mal ? Pourquoi ces petits génies ? Pourquoi ces petits monstres ?

Qui donc pourrait admettre que tout cela soit un effet du hasard, ce Dieu de ceux qui n'en reconnaissent pas ! Pensez-vous donc que le créateur qui a posé des lois en vertu desquelles tel animal, telle plante doit vivre sous certains climats, dans certaines conditions, reste étranger à la naissance de l'homme dans tel pays et dans telle situation ; qu'en d'autres termes, Dieu ne fasse pas pour sa créature raisonnable ce qu'il fait pour ses créations animales et végétales ?

Le simple raisonnement, nous dirons plus, le simple bon sens nous dit qu'il faut un motif à cette diversité de situations faites à l'homme.

Les négateurs de la pluralité des existences répondront par les mots de *grâce, d'élus, de prédestinés* qui sont autant d'insultes faites à la justice de Dieu.

Le spiritisme dira :

– Je vous apporte, ou plutôt je vous rends, avec la connaissance de la grande loi des incarnations successives, l'explication de toutes ces questions insolubles sans moi.

« L'erreur qui a donné naissance à toutes les autres, c'est que vous croyez avoir été créé homme, tandis que vous avez été *créé* Esprit. – Mais pourquoi l'Esprit est-il *descendu* à un degré

---

<sup>78</sup> Les Esprits qui sont soumis à des réparations graves croient même à la perpétuité de leur souffrance. Lorsque le Médium est parvenu à inciter en eux le repentir, le premier allègement apporté à leur souffrance est presque toujours le retour à l'espérance.

<sup>79</sup> Ce phénomène des aptitudes innées se produit surtout dans le cas de deux incarnations, l'une rapprochée de l'autre, la première n'ayant abouti qu'à un résultat nul, et le même Esprit revenant dans le monde spirite avec le même acquis et la même dette.



inférieur ? Pourquoi est-il *tombé* à l'état d'incarnation ? Pourquoi cette *chute* ?

Parce qu'à un moment de son existence, il a contrevenu à la loi qu'il avait reçue et dont l'exécution plus ou moins parfaite devait légitimer un progrès plus ou moins rapide ; – qu'à la suite de cette faute qui, pour ainsi dire, l'a constitué débiteur vis-à-vis de la justice divine, Dieu l'a soumis à une difficulté supplémentaire, – afin de mettre l'Esprit en mesure d'acquitter plus rapidement sa dette, il l'a incarné, et il l'incarnera à nouveau, dans la situation mathématique qu'il aura méritée, jusqu'à ce qu'il soit quitte de la réparation encourue. – L'incarnation de l'Esprit, voilà donc l'explication de ce que l'on a appelé *la chute de l'homme, la chute des anges*, deux expressions pour signifier une seule et, même chose. Voilà encore l'explication de ce *péché originel* qui, interprété comme l'a fait l'Eglise, serait la négation de la justice de Dieu. »

Nous avons écrit sous la dictée d'un Esprit la phrase suivante : « Votre monde est un reflet des nôtres ; votre loi un reflet de la nôtre ». Appliquons ce principe à la doctrine des incarnations successives, nous dirons :

Un homme commet un crime, il est frappé d'une peine afflictive et infamante ; il commet un délit, il est frappé d'une peine correctionnelle. Le châtement est inégal, comme l'incarnation de l'Esprit dans des mondes ou des conditions différentes sera inégale elle-même. – Si, dans sa prison, le condamné s'amende, témoigne du repentir, il obtiendra d'abord une commutation, une réduction de peine, puis sa grâce complète. – L'incarnation est, pour l'Esprit, ce qu'est la pénalité pour l'homme. Si l'Esprit se repent et s'amende, il obtiendra, comme le condamné, une réduction de peine et sa grâce entière, lorsqu'il l'aura méritée.

Nous, avons entendu faire contre cette grande loi de réparation à laquelle est soumis l'Esprit l'objection suivante : Pourquoi Dieu ne nous laisse-t-il pas le souvenir de nos incarnations précédentes ? Cette question, nous l'avons posée à un Esprit, et voici la réponse que nous avons obtenue. Sans doute, nous l'eussions désirée plus complète. Si elle ne l'est pas davantage, c'est à notre infériorité même que nous le devons, car, nous l'avons dit plusieurs fois, s'il suffisait au Médium de demander pour tout obtenir, quel serait donc le mérite et, partant, l'utilité de l'incarnation ?

« Tu examines cette question, comme tant d'autres, au point de vue de l'intelligence humaine, c'est-à-dire de l'Esprit qui se trouve lui-même dans un état d'exception. Pour l'apprécier sainement, il faudrait que tu fusses placé dans la condition inverse. Cependant je répondrai autant qu'il m'est possible de le faire à la question posée : pourquoi l'incarné n'a-t-il pas le souvenir de ses existences passées ? Sa réparation serait rendue plus facile, puisqu'il saurait ce qu'il a à réparer.

Sans doute, la réparation lui serait ainsi rendue plus facile ; mais, par cela même, il y aurait inefficacité de réparation. En effet, l'incarné n'aurait plus son libre arbitre, puisque son souvenir serait un enseignement qui influencerait ses actes : il lirait dans ses vies passées ce qu'il devrait faire ou ne pas faire dans sa vie présente, et alors il n'y aurait plus de mérite pour lui et, par conséquent, plus de réparation.

D'un autre côté, as-tu bien songé à ce que seraient les mondes d'incarnation avec le souvenir des existences précédentes ? Quelle serait donc la limite de ce souvenir ? Comment pourrait-il être personnel à l'individu ? Est-ce que si l'incarné avait la mémoire pour lui, il ne devrait pas l'avoir pour les autres, puisque, sans cela, il ne pourrait relier ensemble les actes de sa vie auxquels d'autres auraient été mêlés ? Alors, que deviendrait donc votre monde ? Un monde semé, il est vrai, de quelques rares affections, mais peuplé de haines et livré aux vengeances.

Sois-en bien assuré, tout cela est dans l'intérêt de l'incarné : il lui suffit que les passions auxquelles il est soumis révèlent à sa conscience la nature de la réparation qu'il a encourue. »

Cette réponse nous a paru évidente.

## CHAPITRE IV - PLURALITÉ DES MONDES HABITÉS

*Le spectacle d'une belle nuit. – Nombre illimité des astres. – Ils n'ont pas été créés en vue de la Terre. – Ils ont une existence propre. – Conséquences qui ressortent de la pluralité des mondes habités. – La solidarité des Esprits et la solidarité des corps.*

Avant d'être spirite, alors qu'ignorant le pourquoi de la création de l'homme je ne voyais en moi qu'un être doué de raison jeté sur la Terre sans savoir pourquoi, l'âme des causes qui ont le plus contribué à me lancer dans les erreurs que j'ai avouées au commencement de ce livre, c'est, sans contredit, le spectacle d'une belle nuit, comme aujourd'hui le même spectacle est précisément l'une des plus puissantes confirmations de la foi qui m'anime.

Voici, me disais-je, des astres en nombre infini, dont, pour quelques-uns seulement, la science est parvenue à calculer la distance. Voici Neptune, une simple planète, sœur de notre Terre, qui roule à 1 milliard 147 millions de lieues de nous. Voici l'Etoile polaire dont la distance est de 170 trillions 392 millions de lieues, chiffre tellement vertigineux qu'il ne représente plus rien à notre intelligence bornée. Mais à des centaines de milliards de lieues plus loin se trouvent d'autres Etoiles, c'est-à-dire d'autres soleils autour desquels circulent d'autres planètes dont la lumière reflétée n'a pas assez de puissance pour se révéler à nos yeux, aidée des instruments les plus perfectionnés ! – Quoi ! ces astres que nous ne connaissons même pas ne seraient pas habités ! Pour admettre une pareille hypothèse, il faudrait admettre aussi qu'ils ont été créés à notre intention, en vue de nos besoins. Mais de quelle utilité nous sont-ils donc, à nous, membres de l'humanité terrestre, puisque la raison seule me dit qu'ils existent ?

D'où je concluais : tous ces mondes possèdent une vie indépendante de celle du monde auquel nous appartenons ; ils ont des êtres intelligents qui les peuplent, et il suffit à ma raison, pour être certain qu'ils en ont, qu'il soit logique qu'ils en aient. – Et je concluais encore : du moment où ces mondes sont habités, comment admettre le Christianisme tel qu'on nous l'a fait, le Christianisme reposant sur une orgueilleuse insanité, sur la Divinité de Jésus, sur l'Incarnation de Dieu <sup>80</sup> !

---

<sup>80</sup> La condamnation de Galilée n'a pas eu d'autre motif que la crainte de voir disparaître le Christianisme tel qu'il est enseigné, sous la croyance à la pluralité des mondes habités. Aussi, lorsque l'illustre Gassendi se prit à développer le système que Galilée avait à peine osé effleurer, un prêtre de son intimité, le P. Le Cazre, recteur du collège de Dijon, chercha-t-il à l'arrêter dans cette voie en lui adressant la lettre suivante : « Songe moins à ce que tu penses qu'à ce que penseront la plupart des autres qui, entraînés par ton autorité, se persuaderont que le globe terrestre se meut parmi les planètes... De là s'élèveront des doutes sur la Genèse qui dit que la Terre a été faite avant les astres, et que ces derniers n'ont été créés que le quatrième jour pour illuminer la Terre et mesurer les saisons et les années. Par suite, toute l'économie du Verbe incarné et la vérité évangélique seront rendues suspectes. Que dis-je ? il en sera ainsi de toute la loi chrétienne elle-même, qui suppose et enseigne que tous les astres ont été produits par le Dieu créateur, *non pas pour l'habitation d'autres hommes ou d'autres créatures, mais seulement pour éclairer et féconder la Terre.* Tu vois donc combien il est dangereux que ces choses soient répandues dans le public, surtout par des hommes qui, par leur autorité, paraissent en faire foi. Ce n'est donc pas sans raison que, dès le temps de Copernic, *l'Eglise s'est toujours opposée à cette erreur*, et que, tout dernièrement encore, non pas quelques cardinaux, comme tu dis, mais le chef suprême de l'Eglise, par un décret pontifical, l'a condamnée dans Galilée et a très saintement défendu de l'enseigner à l'avenir de vive voix ou par écrit. » (Flammarion : *Pluralité des mondes habités.*) La doctrine de la pluralité des mondes habités que conteste le P. Le Cazre dans sa lettre à Gassendi, c'est la même doctrine que conteste aujourd'hui la doctrine catholique et par les mêmes arguments. Aujourd'hui, comme du temps de Gassendi elle la regarde comme opposée à la Genèse sans sens.

C'est alors que, repoussant ces croyances nées de l'orgueil insensé de l'homme, cherchant un motif plausible à sa création et n'en trouvant pas, j'en étais arrivé logiquement, fatalement, à croire que tout s'éteignait avec moi. On me dira peut-être que la doctrine chrétienne s'est modifiée depuis Gassendi ; quelle n'oblige plus à croire que le Terre soit le seul monde peuplé de créatures intelligentes ; que les plus avancés des orateurs chrétiens, devançant prudemment l'objection, ou reconnaissant l'impossibilité pour eux d'en triompher, proclament, ou du moins seraient disposés à admettre la possibilité de l'habitation des mondes. Mais sans entrer dans d'inutiles discussions, nous nous bornons à faire appel au simple raisonnement et à dire à nos contradicteurs : Alliez, si vous le pouvez, avec la coexistence d'un nombre infini de mondes, la nécessité d'un Dieu se faisant homme dans le nôtre pour racheter notre humanité des fautes qu'elle a pu commettre ! – Alliez la justice de Dieu avec cette faveur accordée à la Terre, et qui ne le serait pas aux autres mondes, et si la même faveur, ou plutôt la même justice doit être réservée à tous, osez supputer les milliards de siècles pendant lesquels celui que vous avez osé appeler l'Homme-Dieu doit souffrir et se trouver éloigné de la gloire du Père.

Oui, dans ces temps d'obscurantisme que la doctrine catholique a si largement contribué à créer, et dont elle est si bien parvenue à propager la durée jusqu'à nos jours ; à cette époque où l'on enseignait que le soleil était *aussi grand que le Péloponnèse* ; où l'on croyait que les cieux formaient une sorte de voûte dans laquelle les astres étaient pour ainsi dire incrustés, on a pu faire admettre que les astres n'existaient qu'en vue de la Terre réputée en constituer le centre. Mais ce que l'on ne concevrait plus aujourd'hui, avec le progrès de l'astronomie, avec les développements de la science, c'est qu'un seul homme après s'être donné la peine de réfléchir, osât encore professer le système d'un monde unique habité.

La conviction à laquelle j'étais arrivé, bien avant d'être spirite, en détruisant par sa base la doctrine qui s'appuie sur la divinité de Jésus, l'ignorance du but de ma création, m'avaient amené par une pente fatale à croire à l'anéantissement de mon être au moment de la mort, à ne croire à rien qu'à Dieu. – Mais l'enseignement spirite est venu qui, en illuminant ma raison ; en répondant à mes doutes anciens ; en me montrant d'où je viens, ce que je suis, où je vais ; en m'expliquant, dans les limites, malheureusement bien restreintes de ce que j'ai mérité de connaître, tout ce qui, jusque-là, demeuré incompréhensible pour moi ; en me laissant entrevoir cette merveilleuse solidarité de l'atome avec l'atome, de chaque objet créé avec le reste de la création, des mondes avec les mondes, enfin de tous les Esprits entre eux, m'a donné ces croyances que je m'efforce de faire passer en vous parce qu'elles me rendent parfaitement confiant dans un avenir qui, il y a quelques années à peine, me paraissait encore si plein d'obscurité.

Oui, je crois à la pluralité des mondes habités comme à mon existence elle-même ; j'y crois comme à un axiome de mathématiques et j'y croirai tant que l'on n'aura pas opposé une réponse péremptoire à l'argument ci-après que je puise dans la communication qui m'a été faite par un Esprit : « Oui, mon fils, tous les mondes sont peuplés de créatures intelligentes et je n'en veux qu'une preuve : c'est que Dieu apparaît plus grand, les mondes étant habités, que les mondes étant inhabités. Donc, ils sont habités, car autrement Dieu ne serait pas Dieu, puisque l'intelligence de la créature aurait pu concevoir quelque chose de plus grand que l'œuvre de son créateur et, par conséquent, que son créateur lui-même. »

Si tous les mondes sont habités par des créatures intelligentes, par des créatures susceptibles de récompense et de punition, nous le demandons, comment cet atome dans l'infini que nous appelons la Terre, aurait-il seul bénéficié de la venue de Dieu, et d'une doctrine qui seule peut assurer le bonheur de l'homme pendant l'éternité ? Combien est plus grandiose, plus logique et

plus vraie cette magnifique pensée, si magnifiquement exprimée par un Esprit : « Deux grandes lois président au gouvernement des mondes : la charité et l'attraction, et toutes deux viennent se résumer en une seule : la solidarité. – La charité est la solidarité des Esprits ; l'attraction est la solidarité des corps. »

## CHAPITRE V - CE QUI, DANS L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN NE S'EXPLIQUE QU'A L'AIDE DU COMMENTAIRE SPIRITE

*Les diverses révélations<sup>81</sup> ne sont qu'un enseignement de plus en plus complet d'une loi immuable s'appliquant à l'universalité des mondes. – La différence des révélations est dans la différence de l'enseignement destiné à nous mettre à même d'exécuter plus parfaitement cette loi, et dans la forme de la manifestation de l'enseignement. – La chute des anges. – La chute de l'homme et le péché – L'ange gardien. – Le Purgatoire. – Le langage des Paraboles. – L'enseignement des Apôtres.*

Nous allons aborder tout à l'heure la question de Jésus, de sa nature, de sa mission, de son enseignement. Mais il nous paraît utile de préparer le lecteur à ce qu'il va lire, en lui démontrant dès ce moment, par quelques exemples, combien sont fondées les déclarations des Esprits<sup>82</sup>, affirmant que leur mission est de rétablir l'enseignement de Jésus sur ses VÉRITABLES assises. — Prouvons donc, à l'appui de leur affirmation, que certains des dogmes du Christianisme ne s'expliquent que par le commentaire spirite ; prouvons ensuite que, dans les Livres canoniques, le mot Esprit ne peut être pris que dans le sens spirite. – Lorsque nous serons arrivés à faire ces deux preuves, nous serons bien près d'avoir démontré que la doctrine spirite n'est autre que la doctrine chrétienne dégagée des erreurs que les siècles d'ergotage qu'elle a traversés ont entassé sur elle.

Nous avons dit que, dès son apparition sur la Terre, l'homme avait été en rapport (très probablement par la pensée seulement) avec les Esprits non incarnés, notamment avec un Esprit familial (l'Ange gardien de la doctrine catholique), qui est plus particulièrement en relation avec chacun de nous ; nous avons ajouté que le degré d'élévation de cet Esprit est proportionnel à celui de l'incarné, et qu'il est intéressé à faire progresser ce dernier afin de mériter de progresser lui-même. D'où il suit qu'entre l'humanité terrestre et les humanités désincarnées, il y a une révélation incessante provenant d'innombrables révélations individuelles entre des mondes qui se complètent.

Mais à différentes époques de l'humanité Terrestre, Dieu a permis que certains hommes reçussent, sous une forme spéciale, les communications des Esprits, et que ces communications prenant particulièrement, aux moments de transformation, un caractère plus général, se produisissent sous la forme de phénomènes. C'est là, nous le démontrerons, ce qui est arrivé notamment à la venue de Jésus, et ce qui arrive de nos jours d'une manière plus parfaite, puisque nous ne trouvons, dans l'histoire, aucune trace de communications par le moyen de l'écriture.

Est-ce à dire qu'il y ait eu plusieurs *Révélation*s apportant à l'homme des règles différentes ? Nullement. Les révélations ont toutes eu un but unique : le progrès des Esprits incarnés. Comment ? En leur enseignant le moyen d'exécuter *d'une façon de plus en plus parfaite la loi*

---

<sup>81</sup> Nous tenons à ce qu'il soit bien entendu, et c'est pour cela que nous le répétons ici, que nous n'employons pas le mot Révélation dans le sens que l'Eglise donne à ce mot. Pour nous, la Révélation est un enseignement donné par *des moyens naturels* exigeant, comme tout enseignement, un travail, un effort de la part de celui qui le reçoit. A nos yeux, la découverte d'une invention n'est que la révélation méritée par le travail d'une chose matérielle, comme la découverte d'une grande loi philosophique n'est que la révélation méritée d'un principe pouvant servir au développement moral de l'humanité.

<sup>82</sup> Voir chapitre 1<sup>er</sup>.

*immuable des humanités*, applicable dans son principe à tous les mondes. Ces révélations ont varié seulement quant A LA FORME de leur manifestation et AUX DÉTAILS de l'enseignement mis successivement en rapport avec le degré d'avancement intellectuel et moral des Esprits qui le recevaient.

« Mis en rapport avec leur degré d'avancement intellectuel disons-nous. – Un exemple fera saisir notre pensée.

Voici deux élèves, l'un de quatrième, l'autre de rhétorique, auxquels on explique un passage de Virgile. Il est évident que, pour tous deux, c'est le même texte, qui sera l'objet des commentaires du professeur. Mais celui-ci fera-t-il ressortir de la même manière, pour l'élève de quatrième et pour l'élève de rhétorique, les beautés de l'auteur latin ?... Non, car le premier ne comprendrait pas certaines explications que le second saisirait parfaitement. Pourquoi ? Parce que le premier n'aura pas la somme d'instruction préalable qui lui serait nécessaire pour apprécier ce qui sera compris par l'autre.

Ce qui est vrai, dans ce cas, est également vrai dans celui de la révélation telle que nous l'entendons, car les diverses révélations accordées à l'homme ne constituent pas des lois différentes, mais uniquement *des commentaires plus parfaits d'une loi immuable s'appliquant à l'universalité des mondes*. Voilà pourquoi Jésus a pu dire : Je ne suis pas venu détruire la loi (du Sinäi), *mais la compléter*. (Non veni solvere legem, sed adimplere.)

« Mis en rapport avec le degré d'avancement *moral* des Esprits incarnés », avons-nous ajouté, car autrement la loi de réparation qui est imposée aux incarnés serait violée, puisque leur progrès ne serait plus leur œuvre, mais celui des Esprits qui leur auraient révélé des choses auxquelles ils n'auraient pas encore mérité d'atteindre.

Dans une révélation, il faut donc distinguer deux choses : *l'enseignement* en lui-même et *le mode de transmission* de l'enseignement. – Nous verrons bientôt si *l'enseignement* qui nous est apporté par les esprits est conforme à celui de Jésus ; si le *mode de transmission* de leur enseignement est le même que celui auquel les livres canoniques font allusion et qui se développa après la mort du Maître. – Si nous arrivons à démontrer que les agents de l'enseignement spirite du XIXe siècle ne sont autres que les agents de l'enseignement chrétien des Ier et IIe siècles, nous aurons prouvé qu'aux uns comme aux autres s'appliquent ces paroles que saint Jean met dans la bouche de Jésus (chap. XIV).

26. — Mais le Paraclet (l'Esprit saint<sup>83</sup>) que mon Père enverra en mon nom, vous instruira de tout et vous rappellera les choses que je vous aurai dites.

Le spiritisme vient, en effet, les rappeler, mais, en même temps, il vient chasser les vendeurs du temple et réduire à néant les erreurs accumulées depuis des siècles en montrant à l'homme les moyens de ramener la doctrine de Jésus à sa simplicité sublime.

Afin, d'éviter au lecteur de nombreuses et fatigantes recherches, nous avons pris le parti, lorsque nous aurons à citer des textes des Livres canoniques, de reproduire le passage en entier, ce qui

---

<sup>83</sup> J'ai traduit littéralement d'après la Vulgate, mais il saute aux yeux que les mots (l'Esprit saint) doivent être placés entre parenthèses, et qu'ils sont une addition faite par un copiste quelconque qui a voulu fournir aux chrétiens hébraïsants le commentaire du mot grec παρακλητος (Paracletos) qui a été employé par saint Jean. La texture de la phrase le prouve en latin ; elle le prouve encore plus en grec : ὁ δὲ παρακλητος τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον. C'est là le texte que Lemaistre de Sacy a traduit ainsi : « Mais le Consolateur qui est le Saint-Esprit ». Nous consacrons un chapitre à expliquer ce qu'était l'Esprit-saint pour les premiers chrétiens ; mais disons tout de suite que le mot grec *Paracletos* n'a jamais voulu dire en grec *consolateur*, mais *défenseur*, *avocat*, *intercesseur*, *exhortateur*, en d'autres termes Esprit gardien. Nous verrons que c'est là le sens que les premiers chrétiens donnaient aux mots Esprit saint. (Voir la note du n° 200.)

nous permettra, chemin faisant, de signaler un certain nombre d'erreurs de traduction<sup>84</sup>, voire même de suppressions. Nous aurions désiré pouvoir nous servir pour ces citations du texte latin, ou mieux encore du texte grec, puisque nous n'aurions pas eu, dans ce cas, à subir la traduction du grec en latin, mais ce système aurait eu l'inconvénient de restreindre le nombre de ceux qui nous liront. – Nous avons dû, en conséquence, recourir au texte français en ayant soin de le comparer avec le texte latin et le plus souvent avec le texte grec.

Et maintenant, passons en revue certains enseignements de l'Eglise qui ne deviennent intelligibles qu'à l'aide de l'explication qu'en apporte la doctrine spirite.

### *La chute des Anges*

Bornons-nous à faire remarquer, car nous avons déjà donné l'explication de cette croyance, que nulle part dans les Evangiles il n'est question de ce que la tradition chrétienne a appelé la chute des Anges. On ne saurait donc y voir que la réminiscence d'une tradition ancienne venue de l'Inde à Babylone, recueillie par les Hébreux pendant leur captivité, consignée par Job, par Isaïe, par Ezéchiel dans leurs écrits et transmise au Christianisme par les premiers Juifs qui embrassèrent la doctrine de Jésus, puisqu'il y est fait allusion dans la seconde Epître de saint Pierre (II, 4).

Cette chute des Anges, dont on avait eu besoin pour créer les Démons, est maintenant facilement explicable, puisque, dans le langage des premiers chrétiens, le mot *Ange*, sans qualificatif, était synonyme d'*Esprit*, également sans qualificatif. La chute des *Anges* équivaut donc à la chute de *l'Esprit* coupable d'infraction à la loi à laquelle il est soumis, infraction qui a rendu nécessaire la réparation qu'il accomplit à l'état d'incarnation. – C'est ce qu'explique la première cérémonie qui fait le Chrétien : le Baptême. Elle a pour but, comme les ablutions des Indous dans les eaux du Gange, de rappeler à l'homme qu'il a à se laver d'une faute antérieure et personnelle. Mais, pour lui maintenir ce sens, il eût fallu admettre le principe de la pluralité des existences, et alors les successeurs de Jésus ont modifié l'allégorie en disant : le Baptême est l'effacement d'une faute originelle... de la faute d'Adam dont tous ses enfants ont hérité.

### *La chute de l'homme et le péché originel*

Voici un nouveau point de la doctrine chrétienne que, seul, l'enseignement spirite parvient à faire comprendre. La chute de l'homme n'est autre que la chute de l'Ange et, par conséquent, que la chute de l'Esprit.

Mais, à côté de cette chute de l'homme, vient se placer dans l'enseignement chrétien la croyance à un péché originel par lequel on a cherché à expliquer ces dispositions qui incitent l'homme à faire plus particulièrement telle action mauvaise.

Avons-nous besoin d'insister sur ce qu'il y a de véritablement odieux dans ce dogme issu des

---

<sup>84</sup> Exemple du danger des traductions que l'on érige en interprétations. Les trois éditions françaises des Evangiles que j'ai sous les yeux traduisent ainsi le verset 55 du chapitre VIII de saint Luc, où il est question de la fille de Jaïr que Jésus rappelle à elle : *Et son âme retourna dans son corps*, disent-elles, laissant entendre qu'il y avait réellement mort, par conséquent acte surnaturel. Or, la Vulgate dit : *Et reversus est spiritus ejus* (et son Esprit revint). C'est comme si nous disions en français elle reprit ses Esprits. Ce sens est, en effet, le véritable, car si l'on se reporte au texte grec, on lit : *καί ἐπέστρεψεν τό πνεῦμα αὐτης*. Or le verbe *ἐπιστρεφομαι*. (*Epistrefomaï*) veut dire : revenir à résipiscence, revenir à soi-même. Pour le vérifier, il n'y a qu'à ouvrir un dictionnaire. Voilà comment, d'un acte naturel, on arrive à faire un miracle et, qui plus est, à le faire malgré la déclaration de Jésus : « ne pleurez point ; cette fille n'est pas morte, mais elle dort ». Autrement dit elle est en léthargie.

siècles de discussion et d'ergotage qui ont suivi la mort de Jésus ; – dans ce dogme qui nous représente comme responsables devant Dieu, souveraine justice, d'un fait complètement indépendant de notre volonté !

Dans ce dogme, le spiritisme trouve encore un souvenir faussé de la *chute de l'Esprit*, car il nous montre comment, avant notre incarnation, nous avons pu avoir une *faute originelle* à effacer, et comment cette faute est *nôtre* et non le fait de celui que l'Eglise appelle notre premier père<sup>85</sup> ; – il nous fait comprendre également pourquoi nous n'avons pas tous les mêmes penchants ; pourquoi ces penchants sont plus ou moins violents ; – il nous fait connaître encore que ces propensions que nous désignons sous le nom de *Passions* sont la trace du *péché originel* de chacun de nous, c'est-à-dire d'une faute commise dans une existence précédente ; – il nous dit que ces passions constituent précisément la difficulté contre laquelle chacun de nous doit établir la lutte ; – que sortant triomphants de cette lutte, nous arriverons à les atténuer, ce qui est tout naturel, puisque la réparation se trouvera par cela même amoindrie ; – qu'en nous y abandonnant, au contraire, elles deviendront de plus en plus violentes, ce qui sera tout aussi naturel, puisque, de jour en jour, s'augmentera le passif que nous aurons à racheter.

Avec le système des incarnations successives, quoi de plus simple, quoi de plus rationnel que toutes ces choses sur lesquelles on a tant disserté, écrit tant de volumes, pour arriver à quoi ?... A une négation de la justice de Dieu ! Que penserait-on aujourd'hui d'un juge qui condamnerait un homme à mort sous prétexte qu'il y a 6.000 ans (bien entendu, nous ne discutons pas ce chiffre), l'un des aïeux de cet homme aura commis un meurtre ? – Il n'y aurait qu'un cri dans le monde : qu'on l'envoie à Bedlam ou à Charenton ! Et, en effet, ce serait la seule chose raisonnable à faire. – Et, cependant, n'est-ce point quelque chose de plus odieux encore que l'enseignement de l'Eglise, avec son péché originel, prête à la souveraine justice de Dieu<sup>86</sup>.

### *Le Purgatoire*

Nous demanderons où l'Eglise a pris ce dogme. En a-t-elle trouvé trace dans les Evangiles qui devraient être la seule règle de ses enseignements, puisqu'elle les a choisis parmi tant d'autres comme renfermant la vérité ? – Nullement. – Ni de près, ni de loin, il n'en est fait mention.

Le Purgatoire serait-il donc une pure invention de l'Eglise, qui aurait reculé devant l'énormité de l'Enfer appliqué à des fautes qu'elle reconnaissait elle-même ne pas le mériter ? – Nullement encore, le Purgatoire est au contraire la vérité : – c'est, le temps de l'incarnation, et, par conséquent, de la réparation.

Pourquoi donc les Pères des premiers siècles n'ont-ils pas voulu proclamer le véritable Purgatoire

---

<sup>85</sup> Ce qui témoigne que la légende d'Adam est encore un emprunt fait à l'Inde, c'est que ce nom dérive de la plus ancienne des langues : le sanscrit. Adama, en sanscrit, veut dire, en effet, le premier homme. Cette légende, Moïse l'a recueillie en Egypte. Seulement il l'a transformée en la dénaturant.

<sup>86</sup> Veut-on savoir comment certains théologiens expliquent la transmission du péché originel, d'Adam à ses descendants ? Nous empruntons cette explication au célèbre Dictionnaire des hérésies. L'abbé Pluquet, après avoir passé en revue certains systèmes, arrive à celui-ci : « Il y a des théologiens qui croient que, depuis le péché d'Adam, son corps a été corrompu et que *l'âme, sortant pure des mains de Dieu et s'unissant à un corps corrompu, contracte sa corruption comme une liqueur pure se corrompt dans un vase infecté*. Ce sentiment, indiqué par saint Augustin, a été suivi par Grégoire (de Rimini), Gabriel, etc. Pour expliquer comment le péché du premier homme a corrompu son corps, Grégoire (de Rimini) suppose que *le serpent, en conversant avec Eve, dirigea contre elle son haleine et que son souffle contagieux infecta le corps d'Eve*. Eve communiqua sa contagion à Adam, et tous deux la communiquèrent à leurs enfants, comme nous voyons les maladies héréditaires dans certains pays et dans certaines familles ».



qui, seul, explique comment il ne peut y avoir sur la terre un seul homme *complètement* heureux ? Parce qu'il leur eût fallu proclamer en même temps la pluralité des existences. L'Eglise a préféré prêcher l'Enfer tel qu'elle le faisait, afin d'épouvanter le monde, de le soumettre à sa volonté par la terreur, recommandant aux initiés, – et saint Jérôme était placé trop près du pape Damase pour ne pas en être, – de bien se garder de parler de réparation et de pardon « à ceux à qui la crainte est utile, afin que, redoutant les supplices, ils s'abstiennent de pécher ». (Voir n° 144.)

A cette question du Purgatoire, tel que l'Église l'enseigne, se lie celle *des Indulgences*, de ces indulgences dont le bénéficiaire peut, à sa volonté, faire application, soit à lui, soit aux âmes du Purgatoire.

– Nous ne sachions pas qu'il en ait été grandement question avant l'année 1095, époque à laquelle Urbain II accorda une indulgence plénière à tous les croisés qui prendraient les armes pour la délivrance de la Terre Sainte. Mais ce que l'histoire nous apprend, c'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, elles entrèrent dans le commerce, que Jules II et Léon X battirent monnaie avec elles, et il paraît qu'on en vendit beaucoup, puisque c'est avec l'argent qu'elles produisirent que fut construit Saint-Pierre de Rome.

Jésus, dans les enseignements particuliers qu'il distribuait aux Apôtres et à ses disciples de prédilection, leur a-t-il parlé des moyens pour l'incarné d'obtenir la remise de tout ou partie de la réparation qu'il a encourue ? Leur a-t-il dit que l'un de ces moyens était de prier pour les morts, c'est-à-dire pour les *Esprits souffrants qui, ayant insuffisamment réparé pendant leur Purgatoire sur la Terre, continuaient leur Purgatoire à l'état d'Esprit* ? Ce qu'il aurait appris ainsi aux siens est-il passé comme une tradition à travers les premiers siècles pour se développer aux siècles suivants ? – C'est possible, c'est même probable. – Toujours est-il que, comme un grand nombre de points faussés par l'interprétation de l'Église, la doctrine des Indulgences repose sur un principe vrai, puisque tout Médium a pu en avoir la confirmation. Oui, il est vrai que l'incarné peut venir en aide à son frère désincarné qui, ayant imparfaitement réparé, continue à subir l'aiguillon de la souffrance, comme incitation au repentir ; – qu'en priant pour lui, en déterminant en lui ce repentir, il peut l'amener à mériter l'atténuation de la réparation qui continue à peser sur lui ; – qu'en agissant ainsi, l'incarné mérite lui-même l'atténuation de la réparation qu'il a encourue, et, si l'on veut : *indulgence*.

Tout cela est vrai, mais tel que l'explique le commentaire spirite. – Seulement, ce pardon, ce n'est pas l'Église qui l'octroie, en vertu du pouvoir qu'elle prétend lui avoir été donné « de lier et de délier » ; c'est Dieu qui l'accorde, non comme une faveur pour l'incarné, mais comme la compensation, par un acte méritoire, d'une réparation méritée.

### *Le langage des paraboles*

Avant d'être spirite, nous nous sommes pris bien souvent à nous étonner du langage obscur de Jésus, et à nous demander l'explication de cette phrase que l'on rencontre si souvent dans les Évangiles : « Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. » – Pourquoi, nous disions-nous, Jésus ne s'est-il pas exprimé plus clairement ? Pourquoi ce manque de netteté dans un grand nombre de ses discours ? Pourquoi ce soin qu'il prenait de réserver certaines explications pour ses Apôtres ? Jésus venait pour enseigner ; pourquoi donc alors le vague de son enseignement ? N'est-ce point à ce manque de précision qu'il faut attribuer la formation de tant de sectes, qui, toutes, prétendent représenter sa doctrine ?

L'enseignement spirite fournit l'explication cherchée, car il nous montre que Jésus ne pouvait faire autrement.

Nous allons voir bientôt ce qu'était Jésus. Mais, tout missionnaire de Dieu qu'il a été, il ne pouvait

aller à l'encontre des lois que le Créateur a posées à ensemble des Esprits. – Les Esprits incarnés auxquels Jésus s'adressait appartenaient à un certain degré, – degré inégal, – de la hiérarchie spirite. Plus avancés intellectuellement, et surtout moralement, que ceux qui étaient incarnés du temps de Moïse, par exemple, ils pouvaient supporter et mériter une révélation plus complète, en d'autres termes la révélation de moyens plus efficaces d'arriver à la réparation, but de leur incarnation. – Mais encore fallait-il qu'il y eût pour eux possibilité de comprendre en même temps qu'une difficulté à vaincre proportionnelle au mérite qu'ils devaient acquérir pour l'opposer à leur démérite antérieur. – Or, si Jésus, par exemple, avait ouvert devant les pauvres pécheurs du lac de Tibériade le livre des Lois naturelles qui gouvernent les mondes, qu'y eussent-ils compris ? Et, d'un autre côté, s'il avait pu révéler à tous les hommes, *indistinctement*, des lois qui n'auraient correspondu, ni à leur degré d'élévation comme Esprits, ni au degré de réparation qu'ils avaient encouru, les lois de Dieu n'eussent-elles pas été faussées, puisqu'il n'aurait pas existé pour eux une difficulté en rapport exact avec la réparation à accomplir.

Ceci explique pourquoi les Esprits ne peuvent transmettre à leurs frères incarnés qu'une certaine somme d'enseignements, *suffisante pour les aider* à progresser ou à réparer, *insuffisante* pour leur enlever le mérite de leur progrès.

Ceci explique également pourquoi Jésus refusait d'accomplir des *signes* (signa) devant certaines personnes qui lui en demandaient<sup>87</sup>, et pourquoi il les accomplissait de préférence devant les apôtres. – Quelle pouvait être la raison d'un pareil refus, puisqu'au premier abord, il semble que Jésus n'avait qu'à vouloir pour entraîner toutes les convictions au moyen de *signes* publics éclatants ? Pourquoi, par exemple, n'est-il pas descendu de la croix à la face de tout un peuple qui ne lui demandait que cette preuve de son apostolat pour tomber à ses pieds<sup>88</sup> ? Ce n'est pas parce qu'il ne pouvait obtenir de Dieu un pareil témoignage de sa mission, c'est parce qu'en présence d'un tel miracle le libre arbitre de l'homme n'aurait plus eu à s'exercer, et qu'ainsi eût été violé ce principe de la loi immuable de Dieu qui veut que l'Esprit répare par lui-même ce qu'il a à réparer. Il ne s'agit pas seulement ici d'une simple interprétation donnée par les Esprits à l'emploi du langage parabolique par Jésus. Nous allons trouver dans les Evangiles la confirmation de ce que nous avançons.

Jésus vient de distribuer son enseignement à la foule, et cela au moyen d'une parabole. (Il s'agit de la parabole du semeur.) Ses disciples eux-mêmes ne la comprennent pas, et, demeurés seuls avec lui, ils s'enquèrent du sens caché de son discours. Avant de satisfaire à leur désir, il leur dit : 11. – Il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais pour ceux qui sont en dehors de vous, tout se traite en paraboles.

12. – Afin que voyant, ils voient et ne distinguent pas, et qu'entendant, ils entendent et ne comprennent pas, A MOINS QUE UN JOUR ils se convertissent et que leurs péchés leur soient remis<sup>89</sup>.

---

<sup>87</sup> « Comme le peuple s'amassait en foule, Jésus dit : *cette race est pervertie ; elle demande un signe et ce signe ne lui sera pas accordé.* » (Saint Luc, XI, 29.)

<sup>88</sup> « Que le Christ, le Roi d'Israël, descende maintenant de la Croix, afin que nous le voyions et que nous croyions en lui. » (Saint Marc, XV, 32.)

<sup>89</sup> Les traducteurs français commettent ici le même contresens, soit dans la traduction de ce verset de saint Marc, soit dans la traduction d'Isaïe auquel il est emprunté. Ils font dire à Jésus cette énormité « Afin que voyant, ils voient et ne distinguent pas et, qu'entendant, ils entendent et ne comprennent pas DE PEUR QUE UN JOUR *ils se convertissent*, etc. » Comment l'absurdité d'un pareil sens n'a-t-il pas frappé les traducteurs ? Pourquoi ne pas avoir remonté au texte grec que voici : μή ποτε πιστρέψωσιν και ἀφεθήσεται αὐτοῖς τα παραπτώματα. Le contre sens porte sur les mots : μή ποτε (mê poté) qui, s'ils peuvent signifier *de peur que un jour*, signifient également : A MOINS QUE UN JOUR. Or, entre deux sens, dont l'un est inintelligible, contraire à tout ce qu'a fait et dit Jésus, contraire au but de sa mission, qui est « *de sauver et non de perdre* », l'autre, normal, en rapport avec ses actes et ses paroles, n'est-ce pas le

Et l'Évangéliste ajoute :

33. — Et il leur tenait des discours au moyen de nombreuses et semblables paraboles, suivant ce *qu'ils pouvaient entendre*.

34. — Et il ne leur parlait pas sans paraboles, *mais en particulier, il expliquait tout à ses disciples*. Pourquoi donc cette différence d'enseignement ? Jésus, dit l'Évangéliste, parlait par paraboles *suivant* ce que (ses auditeurs, moins les Disciples) pouvaient entendre ! Cela signifie-t-il que Jésus choisissait cette forme de prédication afin de se mettre plus à la portée de ceux qui l'écoutaient ? Non, assurément, car il était plus difficile de comprendre un enseignement parabolique qu'un enseignement clair et direct, et la preuve, c'est que ses disciples ne comprenaient pas toujours eux-mêmes le premier et qu'ils avaient besoin de recourir à des explications. Saint Marc nous le dit (ch. IV)

10. — Et lorsqu'ils furent SEULS, les douze qui étaient avec lui *l'interrogèrent sur le sens de la parabole*.

Donc, ce que l'Évangéliste a voulu dire et a dit effectivement, c'est que Jésus commentait sa doctrine suivant que ceux qui l'écoutaient, à raison de leur degré d'élévation comme incarnés, *méritaient d'entendre*, et, en effet, saint Marc ajoute *qu'en particulier, il expliquait tout à ses disciples*.

L'un des grands arguments que l'on invoque contre le Spiritisme est puisé dans ce fait : d'une part, que les Médiums ne peuvent répondre à toutes les questions qui sont posées, ou n'y répondent souvent que d'une façon insuffisante ; de l'autre, qu'il leur arrive de ne pas pouvoir reproduire devant certaines assistances quelqu'un de ces phénomènes frappants qu'ils ont produits devant certaines autres. — Les personnes qui ont été moins favorisées se font une arme de cette impuissance et s'en vont répétant, et peut-être même croyant, que c'est à l'impossibilité où s'est trouvé le Médium de tromper leur attention ou leur science qu'il faut attribuer son insuccès. D'où cette conséquence que, suivant les moins bien partagés, il n'y a parmi les adeptes du Spiritisme, que des dupeurs et des dupés.

Il y a plusieurs motifs aux deux faits signalés et qui, d'ailleurs, sont exacts.

Nous avons déjà dit pourquoi le Médium ne pouvait obtenir des réponses à toutes les questions posées, et cependant nous répéterons encore : le Médium, au double point de vue intellectuel et moral, occupe un rang quelconque dans la hiérarchie des Esprits incarnés. Il n'obtiendra donc que proportionnellement à ce rang ; autrement, il pourrait progresser sans effort, recevoir des enseignements immérités qui lui permettraient de franchir les degrés qui le séparent des degrés supérieurs. Serait-ce juste ?

Non. Donc, cela n'est pas.

Avant de nous être rendu compte, grâce aux communications qui nous ont été faites par les Esprits, de la loi qui régit les rapports des incarnés avec les non-incarnés, que de questions n'avons-nous pas adressées inutilement aux Esprits, sur des matières à l'égard desquelles nous aurions désiré être renseigné !

En voici un exemple. — Dans des notes que nous venons de consulter, nous trouvons, la question suivante que nous adressions à un Esprit accompagnée de la réponse qu'il nous a faite et qui explique très clairement pourquoi le Médium ne peut pas tout obtenir.

---

moins que l'on fasse à Jésus l'honneur de choisir le dernier. — Mais non, on traduisait sous l'empire des idées *de la grâce*, et l'on ne pouvait manquer une aussi belle occasion de s'appuyer sur un texte. Saint Luc (VIII, 10) reproduit les versets cités plus haut, mais il supprime le dernier membre de phrase à partir de  $\mu\eta\ \pi\omicron\tau\epsilon$  et présente ainsi un sens normal.

*Demande* – Dans les mondes supérieurs au nôtre, les incarnés possèdent-ils des sens plus nombreux que les incarnés sur notre Terre ?

*Réponse.* – Oui certainement.

Et comme nous cherchions à connaître quels pouvaient être ces sens :

« Ne nous demande donc pas, nous fut-il répondu, ce que nous ne pouvons te faire comprendre et ce que tu ne peux comprendre. Réfléchis donc : nous ne pouvons te transmettre notre pensée qu'a l'aide de mots susceptibles de lui donner une forme destinée à te faire concevoir une pensée semblable. Or, de quels mots pourrions-nous nous servir pour faire naître en toi l'idée d'une chose qui existe, il est vrai, mais qui pour toi est comme si elle n'existait pas, puisque tu ne la connais pas. Suppose que ton cerveau soit un piano dont des mots représenteraient les cordes qui produisent le son. Est-ce qu'en dehors du clavier tu pourrais produire un son ? Non, car il y a absence de corde. La corde est pour le son ce que le mot est pour la pensée, car si la corde fait vibrer le son, le mot fait vibrer la pensée.

Restreins donc tes questions dans les limites de ce qu'il nous est possible de te dire, et dans les limites de ce que tu peux comprendre. »

Voici donc la réponse à la première partie de l'objection. Nous passons à la seconde : – Pourquoi un Médium qui aura été plusieurs fois l'intermédiaire de certains phénomènes devant telles personnes, ne pourra-t-il être l'intermédiaire des mêmes phénomènes devant telles autres ?

Nous dirons : Il suffit pour cela que ces personnes ne se trouvent pas, comme incarnés, dans une situation à mériter le signe qu'elles réclament, parce que ce signe déterminerait chez elles une facilité de réparation non justifiée. C'est pour cette raison que les Médiums obtiennent généralement moins devant les assistances nombreuses. Ils ont, en effet, plus de chance d'y rencontrer une individualité qui, à elle seule, constituerait un obstacle.

On dit souvent qu'il faut que le milieu soit sympathique au Médium. Cela n'est pas absolument exact. Ce qu'il faut, c'est que le Médium soit dans un milieu *méritant le phénomène*, abstraction faite de la loi ou de l'incrédulité des personnes présentes.

Nous nous attendons à ce que plusieurs prennent en mauvaise part cette observation. Mais nous sommes ici pour répéter ce qui nous a été ordonné.

### *L'enseignement des Apôtres*

L'enseignement des Apôtres, lui aussi, n'est intelligible en nombre de cas qu'à l'aide de la clé qu'en donne l'enseignement spirite. Signalons-en quelques-uns sans trop nous appesantir sur ce point, parce que nous aurons l'occasion, dans les chapitres suivants, de faire appel à des textes qui viendront confirmer notre dire.

Dans sa première Epître aux Corinthiens (chap. XV), saint Paul suppose qu'on lui adresse cette question :

35. – Comment ressusciteront<sup>90</sup> les morts et avec quels corps viendront-ils ?

Voici sa réponse :

42. – Il en sera ainsi à la résurrection des morts : le corps est engendré corruptible, il ressuscitera incorruptible ;

---

<sup>90</sup> La résurrection n'est autre chose, avons-nous dit, que *la renaissance dans la vie spirite*, en d'autres termes : que la *désincarnation*. C'est en ce sens qu'il faut entendre cette parole que saint Jean met dans la bouche de Jésus (chap. III, 3) : « En vérité, je te dis que quiconque *ne naît de nouveau* ne peut voir le royaume de Dieu ». Par conséquent, suivant l'Évangéliste, du moment où il faut naître de nouveau pour entrer dans le royaume de Dieu, la mort est une renaissance.

43. – Il est engendré dans l'ignominie, il ressuscitera dans la gloire ; il est engendré dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force ;

44. – Il est engendré corps animal<sup>91</sup>, il ressuscitera CORPS SPIRITUEL (spirite), *car il y a un corps animal et un corps spirituel* (spirite), ainsi que cela est écrit.

Ce que nous tenons à relever dans ce dernier verset, c'est la distinction des corps qu'il établit nettement : celle du corps animal qui se réduit en poussière, rentre dans ce dont il est sorti, et celle du corps spirite servant d'enveloppe à l'âme et qui rentre, lui aussi, dans les mondes des invisibles.

Une remarque est à faire à l'égard des mots : corps spirituel dont se servent les traductions françaises, et pour justifier ceux de corps spirite que nous employons.

Saint Jérôme avait à rendre en latin le mot grec : πνευματικός (pneumatikos), adjectif dérivant du substantif πνεύμα (pneuma), qui signifie Esprit. En général, saint Jérôme a rendu ce mot par spiritualis, que les traducteurs français ont rendu à leur tour par celui de spirituel. – Mais il est à observer que lorsque saint Jérôme s'est trouvé en présence du mot *pneumatikos* appliqué au corps, il s'est servi, non point de l'expression spiritualis, mais de celle de SPIRITALIS, qui constitue un néologisme latin, puisque nous ne le rencontrons pas dans les dictionnaires.

Il est donc évident que saint Jérôme ayant à traduire le mot pneumatikos appliqué par le texte grec à un corps, a voulu marquer une différence entre cette spiritualité et celle de l'âme, par exemple. De là le mot SPIRITALIS employé par lui. Or, si saint Jérôme a inventé ce mot latin pour rendre l'idée de ce corps spécial que le texte grec nomme *pneumatikos*, ne sommes-nous pas en droit d'inventer à notre tour le mot corps *spirite* et de signaler ce qu'il y a d'inacceptable dans l'annexion du mot spirituel à celui de corps dans les traductions françaises ?

Comme rien n'est à négliger lorsqu'il s'agit de retrouver à dix-huit siècles de distance les empreintes d'une trace que l'on a cherché à effacer, nous ajouterons : si le mot *pneumatikos* est l'adjectif de pneuma, il doit avoir comme qualificatif le même sens que le substantif dont il dérive. Or, ouvrons le Dictionnaire, que trouvons-nous en regard du mot pneuma ? « *Pneuma, Esprit, substance incorporelle qui est le principe de la vie dans l'homme.* » Donc le corps *pneumatikos* de la doctrine spirite est bien le corps composé de cette substance incorporelle qui est le principe de la vie du corps matériel ; en un mot, ce corps est ce que nous appelons le *Périsprit*.

Dans les trois passages ci-après, nous allons nous trouver de nouveau en présence du mot πνευματικός (pneumatikos) employé par saint Paul, et nous verrons que là encore ce mot ne peut être entendu que comme équivalent à celui de spirite. Saint Paul s'adresse aux Corinthiens nouvellement convertis, et voici comment il s'exprime (Epître 1, chap. III)

1. – Et moi aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des (hommes) *spirituels*, comme à des enfants en Christ.

---

<sup>91</sup> Veut-on savoir où conduisent les idées préconçues ? Privé de la clé qui lui eût permis de comprendre ce qu'est le corps *spirituel* par rapport au corps *charnel*, voici comment Lemaistre de Sacy a rendu ces trois versets :

42. « Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps, *comme une semence est mis en terre*, plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible ;

43. « Il est mis en terre (seminatur) tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre *privé de mouvement* (in infirmitate) et il ressuscitera plein de vigueur.

44. « Il est mis en terre *comme un corps animal*, et il ressuscitera comme un corps spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a un corps spirituel selon qu'il est écrit. » Que l'on juge par de telles traductions (et celle de Sacy passe pour l'une des meilleures), ce qu'ont dû être celles qui ont été faites sur les textes hébreux de saint Matthieu et de saint Marc !

2. – Je vous ai donné du lait à boire et non une nourriture fortifiante que vous n'auriez pas été capables de supporter.

Que lire sous ce langage image ? Que saint Paul, avant d'arriver à un enseignement plus complet, commençait par dégrossir les nouveaux adeptes pour leur parler ensuite : ... « comme à des spirituels ? » Non ; mais « comme à des *spirites* ». En d'autres termes, le mot *spirituels* employé par saint Paul a le même sens que celui que nous donnons au mot *spirite*.

Au chap. XII de la même Epître, nous rencontrons le passage suivant :

1. – Je ne veux pas, mes frères, que vous restiez ignorants des (dons) *spirituels*. (De spiritualibus nolo vos ignorare, fratres.)

Il est clair que, pour arriver à un sens, il est nécessaire d'ajouter le substantif, *dons*, qui fait défaut, soit dans le texte grec (περὶ δὲ ἐὼν πνευματικῶν), soit dans le texte latin (de spiritualibus). Le mot, s'il était français dans ce sens, qui se rapprocherait le plus du texte, serait celui de : *spiritualités*. (Je ne veux pas, mes frères, que vous restiez ignorants *des spiritualités*.)

Les traducteurs français ont eu d'ailleurs raison de compléter le sens par le mot *dons* (dons spirituels et, suivant nous, *spirites*), car dans les versets 7, 8, 9, 10, dont nous parlerons au chapitre suivant, saint Paul s'occupe de la *manifestation de l'Esprit* et des différentes formes de cette manifestation qui ne sont, à vrai dire, que des modes de *médiumnité*.

Donc les *dons spirituels* des traductions françaises dont saint Paul va entretenir les Corinthiens (chap. XII) ne sont que *des dons spirites* et ne peuvent être que cela.

De la 1<sup>re</sup> Epître aux Corinthiens, passons enfin à l'Epître aux Galates, et nous allons y rencontrer le mot *pneumatikos*, employé une troisième fois dans un sens qui ne peut être que le sens de *Spirite* (ch. VI).

2. – Mes frères, si un homme est tombé dans quelque faute, vous qui *êtes spirituels* (vos qui spirituales estis) redressez-le avec un Esprit de douceur.

La traduction française est, en effet, conforme au texte latin ; mais celui-ci diffère quelque peu du texte grec, lequel s'exprime ainsi : (ὁμείζ οἱ πνευματικοί, c'est-à-dire : « O vous les spirituels (*spirites*), redressez-le... »

Le mot, *spirituels*, dans cette acception, ne voulant rien dire, il est évident qu'il faut encore traduire par celui de *spirites* (ô vous qui êtes spirites).

Par conséquent, soit que nous envisagions certains dogmes proclamés par l'Eglise et qui ne s'expliquent que grâce aux enseignements apportés par les Esprits, soit que nous recherchions, dans les œuvres apostoliques la trace de notre doctrine, partout nous la rencontrons, la suivons pas à pas à travers les textes que l'on a omis de modifier et qui nous servent de repère.

Ainsi commence à s'expliquer le lien qui rattache le spiritisme et le christianisme, et ces déclarations unanimes des Esprits supérieurs répétant à l'envi que le spiritisme n'a d'autre but que de rétablir le christianisme sur ses véritables assises.

## CHAPITRE VI - SENS SPIRITE DONNÉ AU MOT ESPRIT PAR LES LIVRES CANONIQUES

*Le mot πνευμα (pneuma) sans qualificatif. – L'Esprit de Jésus. – Saint Paul et les dons spirituels. – Les groupes spirituels du Ier siècle. – Le livre du Pasteur d'Hermeas.*

Le mot *Esprit* joue un trop grand rôle dans les Livres canoniques pour que nous ne nous attachions pas à en préciser le sens et à montrer que ce sens n'est autre que le sens spirituel.

Rappelons d'abord que les philosophes, grecs antérieurs au christianisme enseignaient l'existence des *Démons* ; seulement, ils ne donnaient pas à ce mot le sens que les Evangélistes lui ont attribué plus tard et qui a prévalu dans nos langues modernes. *Démon*, dans la langue philosophique, était synonyme de *génie*, c'est-à-dire *d'Esprit*. – Ouvrez un dictionnaire grec au mot δαιμόνων (daïmôn), qu'y lisez-vous ?

« Δαιμόνων, Dieu, Déesse, divinité, génie attaché à la destinée d'un état, d'une ville, d'un homme <sup>92</sup> (a), génie qui attire des prospérités ou des malheurs. »

Pour donner au mot *daïmôn* l'acception de bonté ou de méchanceté, il fallait un adjectif, et c'est ainsi que nous voyons les philosophes grecs qualifier les uns de *bons Démons* (κακῶς δαιμόνων) et les autres de méchants démons (κακῶς δαιμόνων) : Platon donne même à Dieu le nom de *tout-puissant Démon* (μεγισθῶς δαιμόνων). Ainsi donc les philosophes grecs antérieurs au Christianisme reconnaissaient l'existence d'êtres qu'ils désignaient sous le nom générique de *Démons*, et, le caractère *bon ou mauvais* de ceux-ci dépendait de l'adjectif joint à ce mot.

Survient le Christianisme. Lui aussi reconnaît l'existence d'êtres incorporels, mais, comme simplification, et par un changement d'acception tel que nous voyons s'en produire chaque jour, il attribue aux *bons démons* le nom d'*Anges* ; celui de *Démons* aux *mauvais*, et, conserve le mot πνευμα (Esprit), sans qualificatif, comme synonyme du mot *Daïmôn* employé également sans qualificatif par les philosophes grecs. C'est ce mot de *pneuma* que saint Jérôme a rendu par *spiritus*, et les traducteurs français par *Esprit*, reconnaissant avec les philosophes anciens, et avec les auteurs des Livres canoniques qu'il y en a de *bons et de mauvais*<sup>93</sup>. Mais que l'on consulte les philosophes antérieurs au Christianisme, comme ceux de l'école d'Alexandrie, comme les Evangélistes ; – que les premiers se servent du mot *Daïmôn* et les derniers du mot *pneuma*, les uns et les autres caractérisaient par ces dénominations l'individualité raisonnable et incorporelle.

Il est probable, autant que l'on peut en juger à dix-huit siècles de distance et à l'aide de documents aussi restreints que ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, que la question de ces êtres incorporels désignés sous le nom d'*Esprits* a joué un grand rôle vers le milieu du IIe siècle, époque où est née, de toutes les discussions qui s'élevèrent alors, de l'ignorance où l'on était des lois qui régissent les phénomènes dont ces êtres incorporels sont les agents, l'idée que ces phénomènes étaient dus à une cause surnaturelle. – De là à diviniser l'Esprit, il n'y avait qu'un pas, et

---

<sup>92</sup> Témoin le Démon de Socrate.

<sup>93</sup> Voir saint Matthieu, XII, 43 ; saint Marc, I, 26, – III, II, – v. 8, parlant d'*Esprit immonde* ; saint Luc, XI, 13, parlant d'un *bon Esprit* et au chapitre Ier, 67, d'Esprit Saint. Nous verrons, dans un chapitre spécial, ce qu'était l'Esprit Saint pour les premiers chrétiens.

malheureusement il fut franchi. – Devons-nous nous en étonner quand, de nos jours, tant de personnes rejettent les mêmes phénomènes, parce qu'elles leur attribuent la même cause ? – Cette divinisation de l'Esprit vers la fin du IIe siècle dut rencontrer cependant de nombreux opposants, car nous voyons éclore à cette même époque les premières sectes qualifiées d'hérétiques, et qui, toutes, professaient l'existence d'Esprits intervenant dans les choses terrestres et exerçant leur influence sur l'humanité. Que prouve la qualification d'hérétique qui fut donnée à ces sectes ? Qu'elles ne partageaient pas l'opinion de ceux qui la lui attribuèrent ; rien de plus.

Pour connaître le sens que les Apôtres et, après eux, les premiers chrétiens donnèrent au mot *Esprit*, il faut donc le chercher dans les documents qui nous restent sur le temps qui s'écoula entre la prédication de Jésus et le milieu du IIe siècle et voir si, dans ces documents, ce mot peut avoir un sens autre que celui que lui rend aujourd'hui l'enseignement spirite.

C'est là ce que nous allons examiner.

Nous signalerons d'abord deux passages que nous rencontrons, l'un dans saint Matthieu, l'autre dans saint Jean ; nous les signalerons ici d'une manière incidente, sauf à revenir dans le chapitre suivant sur la question de la Divinité de Jésus.

Jésus est attaché à la croix ; il meurt. Quels mots vont être employés par les deux Evangélistes pour traduire cette pensée ? – ἀφῆκεν τὸ πνεῦμα (aphêken to pneuma), dit le premier (il laissa aller l'Esprit) ; παρέδωκεν τὸ πνεῦμα (paredôken to pneuma), dit le second (il livra l'Esprit, c'est-à-dire son Esprit).

Cette expression d'Esprit appliquée à Jésus serait déjà très importante au point de vue de la divinité de Jésus, car elle prouve que ce qui animait Jésus était un *Esprit* ; mais elle le devient bien davantage si l'on l'approche ces deux textes du texte dans lequel est racontée la lapidation de saint Etienne dans les Actes des Apôtres (VII) :

58. – Et ils lapidaient Etienne invoquant et disant : *Seigneur Jésus, reçois mon Esprit* (δέξαι τὸ πνεῦμα μου ; ou déxai to pneuma mou).

Ainsi, c'est son Esprit que Jésus *laisse aller* vers Dieu ; c'est son Esprit que saint Etienne prie Jésus de *recevoir* ; c'est le même mot, πνεῦμα (pneuma), qui est employé, soit qu'il s'agisse de l'Esprit de Jésus, soit qu'il s'agisse de l'Esprit d'Etienne, et ce mot ne peut être entendu que dans le sens que lui donne la doctrine spirite.

Ouvrons maintenant saint Luc. Jésus s'adresse à ses Apôtres (ch. X) :

20. – Toutefois ne vous réjouissez pas *de ce que les Esprits vous sont soumis*, mais de ce que vos noms sont inscrits dans le ciel.

Qu'a voulu dire Jésus par ces mots : « De ce que les Esprits vous sont soumis ? » A-t-il voulu faire allusion *aux signes* et notamment aux guérisons que les Apôtres opéraient, par l'imposition des mains ? A-t-il voulu faire allusion à l'obéissance des Esprits venant à l'appel des Apôtres qui les évoquaient ? Dans l'un ou l'autre cas, le mot pneuma aura toujours un sens spirite.

Au chapitre XI, saint Luc met ces paroles dans la bouche de Jésus :

24. – Lorsqu'un Esprit mauvais (ἀκάθαρτον πνεῦμα, Akatarton pneuma) est sorti d'un homme...<sup>94</sup>. Remarquons que si l'Evangéliste se sert dans cette occasion du mot pneuma, il a bien soin d'y adjoindre un qualificatif<sup>95</sup>. D'où nous tirons la conclusion : lorsque le mot πνεῦμα (pneuma) est employé seul, il a le même sens que notre mot *Esprit* également est employé seul.

---

<sup>94</sup> Les peuples d'origine sémitique attribuaient et attribuent encore les maladies à la présence d'Esprits ou de génies mauvais. Jésus parle en cette circonstance la langue de ses auditeurs.

<sup>95</sup> La même observation s'applique aux versets suivants Saint Marc, I, 23, 26, 27. – III, 30. – v, 2, 13. – VIII, 25 – Saint Luc, IV, 36. – VII, 21.



Après sa mort, Jésus apparaît à ses disciples (Saint Luc, XXIV).

37. – Mais eux, tout troublés et tout épouvantés, *croyaient voir un Esprit* (pneuma).

Donc, aux yeux de l'Évangéliste, les Esprits pourraient, quelquefois tout au moins, se manifester à l'homme. La doctrine spirite est d'accord avec saint Luc<sup>96</sup>.

Au chap. XI des Actes, nous rencontrons les deux versets suivants :

27. – En ce temps-là arrivèrent à Antioche des *prophètes* venant de Jérusalem ;

28. – Et l'un d'eux nommé Agabus prédisait *par le moyen d'un Esprit* (significabat per Spiritum : εσημαινεν δια πνευματος) qu'il y aurait une grande famine sur la Terre, ce qui arriva sous Claude.

Peu nous importe que la prédiction ait été faite ou non. A nos yeux la question n'est pas là ; elle est dans la rédaction grecque et latine du verset 28. Or ce verset étant intraduisible en français, nous sommes forcés d'entrer dans quelques explications. Rappelons d'abord que, dans le langage de l'Église, on appelle *Miracle*, c'est-à-dire *chose surnaturelle*, ce que les Évangélistes appellent simplement *un signe* (σημειον, sémeion en grec, signum en latin). Le verbe grec εσημαινεν, (esêmaïnen), comme le verbe latin *significabat*, indiquent donc l'action de faire un σημειον (sêmeïon), en latin un *signum*, c'est-à-dire un *signe* auquel les auteurs ecclésiastiques ont attribué l'idée de surnaturel qu'il n'a nullement. – Si nous appliquons cette observation au verset 28, il acquiert tout de suite une importance décisive, car il prouve que, dans la pensée de l'auteur des Actes, si Agabus faisait *un signe* (significabat), ce signe il le faisait par *l'influence d'un Esprit* (per spiritum) dont il devenait ainsi le Médium.

La même idée d'intervention d'Esprits dans les faits qualifiés signes dans les Livres canoniques se retrouve au chap. VI des Actes. Saint Luc raconte que saint Etienne opérait *des signes* qui frappaient le peuple. Alors, dit-il, plusieurs se lèvent dans la synagogue et se mettent à discuter avec celui qui allait être le premier martyr. Et l'auteur ajoute :

10. – Et ils ne pouvaient résister à sa sagesse et à *l'Esprit qui parlait* (par sa bouche).

A l'Esprit qui parlait ! Dans la pensée de l'auteur des Actes, il ne saurait s'agir de l'Esprit de saint Etienne. Il s'agit évidemment d'un Esprit étranger dont saint Etienne, à ce moment, n'est que l'intermédiaire. Il est impossible de comprendre autrement ce verset.

---

<sup>96</sup> N'est-ce point ici le cas d'examiner ce qu'il faut entendre par la Résurrection de Jésus. D'après l'enseignement de l'Église, Jésus serait ressuscité avec son corps. Nous disons, nous non, Jésus n'est pas ressuscité avec son corps, et la preuve nous la trouvons dans ce fait qu'il y aurait eu là un acte surnaturel, et, de plus, un acte inutile, puisque, au moment de son retour dans la vie extra-terrestre, Jésus aurait dû abandonner son enveloppe charnelle ; autrement il aurait été dans une condition moins parfaite que celle des autres Esprits. – Jésus est donc *ressuscité*, comme *nous ressusciterons tous au moment où notre Esprit se dégagera de la prison qui l'enserme*, et si son corps n'a pas été retrouvé, c'est que ses premiers disciples n'ont pas voulu placer Jésus dans une situation qui eût été inférieure à celle de Moïse. (Deutéronome, XXXIV, 6.) Mais ce que nous acceptons, ce sont les apparitions spirites de Jésus, car nous n'y trouvons rien de surnaturel, rien qui soit contraire aux lois de la création. Ce qui nous prouve, au surplus, que si ces apparitions se sont produites, elles constituent des apparitions *spirites* ; c'est le récit même des Évangélistes. D'après saint Marc (chap. XVI), Jésus apparaît d'abord à Madeleine (verset 9), et au verset 12, nous voyons qu'il se montre « sous une autre forme » à deux disciples. Dans saint Luc (ch. XXIV), Jésus se fait voir aux deux disciples d'Emmaüs (verset 15) *qui ne le reconnaissent pas*, et pendant qu'ils sont à table, *soudain il disparaît à leurs yeux*. (verset 31) Dans saint Jean (chap. XX), Jésus apparaît à Madeleine, *qui ne le reconnaît pas* (verset 14) et le *prend pour le jardinier* (verset 15). Jésus lui recommande alors *de ne pas le toucher* (verset 17), parce qu'il n'est pas encore monté vers le Père. « Le soir du même jour (verset 19), et les portes du lieu où les disciples étaient assemblés étant fermées, *Jésus se montre à eux*. Ces apparitions subites avec changement de formes se produisant dans des endroits clos n'apportent-elles pas la preuve qu'il s'agit d'apparitions spirites ? – Ont-elles eu lieu ? Nous n'y contredisons pas parce qu'il n'y a là aucun fait surnaturel.

Au chapitre XVI des Actes, nous allons faire une constatation importante qui prouvera comment, dans les premiers siècles, on a pu procéder par suppression de textes, puisque, malgré l'imprimerie, on procède de même dans le nôtre. – Il s'agit de saint Paul et de Timothée :

6. – Puis ayant traversé la Phrygie et la Galatie, il leur fut interdit par l'Esprit Saint<sup>97</sup> d'annoncer la parole de Dieu en Asie.

7. – Puis étant venus en Mysie, ils se disposaient à aller en Bithynie, mais l'ESPRIT DE JÉSUS ne le leur permit pas.

Dans deux des traductions françaises que nous avons sous les yeux, on a supprimé les mots : DE JESUS ; dans la troisième, on y a substitué ceux *d'Esprit Saint*. Mais pourquoi donc cette suppression ou cette substitution ? Parce que les mots supprimés renferment un monde d'enseignements, et, par conséquent, ils sont gênants ; car si saint Paul et Timothée, d'après le récit de saint Luc, ont pu reconnaître qu'ils étaient en rapport avec *l'Esprit de Jésus*, qu'il y avait un moyen de le distinguer et, s'ils l'ont distingué, c'est que Jésus n'est qu'un Esprit de la même nature que les autres.

Au chap. XXI, saint Paul aborde à Tyr ; nouvelle manifestation d'un Esprit :

4. – Et ayant trouvé des disciples, nous y séjournâmes sept jours. Ils dirent à Paul *sous l'influence d'un Esprit* (per spiritum) qu'il ne montât pas à Jérusalem.

Est-il possible, nous le demandons, d'interpréter les divers versets que nous venons de citer autrement que dans un sens spirite ? – Ne résulte-t-il pas déjà de ces textes que les premiers chrétiens n'étaient, à vrai dire, que des spirites entretenant des rapports avec les Esprits ? Nous allons trouver la confirmation pour ainsi dire matérielle de cette assertion dans les Epîtres.

Voici tout d'abord comment saint Paul s'exprime dans son Epître aux Romains (chap. VIII)

26. – De la même manière *l'Esprit* vient en aide à notre faiblesse, car, ce que nous demandons, nous ne savons comment il faut le demander. Mais *l'Esprit* lui-même demande pour nous avec des soupirs inénarrables.

Quel peut donc bien, être l'Esprit dont il est ici question ? Il est vrai que les traductions françaises portent le *Saint-Esprit*, ajoutant ainsi au texte ce qui ne s'y trouve pas. Mais personne n'admettra qu'il puisse s'agir de ce que l'Eglise entend par l'Esprit Saint, troisième personne de Dieu, car Dieu ne saurait intercéder auprès de lui-même avec les soupirs inénarrables dont parle l'Apôtre, et se demander d'un côté ce qu'il peut se refuser de l'autre.

Ce sens écarté, il faut reconnaître que saint Paul emploie le mot Esprit dans l'acception que la doctrine spirite donne aux mots *d'Esprit gardien* et, pour parler comme saint Jean, de *Paraclet*<sup>98</sup>.

Au chapitre XII de la I<sup>e</sup> aux Corinthiens, saint Paul commence l'instruction de ses nouveaux disciples en leur parlant des divers *dons spirituels* qui ne sont, comme on va le constater, que des *dons spirites*, c'est-à-dire des modes de médiumnité :

7. – A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour son utilité<sup>99</sup>.

8. – A l'un, un discours de sagesse est donné (inspiré) par l'Esprit ; à un autre un discours de science par le même Esprit ;

9. – A un autre, la foi par ce même Esprit ; à un autre *le don de guérison* par le même Esprit ;

---

<sup>97</sup> Nous traitons dans un chapitre spécial la question de l'Esprit Saint.

<sup>98</sup> Voir au chapitre. VII.

<sup>99</sup> Les traducteurs français disent : pour *l'utilité commune*, d'autres pour *l'utilité de l'Eglise*. Mais où donc ont-ils trouvé cela ? Le texte grec dit : προς τον συμφερον ce que saint Jérôme a rendu très exactement par *ad utilitatem*. Mais pour l'utilité de qui ? Evidemment pour l'utilité de celui à qui est accordée la manifestation de l'Esprit. Ce qui prouve que notre traduction est la seule vraie, c'est le verset 8 où saint Paul s'exprime ainsi : *A l'un, à l'autre*.

10. – A un autre, la production des phénomènes (ενεργημικ δυνάμεων) ; à un autre *la prophétie* ; à un autre le *don de discerner les Esprits* ; à un autre la *diversité des langues* ; à un autre le don d'interpréter les discours.

C'étaient là de véritables modes de médiumnité qui existaient au temps des premiers chrétiens et dont plusieurs nous sont aujourd'hui rendus, tandis que d'autres sont remplacés par des modes de médiumnité supérieurs. Aujourd'hui, comme à l'époque qui a suivi la mort de Jésus, il y a des personnes endormies par les Esprits qui parlent sous leur influence ; aujourd'hui comme alors, certaines maladies peuvent être guéries ou soulagées par l'imposition des mains accompagnée de la prière.

Saint Paul, en terminant le chap. XII, va jusqu'à établir une sorte de hiérarchie entre les *dons spirituels* (spirites), c'est-à-dire entre les genres de médiumnités accordées aux premiers chrétiens, car il dit :

28. – Ceux que Dieu a préposés dans l'Eglise (réunion des fidèles) sont d'abord les Apôtres ; en second lieu *les prophètes* ; en troisième lieu ceux qui enseignent ; ensuite (ceux qui produisent) *des phénomènes*, ceux qui ont le *don de guérison*, de direction, des langues diverses, d'interprétation des discours.

29. – Est-ce que tous, vous êtes Apôtres ? Est-ce que tous, vous êtes prophètes ? Est-ce que tous, Vous êtes docteurs ?

30. – Est-ce que tous (ont le don) des phénomènes ? Est-ce que tous ont le don de guérir ? Est-ce que tous parlent plusieurs langues ? Est-ce que tous les interprètent ?

31. – *Efforcez-vous donc d'obtenir les dons les plus précieux* ; je vous montre le meilleur moyen. Nous sommes à 1800 ans de distance, et cependant saint Paul s'adressant aujourd'hui aux spirites ne pourrait-il leur dire ce qu'il disait à ses disciples : Est-ce que tous vous produisez les phénomènes ?

Est-ce que tous vous possédez le don de guérison ? Non, il leur dirait ce qu'il disait au 1er siècle : « Il y a diversité de dons, mais c'est toujours l'Esprit qui opère. »

Nous arrivons au chapitre XIV de la même Epître de saint Paul :

1. – Recherchez avec ardeur la charité ; désirez ardemment (ζηλουτε, zêlouté) les dons spirites, surtout celui *de prophétie*.

Le don de *prophétie* qui, dans le langage habituel, semble réservé à quelques hommes de l'Ancien Testament, était donc, pour les premiers chrétiens, un don spirite, un *mode de médiumnité*.

Le moment est venu d'examiner ce qu'il faut entendre par les mots *de prophète* et *de prophétiser*. Dans l'ordre des idées modernes, l'expression *prophétiser* implique la pensée *d'une annonce de l'avenir*.

Est-ce bien le sens que les premiers chrétiens donnaient à ce mot ?

Voici une autorité indiscutable, car elle doit savoir à quoi s'en tenir, qui va répondre à cette question : c'est saint Paul. Lisons attentivement le passage suivant de sa 1re aux Corinthiens, et nous allons assister à l'une des réunions de la primitive Eglise, réunions qui nous semblent avoir une grande analogie avec les groupes spirites actuels (chap. XIV).

Saint Paul explique comment il faut procéder dans ces réunions.

26. – Que faut-il donc faire, mes frères ? Lorsque vous vous assemblez, l'un de vous a-t-il (à faire connaître) un cantique, un enseignement, une révélation (ἀποκάλυψιν)<sup>100</sup> ? A-t-il (à parler dans

---

<sup>100</sup> Nous respectons le mot révélation des traductions françaises pour rendre le mot grec *apocalupsin* que saint Jérôme nous apprend avoir été inventé par les Septante. Nous aurions été cependant plus près de la vérité en traduisant ce mot par communication spirite. D'un autre côté les traductions françaises disent : que ce soit pour

une) langue (étrangère) ?

A-t-il une explication à donner ? Que tout cela soit en vue de la consolidation de l'édifice.

27. – S'il y en a qui parlent dans une langue (étrangère), qu'il n'y en ait que deux ou trois au plus ; qu'ils parlent successivement et qu'un seul interprète.

28. – Que s'il n'y a pas d'interprète, qu'ils se taisent dans l'assemblée et qu'ils parlent en eux-mêmes et à Dieu.

29. – Qu'il n'y ait que *deux ou trois prophètes* qui parlent et que les autres jugent (ou discutent).

30. – *Que si l'un de ceux qui sont assis a une révélation*, que le premier se taise.

31. – CAR vous pouvez tous PROPHETISER l'un après l'autre, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés (incités au bien).

Ce dernier verset prouve que le mot *prophétiser*, sous la plume de l'Apôtre des Gentils, ne veut pas dire autre chose que transmettre un enseignement, *une révélation*, ou plus exactement une communication venant d'un Esprit. – Par conséquent, ceux que les livres canoniques appellent des *Prophètes* ne sont autres que ceux que nous nommons des *Médiums*. Cela ressort incontestablement des versets 30 et 31. Seulement il nous semble résulter également de ces versets que les communications obtenues dans les assemblées des premiers chrétiens étaient analogues à celles dont nos Médiums *parlants* sont aujourd'hui les intermédiaires.

Et saint Paul ajoute ces paroles décisives :

37. – Si quelqu'un *croit être prophète ou influencé par les Esprits* (πνευματικός) <sup>101</sup>, qu'il sache que les choses que je vous écris sont des commandements du Seigneur.

Comment vont s'écrier quelques-uns, vous osez élever les Médiums à la hauteur des Prophètes de l'ancienne loi ! Nullement : nous réduisons les Prophètes de l'ancienne loi au niveau des Médiums ; nous abaissons ce qui a été indûment élevé ; nous rectifions un sens dénaturé. – Et encore, s'il nous fallait faire un choix, nous donnerions de beaucoup la préférence à ce qu'écrivent journellement les Médiums actuels sur ce qu'ont écrit les Médiums de l'Ancien Testament. On comprend, du moins, les premiers, tandis que l'on ne comprend pas les seconds. Assurément, les Médiums d'aujourd'hui n'ont pas la prétention de prédire l'avenir ; mais ils ont celle de le prédire, s'ils sont en rapport avec de grands Esprits qui peuvent l'entrevoir et qui veulent bien le leur dire, tout autant pour le moins, que les Médiums hébreux, et ils la conserveront jusqu'à ce qu'on leur ait montré dans les ouvrages de l'un d'eux une seule prédiction faite clairement, s'appliquant à un fait précis et qui se soit réalisée.

Nous admettons certainement que les Médiums hébreux ont pu être inspirés par les Esprits ; qu'ils ont, dans un style imagé et vigoureux qui devait impressionner un peuple en grande majorité, ignorant, enseigné la vertu, stigmatisé le vice et cherché à l'effrayer par l'annonce de malheurs qui devaient frapper une nation corrompue.

Nous admettons que, plus tard, à la suite de calamités survenues, on ait cru reconnaître dans certaines phrases indécises des Prophètes-Médiums, la prédiction qu'ils auraient faite d'événements pouvant se rapporter à des faits récents ; – que ces coïncidences relevées par les prêtres leur ont permis de faire croire à des populations superstitieuses, aspirant comme tout être humain à la connaissance de l'avenir, que cet avenir avait été prédit et qu'alors, à l'idée du mot *prophète* se soit jointe l'idée d'hommes annonçant ce qui arrivera. – Comment s'en étonner

---

l'édification, donnant ainsi un sens mystique au mot *oikodomèn* qui signifie *construction*, structure. Nous pensons qu'il est plus normal de traduire comme nous l'avons fait.

<sup>101</sup> Les versions françaises, portent « si quelqu'un croit être prophète ou *spirituel* !! » Cela n'a pas de sens. Pourquoi ? Parce que, pour traduire régulièrement, il faut traduire spiritement.

lorsque de nos jours les personnes ignorantes du spiritisme viennent adresser de semblables questions aux Médiuims.

Voilà ce que nous croyons des Prophètes-Médiuims de l'Ancienne Loi, et voilà pourquoi nous leur préférons les Médiuims sérieux de nos jours. – Il y a entre eux la différence des deux lois.

Nous avons montré à l'aide de textes échappés aux modifications introduites dans les Livres canoniques durant les premiers siècles, les relations qui existaient entre le christianisme primitif et le spiritisme ; – nous avons prouvé que les chrétiens de cette époque étaient en communication avec les Esprits et recevaient d'eux des enseignements ; – nous avons réservé, pour terminer ce chapitre, la preuve irréfutable de ce que nous avançons, la confirmation de ce que nous avons dit, car à lire le passage que nous allons reproduire, on pourrait croire qu'il a été écrit de nos jours par un spirite.

Vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle vivait à Rome saint Hermas, le même que saint Paul fait saluer de sa part dans son Epître aux Romains (XVI, 14). *Il avait été disciple des Apôtres*. – Vers l'an 80, il écrivit, sous le titre de : *Livre du Pasteur*, un ouvrage célèbre qui, jusqu'à l'année 494, fut lu dans les Eglises comme le sont actuellement les Épîtres, accepté par elles, et qui contient nombre d'instructions pour les fidèles. Saint Clément d'Alexandrie et Origène ne parlent de cet ouvrage qu'avec respect.

Or, voici quelles indications donne saint Hermas pour distinguer les bons et les mauvais Esprits, quand ils entrent en communication avec l'homme : « L'Esprit *qui vient de la part de Dieu* est paisible et humble ; il s'éloigne de toute malice et de tous les vains désirs de ce monde et se met au-dessus de tous les hommes. *Il ne répond pas à tous ceux qui l'interrogent*, ni aux personnes particulières, car l'Esprit venant de Dieu *ne parle pas à l'homme quand l'homme le veut*, MAIS QUAND DIEU LE PERMET. *Donc lorsqu'un homme qui a un Esprit venant de Dieu vient dans l'assemblée des fidèles et que l'on a fait la prière*, L'ESPRIT REMPLIT CET HOMME QUI PARLE DANS L'ASSEMBLÉE COMME DIEU VEUT <sup>102</sup>.

Au contraire, on reconnaît l'Esprit terrestre, vain, sans sagesse et sans force, en ce qu'il s'agite, s'élève et prend la première place. Il est importun, bavard, et NE PROPHÉTISE PAS sans récompense. Un PROPHÈTE de Dieu n'agit pas ainsi. »

Et il y a dix-huit cents ans que cela est écrit ! Et nous avons mis dix-huit cents ans à nous le rappeler !

Nous reconnaissons volontiers que si l'on rencontre dans *le Livre du Pasteur* beaucoup de passages comme celui-ci, l'Eglise a agi prudemment à son point de vue en ne lui accordant pas la consécration canonique.

Puisque le spiritisme nous permet d'arriver à ce résultat, de combattre et de détruire l'erreur, de conduire l'homme à la vérité, profitons-en pour étudier à l'aide de la lumière que projettent les communications déjà obtenues, cette grande question, fondement du christianisme tel qu'on nous l'a fait : *Qu'est-ce que Jésus ?*

Et cette autre qui a aussi son importance par sa corrélation avec l'enseignement spirite : *Qu'est-ce que l'Esprit Saint ?*

---

<sup>102</sup> Voilà bien indiqué le Médiuim parlant.

## SECTION I - QU'EST-CE QUE JÉSUS ?

Avant d'entrer dans l'examen de cette question, en faisant appel au texte des Livres dits *canoniques*, qu'il nous soit permis de présenter une observation générale.

Est-il possible, demanderons-nous tout d'abord, de découvrir dans la façon d'être des Apôtres vis-à-vis de Jésus quelque chose qui puisse faire supposer qu'ils le considéraient comme Dieu ? – S'ils l'avaient regardé comme tel, n'est-il pas évident que c'est à genoux, prosternés la face contre terre, qu'ils lui eussent parlé ? – Au lieu de cela, que voyons-nous ?

Qu'ils le traitent avec déférence sans doute, mais avec une déférence qui ne dépasse pas celle que le disciple a pour le *Maître* ; et, en effet, les Evangiles nous apprennent que c'est ce titre qu'ils lui donnaient, celui de *Rabbi*, c'est-à-dire la qualification que les Juifs accordaient aux Docteurs de la Loi.

Nous concluons de ce premier fait que les Apôtres n'attribuaient pas à Jésus le caractère de la Divinité. Ses frères, – et par frères l'Eglise a cru devoir entendre les cousins-germains de Jésus, – n'y ajoutaient pas foi davantage, puisque saint Jean (ch. VII, 5) déclare *qu'ils ne croyaient pas en lui*. – D'un autre côté, qui pourrait contester que si, Apôtres et premiers disciples, avaient reconnu que Jésus était Dieu, ils ne se fussent pas ralliés, après sa mort, à Marie, à la femme qui avait porté Dieu dans son sein ; qu'ils l'eussent entourée de respect, presque égaux à ceux qu'ils auraient témoigné à son fils ? – Au lieu de cela, que voyons-nous encore ? C'est qu'à partir de la scène du Calvaire, à laquelle saint Jean, seul des Evangélistes, fait assister Marie, afin, sans doute, de faire tomber du haut de la croix ces mots : « Femme, voilà ton fils », il n'est plus question d'elle que dans un verset des Actes où elle est même classée, dans une énumération, *après* les Apôtres et au milieu d'autres femmes (chap. 1<sup>er</sup>).

14. – Eux tous (il s'agit des onze Apôtres) persévéraient unanimement dans la prière, avec les femmes, *Marie, mère de Jésus*, et ses frères.

Que devient Marie après la mort de Jésus ? Où va-t-elle ? Où réside-t-elle ? Il faut, pour le soupçonner, avoir recours à la tradition que lui fait suivre saint Jean à Éphèse. Cette tradition n'est d'ailleurs basée que sur le verset suivant de cet Evangéliste, verset dans lequel, après avoir fait dire à Marie par Jésus déjà attaché à la croix : « Femme, voilà ton fils. », il ajoute (ch. XIX) : 27. – Ensuite il dit au disciple : Voilà ta mère. Et, à partir de ce moment, il la prit (ελοδεν) comme telle<sup>103</sup>.

Mais où Marie est-elle morte ? En quelle année ? On n'en sait rien, on ne s'occupe pas d'elle, il n'en est plus question, sinon au Ve siècle, pour déclarer qu'elle a été enlevée au ciel et créer la fête de l'Assomption.

Nous nous adressons maintenant à la froide raison, et nous demandons : Est-il un instant admissible que si les Apôtres eussent considéré Jésus comme *Dieu*, les actes ou les Epîtres, – puisque les Evangiles s'arrêtent à la mort de Jésus, – n'auraient-ils point suivi, pas à pas, ou tout au moins n'auraient pas fait nombre de fois allusion à cette femme miraculeuse qui, restant vierge, avait donné le jour à l'Homme-Dieu !

Cette simple observation faite, nous passons aux textes.

---

<sup>103</sup> Cela ne veut pas dire qu'elle vécut chez lui.

### *Jésus est-il Dieu ?*

Jésus a-t-il pris la qualification de DIEU ? Dans une circonstance quelconque, a-t-il dit : *Je suis Dieu* ? Jamais !

On objectera que, d'après les Evangiles il aurait pris la qualification de *Fils de Dieu*. – Nous l'admettons, si l'on veut, bien que nous ayons constaté que, sur les seize fois où les mots *Fils de Dieu* sont prononcés dans les Evangiles, il en est quinze où ils le sont comme un cri de remerciement, par des malades que Jésus vient de guérir – La seizième fois, voici dans quelle circonstance.

Saint Jean raconte que les Juifs voulaient lapider Jésus, parce que, disaient-ils, il cherchait à se faire passer pour un Dieu, en s'appelant fils de Dieu. Voici les paroles qu'il place dans la bouche de Jésus ; on remarquera qu'elles renferment le commentaire de l'expression *Fils de Dieu* donné par lui-même (chap. X) :

31. – Je vous ai fait voir plusieurs bonnes œuvres de la part de mon père ; pour laquelle me lapidez-vous ?

32. – Les Juifs lui répondirent : Ce n'est pas à cause d'une œuvre bonne que nous te lapidons, c'est parce que, bien que tu sois homme, *tu te fais Dieu*.

33. – Jésus leur répondit : Est-ce qu'il n'est pas écrit dans votre loi : « J'ai dit que vous êtes des Dieux ? »

34. – *Si elle a appelé Dieux ceux qui ont reçu la parole de Dieu, et l'Écriture ne peut être abolie.*

35. – Direz-vous que je blasphème, moi que le Père a *sanctifié*, et qu'il a envoyé dans le monde, parce que j'ai dit : *Je suis Fils de Dieu*.

Nous avons laissé le mot *sanctifié* dans notre traduction, parce que c'est celui de *sanctificavit* que saint Jérôme a employé pour rendre le mot ἁγιάσεν (êguiassen), aoriste du verbe ἁγιάζω qui veut dire *purifier, sanctifier*. Nous ferons remarquer cependant que l'expression *sanctifier* s'appliquant à Jésus-Dieu, présente un sens tellement étrange qu'il vient à l'encontre même de l'idée que l'Église en a déduit. Dieu sanctifié ! Il y a des accouplements de mots que la raison se borne à rejeter sans phrase, et celui-ci est du nombre. Nous croyons donc qu'il convient de rendre le verbe ἁγιάζω par purifier, et alors il faudrait traduire : « Moi que le Père a purifié », c'est-à-dire placé parmi les Esprits purifiés. On verra tout à l'heure que Jésus n'était qu'un Esprit *purifié*, incarné par sa volonté.

Revenant maintenant aux versets que nous venons de citer, nous dirons que si Jésus a pris la qualification de *Fils de Dieu*, il se l'est attribuée, comme l'ancienne loi a attribué l'appellation même de *Dieux* à ceux à qui la parole de Dieu était adressée.

Faisons remarquer en outre, que si *une seule fois*, dans le verset 35 du chap. X de saint Jean, Jésus a reconnu avoir pris la qualification de *Fils de Dieu*, par contre, toutes les fois qu'il parle de lui-même, il se désigne par les mots de *Fils de l'homme*. Si le lecteur a la patience de se reporter au livre des Concordances, il verra que c'est sous cette appellation que Jésus est désigné *soixante et seize fois* dans les quatre Evangiles.

Dans tous les cas, nous admettons que Jésus a pris cette qualification de *Fils de Dieu* et nous répondrons :

Comment ! le langage parabolique de Jésus a été constamment interprété par vous dans un sens figuré, et si vous avez fait quelques exceptions à ce principe, elles vous ont conduit à autant d'erreurs. – Comment ! alors que Jésus, une fois excepté, s'est appelé constamment *Fils de l'homme*, vous prenez les mots : *Fils de Dieu* dans un sens absolu, ou plutôt, comme pour donner satisfaction à tout le monde, vous accolez le nom de *Dieu* à celui de *l'homme* dans cette appellation *d'Homme-Dieu* qui est, sans contredit, l'expression la plus formidable de l'orgueil

humain !...

Pour connaître le sens des mots *Fils de Dieu*, n'aurait-il pas dû vous suffire d'ouvrir le Discours sur la Montagne (Matthieu, V) :

9. – Bienheureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés *Fils de Dieu*.

Veut-on un commentaire plus complet de ces mots ? Alors reportons-nous à l'Épître aux Romains, et l'Apôtre des Gentils va vous le donner (ch. VIII).

14. – Tous ceux qui sont poussés par un Esprit de Dieu<sup>104</sup> *sont Fils de Dieu*.

15. – Vous n'avez pas reçu, en effet, un esprit de servitude qui vous laisse dans la crainte, mais un esprit d'adoption *comme fils*, par lequel nous crions : Abba (Père).

16. – Car l'Esprit lui-même rend témoignage à notre Esprit que nous sommes *Fils de Dieu*.

17. – Si nous sommes fils, nous sommes héritiers, héritiers de Dieu, CO-HÉRITIERS *de Christ*.

Assurément nous ne prétendons jamais que ce soit par la clarté que brillent les Épîtres de saint Paul, et ce défaut de clarté, qui permet d'en tirer des sens qui n'étaient pas dans la pensée de celui qui les a écrites, est, suivant nous, l'une des causes qui ont le plus contribué aux erreurs du Christianisme naissant. – Toutefois ce qui se dégage nettement des versets précédents, c'est qu'au témoignage de l'Apôtre des Gentils, nous sommes *Fils de Dieu au même titre que Jésus, puisque nous sommes ses CO-HÉRITIERS*.

Mais raisonnons pour un moment dans le sens de ceux qui admettent la Divinité de Jésus. – Si Jésus est Dieu, leur dirons-nous, s'il est ce que vous appelez une des Personnes de Dieu, il est nécessairement égal aux deux autres, puisque, s'il n'était pas leur égal, il lui manquerait quelque chose et, par conséquent, il ne serait plus Dieu.

Montrons donc que, dans toutes les circonstances, Jésus s'est posé comme étant inférieur à Dieu, ou a été posé comme tel par les Livres canoniques.

Les premiers versets que nous rencontrons à l'appui de cette affirmation sont, en suivant l'ordre des Évangélistes, les versets ci-après de saint Matthieu (XXVI).

39. – Et étant allé un peu en avant, il se prosterna le visage contre terre, priant et disant : *Mon Père, si CELA EST POSSIBLE, que cette coupe passe loin de moi ! Toutefois, QU'IL SOIT FAIT, NON COMME JE LE VOUDRAIS, MAIS COMME TU LE VEUX...*

42. – Et, une seconde fois, il s'en alla et pria, disant :

*Mon Père, si cette coupe ne peut passer sans que je la boive, que ta volonté soit faite.*

Voici donc Jésus priant, le visage prosterné contre terre, c'est-à-dire dans la position la plus humble qu'il pût prendre. – Or, qu'implique nécessairement la prière ? Le recours à un être plus puissant que vous. – Donc, Jésus n'est pas Dieu.

Mais l'Évangéliste ne se contente pas de nous montrer Jésus priant, il nous fait connaître sa prière : Jésus demande à Dieu que cette coupe, que cette douleur- qu'il prévoit, passe loin de lui, et il ajoute : *Qu'il soit fait, NON COMME JE LE VOUDRAIS, MAIS COMME TU LE VEUX.*

Ou les mots n'ont point de sens, ou il y a bien là *deux volontés distinctes, contraires, dont l'une est soumise à l'autre*. Or, du moment où il y a deux volontés différentes, il ne peut y avoir unité dans l'Être qui les produit, et, d'un autre côté, si l'une de ces volontés est soumise à l'autre, il y a inégalité de puissance entre les êtres de qui elles émanent. – Donc, encore, Jésus n'est pas Dieu.

Quelques versets plus loin, Jésus pousse vers Dieu son dernier cri, un cri de désespoir. Quel est-il ? (XXVII).

46. – *Mon Dieu ! Mon Dieu ! pourquoi M'AS-TU ABANDONNÉ !*

Abandonné qui ?... Jésus-Dieu ! Par qui ? Par Dieu ! c'est-à-dire par soi-même !

---

<sup>104</sup> « οτοι γάρ πνεύματι θεού ἄγονται εἰσιν υιοὶ θεοῦ »



Et puis, comment ne point être frappé de ce mot : MON qui précède celui de Dieu ! Si Jésus a pu dire : Mon Dieu, c'est qu'il n'est pas Dieu.

Objectera-t-on que Jésus parle ici comme *Homme* et non comme *Dieu* ? Mais si, d'après l'Eglise, Jésus est *Homme-Dieu*, parce qu'il est *Homme* aurait-il donc cessé d'être *Dieu* ? Et si, comme *Homme*, il parle de manière à faire croire qu'il n'est pas *Dieu*, trompe-t-il donc cette humanité qu'il est venu enseigner et sauver ?

Passons à l'Evangile de saint Marc. Nous lisons au chapitre VI :

2. – un grand nombre de ceux qui l'entendaient admiraient sa doctrine et disaient : d'où lui viennent toutes ces choses ? Quelle est cette sagesse qui lui a été donnée ? D'où lui viennent ces guérisons opérées par ses mains ?

3. – N'est-ce point-là le charpentier, fils de Marie, le frère de Jacques, de Joseph, de Jude et de Simon ? Ses sœurs ne sont-elles pas au milieu de nous ? Et ils étaient scandalisés<sup>105</sup> à son égard.

4. – Et Jésus leur dit : *Un prophète* n'est sans honneurs que dans sa patrie, dans sa maison et dans sa famille.

5. – Et IL NE POUVAIT, en cet endroit, OPÉRER AUCUNE GUÉRISON, à l'exception d'un petit nombre d'infirmités qu'il guérit par *l'imposition des mains*.

Comment ! Jésus NE POUVAIT (οὐκ ἐδύνατο) en cet endroit *opérer aucune guérison* ! C'est l'Evangéliste qui le dit ! Et, aux yeux de l'interprète de saint Pierre, Jésus aurait été Dieu ! Il était Dieu, et une chose lui était impossible ! Est-ce donc, sérieusement, que l'on viendrait juxtaposer les mots *Dieu et impossible* ! Et puis, remarquons la qualité que se donne Jésus : celle de *Prophète* ! S'il est prophète, il n'est pas Dieu.

Au chapitre, VIII, nous rencontrons les versets suivants :

27. – Et Jésus et ses disciples sortirent dans les villages des environs de Césarée de Philippe ; et en route il interrogeait ses disciples, leur disant : *Qui dit-on que je suis ?*

28. – Ils lui répondirent : Les uns disent que tu es Jean-Baptiste, les autres Elie, d'autres *que tu es comme un des Prophètes*.

29. – Alors, il leur dit : *Et vous, qui croyez-vous que je sois ?* Pierre répondit : *Tu es le Christ*.

Or, pour les Juifs, qu'était-ce que le Christ ? Un envoyé de Dieu dont ils attendaient leur délivrance, et qu'ils attendent encore, en d'autres termes un Messie, puisque le mot grec *Christos* est la traduction littérale du mot hébreu *Messias*, et que tous deux signifient : *oint*, oint du Seigneur, c'est-à-dire consacré par l'onction figurée de Dieu, comme les Lévites du temps de Moïse, et plus tard, comme les rois d'Israël, avaient été consacrés eux-mêmes.

La première partie du verset 28 ne se comprend pas, car du moment où Jésus avait vécu du temps de Jean-Baptiste, il ne pouvait être Jean-Baptiste. Ce qui ressort du moins de ce verset, c'est que les Apôtres croyaient à la réincarnation, puisqu'ils admettaient que Jésus pût être *Elie ou quelqu'un des Prophètes*.

Dans tous les cas, il résulte de la réponse du chef des Apôtres, que Jésus n'était pas Dieu, car si telle avait été l'opinion de saint Pierre, il aurait répondu, non pas : Tu es le Christ, mais : tu es Dieu.

Au chapitre XIII, on lit le verset suivant :

32. – Quant à ce jour et à cette heure, personne ne les sait, ni les Anges (Esprits) qui sont dans le ciel, *ni le Fils*, mais seulement le Père.

D'où il résulte qu'au témoignage de l'Evangéliste, il y a des choses *que Jésus ne sait pas* et que le

---

<sup>105</sup> Dans le langage évangélique, que pouvait vouloir dire ce mot ? En grec, le mot *scandalon* signifie : piège.

Père seul connaît. – Mais s'il y a quelque chose que Jésus ignore, évidemment il n'est pas Dieu, puisqu'il lui manque ce qu'un autre être possède, et que, par conséquent, il n'est pas l'absolu de toutes les grandeurs, de toutes les connaissances et de toutes les perfections.

Nous ajouterons enfin : comprend-on un Dieu unique dont *une personne* ne faisant qu'un avec l'autre ignore ce que cette autre connaît ? Non, pas plus qu'on ne peut comprendre un même homme sachant et ignorant la même chose.

Saint Luc, disciple et compagnon de saint Paul, va-t-il sur cette question de la Divinité de Jésus, se séparer des deux premiers Evangélistes ? Qu'on en juge.

Au chapitre II, voici ce que nous lisons :

52. – Et Jésus *croissait* EN SAGESSE, en âge et en grâce *devant Dieu* et devant les hommes.

Si Jésus *croissait en sagesse*, c'est que, d'après saint Luc, sa sagesse était susceptible d'augmentation. Or, qui oserait allier l'idée *d'augmentation de sagesse avec l'idée de Dieu* ! – D'un autre côté, s'il croissait *devant Dieu*, c'est que saint Luc ne le considérait pas comme Dieu.

Au chapitre XVIII nous rencontrons un verset très digne d'attention, car Jésus va nous dire, tout au moins, ce qu'il n'est pas. Voici ce que rapporte saint Luc :

18. – Et un des principaux (parmi les assistants) l'interrogea, disant : *Bon* maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ?

19. – Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelles-tu *bon* ? Personne n'est *bon*, *sinon Dieu seul*.

Ainsi Jésus proteste contre la qualification de *bon* qui lui est donnée, déclarant qu'elle ne peut appartenir qu'à Dieu. Mais si Jésus repousse l'expression de *bon* appliquée à lui ; s'il déclare qu'elle n'est attribuable *qu'à Dieu seul*, c'est affirmer indirectement qu'il n'est pas Dieu.

Empruntons un dernier argument au même Evangéliste : saint Luc va nous dire quelle était, au lendemain de la mort de Jésus, l'opinion des premiers chrétiens sur sa nature. – Jésus, après sa mort, apparaît aux disciples d'Emmaüs. Cette apparition, considérée par l'Eglise comme surnaturelle et miraculeuse, serait, dans tous les cas, naturelle, si elle s'est produite, et nous n'y contredisons pas. Suivons donc le récit de l'Evangéliste. Jésus interroge les deux disciples sur la cause de leur tristesse (XXIV)

18. – L'un d'eux, nommé Cléophas, lui répondit : Es-tu seul si étranger à Jérusalem que tu ne saches pas les choses qui s'y sont passées ces jours-ci ?

19. – Et il leur dit : Et quoi ? Ils lui répondirent : Ce qui est arrivé à Jésus de Nazareth *qui était un HOMME PROPHÈTE*, puissant en œuvres et en paroles *devant Dieu* et devant le peuple.

L'occasion était belle pour les disciples de proclamer la Divinité de Jésus, si elle avait été admise. Au lieu de cela, quelle qualification lui donnent-ils ? Celle *d'Homme-prophète*. – Donc, aux yeux des siens, aux yeux de disciples même privilégiés, au lendemain de sa mort, Jésus n'était rien autre chose qu'un *Prophète*.

Arrivons à l'Evangile de saint Jean, à cet Evangile qui s'occupe plus de la doctrine de Jésus que des faits, et dans les premiers versets duquel on a voulu trouver la preuve de la Divinité de Jésus. A ces versets aussi apocalyptiques que ceux de l'Apocalypse, nous allons bientôt en opposer d'autres du même Evangéliste, qui seront la négation même de cette Divinité. La seule conclusion que l'on puisse en tirer, c'est que l'ancien pêcheur du lac de Tibériade, qui ne devait pas être très versé dans la philosophie grecque, mis en contact avec le système de Platon qui était en grand honneur dans toute l'Asie Mineure, l'avait adopté, et adopté jusque dans certains de ses termes essentiels, tels que celui de *λογος* que saint Jérôme a traduit par *Verbum* et les traductions françaises, tantôt par le *Verbe*, tantôt par la *Parole*. (La Parole était au commencement) !!

Dans la pensée de saint Jean, de ce vieillard qui écrivait, ou plutôt qui faisait écrire son Evangile

à l'âge de quatre-vingt-douze ou quatre-vingt-treize ans, que pouvait bien être *le logos* ? – Était-ce, suivant la doctrine de Platon, cette intelligence mi-partie matérielle, mi-partie immatérielle à laquelle Dieu, dans l'impossibilité où il aurait été, à raison de son immatériabilité, de créer lui-même la matière et la force qui devait la gouverner, aurait confié le mandat de former le monde ? On serait tenté de le croire, si l'on se reporte au chapitre 1<sup>er</sup>.

3. – Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui.

De là, le Verbe-Créateur, et la conséquence, le Verbe-Dieu.

Maintenant, si nous nous reportons au chapitre V de saint Jean, nous allons y trouver le contraire de ce qu'il vient de dire, et une nouvelle preuve de la non Divinité de Jésus dans la bouche duquel l'Évangéliste met ces paroles :

19. – En vérité, en vérité, je vous le dis, *le Fils ne peut faire quoi que ce soit de lui-même*<sup>106</sup>, si ce n'est ce qu'il a vu faire au Père ; mais les choses qu'il aura faites, le Fils les fait également...

30. – *Je ne puis rien faire par moi-même* ; comme j'entends, je décide et *ma décision est juste parce que je ne cherche pas à faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.*

Ainsi, au témoignage du quatrième Évangéliste, Jésus a déclaré *ne pouvoir rien faire par lui-même*. – Donc Jésus n'est pas Dieu.

Au chapitre VIII se rencontre un passage qui trancherait à lui seul la question de la Divinité de Jésus. Jésus s'adresse aux Juifs.

39. – ... Si vous êtes enfants d'Abraham, faites donc les œuvres d'Abraham ;

40. – Tandis que maintenant vous cherchez à me tuer, *moi qui suis UN HOMME* qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu.

Les derniers mots du verset seront expliqués. Bornons-nous, quant à présent, à détacher de ce verset les mots : *Moi qui suis un homme* qui renferment une déclaration claire et formelle. – L'Évangéliste continue :

41. – (Les Juifs) lui dirent : Nous ne sommes pas nés de la fornication ; nous n'avons qu'un père qui est Dieu.

42. – Jésus leur répondit : Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez, car **JE ME SUIS ÉLOIGNÉ de Dieu**, et je suis venu. Mais je ne suis pas venu de moi-même, *c'est lui qui m'a envoyé.*

Ainsi, toujours même idée de subordination.

Le lecteur remarquera une différence entre la traduction que nous donnons du verset précédent, et les traductions françaises. Nous nous trouvons, en effet, en présence d'un contresens d'une importance exceptionnelle à raison des conséquences qu'il a eues pour le dogme.

Mais il ne suffit pas d'affirmer le contresens ; il faut encore le prouver. Reportons-nous donc d'abord à la Vulgate. – Saint Jérôme rédigeait ce travail soixante ans environ après la réunion du fameux Concile de Nicée qui, en vue de détruire le prétendu schisme d'Arius, niant la Divinité de Jésus, avait décrété dans son symbole que le Fils *procédait du Père (qui ex patre procedit)*. Par conséquent, il n'est pas étonnant que, lié qu'il était par la déclaration du Concile ; plus lié encore, lui, secrétaire d'un Pape, par la résistance manifestée par plusieurs autres Conciles à la déclaration de Nicée, saint Jérôme ait laissé tomber de sa plume le mot *processi* en traduisant les mots  $\epsilon\gamma\omega\ \gamma\acute{\alpha}\rho\ \text{ex}\ \tau\omicron\upsilon\ \theta\epsilon\omicron\upsilon\ \epsilon\zeta\eta\lambda\tau\omicron\nu$  (*egô gar ek tou théou exelton*) par la phrase suivante : *ego enim ex Deo processi*, que les traducteurs français ont ainsi rendu : *car je suis issu de Dieu*.

Mais il y a un malheur, c'est que le verbe  $\epsilon\zeta\epsilon\rho\chi\omicron\mu\alpha\iota$  (*exerkomaï*), aoriste  $\epsilon\zeta\eta\lambda\tau\omicron\nu$  (*exelton*), n'a jamais signifié *procéder de...* comme le dit saint Jérôme, ni *être issu de...* comme le disent

---

<sup>106</sup> Ces mots vont s'expliquer lorsque nous aurons entendu les Esprits qualifier Jésus de *Médium de Dieu*.

certaines traductions françaises ; il signifie, *s'en aller de... s'éloigner de...* en un mot, *quitter*. Or, tel est le vrai sens qui ne pouvait être compris qu'avec la pluralité des existences, avec la possibilité d'une vie antérieure pour Jésus, c'est-à-dire en détruisant le dogme chrétien, tel que le Concile de Nicée avait voulu le faire prévaloir sur l'ordre même de Constantin, qui le présidait.

Au surplus, c'est saint Jérôme lui-même qui va se charger de nous montrer l'erreur qu'il a commise.

Au chapitre XVI, 27,28 et XVII, 8, saint Jérôme s'est trouvé en présence du mot ἐξῆλτον, (exelton), qu'il avait rencontré, déjà au chapitre VIII, 42. La pensée est identique, avec cette seule différence qu'au chap. VIII Jésus s'adresse à Dieu, et qu'au chap. XVI, il s'adresse aux Juifs. Or, saint Jérôme a traduit *le même mot, placé dans les mêmes conditions, rendant la même pensée*, de deux façons différentes, dont l'une est la vraie, il suffit pour en fournir la preuve, de mettre les textes en présence :

VIII. 42. Ἐγὼ γάρ ἐκ τοῦ θεοῦ ἐξῆλτον καὶ ἦκω (egô gar ek tou theou exêlton kaï êkô). Traduction de saint Jérôme : *ego enim ex Deo PROCESSI et veni*, ce qui a été rendu en français par : *car je suis ISSU de Dieu, et je suis venu*.

XVI. 27. Καὶ πεπιστεύκατε ὅτι ἐγὼ παρά τοῦ θεοῦ ἐξῆλθον. Traduction de saint Jérôme : *et credidistis quia a Deo EXIVI*, ce qui a été rendu en français par : *et vous avez cru que je suis SORTI de Dieu*.

XVII. 8. Καὶ ἔκνωσαν ἀληθῶς, ὅτι παρά σοῦ ἐξῆλθον καὶ ἐπίσαν ὅτι σὺ με ἀπεστείλας. Traduction de saint Jérôme : *et cognoverunt vere quia a te EXIVI et crediderunt quia tu me misisti*, ce qui a été traduit en français : *ils ont reconnu véritablement que je suis sorti de toi, et ils ont cru que tu m'as envoyé*.

Ainsi, à quelques pages de distance, saint Jérôme traduit le même mot grec, placé dans des conditions identiques, par deux mots différents : *procedere* et *exire*, dont le premier semble n'avoir pour but que de confirmer le dogme de Nicée.

Nous avons dit déjà que le verbe ἐξέρχομαι signifie *s'en aller de... s'éloigner de...* Par conséquent, le verbe *exire* employé par saint Jérôme pour traduire ce mot dans les deux derniers versets rend fidèlement le texte grec. – Mais, comme nous allons le voir, Jésus, Esprit purifié, était avant son incarnation auprès de Dieu ; en s'incarnant, *il s'est donc éloigné de lui* pour venir dans ce monde, mais il ne *procède* pas du Père autrement que nous tous. – Que dire maintenant de ces traductions françaises : *Je suis issu de Dieu, je suis sorti de Dieu*. Que dire surtout des hommes qui ont osé élever un dogme sur de telles bases ! – Nous avons donc eu raison de traduire comme nous l'avons fait le verset 42 du chapitre VIII de saint Jean.

Nous venons de voir dans le verset 8 du chapitre XVII de saint Jean, cité plus haut, Jésus déclarer que c'est *Dieu qui l'a envoyé*, marquant ainsi sa subordination vis-à-vis de lui. Cette subordination va s'accuser davantage dans les versets suivants (ch. XII) :

49. – Je n'ai pas parlé de moi-même, mais le Père qui m'a envoyé *m'a donné l'ordre* de dire et de parler comme je le fais.

Chap. XIV.

28. – Vous avez entendu que je vous ai dit : Je m'en vais, et je reviendrai vers vous. Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je m'en vais vers le Père, CAR LE PÈRE EST PLUS GRAND QUE MOI.

Chap. XV.

10. – Si vous observez mes commandements, vous resterez avec mon affection, comme moi *j'ai observé les commandements de mon père*, et je reste avec son affection.

Ordre, commandement, le Père est plus grand que moi, en vérité quels mots faudrait-il donc

employer pour exprimer l'idée de supériorité de l'un, d'infériorité de l'autre ? – Or, encore une fois, si Jésus est inférieur à un être quelconque, Jésus n'est pas Dieu.

Passons au chap. XVII.

4. – Je t'ai glorifié sur la Terre ; *j'ai terminé l'œuvre que tu m'avais donnée à faire* ;

5. – Et maintenant *glorifie-moi, toi Père*, auprès de toi, *de cette gloire que j'ai eue auprès de toi*, avant que le monde existât<sup>107</sup>...

24. – Père ! ceux que tu m'as donnés, je désire que là où je suis, là ils soient avec moi, afin qu'ils voient *la gloire que tu m'as donnée* parce que tu m'as aimé avant la formation du monde.

Donc, si Jésus demande à Dieu *de le glorifier*, de lui rendre cette gloire qu'il avait avant que le monde existât, *cette gloire qu'il lui a donnée*, – cela ne prouve-t-il pas que, *dans l'Esprit de l'Évangéliste*, cette gloire a été donnée à Jésus, et si elle lui a été donnée, *c'est qu'il y a eu un temps où il ne l'avait pas*.

Ces divers textes paraîtraient-ils insuffisants ? – Alors, écoutez ce dernier passage de saint Jean (chap. XX. Il s'agit de Madeleine :

17. – Jésus lui dit : ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père ; mais va vers mes frères et dis-leur que je monte *vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu*.

Nous ne discutons pas les faits ; nous les prenons avec les termes dans lesquels ils sont racontés, et de ces termes nous concluons que lorsqu'il s'est servi des mots qu'il a employés dans le précédent verset, saint Jean n'a pu avoir la pensée que Jésus fût Dieu, car si Jésus a pu dire : *MON Père et votre Père*, c'est que Dieu est son Père, comme il est le nôtre ; – s'il a pu dire *MON DIEU ET VOTRE DIEU*, c'est que Dieu est son Dieu comme il est notre Dieu.

Assurément nous pourrions nous arrêter ici ; mais puisque nous nous trouvons en présence de croyances qui sont encore partagées par un grand nombre, et dont nous tendons à faire comprendre l'inanité, entassons preuves sur preuves et demandons celles qui vont suivre aux Actes des Apôtres et aux Epîtres.

Ouvrons tout d'abord les Actes, ce livre, le plus ancien document qui nous reste sur le commencement du Christianisme. Nous trouvons au chapitre II l'analyse du premier discours prononcé publiquement par saint Pierre, cinquante jours après la mort de Jésus. L'occasion était belle pour le chef des Apôtres de proclamer la Divinité de Jésus ou, s'il croyait avoir quelque chose à redouter des Juifs en l'affirmant, de ne rien dire tout au moins qui y fût contraire. Or, écoutons-le :

22. – Hommes israélites ! Ecoutez mes paroles : *Jésus le Nazaréen*, cet HOMME (virum) *désigné par Dieu* entre vous par les guérisons, les prodiges, et les signes que *Dieu a faits par son entremise* au milieu de vous, comme vous le savez.

23. – Ayant été livré par *la volonté précise de Dieu* et par sa prescience, vous l'avez fait mourir par la main des méchants.

Ainsi, au témoignage de saint Pierre, Jésus *n'est qu'un* homme, mais un homme qui a été marqué comme envoyé céleste, qui a prouvé sa mission par les guérisons et les Signes que *Dieu a faits par son entremise*, et lorsque Jésus est livré aux mains de ceux qui doivent le faire mourir, *c'est par la volonté précise...* de qui ? *De Dieu*.

Voici maintenant Jésus ressuscité<sup>108</sup> ; par qui l'est-il ? (ch. V).

---

<sup>107</sup> La Terre est, en effet, un des derniers mondes de notre système qui aient été formés et peuplés, et, par conséquent, rien n'empêche que Jésus ait prononcé ces paroles bien difficiles à comprendre pour des hommes qui, un siècle et demi plus tard, allaient considérer comme un progrès le système astronomique de Ptolémée.

<sup>108</sup> Nous avons dit que la Résurrection est la renaissance la vie spirite, la cessation de la mort, laquelle n'est autre que

30. – *Le Dieu de nos pères* A RÉSSUSCITÉ JÉSUS que vous avez fait mourir sur la croix.

31. – Et Dieu L'A ÉLEVÉ par sa puissance chef et protecteur, afin de donner à Israël la repentance et la rémission des péchés.

Par conséquent, toujours d'après, saint Pierre, et ce devait être là l'opinion des chrétiens au moment de la rédaction des Actes, – *c'est Dieu qui ressuscite Jésus*. Mais, objecterons-nous, si Jésus est Dieu, *il n'a pas eu à ressusciter* dans le sens que l'Eglise donne à ce mot. – D'un autre côté, si Jésus était Dieu, comment saint Pierre peut-il dire que c'est *Dieu qui l'a ressuscité*, et que l'intervention d'une volonté plus puissante ait été nécessaire ? Si cette volonté existe, Jésus n'est pas Dieu.

Et, continue le chef des Apôtres, c'est Dieu QUI L'A ÉLEVÉ par sa puissance chef et protecteur. Elever Jésus ! Mais si *élever Jésus*, c'est *élever Dieu*, de quel nom qualifier la juxtaposition de ces mots impossibles.

Autre passage (chap. X)

38. – Vous savez comment Dieu a *fortifié d'un Esprit saint et de puissance Jésus* de Nazareth qui a passé en faisant le bien, et en guérissant tous ceux qui étaient opprimés par le Diable, *parce que Dieu était avec lui*.

Mais, dirons-nous encore, si Jésus était Dieu, une personne de la Trinité divine, il n'avait besoin : *ni que Dieu fût avec lui*, puisqu'il était Dieu, *ni que Dieu le fortifiât d'un Esprit saint*, car un pouvoir infini ne peut être fortifié par un autre pouvoir, fut-il infini, et, de plus, si la toute-puissance n'était pas inhérente à la personne de Jésus, c'est qu'aux yeux des Apôtres, Jésus n'était pas Dieu.

Comment comprendre d'ailleurs ce nom d'homme avec indication de ville natale, donné à Jésus-Dieu : Jésus le Nazaréen ! Mais si, pour saint Pierre, Jésus était Dieu, pourquoi donc ne pas le dire nettement ? Pourquoi, au contraire, l'appeler *Homme* ? Pourquoi, enfin, pas plus que saint Pierre, aucun Evangéliste n'a-t-il attribué à Jésus la qualification de Dieu ?

Pourquoi ? Pour cette raison bien simple : c'est que la Divinité de Jésus ne devait être proclamée que bien après leur mort.

Arrivons aux Epîtres.

Voici comment s'exprime saint Paul dans son Epître aux Ephésiens (chap. I) :

16. – Je ne cesse de rendre grâces pour vous, faisant mémoire de vous dans mes prières,

17. – Afin que le *Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, le Père de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse et de révélation (prophétie) afin d'arriver à sa connaissance...

19. – (Afin qu'il vous montre) quelle est la prééminente grandeur de sa puissance...

20. – *Laquelle il a déployée en Christ*, EN LE RESSUSCITANT DES MORTS et en le plaçant à sa droite dans les lieux célestes.

Assurément, répéterons-nous encore ces versets, et en général les Epîtres de saint Paul, ne passeront jamais pour des modèles de clarté. On y voit l'Israélite lettré habillant en langue grecque des idées conçues dans une langue sémitique. Mais ce qui ressort tout au moins du texte ci-dessus, c'est que, d'après saint Paul, *c'est Dieu qui a ressuscité Jésus d'entre les morts*, qui l'a placé à sa droite, le *Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Écoutons cet autre passage (Epître aux Hébreux, V)

7. – (C'est Jésus) qui pendant le temps de son incarnation, AYANT OFFERT, avec de grands cris et des larmes DES PRIÈRES ET DES SUPPLICATIONS A CELUI OUI POUVAIT LE

---

l'Etat d'incarnation.

SAUVER DE LA MORT A ÉTÉ EXAUCÉ A CAUSE DE SA PIÉTÉ !! (απο της ενλαβειας) <sup>109</sup>. Nous en appelons à la froide raison, et nous demandons : en lisant une semblable phrase, peut-on admettre que saint Paul ait pu considérer Jésus comme une personnalité divine ? Dieu exauçant Dieu à cause de sa piété !!

Une dernière citation, et voyons si saint Pierre va se trouver en désaccord avec saint Paul (1<sup>re</sup> Ep., ch. II).

21. – C'est pour cela que vous avez été appelés parce que Jésus a souffert pour vous, vous laissant, un exemple afin que vous puissiez l'imiter.

22. – *Lui qui n'a pas commis DE PÉCHÉ et sur les lèvres duquel ON N'A D'ÉCOUVERT AUCUNE FRAUDE.*

Le plus simple bon sens ne se refuse-t-il pas à admettre que si saint Pierre avait admis que Jésus fût Dieu, il n'eût pas reculé devant une affirmation portant que Jésus-Dieu *n'avait pas commis de péché* ; devant l'incohérence de ces mots : *Dieu et péché ! Dieu et fraude !*

Tous les textes que nous venons de relever dans les Livres canoniques, et dont un certain nombre nous a sans doute échappé, ils existent depuis des siècles ; il n'est pas un de ceux qui nous liront qui, plus ou moins, ne les ait tenus entre ses mains.

Comment se fait-il que ces versets n'aient point été relevés, que leur application à Jésus-Dieu n'ait pas été mille fois Signalée ? Faudrait-il donc appliquer aux derniers siècles ces paroles que Jésus adressait aux Juifs de son temps – ils ont des yeux et ils ne le voient pas. – Mais aujourd'hui l'enseignement des Esprits nous a été rendu, et tous ceux qui voudront voir, verront.

Si Jésus n'est pas Dieu, qu'est-il ?

### *Ce qu'est Jésus*

Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis lorsque, pour la première fois, ma main se mit à tracer les trois mots qui devaient rendre intelligibles à ma raison : Jésus, sa vie, et jusqu'à ce que l'on a appelé ses miracles. Cette impression fut partagée plus tard par M. Allan Kardec lorsque en 1867, je lui lus, dans sa retraite de l'avenue de Ségur, le premier jet du livre que je publie aujourd'hui. – Oui, Jésus, qualifié par les *Esprits Medium de Dieu* <sup>110</sup>, je le comprends. – Je comprends qu'à toutes les époques, des Esprits d'un ordre supérieur à ceux qui y sont généralement incarnés aient été incarnés exceptionnellement sur notre terre, ainsi que dans les autres mondes, et qu'ils y aient été les missionnaires des grandes vérités qui doivent en renouveler la face ; – je comprends que, parmi ces Esprits, il s'en soit trouvé un qui, déjà parvenu à l'état de Purification, et ne pouvant, à ce titre, être incarné à raison d'une réparation personnelle, ait poussé l'amour de ses Frères jusqu'à demander de s'éloigner momentanément du Père pour aller leur enseigner la grande loi de la Charité qui relie tous les Esprits entre eux et indiquer aux incarnés les moyens de l'exécuter d'une manière qui fût plus profitable pour eux ; – je comprends que cet Esprit, devenu homme, par son consentement, mais conservant, bien qu'incarné, le degré d'élévation auquel il était parvenu comme non incarné, n'ait point perdu, n'ait point pu perdre cette compréhension de Dieu, félicité suprême des Esprits parvenus à l'état de pureté ; – qu'à ce titre on puisse dire que, durant son incarnation, il n'a pas cessé d'être en communication avec Dieu, comme nous le sommes avec les Esprits ; – je comprends, enfin, *les signes* dont il appuyait son enseignement, parce que, descendu des sphères les plus élevées de la hiérarchie des Esprits, il a pu, par la permission de Dieu, faire application à notre monde de lois dont la cause première

<sup>109</sup> Ενλαβειας se dit de « la piété envers les Dieux ». (Dict. de Planche.)

<sup>110</sup> M. Allan Kardec, qui terminait son livre *la Genèse*, me demanda l'autorisation de s'approprier certaines idées et notamment l'expression de Médium de Dieu qui, en effet, figure dans son ouvrage (page 331, édition de 1868).

échappe à notre intelligence encore dans l'enfance. – Oui, tout cela, je le comprends, ma raison est satisfaite, car elle ne vient se heurter à rien qui la dépasse, à rien qui soit surnaturel.

Mais laissons la parole aux Esprits. – En lisant les communications qui vont suivre, on comprendra quel dut être l'étonnement d'un homme qui, peu de mois auparavant, était encore un matérialiste, et, au moment où il recevait les deux premières de ces communications, ne croyait encore qu'à une chose : à l'immortalité de l'âme qui venait de lui être prouvée par les phénomènes dont il avait été l'intermédiaire.

## PREMIÈRE COMMUNICATION

*Dem.* – Qu'était Jésus ?

*Rép.* – Je voudrais pouvoir répondre à la question que vous me posez d'une manière qui fût digne de la question elle-même. Mais, hélas ! c'est à peine s'il me sera donné de vous faire entrevoir Jésus et sa mission.

Quoi que vous en puissiez penser <sup>111</sup>, Jésus a été un missionnaire de Dieu chargé de détruire les croyances du paganisme et d'amener l'humanité à l'idée d'un Dieu unique et bon ; car c'est là, il faut bien vous pénétrer de cette vérité, la qualité, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, la qualité la plus manifeste de Dieu : la bonté !

Jésus traduisait cette pensée par un mot : notre Père ! C'est qu'à ses yeux cette dénomination de Père était, eu égard au temps où il parlait, une révolution tout entière. Vous représentez-vous des païens, des hommes qui en étaient arrivés à tout diviniser et à craindre ce qu'ils avaient divinisé, auxquels Jésus vient dire : il n'y a qu'un Dieu. Lorsque vous le priez, adressez-vous à lui comme à un Père et ayez pour lui la confiance et l'amour d'un Fils. – Voilà, à mon sens, la grande révolution inaugurée par Jésus. – Un complément devait naturellement découler de ce principe, car du moment où Dieu n'était plus qu'un Père, ces hommes qui s'entre-déchiraient, qui s'égorgeaient pour le plaisir de spectateurs aussi cruels que corrompus, qui se jouaient de la mort que le plus fort imposait au plus faible, n'étaient plus que *des Frères* qui devaient s'aimer comme tels.

Comment cette doctrine a-t-elle été si étrangement modifiée, transfigurée après la mort de Jésus ? Ce n'est pas à moi à vous répondre, mais aux passions humaines qui dénaturent la vérité au gré de leur intérêt et sont le fondement de toutes les erreurs. Si on lui eût laissé son caractère de complicité, cette doctrine dominerait le monde depuis bien des siècles, car il n'est pas un homme qui ne pût la comprendre et l'appliquer d'une manière plus ou moins parfaite, en restant dans le cercle étroit de ces deux préceptes : amour de Dieu ! amour des autres !

*Dem.* – Ce que vous me dites renverse à un tel point mes idées que j'en suis à me demander si je ne rêve pas. Mais alors, serait-il vrai que Jésus ait fait des miracles ?

*Rép.* – Jésus a fait ce que vous nommez des miracles <sup>112</sup> ; il a fait la plupart de ceux dont parlent les Evangiles et tant d'autres qu'ils ne relatent pas. – Pourquoi ? – Parce que Jésus, pendant son incarnation, a été, en quelque sorte, MÉDIUM DE DIEU. Ses inspirations, il ne les recevait pas des Esprits, mais du Père <sup>113</sup> ; il n'agissait pas sous l'influence des Esprits, mais sous celle de Dieu lui-même.

X..., ancien archevêque de Paris <sup>114</sup>. (25 octobre 1863.)

## AUTRE COMMUNICATION

---

<sup>111</sup> En effet, le mot de mission avait excité mon étonnement. La date de la communication l'explique.

<sup>112</sup> Voir plus loin ce qu'il faut entendre par miracles.

<sup>113</sup> Voir, saint Jean, XVII, 7, 8.

<sup>114</sup> Première communication sur Jésus. Dans toutes les communications reproduites, le lecteur pourra suivre, à l'aide des questions posées, mes hésitations et mes incertitudes.



*Dem.* – Voudriez-vous me parler de Jésus et de ce qu'un Esprit a appelé sa mission ?

*Rép.* – Oui.

*Dem.* – Voulez-vous que je vous interroge et que je vous pose des questions ?

*Rép.* – Je préfère vous parler de Jésus, de moi-même et sans interrogations de votre part. Je serai moins préoccupé de vos pensées, moins gêné pour vous faire comprendre Jésus et sa mission.

Je vous prie d'abord d'être bien convaincu que Jésus n'est qu'un Esprit, l'un des Esprits les plus élevés sans doute, car il était, même à l'état d'incarnation, l'un des plus rapprochés de Dieu.

Oui, Jésus a été un envoyé céleste. Il avait sollicité et obtenu la mission d'apporter aux Esprits incarnés dans votre monde, la loi de progrès qui les a faits ce qu'ils sont, qui les fera ce qu'ils seront plus tard, lorsque sa doctrine aura été dégagée par l'enseignement spirite de toutes les erreurs que l'homme y a ajoutées. Jésus a donc été un Prophète <sup>115</sup>, le Prophète par excellence, puisqu'il a été le seul qui, pendant son incarnation, ait été en communication avec Dieu, – Sa mission est donc divine, puisqu'il a été le délégué de Dieu ; sa doctrine est également divine, en ce sens qu'elle est une émanation de la loi que Dieu a imposée à l'universalité des mondes. – Elle n'est pas plus de lui que ce que vous écrivez en ce moment n'est de vous. Il a été l'interprète de Dieu, le Médium entre Dieu et les hommes, leur transmettant les enseignements de celui qu'il appelait son Père et dont il se disait le Fils ; et il le disait avec raison, car il en est le Fils spirite, comme vous êtes le Frère spirite de nous tous.

Jésus a été chargé d'appeler l'humanité à l'amour de Dieu et à l'amour des créatures de Dieu entre elles. Il a prêché cette doctrine, les hommes l'ont travestie, mais Dieu permet qu'ils soient ramenés à la vérité par l'enseignement des Esprits, auxquels est confié le soin de replacer l'humanité dans la voie qui a été tracée par son envoyé. – Ses préceptes sont consignés dans les Evangiles, non point dans les termes où ils ont été formulés, mais dans des termes approchants. Vous pouvez donc considérer les Evangiles comme retraçant par à peu près l'enseignement de Jésus. La loi des humanités est inscrite dans ce livre, mais rien que dans ce livre. En dehors de lui, vous courez à l'erreur<sup>116</sup>.

Que ne m'est-il permis de vous faire comprendre l'histoire du premier siècle qui a suivi la mort de Jésus, de vous expliquer comment sa doctrine a été successivement métamorphosée en la doctrine qui vous est présentée comme la sienne Mais vous ne pouvez pas plus tout recevoir que moi, je ne puis tout vous dire. Bornez-vous à entendre ce qu'il m'est possible de vous faire connaître.

Pendant les premiers temps qui suivirent la mort de Jésus, tous ceux qui avaient accepté sa doctrine croyaient à un enseignement divin, distribué par Jésus-Homme, et non par Jésus-Dieu. – Il y avait sur ce point unanimité de croyance, car aucune divergence ne s'était encore manifestée parmi les Chrétiens. Il ne pouvait en être autrement, puisque la doctrine de Jésus était prêchée par ceux-là mêmes qui avaient été ses compagnons, qui avaient recueilli ses paroles et vu toutes ses actions. – L'idée de Jésus-Dieu ne prit naissance qu'après la ruine de Jérusalem et les convulsions politiques qui entraînèrent la dispersion du peuple juif. Au milieu des événements dont la Judée fut alors le théâtre, des préoccupations de salut public dominant toutes les autres, la tradition se perdit. Puis, lorsque le calme fut revenu, les populations qui avaient fui, celles-ci du côté de l'Egypte, celles-là du côté de la Perse et des Indes, reprirent le chemin de leur patrie, mais elles rapportèrent avec elles le germe des idées qu'elles avaient puisées chez les peuples au milieu desquels elles avaient vécu pendant un certain nombre d'années, et, de cet amalgame de croyances, sortit, grâce aux discussions d'écoles qui passionnaient alors tout l'Orient, la divinité

---

<sup>115</sup> Voir ci-dessus ce que c'est qu'un prophète.

<sup>116</sup> Que l'on compare les Evangiles à la doctrine qui nous est donnée comme étant celle de Jésus, et l'on verra ce qu'il reste du véritable dogme chrétien.

de Jésus, et plus tard la Trinité.

Deux motifs contribuèrent à faire accepter cette idée par un grand nombre : elle flattait l'orgueil humain en lui faisant supposer qu'un Dieu n'avait pas dédaigné de se faire homme ; elle facilitait aux chefs des Églises l'exercice de leur pouvoir souvent mis en discussion, puisqu'ils pouvaient, dès lors, commander au nom de la Divinité. – Ajoutons enfin que, dès le principe, la loi des miracles fut mal comprise. On leur attribua une cause surnaturelle. De la croyance à une cause surnaturelle des miracles à la divinité de celui qui les avait opérés, ou au nom duquel les chrétiens produisaient les phénomènes, il n'y avait qu'un pas, que l'orgueil humain, conduit par des passions intéressées, ne tarda pas à franchir... LAMENJINSKI (30 octobre 1863).

AUTRE COMMUNICATION (Extrait.)

... Lorsque Jésus a demandé à Dieu d'être incarné, il n'avait pas de faute à réparer, il n'avait rien à expier, il était déjà l'un des Esprits les plus élevés de la hiérarchie des Esprits purifiés. C'est lui, mon fils, qui, par amour pour ses frères incarnés, a sollicité comme une faveur d'aller leur enseigner la voie qu'ils devaient suivre pour arriver à la réparation, but de l'incarnation. Voilà le sacrifice que Jésus a fait à votre humanité. Il est venu, lui, heureux d'un bonheur presque infini, et dans le but de secourir ses frères, s'incarner lui-même, se faire petit avec eux, souffrir leurs douleurs, subir la mort, et quelle mort ! Je ne sais quel nom donner à un pareil témoignage de charité : il est plus que sublime, il est presque divin. MON PÈRE (14 janvier 1864).

AUTRE COMMUNICATION (Extrait.)

.... Jésus, comme tous les Esprits, a été créé dans cet état d'enfance spirite que quelques-uns de nous t'ont dépeint. Comme eux, il n'a reçu que les notions accordées par Dieu à chaque Esprit, au moment de sa création. Dieu n'a donc fait aucune faveur à Jésus, et si Jésus a progressé plus parfaitement, il en a seul le mérite. Jésus est ainsi parvenu, *sans avoir jamais encouru d'incarnation*, au rang des Esprits purifiés. Tu t'étonnes, et cependant il y en a un grand nombre dans ce cas.

C'est alors que, voyant, du sein du bonheur qu'il avait conquis, l'égarement dans lequel les Esprits incarnés dans votre monde égaiement plongés, il leur a donné un témoignage sublime de son amour en demandant à Dieu d'être envoyé à l'humanité terrestre pour lui faire connaître les vérités qui doivent la rapprocher de Dieu. Ce n'est donc pas Dieu qui a imposé cette mission à Jésus, c'est Jésus qui l'a sollicitée, qui, jouissant d'un bonheur dont l'intelligence humaine ne peut avoir la compréhension, y a renoncé pour souffrir toutes les douleurs et montrer à l'incarné jusqu'où peut aller la perfection de la charité. – Tu peux admirer sans doute ce sacrifice incomparable ; mais quelle ne serait pas ton admiration, si seulement tu pouvais concevoir l'idée du bonheur dont jouissait Jésus. Les douleurs qu'il a endurées pendant son passage sur votre terre ne sont rien, rien, entends-le bien, en comparaison du sacrifice qu'il faisait de son bonheur comme Esprit. Si la pensée humaine pouvait s'élever jusqu'à comprendre la grandeur du sacrifice que s'imposait Jésus, l'humanité, se prosternerait aux pieds de celui qui a été capable de s'y soumettre pour elle.

Dans quel but Jésus est-il venu au milieu de vous ? Uniquement pour vous dire : « Mes Frères, Dieu est un ; Dieu est une intelligence ; – Dieu est bon ; – Aimez-le ! – Mes Frères, aimez-vous les uns les autres, comme Dieu vous aime tous. – Non seulement ne faites pas à un autre ce que vous ne voudriez pas vous voir fait à vous-mêmes, car l'observance de ce principe ne vous mériterait aucune récompense, puisqu'elle ne constituerait à votre avoir que l'abstention d'une mauvaise action. – Allez plus loin, soyez plus parfaits, afin que la réparation ou le progrès soient plus rapides : faites aux autres ce que vous voudriez vous voir fait à vous-mêmes.

*Tout l'enseignement de Jésus est dans ces quelques mots ; tout, absolument tout.* Juge maintenant

de ce que l'homme a fait de cette doctrine et comprends de quelle importance il est, pour votre humanité, de voir enfin la lumière luire à ses regards. – Crois-tu que si la doctrine de Jésus eût toujours été interprétée comme nous le faisons actuellement, l'humanité fût descendue au doute qui l'envahit ? Non, sois-en sûr, l'enseignement de Jésus aurait modifié le monde ; le monde, depuis bien des siècles, serait devenu ce qu'il sera bientôt, lorsque la lumière aura jailli, lorsque les Esprits auront détruit l'erreur.

*Dem.* – Mais comment comprendre que l'erreur ait envahi l'enseignement de Jésus, puisque Dieu l'avait permis, afin de faciliter le progrès de notre monde. Il y a là, ce me semble, une contradiction.

*Rép.* – La révélation chrétienne s'est égarée parce qu'elle a été détournée de sa voie, et elle a été détournée de sa voie le jour où l'homme a osé proclamer la divinité de la créature. – Peux-tu concevoir une faute plus grande ? Jésus vient prêcher l'unité de Dieu, et peu d'années après sa mort, les successeurs de ses disciples le font Dieu ! Et une faute semblable n'aurait pas appelé un châtement ! Et Dieu aurait maintenu à l'homme le bienfait de l'enseignement des Esprits supérieurs pour que l'homme répondît à ce bienfait par un outrage...

*Dem.* – Il n'y avait pas outrage, puisqu'il n'y avait pas intention d'outrager.

*Rép.* – Il y avait outrage du moment où Jésus avait déclaré confirmer, en la perfectionnant dans son application, la loi du Sinäï, c'est-à-dire ces principes généraux qui sont la loi des humanités.

Tu n'adoreras qu'un Dieu, avait dit Moïse ;

Tu n'adoreras qu'un Dieu, avait répété Jésus, mais il avait ajouté : *et tu l'aimeras*. – Or, de tous les préceptes d'ordre divin, celui-là était le premier, car avant de rien devoir à ses semblables, l'Esprit doit à Dieu qui l'a tiré du néant.

*Dem.* – Comment expliquer alors que Dieu n'ait pas immédiatement enlevé la Médiumnité à ceux qui se sont rendus coupables de ce que vous appelez un outrage ?

*Rép.* – Je réponds à cela que Dieu ne frappe pas sa créature, parce qu'elle aura fait une faute. S'il en était ainsi, où en seriez-vous, tous tant que vous êtes ! – Non, Dieu n'a pas frappé les premiers chrétiens, pas plus qu'il n'enlève aux Médiums d'aujourd'hui, qui abusent de leur faculté et la profanent, le don de Médiumnité. Seulement, comme l'Esprit qui est autorisé à se communiquer à l'incarné est toujours en rapport avec le mérite de celui-ci, Dieu n'a plus permis aux Esprits supérieurs d'entrer en rapport avec les chrétiens. N'étant plus en rapport qu'avec des Esprits d'un ordre de moins en moins élevé, l'homme n'a plus bénéficié d'une assistance aussi efficace. C'est ainsi que, non par punition précisément, mais par retrait d'un appui qui n'était plus mérité, l'homme est retombé par sa faute dans toutes les erreurs qui viennent aujourd'hui se briser devant la révélation qui lui est rendue, et dont, grâce au progrès accompli, il saura faire un meilleur usage.

Rappelle-toi ce qui t'a été dit sous différentes formes : *Dieu ne fait aucune faveur*. Il n'en faisait, pas plus aux premiers chrétiens qu'il n'en fait actuellement aux chrétiens Spirites. Aux uns comme aux autres, il a accordé, comme à tout incarné, des Esprits pour les guider, pour les aider ; mais l'élévation de l'Esprit gardien a toujours été en corrélation avec le degré d'avancement de l'Esprit incarné... Dieu aurait pu arrêter l'erreur, dis-tu ? (Cette pensée avait traversé mon Esprit.) Nullement, car il ne l'aurait pu qu'autant qu'il aurait privé l'homme de son libre arbitre, et alors, où donc eût été la justice de la récompense et l'efficacité de la réparation.

*Dem.* – Mais les Esprits qui ont été incarnés dans ce monde, postérieurement au retrait de la révélation des Esprits supérieurs, ont subi les conséquences d'une faute qu'ils n'avaient pas commise ?

*Rép.* – En aucune façon, seulement les Esprits qui auraient été incarnés sur la Terre, si l'homme en avait fait un monde d'avancement, ont été incarnés dans d'autres mondes.

*Dem.* – Pourquoi l'enseignement spirite, sous la forme de phénomènes, n'a-t-il été rendu que si tard à notre monde ?

*Rép.* – Pourquoi ! Mais regarde donc ce qu'était votre humanité, il y a à peine un siècle, c'est-à-dire hier, et ce qu'elle est aujourd'hui. Ne la juge pas par quelques rares sommités, par quelques-uns de ces Esprits supérieurs que Dieu, de temps à autre, a incarnés dans votre monde ; vois-la dans son ensemble et examine si, depuis un siècle, elle n'a pas réalisé d'immenses progrès comparativement à ce qu'elle était auparavant. L'enseignement des Esprits, sous la forme actuelle, vient à son jour, à son heure, au moment précis où l'homme a mérité qu'il lui fût rendu. – Il n'a pas été rendu plus tôt, parce que, plus tôt, c'eût été une faveur ; il vient maintenant parce que votre monde a atteint le niveau qui permet à la justice de Dieu de vous faciliter de nouveaux progrès.

*Dem.* – Plusieurs Esprits, en parlant de Jésus, m'ont dit que pendant son incarnation, il avait été le Médium de Dieu. Que pensez-vous de cette expression ?

*Rép.* – Je n'en connais pas qui puisse mieux te faire comprendre la situation de Jésus pendant son incarnation sur la Terre. Il a été le Médium de Dieu, oui, car il a agi sous l'inspiration de Dieu lui-même. Il a été le seul Esprit incarné qui, pendant son incarnation, ait été en communication, non pas seulement avec les Esprits, mais avec Dieu. L'ESPRIT DE CHARITÉ (15 mars 1867).

A première vue, que ressort-il de ces différentes communications ?

1° Qu'à toutes les époques de l'humanité Dieu a permis l'incarnation dans notre monde, et évidemment dans les autres, d'Esprits supérieurs ; – que ces Esprits ont eu pour mission de porter à leurs Frères la lumière qui doit les guider vers le progrès ;

2° Que Jésus a été, en ce qui concerne la Terre, le plus élevé de ces Esprits ;

3° Que quel que fût le degré d'élévation auquel il était parvenu dès avant son incarnation, il a été créé à l'état d'enfance spirite et soumis aux mêmes lois que tous les autres Esprits ; – qu'il a progressé plus rapidement qu'eux ; – que, n'ayant jamais contrevenu à la loi de Dieu, il n'a jamais eu besoin d'être incarné dans un monde quelconque ;

4° Que c'est Jésus qui, parvenu au degré de la purification, a sollicité de Dieu, par amour pour ses frères incarnés, d'être incarné lui-même dans le monde qui, au moment de sa venue, était encore placé à l'un des derniers degrés de l'échelle des incarnations, et cela pour aller porter à l'humanité terrestre la loi de charité qui devait avancer son progrès ;

5° Que Jésus, pur Esprit, n'a pas cessé sous son enveloppe corporelle *d'être pur Esprit* ; – qu'étant pur Esprit, dès avant son incarnation, et, par conséquent, en communication avec Dieu, il a dû, pendant son incarnation volontaire, continuer à être en communication avec les Esprits ; qu'ainsi s'expliquent ces mots : *Jésus a été le Médium de Dieu.*

6° Que Jésus n'a été considéré comme Dieu que par suite d'une fausse interprétation des mots : *Fils de Dieu* ; du caractère surnaturel attribué aux signes qu'il avait opérés, et cela après la mort des Apôtres, par conséquent bien après le retour dans leur patrie des chrétiens-hébraïsants qui, postérieurement à la ruine de Jérusalem et à la dispersion du peuple juif, avaient cherché un refuge du côté de l'Égypte, de la Perse et des Indes.

Maintenant reportons-nous aux Livres canoniques, et voyons s'ils vont être d'accord avec l'enseignement des Esprits.

Tout d'abord, qui ne serait frappé de deux mots que nous rencontrons dans la 1<sup>re</sup> Epître à Timothée (chap. II) :

5. – Il y a, dit saint Paul, un seul Dieu et un seul *Médiateur*<sup>117</sup> entre Dieu et les hommes : *l'homme* Jésus-Christ.

Les deux mots qui doivent être signalés à l'attention, sont la qualité *d'homme* attribuée incontestablement à Jésus et l'expression de *médiateur*.

Médiateur !... Mais ce mot est la reproduction matérielle de notre mot Médium, et, de plus, comme on va le voir, il en est la traduction littérale. Quelle est, en effet, l'expression que saint Jérôme avait à rendre ? Celle de μεσίτης (mesitês), et il s'est servi pour cela du mot *Mediator*, que les traducteurs français ont rendu à leur tour par celui de *médiateur*, donnant à cette expression le sens de *Conciliateur*.

Ouvrons maintenant le Dictionnaire au mot μεσίτης. Qu'y lisons-nous : « μεσίτης, médiateur, arbitre, *intermédiaire*, *interprète*. » – Or, qu'est-ce qu'un Médium ? *Un intermédiaire*, *un interprète*, et ainsi est confirmée cette qualification de *Médium de Dieu* donnée à Jésus par les Esprits.

Mais une preuve unique ne nous suffit pas. Cherchons-en la corroboration dans les Livres canoniques, et nous allons la trouver, sinon dans les termes, comme dans l'Épître à Timothée ou dans l'Épître aux Hébreux, mais dans les faits.

Rappelons tout d'abord les paroles que saint Jean met dans la bouche de Jésus (ch. XII).

49. – Je n'ai point parlé DE MOI-MÊME, mais celui qui m'a envoyé, le Père, *m'a lui-même prescrit ce que je dirai et de quoi je parlerai*.

50. – Et je sais que son commandement est la vie éternelle ; c'est pourquoi *les choses que je dis, je les dis comme mon Père me les a dites*.

N'est-ce point-là le rôle du Médium ? Passons au chap. XIV.

10. – Ne croyez-vous pas que je suis en le Père et que le Père est en moi ? *Les paroles que je vous dis, je ne vous les dis pas DE MOI-MÊME*. Quant au Père qui demeure en moi, *c'est LUI qui fait les œuvres*<sup>118</sup>.

Poursuivons. Même chapitre.

24. – Celui qui ne m'aime pas ne conserve pas mes paroles, *et les paroles que vous entendez ne sont pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé, du Père*.

N'est-ce point encore là et toujours le rôle du Médium ? Autrement, si Jésus eût été Dieu, comment admettre qu'il eût été réduit à transmettre les paroles d'une autre personne, de cette Divinité dont il fait partie, et dont il aurait été l'égal ?

Écoutons encore (ch. XVII).

7. – Et maintenant ils ont compris que toutes les choses que tu m'as données (à dire) viennent de toi.

8. – Car les paroles *que tu m'as données* (à dire), *je les leur ai transmises* et ils les ont reçues et ils ont connu que je me suis éloigné<sup>119</sup> de toi et ils ont cru que tu m'as envoyé en mission (ἀπέστειλας).

Il nous serait facile de faire appel à un plus grand nombre de versets, mais arriveraient-ils à démontrer plus clairement que des textes de l'Évangile d'où l'on a voulu induire plus spécialement la Divinité de Jésus, il résulte :

Que Jésus *n'ait pas parlé de lui-même* et que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'il a dit ;

---

<sup>117</sup> La qualification de *Médiateur du nouveau Testament* est attribuée trois fois à Jésus par saint Paul dans son Épître aux Hébreux (chap. VIII, 6 ; IX, 15 ; VII, 24).

<sup>118</sup> C'est par le mot ἐργα (erga, œuvres) que les Évangélistes désignaient *les signes* que faisait Jésus, principalement lorsqu'ils consistaient en guérisons.

<sup>119</sup> Voir n° 184 la justification de cette traduction.

Que les choses que Jésus a dites, il les a dites *comme le Père les lui avait transmises* ;  
Que c'est *par Dieu que se sont opérées les œuvres* (les miracles) ;  
Que les enseignements de Jésus *ne soient pas de Jésus, mais du Père qui l'a envoyé*.  
Ce qui revient à dire que Jésus a été le *Médium de Dieu, un inspiré par Dieu, un missionnaire céleste*.

Tout cela, ainsi expliqué, la raison peut l'admettre, car elle n'y rencontre aucun mystère, mais l'application des lois de Dieu, et jusqu'à l'explication de ce que l'on a appelé les miracles.

### *Les miracles de Jésus*

Nous avons conservé le nom de *Miracle* à certains actes accomplis par Jésus ; mais nous entendons prouver que le Miracle, tel que l'entend l'Eglise, n'existe pas. Ceci posé, nous ne saurions nous étonner que dans ces temps d'ignorance de toutes les choses physiques où vivait Jésus, les premiers chrétiens aient attribué à certains phénomènes qu'il accomplissait une raison surnaturelle, et nous nous en étonnons d'autant moins que nous voyons, de nos jours, un très grand nombre de personnes repousser sans examen le spiritisme, parce que, ne pouvant s'expliquer *les signes* sur lesquels il s'appuie, elles croient que les adeptes de cette doctrine ont la prétention d'être les intermédiaires de faits miraculeux. – Le spiritisme, au contraire, vient détruire le miracle, car il dit, avec saint Augustin : « *Les prodiges* (c'est par ce mot qu'il désigne les miracles, c'est-à-dire les phénomènes dus à l'intervention des Esprits) ne sont point contre nature, mais contre la connaissance que nous avons de leur cause <sup>120</sup>. »

Avant d'aborder l'examen des phénomènes qui, d'après les Evangiles, ont été accomplis par Jésus, et auxquels nous ne contredisons pas, rappelons que le mot que l'on a traduit en français par *Miracle* est dans le texte grec celui de σημεῖον (sêmeïon) et dans le texte latin celui de *signum* ; – que, ni l'un ni l'autre n'implique l'idée de surnaturel ; – que tous deux veulent dire : *signe, argument*, et, dans le cas présent, *signe de mission*. – Mais, pour être signe de mission, le miracle ainsi défini n'a pas besoin d'avoir une cause surnaturelle.

Au moment où, néophyte encore, eu égard aux chose spirites, nous posions à un Esprit la question de savoir « si Jésus avait fait *des miracles* », nous avouons que nous donnions à ce mot le sens qui est en général admis. Or, voici la réponse que nous avons obtenue :

« Je te demanderai d'abord ce que tu entends par Miracle. Jésus a-t-il fait des Miracles ? Non, si tu entends que le Miracle est une chose qui nécessite l'intervention de Dieu. – Mais si tu entends que Jésus a été l'agent *de faits naturels* dont la plupart sont impossibles pour *votre humanité*, oui, Jésus a fait des miracles.

Il y a donc une distinction essentielle à établir : Jésus, esprit purifié, a fait, avec la permission de Dieu, des *choses naturelles*, mais impossibles à l'homme ; – il n'a pas fait un seul acte qui n'eût été possible qu'à Dieu. – Ainsi les guérisons qu'il a opérées sont des faits naturels dont la loi échappe à votre humanité, bien qu'elle puisse les produire dans une mesure très restreinte, et, par conséquent, il n'y a pas eu là un acte essentiellement divin. » L'ESPRIT DE CHARITÉ (avril 1864).

De cette réponse découle la confirmation de la définition du *Prodige* donnée par saint Augustin : « Les prodiges ne sont point contre nature, mais contre la connaissance que nous avons de leur cause. »

Ces principes posés, étudions quelques-uns des *signes* rappelés par les Evangiles eux-mêmes, et nous allons trouver dans les textes la preuve de ce que nous avons dit, que Jésus a agi comme

---

<sup>120</sup> Cité de Dieu (Titre XXI, chap. VIII).

Médium.

Une observation générale est d'abord à faire, c'est que Jésus opère *tous ses signes par attouchement*. Nous disons : *tous*, car le nombre de ceux à l'égard desquels les Evangélistes ont omis de noter cette particularité est tellement restreint que l'on peut avancer que s'ils n'en ont pas fait mention, c'est par simple oubli.

Écoutons d'abord saint Matthieu (ch. VIII).

3. – Et Jésus étendant la main *le toucha* (il s'agit d'un lépreux) en disant : *Je le veux, sois purifié*.

Même chapitre :

15. – Et Jésus *toucha sa main* (il s'agit de la servante de Pierre) et la fièvre la quitta.

Chapitre IX :

23. – Et quand Jésus fut arrivé à la demeure du chef, voyant les joueurs de flûte et la foule qui faisait du bruit.

24. – Il leur dit : retirez-vous, car cette jeune fille n'est pas morte, mais elle dort. Et ils se moquaient de lui.

25. – Et après qu'on eut fait sortir la foule, il entra, et il prit la main de la jeune fille, et la jeune fille se réveilla (ἠγέρθη).

Une seule remarque est à faire, c'est que, d'après l'Evangéliste, Jésus déclare que la jeune fille n'est pas morte ; d'où il suit qu'il ne s'agit probablement que d'un cas de léthargie.

Même chapitre :

39. – Alors, *il toucha leurs yeux* (il s'agit d'aveugles) en disant : qu'il soit fait selon votre foi.

Si nous passons au second Évangile, voici ce que nous lisons au chapitre VII.

32. – Et on lui amena un sourd-muet et on le pria *de lui imposer les mains*.

33. – Et Jésus l'ayant tiré à part hors de la foule lui plaça *les doigts dans les oreilles*, puis ayant craché (?) *il lui toucha la langue*.

34. – Puis, levant *les yeux au ciel*, il soupira et dit : Ephphêta, ce qui signifie : Ouvre-toi...

De deux choses l'une : ou cette introduction des doigts dans les oreilles du sourd *était un acte nécessaire*, et alors il vient à l'appui de notre thèse, à savoir que Jésus agissait comme Médium et ainsi s'explique *qu'il levât les yeux au ciel*, demandant la puissance dont il avait besoin ; – ou cet acte n'était pas nécessaire, et alors il devient puérissement et ridicule. Or, comme nous n'admettons rien de ridicule de la part de Jésus, nous concluons : *l'acte était nécessaire*.

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur les versets suivants du chap. VIII de Saint-Marc :

22. – Jésus vint à Bethsaïde et on lui mena un aveugle en le priant *de le toucher*.

23. – Et ayant pris l'aveugle par la main, il le conduisit en dehors du bourg, et après lui avoir craché (?) dans les yeux et *lui avoir imposé les mains*, IL LUI DEMANDA S'IL VOYAIT QUELQUE CHOSE.

24. – Et ayant levé les yeux, l'aveugle dit : Je vois des hommes qui sont comme des arbres et qui marchent.

25. – Alors Jésus IMPOSA UNE SECONDE FOIS LES MAINS *sur les yeux de l'aveugle et celui-ci commença à voir*, et il fut rétabli en tel état qu'il voyait clairement toute chose.

Qu'on nous permette de nous arrêter un instant à ces quatre versets, qui sont un témoignage irréfragable et de la non-divinité de Jésus, et de *son action comme Médium*.

Ainsi voici Jésus touchant une première fois les yeux de l'aveugle et *il lui demande s'il voit*. – S'il le lui demande, c'est qu'il l'ignore. Or, comprend-on Dieu ayant besoin de poser une question pour apprendre quelque chose ?

Mais la guérison *n'est pas complète* ; Jésus, pour la déterminer, se trouve dans la nécessité

*d'imposer UNE SECONDE FOIS les mains sur les yeux de l'aveugle, et c'est alors seulement que l'aveugle commence à voir.*

Pourquoi donc *cette seconde* imposition des mains, si Jésus est Dieu ? Ne lui suffit-il donc pas pour guérir l'aveugle d'exprimer la volonté de sa guérison ?

Sans nous étendre davantage sur les autres guérisons rapportées par saint Marc et qui s'opèrent par attouchement, arrivons à l'Evangile de saint Luc, de saint Luc le médecin, suivant la légende. Nous ne lui ferons que deux emprunts.

Saint Luc rapporte que Jésus était suivi d'une foule considérable accourue de toute la Judée, non pas seulement pour entendre ses enseignements, mais encore pour être guérie de ses maladies, et l'Evangéliste ajoute (ch. VI) :

19. – Et la foule cherchait à *le toucher, parce qu'il émanait de lui UNE FORCE* (Δυναμις, *virtus*) qui les guérissait tous.

Appelez cette force un fluide ; donnez à ce fluide le nom de *périsprit*, et ce périsprit étant celui d'un Esprit purifié, vous aurez l'explication *des signes* accomplis par Jésus.

Chapitre XIV. Il s'agit d'un hydrogique.

3. – Et Jésus s'adressant aux Docteurs de la loi et aux Pharisiens leur dit : Est-il permis d'opérer des guérisons le jour du Sabbat ?

4. – Ceux-ci se turent. Alors Jésus *ayant mis la main sur lui* le guérit et le renvoya.

#### *Expulsion de Démons*

Nous consacrons un paragraphe spécial à cette question de l'expulsion des Démons qui va nous apporter une nouvelle preuve du danger des interprétations bâties sur des mots qui, pour être compris, ont besoin de l'être avec la connaissance des mœurs des populations.

Nous avons dit que, dans la langue grecque, le mot *Daïmôn* signifiait : « Dieu, génie attaché à la personne d'un homme ou d'une ville, génie qui attire des prospérités ou des malheurs » ; que le mot *Daïmôn* sans qualificatif, avait plus spécialement le sens de *Génie*, en d'autres termes, d'un être placé en dehors de l'humanité ; que pour donner à ce génie la qualité de *bon* et de *méchant*, les Grecs ajoutaient au substantif l'adjectif *bon* (Agathos) ou *mauvais* (kakos).

Nous avons ajouté que les Evangélistes trouvèrent plus simple de rendre par un seul mot les mots de *bons démons* et de *mauvais démons*, et qu'ils traduisirent, en général, les premiers par celui d'*anges*, réservant pour les seconds celui de *Démons*. D'où il suit que, dans le langage des Evangélistes, *expulsion de Démons* est synonyme d'*expulsion de génies*, d'*expulsion d'Esprits*, et nous verrons par les textes que nous allons citer, qu'ils se servaient indifféremment dans ce sens des mots *Daïmôn* (démon) et *Pneuma* (Esprit).

Disons, enfin, que pour bien comprendre ce que les Evangélistes entendaient par *Expulsion des Démons ou d'Esprits*, il faut se rappeler que les peuples d'origine sémitique (et nombre de Français sont sous ce rapport d'origine sémitique), attribuaient, comme ils attribuent encore de nos jours, les maladies à *des génies*, autrement dit, à *des Esprits*. Ainsi, actuellement encore, dans tout l'Orient, on croit qu'une source dont l'eau est malsaine est hantée par de méchants Génies, et c'est ainsi que l'on explique son insalubrité.

Du temps de Jésus, on croyait évidemment chez les races immuables de l'Orient ce que l'on y croit encore. Par conséquent, tout malade, aux yeux des Juifs, était possédé d'un *mauvais Esprit*. D'où il suit, que lorsque les Evangélistes disent que, dans telle circonstance, *Jésus chasse un démon*, cela signifie *qu'il guérit un malade*.

Or, le spiritisme explique comment diverses maladies, et plus spécialement celles qui sont com-



prises sous la dénomination de maladies des nerfs, peuvent être soulagées ou même guéries par attouchement. Non seulement il l'explique théoriquement, mais chaque jour il vient prouver cette vérité par l'expérience.

En effet, du moment où notre être ne se compose pas seulement d'une *âme* et d'un *corps*, mais encore d'un *périsprit*, matière quintessenciée, les rapports normaux de ce périsprit avec le corps qu'il anime pouvant être troublés, il en résulte que ce n'est pas seulement le corps qui est à traiter, *mais le périsprit* dont il faut rétablir le fonctionnement par rapport au corps <sup>121</sup>.

Voici un appareil télégraphique qui ne marche plus régulièrement. Sans doute, la cause peut en être dans l'appareil lui-même, dont un rouage sera usé ou brisé ; mais la cause de ses irrégularités peut tenir également à ce que la pile ne dégagera plus ce courant qui, pour l'appareil, est ce que le périsprit est pour le corps. Rendez la vie à la pile en lui donnant l'aliment qui est nécessaire pour rétablir le courant et l'appareil marchera.

Eh bien ! dans certaines maladies que la science consent à appeler nerveuses et que l'on appellerait plus exactement périsprytiques, si par l'addition de l'effluve d'un périsprit étranger on parvient à rétablir les rapports réguliers du périsprit de la personne souffrante avec les nerfs qui en sont les conducteurs, il est certain que l'on doit arriver à produire la guérison ou le soulagement. C'est ce résultat que l'on obtient au moyen de ces passes improprement appelées *Magnétiques*, et qui ne sont autre chose que le dégagement d'un courant *périsprytique* émanant d'une personne et passant dans une autre.

Ces explications vont nous faire comprendre pourquoi Jésus, en opérant ses *signes*, était dans la nécessité de *toucher* les malades, et comment en vertu d'une loi naturelle, mais avec une puissance incomparable, il a pu réaliser les guérisons dont parle l'Évangile en les qualifiant d'*Expulsion de démons, ou d'Esprits*.

Nous rencontrons ce premier verset dans saint Matthieu (chap. VIII).

16. – Et le soir étant venu, on lui présenta un grand nombre *qui avaient des démons*, et il chassa *les Esprits* par sa parole et *guérit* ceux qui étaient malades.

La relation entre la possession des démons et la maladie est nettement établie par ce verset : on amène à Jésus des individus qui avaient des démons, il chasse ces Esprits et guérit les malades.

Passons à saint Marc (ch. IX).

16. – Maître, j'ai amené vers toi mon fils qui a un *Esprit de mutisme*,

17. – Qui, partout où il le rencontre, le frappe ; alors il écume, grince des dents et il devient sec<sup>122</sup>...

19. – Et on le lui apporta, et lorsqu'il l'eut vu, aussitôt l'Esprit *le troubla*, et ayant été jeté par terre, il se roulait.

20. – Et Jésus interrogea le Père et lui demanda *depuis combien de temps cela arrivait à l'enfant*. Celui-ci lui répondit : depuis son enfance...

24. – Et comme Jésus voyait la foule qui accourait, il menaça *l'Esprit immonde* et lui dit : *Esprit sourd et muet*, je te l'ordonne, sors de lui et n'y rentre plus.

25. – Et (l'Esprit) poussant un cri et le faisant beaucoup souffrir, sortit de l'enfant de telle sorte qu'il devint comme mort et que beaucoup disaient : il est mort.

26. – Mais Jésus *lui tenant la main* le redressa et il se leva.

---

<sup>121</sup> Nous pensons même que le sentiment instinctif qui nous fait porter la main sur la partie du corps d'où nous souffrons provient du principe que nous allons exposer dans le paragraphe suivant.

<sup>122</sup> C'est-à-dire : *il devient raide*.

Nous sommes ici en présence d'un épileptique sourd et muet, d'un enfant qui, dans la pensée du narrateur, doit son mal à un *Esprit immonde*, à un *Démon* ; Jésus l'expulse, *prend l'enfant par la main* et le guérit.

Nous suivons là le texte. Mais il est probable que ce que saint Marc, qui ne se rend pas compte du phénomène, appelle un ordre donné au Démon de sortir, n'est autre que l'imposition des mains par Jésus, imposition accompagnée de la volonté de guérir exprimée mentalement ou publiquement.

Arrivons à saint Luc (ch. IV).

40. – Quand le soleil fut couché, *tous ceux qui avaient des infirmes atteints de maladies diverses*, les amenèrent à lui. Et Jésus *imposant les mains SUR CHACUN D'EUX* les guérit.

41. – De beaucoup (d'entre eux) *les Démons sortaient*, disant : tu es le fils de Dieu...

Nous ne nous arrêtons pas, bien entendu, à la sortie des Démons et à ce qu'ils pouvaient dire. Saint Luc, d'ailleurs, n'était pas présent pour l'entendre. Dans tous les cas, nous ne saurions voir dans ce cri : *tu es le fils de Dieu*, qu'un cri de reconnaissance du malade se sentant guéri, ou l'une de ces additions faites aux Evangiles pendant les deux premiers siècles, tout au moins.

Mais nous relevons deux circonstances dans les versets cités plus haut : la première que, dans le verset 41, l'Evangile attribue, suivant l'opinion vulgaire, à des *Démons*, ce qu'il appelle dans le verset 40 des *maladies* ; la seconde, que Jésus se trouvant en présence d'individus atteints d'infirmités différentes *imposait les mains SUR CHACUN D'EUX*.

La relation entre la *maladie* et la présence d'un *Démon* qui l'occasionne ressort matériellement du texte cité. – Elle va ressortir également des versets qui vont suivre et qui nous apporteront la preuve que les mots *possession de Démons* sont, dans les Evangiles, synonymes du mot *maladie*. Nous lisons dans saint Luc (ch. IX) :

1. – Jésus ayant convoqué les Douze Apôtres leur donna pouvoir et puissance *sur tous les Démons ET de guérir les maladies*.

Au chapitre XIII, nous rencontrons un verset plus explicite encore :

11. – Et voici une femme qui avait UN ESPRIT DE MALADIE (ηνεῦμα ασθενείας) depuis dix-huit ans. Elle était courbée et ne pouvait aucunement regarder en haut.

12. – Jésus l'ayant aperçue l'appela et lui dit : Femme, tu es délivrée de ton infirmité.

13. – Et *il lui imposa les mains* et aussitôt elle se redressa et glorifia Dieu.

Elle avait un *Esprit de maladie*, déclare l'Evangéliste. Dans sa pensée, c'était donc un Esprit qui causait la maladie, un mauvais Esprit, évidemment, par conséquent un *Démon* que Jésus expulse par *l'imposition des mains*.

Aujourd'hui on s'expliquerait autrement. On dirait, non pas que Jésus expulse le Démon, cause de la maladie qui affligeait la femme dont parle l'Evangéliste, mais qu'ayant imposé les mains sur elle, il la guérit. Au premier siècle, on n'était pas très fort en matière de connaissance de fluides (on ne l'est pas encore au XIXe), et saint Luc parlait avec les idées de l'époque.

Ce point expliqué, reportons-nous aux versets suivants des trois synoptiques qui ont insisté plus particulièrement sur les *expulsions et les possessions des Démons*, et voyons s'il est possible de les comprendre autrement que dans le sens de *maladies* d'une part, et de *guérisons* de l'autre.

SAINT MATTHIEU : IV, 24. – Et ils lui amenèrent tous ceux qui se portaient mal, qui étaient tourmentés de différentes maladies, *qui avaient des Démons* : les lunatiques <sup>123</sup>, les paralytiques,

---

<sup>123</sup> Nom ancien donné à l'Épilepsie.

*et il les guérissait...*

XII, 22. – Alors on lui présenta un homme *qui avait un Démon et qui était aveugle et muet*, et il le guérit ...

XV, 22. – Et une femme Chananéenne qui venait de ces contrées (Tyr et Sidon) se mit à crier, lui disant : Ayez pitié de moi, Seigneur fils de David ; *ma fille est misérablement tourmentée par un Démon*.

Et nous voyons au verset 28 la guérison de cette fille.

SAINT MARC, I, 32. – Mais le soir étant venu, et lorsque le soleil était déjà tombé, on lui apporta tous ceux *qui se portaient mal et avaient des Démons...*

39. – Et il allait prêchant dans leurs synagogues par toute la Galilée, *chassant les Démons*.

40. – Or, un lépreux vint à lui, le suppliant, et ayant fléchi le genou, il lui dit : Si tu le veux, tu peux me guérir.

41. – Et Jésus ayant eu pitié de lui *étendit la main, et le touchant* lui dit : Je le veux ; sois guéri...

III, 14. – Et il en établit Douze pour être avec lui, et aussi pour les envoyer prêcher ;

15. – Et il leur donna le pouvoir de *guérir les maladies et de chasser les Démons*.

SAINT Luc, VIII, 2. – Et il avait aussi avec lui quelques femmes *qui avaient été GUERIES DES ESPRITS MALINS et de leurs maladies*.

XI, 14. – Et il (Jésus) *chassait un démon* et celui-ci était muet. Et *lorsqu'il eut chassé le Démon*, le muet parla...

Arrêtons-nous à ces citations, car arriverions-nous, en accumulant de nouveaux textes, à démontrer d'une façon plus claire que, dans la pensée des Evangélistes, les mots : *possession par les Démons*, et *possession par les Esprits mauvais ou immondes* sont synonymes de *maladie*, et qu'en *chassant les Démons*, en imposant les mains sur ceux qui en étaient possédés, Jésus ne faisait qu'opérer des guérisons.

Résumant maintenant la première section de ce chapitre, nous dirons :

Que Jésus n'a été qu'un Esprit *purifié* ayant consenti à être incarné pour aller porter à l'humanité terrestre le commentaire de la loi générale dont l'exécution, de plus en plus parfaite, devait faciliter à l'Esprit la réparation, but de son incarnation, et le progrès, but de sa création :

Que Jésus, au témoignage même des Evangiles, s'est toujours posé comme inférieur à Dieu, comme recevant de lui ses inspirations, comme exécutant en son nom les *signes* dont il appuyait sa mission ; – qu'étant inférieur à un être quelconque, il n'est donc pas Dieu, mais que, suivant la définition donnée par les Esprits, il a pu être pendant son incarnation sur cette terre le *Médium de Dieu* ;

Que les signes qu'il faisait n'étaient pas dus à une cause surnaturelle, mais à une cause naturelle dont la loi échappe, il est vrai, à notre intelligence, comme y échappe la loi, le comment originel de toutes les choses au milieu desquelles nous vivons ; – que c'est à l'ignorance de la cause des phénomènes produits par Jésus et attribués à un motif surnaturel qu'est due la reconnaissance de la divinité de Jésus, par cette raison qu'un être surnaturel pouvait seul produire des effets réputés surnaturels.

## SECTION II - QU'EST-CE QUE L'ESPRIT SAINT ?

La Doctrine chrétienne sait-elle bien à quoi s'en tenir sur cette troisième personne de la Trinité si fort négligée, si bien tenue en arrière des deux autres ? Il est permis d'en douter, et tel est peut-être le motif du silence un peu relatif que l'Eglise conserve à son égard. – Essayons donc, à l'aide de l'enseignement des Esprits venant expliquer les Livres canoniques, tels du moins qu'ils nous sont parvenus, de rétablir la vérité.

Qu'entendaient, les premiers-chrétiens par *l'Esprit saint* ? Donnai-ils à ces mots le sens que leur attribuent de nos jours les différentes sectes, chrétiennes, celui de l'une des personnes d'un Dieu *un* ?

– Telle est la question.

Pour en faciliter l'étude, nous commencerons, comme nous l'avons fait pour la section précédente, par reproduire deux des réponses que nous avons obtenues sur l'Esprit saint. Nous examinerons ensuite si ces réponses sont confirmées ou détruites par les Evangiles.

### PREMIÈRE COMMUNICATION

*Dem.* – Pouvez-vous me dire ce qu'était l'Esprit saint pour les premiers chrétiens ?

*Rép.* – Je vais vous expliquer comment la croyance des premiers chrétiens a été dénaturée en celle du Saint-Esprit, troisième personne de Dieu ! Quelle lamentable histoire, mon ami, que celle des erreurs qui se sont produites après la mort de Jésus ; que celle de cette foule de sectes venant dénaturer, comme à plaisir, ses enseignements : enseignements sublimes dans leur simplicité magnifique !

Les premiers chrétiens appelaient Esprits saints ce que vous nommez les bons Esprits ; mais ils désignaient plus particulièrement ainsi ce que, plus tard, on appela l'Esprit familier et, plus tard encore, l'ange gardien, c'est-à-dire l'Esprit auquel chaque incarné est plus particulièrement confié. L'Esprit saint était donc, pour chacun d'eux, son Frère spirite, son Paraclet...(Décembre 1864.)

### SECONDE COMMUNICATION

*Dem.* – One faut-il entendre par Paraclet ?

*Rép.* – Le Paraclet n'est autre que l'Esprit saint ou gardien. Ce sont là des mots exprimant la même-chose.

*Dem.* – Il m'a été dit que l'élévation de l'Esprit gardien était en rapport avec le degré d'élévation de l'Esprit incarné. S'il en est ainsi, l'Esprit gardien des Apôtres, de ceux qui avaient été associés par Jésus à sa mission, devait être d'un ordre supérieur, et alors comment expliquer les erreurs du Christianisme dès sa naissance ?

*Rép.* – Je te répondrai d'abord que les erreurs du Christianisme sont postérieures aux Apôtres. Mais j'ajoute aussitôt que tu te fais une idée fautive de l'influence que peut exercer l'Esprit gardien. Les premiers disciples n'avaient-ils pas, comme tout incarné, leur libre arbitre ? Crois-tu donc qu'ils n'avaient qu'à se conformer à un enseignement tout tracé par les Esprits ? Qu'ils ne fussent que des instruments entre leurs mains ? Que leur seul mérite ait été d'obéir ? Crois-tu que les Esprits eux-mêmes pussent donner aux premiers chrétiens des enseignements au delà d'une certaine limite ? Non ; *l'assistance des Esprits n'a jamais pu que constituer une aide*, puisque, autrement, elle eût supprimé le libre arbitre chez l'incarné et, avec le libre arbitre, le mérite de celui-ci et le bénéfice de l'incarnation.

*Dem.* – Plusieurs Esprits m'ont dit que les premiers chrétiens entendaient par Esprit Saint, non seulement l'Esprit gardien, mais encore tout bon Esprit.

*Rép.* – Tu as mal compris. Les mots d'Esprit Saint servaient d'abord à désigner les Esprits que vous réunissez sous la qualification de bons Esprits. Mais, plus tard, ils furent attribués à l'Esprit gardien. D'un sens général on est arrivé à un sens spécial. (Janvier 1865.).

Si l'on vient à rapprocher ces réponses d'autres communications éparses dans ce livre, on est amené à en déduire les conséquences suivantes :

1°. Qu'à tous les âges du monde, les Esprits incarnés ont pu entrer en communication, tout au moins mentale, avec leurs frères non incarnés.

2° Que tout Esprit incarné a un Esprit protecteur, l'ange gardien de la doctrine catholique ; que cet Esprit a pour mission, – mission que nous pourrions dire intéressée, – de guider, de conseiller celui-ci ;

3° Que l'Esprit gardien est, comme élévation, en rapport avec le degré d'avancement de l'incarné ;

4° Que les premiers chrétiens donnaient, d'une façon générale, le nom d'Esprit, saint <sup>124</sup> à tout bon Esprit ; que bientôt, ce sens général se spécialisant, le nom d'Esprit saint fut plus particulièrement réservé à l'Esprit gardien ou Paraclet ;

5° Qu'après la mort des Apôtres et au milieu des discussions philosophiques et théologiques qui envahirent la Judée comme tout l'Orient, et une fois la tradition primitive perdue, cette notion de l'Esprit saint comme Esprit gardien dégénéra en celle du Saint Esprit, troisième personne de Dieu et Dieu lui-même. – Une circonstance dut favoriser cette erreur : les premiers chrétiens savaient que la production des phénomènes était due à des Esprits ; mais, dans leur ignorance absolue de l'existence de ce que la science moderne a appelé « des fluides », des phénomènes échappait à leur intelligence, de telle sorte qu'ils les attribuèrent à une cause surnaturelle. De la cause surnaturelle à la divinisation de cette cause, il n'y avait qu'un pas.

204. – Nous allons voir si les Livres canoniques vont être en rapport avec les énonciations qui précèdent ; mais auparavant, faisons une première observation d'où va ressortir le sens vrai du mot Paraclet.

Nous ignorons assurément qui, le premier, a traduit en français le mot παράκλητος (paraclêtos) par celui de consolateur. Ce n'est pas, au surplus, de la traduction que nous devons nous occuper, mais du mot original et du sens de ce mot dans la langue grecque. Or, avons-nous dit plus haut, le dictionnaire à la main, le mot paraclêtos signifie en grec : avocat, intercesseur, exhortateur. Le sens d'exhortateur paraît être le véritable et c'est l'auteur de la Vulgate qui va se charger de le démontrer.

Dans la première Epître aux Corinthiens (XIV, 3) se rencontre le passage suivant : ο δε προφηθεύων άνθρωποι λαλεῖ οἰκοδομὴν καὶ παράκλησιν (ο dé prophêtheuôn anthrôpoïs laleï oikodomên kai paraklêssîn), ce que saint Jérôme a traduit : nam qui prophêtat hominibus loquitur ad ædificationem et EXHORTATIONEM (Celui qui prophétise parle aux hommes pour la consolidation (de l'édifice) et l'exhortation). Or si, d'après saint Jérôme, le substantif παράκλησις (paraklêsis) doit être pris dans le sens d'*exhortation*, il est bien clair que l'adjectif παράκλητος

---

<sup>124</sup> Si l'on ouvre les Epîtres, on verra avec quelle facilité on usait dans la primitive Eglise de l'épithète de saint que nous avons aujourd'hui le grand tort d'interpréter dans le sens moderne. Reportons-nous, par exemple, aux Epîtres de saint Paul. Voici, comment il commence sa première aux Corinthiens : « A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux sanctifiés de Jésus-Christ qui sont appelés saints ». Deuxième Epître : « Paul... à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe et à tous les saints qui sont dans l'Achaïe ». Epître aux Ephésiens « Aux saints et aux fidèles qui sont à Ephèse ». Epître aux Philippiens « Paul... à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippe ». Epître aux Hébreux : « Saluez tous vos conducteurs et tous les saints ». Le mot saint n'avait donc rien du caractère que l'on prête à ce mot dans les langues modernes.

(paraklêtos) doit être pris dans le sens *d'exhortateur*. – (Esprit exhortateur, Esprit gardien.) Par conséquent, lorsque, dans l'Évangile de saint Jean, écrit en vue des chrétiens-grecs d'Ephèse, on rencontre au chapitre XIV, 26, ces mots : ο δε παράκλητος (Mais le Paraclet), suivis comme explication pour les chrétiens-hébreux de ceux de : τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον (l'Esprit le saint), il faut en conclure que si les mots : l'Esprit le saint équivalent à *Paraclet*, et celui de *Paraclet* à *exhortateur*, l'Esprit saint n'est autre que *l'Esprit exhortateur*, c'est-à-dire : *l'Esprit gardien*.

Cette observation faite, entrons dans le détail des versets dans lesquels les mots *Esprit saint* sont prononcés dans les Évangiles.

Si l'on consulte leur texte *grec*, une chose frappe immédiatement l'attention : c'est le petit nombre de fois où les *mots Esprit saint* y sont employés.

Dans saint Matthieu on ne le rencontre que *cinq fois* ;

Dans saint Marc que *trois fois* ;

Dans saint Luc que *dix fois* dont *huit* dans les trois premiers chapitres, qui sont évidemment une addition ;

Dans saint Jean que *trois fois*.

Par contre, et notamment dans le quatrième Évangéliste, le mot Esprit (pneuma) sans qualificatif, se rencontre à chaque instant, Seulement saint Jérôme ajoute quelquefois le qualificatif *saint*, qui n'est pas dans l'original, et les traductions françaises toujours, de telle sorte que lorsque le texte grec porte seulement le mot Esprit, on arrive dans le latin quelquefois et, dans le français, toujours, à avoir les mots *Esprit saint*.

Exemple. Saint Jérôme traduit ainsi le verset 5 du chapitre III de saint Jean.

« Amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei. »

Ce que l'on a traduit en français :

« En vérité, je te dis : quiconque ne naît par l'eau et par l'Esprit *saint* ne peut entrer dans le royaume de Dieu ».

Que l'on remonte au texte grec, et l'on verra, qu'il n'y est nullement question d'Esprit saint, mais simplement *d'Esprit*.

Par conséquent, saint Jérôme, et à sa suite les traducteurs français de la Vulgate, ont fait un contresens. Pourquoi ce contresens ? Parce que, pour comprendre régulièrement, il faut la lumière que nous rend l'enseignement des Esprits. Voici, au surplus, le passage de saint Jean, auquel il est fait allusion et, dont le sens rectifié est indiqué entre parenthèses. – Jésus s'adresse à Nicodème et lui dit (ch. III) :

3. – En vérité, en vérité, je te le dis : Si quelqu'un ne naît de nouveau (ne ressuscite, ne meurt à la vie corporelle), il ne peut voir le royaume de Dieu.

4. – Nicodème lui dit : Comment un homme peut-il naître, alors qu'il est déjà vieux ? Est-ce qu'il peut entrer une seconde fois dans le sein de sa mère, puis naître ?

5. – Jésus répondit : Quiconque ne naît par l'eau et par l'Esprit (quiconque en un mot ne ressuscite) ne peut entrer dans le royaume de Dieu ;

6. – Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est Esprit<sup>125</sup>.

---

<sup>125</sup> Dans notre conviction, les mots par l'eau sont le résultat d'une interpolation, car ils n'ont aucune raison d'être dans le verset 5 où ils ne signifient rien. Ils sont d'ailleurs en opposition avec le verset 3. – Jésus parle *de renaissance*. Nicodème ; qui n'a pas compris la réponse de Jésus, s'écrie : Mais comment un homme peut-il entrer de nouveau dans le sein de sa Mère ? Et alors Jésus complète sa pensée en disant : Quiconque ne naît quant à l'Esprit, en d'autres termes, quiconque ne meurt à la vie charnelle, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. C'est comme si Jésus avait dit : Tu me parles de la renaissance de la chair ; moi, je te parle de la renaissance de l'Esprit, « car ce qui est né

Maintenant, pourquoi saint Jérôme a-t-il été conduit à ajouter le mot *saint* et à rendre par *Esprit saint* un texte qui porte seulement le mot Esprit ? Parce que trois cent Cinquante ans environ s'étaient écoulés depuis la mort de Jésus, au milieu des discussions philosophiques et religieuses dont nous n'avons pu donner qu'une idée bien amoindrie ; parce que saint Jérôme, secrétaire du Pape, traduisait, au lendemain du Concile de Nicée, avec les idées imposées par ce Concile et par Constantin qui le présidait.

Les Epîtres fournissent l'occasion de faire une singulière remarque sur cette question de l'Esprit telle qu'elle est présentée par l'Eglise. Il y a 21 Epîtres dites canoniques, écrites par cinq Apôtres différents, parmi lesquels nous rangeons saint Paul, bien qu'il n'ait jamais fait partie des Douze. Ces Epîtres, à l'exception de celle aux Hébreux, pour laquelle la formule initiale a été omise par l'un des premiers copistes, commencent et finissent, suivant l'usage de l'Orient, par une salutation. On nous dispensera de reproduire ici, avec leurs variantes d'ailleurs insignifiantes, les 20 salutations initiales, et les 20 salutations finales de ces Epîtres <sup>126</sup>. Si l'on s'y reporte, il sera facile de voir que ces salutations peuvent être ramenées aux formules suivantes :

*Salutation initiale* : La grâce et la paix de la part de Dieu, notre Père, et du Seigneur Jésus-Christ (ou quelquefois : et du Seigneur Jésus).

*Salutation finale* : La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit sur vous. Quelques Epîtres portent : soit avec votre Esprit<sup>127</sup>.

De *l'Esprit saint*, il n'en est pas une seule fois question ! Mais pourquoi donc ? Comment ! suivant l'Eglise, l'Esprit Saint, aux yeux des Apôtres, aurait été Dieu, et les Apôtres n'auraient pas adressé aux fidèles la Grâce et la Paix, en son nom, comme ils l'adressaient au nom de Dieu Notre Père et du Seigneur Jésus ! Tous, sans exception, ils auraient commis cet incompréhensible oubli, cet inconcevable manque de respect vis-à-vis de cette troisième personne de Dieu, égale cependant aux deux autres !... De quelle manière expliquer une coïncidence aussi étrange que cette omission générale ?

D'une façon toute simple : c'est qu'au moment où les Apôtres écrivaient leurs Epîtres, *l'Esprit saint* n'était que ce qu'il est réellement, *l'Esprit exhortateur, le Paraclet, l'Esprit familier ou gardien* ; c'est que la Trinité enfin n'était pas encore sortie des controverses de la dernière moitié du II<sup>e</sup> siècle.

On opposera sans doute à ces observations le verset 19 du chap. XXVIII de saint Matthieu sur lequel *repose tout l'édifice de la Trinité* :

19. – « Allez donc enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint. »

Nous pourrions répondre : Nous avons prouvé, de manière à convaincre les plus prévenus, croyons-nous, que Jésus n'était qu'un Esprit de l'ordre le plus élevé sans doute, mais un Esprit de la même nature que les autres ; que, par conséquent, la Trinité n'existait pas. – Mais nous ajoutons : ce verset ne signifie rien, car si dans la pensée des Evangélistes un dogme aussi

---

de l'Esprit, est Esprit. » Quant à l'allusion que l'interpolateur a voulu faire sans doute au baptême, elle ne présente aucun sens dans le cas présent et ne correspond pas au verset 3. L'interpolateur a été comme Nicodème : il n'a pas compris

<sup>126</sup> Celle de l'Epître aux Romains est incomplète.

<sup>127</sup> On retrouve là les mots qui semblent avoir servi de salutation particulière, et peut-être de signe de reconnaissance aux premiers chrétiens. *Dominus vobiscum. – Et cum spiritu tuo.* (Que le Seigneur soit avec vous ! – Et avec votre Esprit.)

fondamental que celui de la Trinité était sorti des enseignements de Jésus, ils n'eussent pas manqué d'y faire allusion dans leurs Evangiles, tout au moins en reproduisant les paroles que saint Matthieu place dans la bouche du Maître Or, que peut-on constater lorsque l'on compare les divers Evangiles l'un à l'autre ? C'est que, l'Evangile de saint Matthieu n'est en concordance, ni avec l'Evangile de saint Marc, disciple de saint Pierre, ni avec celui de saint Luc, disciple de saint Paul. Quant à l'Evangile de saint Jean, il n'y est pas fait une allusion qui, de près ou de loin, puisse se rapporter aux paroles attribuées à Jésus par saint Matthieu.

Voici, en effet, comment s'exprime saint Marc (XVI) :

15. – Et Jésus leur dit : *Allez dans le monde entier et prêchez l'Evangile à toute créature.*

Voici comment parle saint Luc (XXIV) :

46. – Et il leur dit : C'est ainsi qu'il est écrit et qu'il fallait que Christ souffrît, qu'il ressuscitât des morts le troisième jour.

47 – *Et que fût prêchée en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, en commençant par Jérusalem.*

Donc, notons bien ceci : c'est que les trois premiers évangélistes sont en *complet désaccord* sur les paroles qu'ils prêtent à Jésus à l'égard d'un même fait, et que le quatrième *n'en dit pas un mot*. De l'Esprit saint, il n'en est question, que dans saint Matthieu.

Que Jésus ait fait à ses Apôtres la recommandation de répandre sa doctrine, cela ne saurait faire doute ; mais qu'il l'ait faite dans les termes rapportés par l'un des trois premiers Evangélistes, cela n'est pas... En voici la preuve :

On sait qu'après sa conversion, saint Paul soutenant que l'Evangile s'adressait à *tous les hommes*, se mit à prêcher le Christianisme aux Gentils, et cela trois ans durant, pendant lesquels il ne se trouva pas une seule fois en rapport avec les Apôtres <sup>128</sup>. Les rares Apôtres restés à Jérusalem, saint Pierre et saint Jacques à leur tête, soutenaient, au contraire, que l'Evangile était réservé au *peuple de Dieu, aux hommes de la Circoncision*. De là, des luttes dont l'Epître aux Galates nous apporte l'irréfutable témoignage <sup>129</sup> et qui ne se terminèrent qu'environ quinze ans après la mort de Jésus, dans ce premier Gonelle de Jérusalem, qu'il serait plus exact d'appeler le Compromis de Jérusalem, puisqu'afin d'arriver à rétablir la paix dans l'Eglise déjà désunie, saint Pierre et saint Paul furent amenés à se faire de mutuelles concessions, notamment sur la question des circoncis et des incirconcis. – Or, le simple raisonnement ne dit-il pas que si Jésus avait prononcé les paroles que lui prête saint Matthieu, ou seulement celles que saint Marc et saint Luc mettent dans sa bouche, la difficulté qui séparait saint Pierre et saint Paul n'aurait pas même pu se produire. On n'aurait pas eu, en effet, à agiter la question de savoir si l'Evangile s'adressait au peuple juif

---

<sup>128</sup> Epître aux Galates, I, 17.

<sup>129</sup> Si, par le temps d'infailibilité qui court, le lecteur est curieux de savoir comment saint Paul traite l'infailibilité de saint Pierre, il faut qu'il se reporte à l'Epître aux Galates, chapitre II. – Saint Pierre, après le compromis de Jérusalem, et la paix faite avec saint Paul, se rendit à Antioche, où résidait ce dernier. Pendant son séjour dans cette ville, saint Pierre se trouva naturellement en rapport avec les Juifs et les Gentils convertis. Saint Paul racontant ce qui se passa s'exprime ainsi : 11. – Et même, lorsque Pierre fut arrivé à Antioche, *je lui résistai en face, PARCE QU'IL ÉTAIT REPRÉHENSIBLE*. 12. – Car, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques, il mangeait avec les Gentils ; mais dès qu'elles furent arrivées, il se retira et se sépara des Gentils, craignant ceux de la Circoncision (les chrétiens juifs.) 13. – Et les autres Juifs s'associèrent A SA DISSIMULATION, de sorte que Barnabas aussi se laissait entraîner à *dissimuler comme eux*. 14. – Mais quand je vis Qu'ILS NE MARCHAIENT PAS DROIT DANS LA VÉRITÉ DE L'EVANGILE, je dis à Pierre en présence de tous : Si toi qui es Juif tu vis comme les Gentils, et non à la façon des Juifs, pourquoi veux-tu obliger les Gentils à vivre comme les Juifs ? Aperçoit-on bien, après la réponse de saint Paul, que saint Pierre ait pu être réputé infailible. S'il ne l'était pas, ses successeurs ne sauraient l'être, car ils ne peuvent pas avoir une qualité que n'aurait pas eue le successeur immédiat de Jésus-Christ.



seulement, ou d'une manière générale aux Juifs et aux Gentils (gentes), puisque cette question aurait été tranchée par Jésus lui-même dans des termes aussi clairs que ceux-ci :

Enseignez *toutes* les nations (Saint Matthieu) ;

Prêchez l'Evangile à *toute* créature (Saint Marc) ;

Prêchez la rémission des péchés chez *toutes* les nations, en commençant par Jérusalem (Saint Luc).

S'il y a eu difficulté, – et tous les documents de la primitive Eglise, entre autres l'Épître aux Galates, prouvent que cette difficulté a existé, – c'est évidemment que l'invitation faite par Jésus aux Apôtres de prêcher sa doctrine n'a point été formulée dans des termes semblables à ceux qui sont rapportés par les Evangélistes. La rédaction que nous trouvons est donc et ne peut être que le résultat de ce que nous avons appelé le compromis de Jérusalem, et ce qui le prouve, ce sont les mots : *en commençant par Jérusalem*, qui sont, à n'en pas douter, une satisfaction donnée par saint Luc, disciple et compagnon de saint Paul à saint Pierre et au parti des judaïsants.

S'il est désormais démontré que Jésus, en prescrivant à ses Apôtres de répandre sa doctrine, n'a pu se servir d'aucun des termes qui ont été employés par les trois premiers évangélistes, – les seuls qui aient fait allusion à cette prescription, – que devient le verset 19 du chapitre XXVIII de saint Matthieu, sur lequel est fondée toute la *Trinité* ?

Puisque saint Marc et saint Luc parlent, comme saint Matthieu, de la recommandation faite par Jésus à ses Apôtres d'enseigner sa doctrine, mais rappellent cette recommandation dans des termes qui diffèrent absolument de ceux employés par le premier Evangéliste ; – puisque, d'un autre côté, saint Jean n'y fait pas même allusion ; – que, dans aucune partie de son Evangile, pas plus que dans ceux de saint Marc et de saint Luc, il n'est question de ce baptême à donner « au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint », comment ne pas tirer de ces faits cette conclusion que ces mots ont été ajoutés après coup, comme tant d'autres ont été ou ajoutés ou modifiés dans les Evangiles. Personne n'admettra, en effet, que si Jésus avait proclamé l'existence d'un Dieu en trois personnes, ce dogme devenant ainsi la base fondamentale du Christianisme n'eût pas été proclamé par les trois derniers Evangélistes. – Mais non. – Le copiste qui s'est avisé de réunir ces trois mots : Père, Fils et Esprit Saint dans l'Evangile de saint Matthieu, les reléguant au dernier chapitre, à l'avant-dernier verset de cet Evangile, n'avait probablement entre les mains que l'œuvre de saint Matthieu, et c'est ainsi que les trois autres ont échappé à cette addition.

209. – Une remarque est encore à faire : Sur les vingt fois où il est question d'*Esprit saint* dans les Evangiles, on constate que six fois seulement ces mots sont précédés de l'article (*Le Esprit saint*). Dans tous les autres cas, ils sont employés sans l'article (*Esprit saint*). Or, du moment où l'article est absent, les mots *πνεῦμα ἅγιον* ne signifient plus *l'Esprit saint*, mais *Esprit saint*, ou *un Esprit saint*, puisque là où l'article n'intervient pas pour déterminer l'Esprit, c'est dans un sens indéterminé qu'il faut entendre ces deux mots. Pour contrôler ce que nous avançons, il faut malheureusement remonter au texte grec, langue qui est ignorée par beaucoup et qui a été oubliée par plusieurs.

On ne saurait, au surplus, reprocher à saint Jérôme d'avoir infidèlement traduit, puisqu'en latin l'article n'existant pas, les mots *Spiritus Sanctus* peuvent tout aussi bien signifier *l'Esprit Saint* qu'*Esprit Saint* ou *un Esprit saint*. Mais, après saint Jérôme sont venus les traducteurs des Evangiles en langues qui admettent l'article, et en traduisant sur la Vulgate, ils ont rendu les mots *Spiritus Sanctus* par *l'Esprit saint*. – Pourquoi ? Pour deux motifs. D'un côté, parce que traduisant après que l'Eglise eût fait admettre la Trinité et diviniser l'Esprit par l'organe des conciles, ils devaient être naturellement portés à comprendre comme elle comprenait elle-même ; – parce que, de l'autre, pour donner le sens vrai aux mots *Spiritus sanctus*, il leur eût fallu traduire, non

pas seulement d'après le grec, mais encore avec les connaissances que l'enseignement des Esprits nous ont rendues, – Par conséquent, pour avoir le véritable sens des Evangiles lorsqu'ils parlent d'Esprit saint (le *Spiritus sanctus* de saint Jérôme), il faut remonter au texte grec, traduire les passages où l'article est employé (τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, to pneuma to agion) par *l'Esprit saint*, c'est-à-dire l'Esprit gardien, le *Paraclet* spécial à un individu, et ceux où l'article est absent (πνεῦμα ἅγιον, pneuma agion), par Esprit saint, d'une façon indéterminée, c'est-à-dire : *un Esprit saint*.

2.10. – C'est ce travail de rectification que nous allons faire.

Nous avons dit que, sur les vingt fois où les mots Esprit saint sont prononcés dans le texte grec des Evangiles, six fois seulement ils sont précédés par l'article, c'est-à-dire pris d'une façon déterminée.

Examinons ces six occasions dans lesquelles ces mots sont employés dans ces conditions <sup>130</sup>.

Tout d'abord nous nous croyons autorisé à considérer comme n'en faisant qu'un seul, les trois textes ci-après des trois premiers Evangélistes, car ils ont été copiés évidemment l'un sur l'autre.

SAINT MATTHIEU, XII, 32. – Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais celui qui aura parlé contre *l'Esprit saint*, cela ne lui sera pardonné, ni dans cette vie, ni dans celle qui doit venir.

SAINT MARC, III, 28. — En vérité, je vous le dis : tous leurs péchés pourront être remis aux fils des hommes, ainsi que les blasphèmes qu'ils auront blasphémés ;

29. – Mais celui qui aura blasphémé contre *l'Esprit saint* n'aura jamais de pardon, mais il sera coupable d'une faute éternelle...

SAINT Luc, XII, 28. – Quiconque parle contre le Fils de l'Homme, cela lui sera pardonné, mais celui qui aura blasphémé contre *l'Esprit saint*, cela ne lui sera pas pardonné.

Ces trois versets sont à peu près identiques, et nous sommes autorisé à les réunir dans une même réponse.

Nous demanderons d'abord quel sens on peut donner aux mots *parler, blasphémer contre l'Esprit saint* ; nous demanderons ensuite comment celui qui aura blasphémé contre le Fils de l'Homme, c'est-à-dire, suivant l'Eglise, contre la seconde personne de la Trinité, pourra-t-il obtenir son pardon, tandis que celui qui aura blasphémé contre la troisième, verra éternellement ce pardon fermé devant lui ? Voilà ce qui paraît peu compréhensible, ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer et ce que personne n'expliquera. Autrement nous dirions à l'heureux interprète de ce texte incompréhensible : mais Dieu n'est donc pas *un*, puisque le blasphème prononcé contre l'Esprit-Saint n'est pas la même chose que le blasphème prononcé contre le Fils et n'a pas le même degré de culpabilité.

Passons donc aux trois autres versets, dans lesquels les mots Esprit saint sont *déterminés par l'article*. Peut-être nous reprochera-t-on de faire plus d'attention à ces questions que les auteurs des Evangiles ; mais puisque nous nous trouvons en présence d'hommes qui bâtissent des dogmes sur de pareilles vétilles, nous sommes bien forcés de les imiter lorsque nous nous trouvons en face des textes sur lesquels ils s'appuient.

Au chapitre XIII de saint Marc, il est dit :

11. – Et lorsqu'ils vous conduiront pour vous livrer, ne vous préoccupez pas de ce que vous répondrez. Mais ce qui vous sera donné (inspiré) en ce moment, dites-le, car ce n'est pas vous qui

---

<sup>130</sup> Nous écrivons les mots *Esprit saint* en italiques toutes les fois qu'ils seront déterminés par l'article dans le texte grec.

parlerez, mais *l'Esprit saint*<sup>131</sup>.

Quel Esprit saint ? L'Esprit saint troisième personne de Dieu suivant l'Eglise ! Nullement, et pour une raison bien simple, c'est que cet Esprit saint n'existe pas. Mais comme il s'agit ici, non pas d'un Esprit quelconque, mais de l'Esprit gardien, de l'Esprit exhortateur, du Paraclet spécial de l'individu « qui est conduit pour être livré », en un mot, d'un Esprit déterminé, le verset le détermine, en effet, et emploie en conséquence l'article (L'Esprit le saint).

Nous arrivons à saint Luc (chap. II).

25. – Et il y avait à Jérusalem un homme du nom de Siméon, homme juste et craignant Dieu, attendant le salut d'Israël et un Esprit Saint en lui ;

26. – Et il avait reçu cette réponse de *l'Esprit saint* qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ du Seigneur.

Comment ! dirons-nous, nous sommes dans les quarante jours qui suivent la naissance de Jésus, puisqu'il s'agit de sa Présentation au Temple, et déjà Siméon aurait su qu'il y avait trois personnes en Dieu, dont l'une était l'Esprit Saint ! Mais en admettant même l'existence de cette troisième Personne, n'est-il pas évident qu'elle était inconnue le jour de la Présentation, puisqu'elle n'a pu être révélée, dans tous les cas, que trente ans après, par Jésus, lors de son apostolat.

Et, dit l'Évangéliste, Siméon *avait reçu celle réponse de l'Esprit saint*. Mais s'il l'avait reçue, c'est qu'il l'avait provoquée, qu'il avait interrogé, en un mot : évoqué. Évoqué qui ? L'Esprit saint, c'est-à-dire Dieu ! Dieu dont l'essence en trois personnes n'a pu être proclamée par Jésus âgé de quarante jours !

Il ne peut donc s'agir de l'Esprit saint, tel que l'enseigne l'Eglise, mais de l'Esprit saint tel que l'entendaient les premiers chrétiens : de l'Esprit gardien, du Paraclet de Siméon, et l'Évangéliste a dû, par conséquent, le déterminer au moyen de l'article.

Arrivons à saint Jean. Les mots Esprit saint précédés de l'article ne se rencontrent qu'une seule fois chez l'Évangéliste dans ce passage déjà cité du chap. XIV.

26. – Mais le Paraclet (*l'Esprit saint*) que mon Père enverra en mon nom, c'est lui qui vous enseignera toutes choses et vous rappellera celles que je vous ai dites.

C'est bien là le rôle que remplissent, en effet, nos Paraclets. Ils nous expliquent aujourd'hui ce que, dans l'état de la science d'il y a dix-neuf cents ans, Jésus ne pouvait *enseigner* sous peine de ne pas être compris ; — ils nous rappellent *ce qu'il a dit*, afin de ramener son enseignement, à sa sublimité première. — Nous avons d'ailleurs pris soin de faire remarquer que les mots : *l'Esprit saint* tels qu'ils sont placés après celui de *Paraclet* que l'on rencontre dans saint Jean seul, ne peuvent être que le commentaire de cette dernière expression donné pour les chrétiens-juifs qui ne connaissaient que l'hébreu, par quelque copiste sachant le grec et l'hébreu. Pour attribuer à la phrase son véritable sens, il faut lire : « Mais le Paraclet, *c'est-à-dire* l'Esprit saint. »

Maintenant, passons rapidement en revue les versets des Évangiles, où il est question, non pas de *l'Esprit saint*, mais *d'Esprit saint* sans article, et, par conséquent, d'une façon indéterminée. Saint Matthieu parle de Marie :

Ch. I, 18. – Elle, fut trouvée portant dans son sein d'un « Esprit saint. »

20. – Ce qui est né en elle vient d'un « Esprit saint ».

Ch. III, 2. – Je vous baptise dans l'eau en vue de la Pénitence<sup>132</sup> ; quant à celui qui doit venir après moi, il est plus puissant que moi et je ne suis pas digne de porter ses souliers. Lui vous

---

<sup>131</sup> Ce verset est copié textuellement par saint Luc (XII, 12).

<sup>132</sup> C'est-à-dire, suivant nous, je vous lave dans l'eau pour vous montrer que vous avez à effacer une faute antérieure.

baptisera dans « Esprit saint » et dans feu.

Saint Marc : Ch. I, 8. – Moi je vous ai baptisé par l'eau ; lui vous baptisera par « Esprit saint ».

Saint Luc : Ch. I, 15. – Et il (Jean-Baptiste) sera grand devant le Seigneur ; il ne boira ni vin, ni cervoise et il sera rempli d'un « Esprit saint » dès le sein de sa mère <sup>133</sup> ...

35. – Et l'Ange répondant lui dit (à Marie) : un « Esprit saint » surviendra en toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre...

41. – Et il arriva qu'Elisabeth aussitôt qu'elle entendit la salutation de Marie, l'enfant bondit dans son sein, et Elisabeth fut remplie « d'un Esprit saint » ...

67. – Et Zacharie, son père (le père de Jean-Baptiste), fut rempli « d'un Esprit saint » et il prophétisa, disant...

Ch. II, 25. – Et il y avait à Jérusalem un homme juste et craignant (Dieu) attendant le salut d'Israël et un « Esprit saint » était en lui.

Ch. III, 16. – Je vous baptise avec l'eau. Mais viendra un plus puissant que moi dont je ne suis pas digne de dénouer les souliers ; il vous baptisera dans « Esprit saint » et dans feu.

Ch. IV, 1. – Mais Jésus rempli d'un « Esprit saint » retourna au Jourdain et il était conduit par l'Esprit dans le désert.

Saint Jean : Ch. I, 33. – Quant à moi je ne le (Jésus) connaissais pas. Mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : sur qui tu verras l'Esprit descendant et demeurant, est celui qui baptisera dans « Esprit saint ».

Ch. III, 5. – Jésus répondit : A moins que quelqu'un ne renaisse d'eau et d'Esprit <sup>134</sup>, il ne peut entrer dans le royaume des cieux.

Ch. XX, 22. – Et lorsqu'il eut dit cela, il souffla et leur dit : Recevez (un) « Esprit saint ».

Nous venons de passer séparément en revue les versets des quatre Evangiles où il est question de *l'Esprit saint* (avec l'article) et *d'Esprit saint* sans article. – Dans les trois cas où il est question du blasphème contre *l'Esprit saint*, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit au n° 209 ; dans les trois autres cas où les mots *d'Esprit saint* sont déterminés par l'article, comme dans tous ceux où les Evangélistes parlent d'une façon générale « d'Esprit saint », ces mots ne peuvent être entendus que comme synonymes de Paraclet, d'Esprit Gardien ou Exhortateur, ou enfin de Bon Esprit dans le sens spirite.

Voici au surplus une dernière preuve, preuve irréfutable, du sens à donner aux mots *Esprit saint*. Nous l'empruntons, non pas au Nouveau, mais à l'Ancien Testament.

L'histoire de la chaste Suzanne est connue. Cette femme accusée faussement par deux Anciens d'une faute qu'elle n'a pas commise, est condamnée à mort. Pendant qu'on la conduit au supplice, Suzanne adresse une fervente prière à Dieu, le conjurant de la sauver et de faire triompher son innocence (Daniel, XIII.)

Alors, dit l'Écriture :

44. – Le Seigneur exauça sa prière ;

45. – Car comme on la menait au Supplice, *le Seigneur suscita L'ESPRIT SAINT A UN JEUNE HOMME* nommé Daniel...

Il est inutile de rappeler comment Daniel parvient à confondre les accusateurs ; la question n'est pas là. Elle est tout entière dans les mots : *le Seigneur suscita L'ESPRIT SAINT D'UN JEUNE*

---

<sup>133</sup> Et, par conséquent, bien avant la naissance de Jésus, ce qui prouve qu'il ne saurait s'agir de l'Esprit saint, tel que l'entend le dogme chrétien, puisqu'il n'aurait pu être annoncé que par Jésus-Christ.

<sup>134</sup> Nous traduisons sur le grec. La Vulgate et ses traducteurs disent *Esprit saint*. Le mot saint a été ajouté par saint Jérôme.

HOMME. On ne contestera pas qu'il ne s'agit point ici de l'Esprit saint, troisième personne de Dieu, mais *d'un Esprit saint*, DÉFINI *qui est celui du jeune Daniel*. D'où l'on doit tirer cette conséquence qu'avant Jésus l'existence des Esprits saints était admise, que ces mots d'Esprit saint n'avaient pas le sens que nous a transmis une tradition faussée, et qu'appliqués au Prophète-Médium Daniel, ils ne peuvent signifier que *son* Esprit protecteur ou gardien, *son* Paraclet, en un mot l'Esprit avec lequel il était plus particulièrement en rapport.

On nous dira peut-être que la partie du Livre de Daniel qui renferme l'histoire de Suzanne est considérée par l'Eglise comme apocryphe ; qu'elle ne se rencontrait pas dans la Version des Septante ; que c'est seulement dans la traduction faite, vers 160 après Jésus-Christ, par Théodotion, que se trouva l'épisode de Suzanne.

Nous acceptons avec reconnaissance l'objection, car il est indifférent pour notre raisonnement que cette histoire soit vraie ou fausse ; que la partie du Livre de Daniel où il est raconté que « Nabuchodonosor avait été chassé d'entre les hommes et condamné par Dieu à manger de l'herbe comme les bœufs ; à voir son corps arrosé par l'eau du ciel en sorte que son poil croissait comme les plumes d'un aigle et ses ongles comme ceux d'un oiseau<sup>135</sup> », soit acceptée par l'Eglise, tandis que la partie du même Livre dans laquelle se rencontre l'histoire très plausible de Suzanne aura été rejetée. Ce que nous constatons (et cette remarque donne une nouvelle force à notre argumentation), c'est que l'épisode de Suzanne se trouve dans la traduction de Théodotion ; que cette traduction avait aux yeux du grand Origène une telle valeur qu'il l'a fait figurer dans ses Exaples ; que vers l'année 160 après Jésus-Christ, Théodotion, traduisant l'Ancien Testament y avait inséré le Livre de Daniel dans son entier et qu'il rendait le verset 44 du chap. XIII de Daniel par ces mots : *le Seigneur suscita l'Esprit saint du jeune Daniel*.

D'où nous concluons que, 160 ans après Jésus-Christ, les mots *Esprit saint* avaient le sens que nous leur donnons, celui de Paraclet, d'Esprit familier ou Gardien, et nullement le sens d'Esprit saint, troisième Personne de Dieu.

Résumons ce qui ressort de la section II de ce chapitre et concluons.

Les rapports des Esprits incarnés avec les Esprits non incarnés, rapports qui ont existé de tout temps, d'une manière le plus souvent inconsciente pour l'homme, et dans tous les cas, proportionnelle à son degré d'avancement, ont été accompagnés, à certaines époques, notamment après la mort de Jésus, de phénomènes destinés à laisser une trace de ces rapports, à les constater matériellement.

Chaque incarné a, pour le protéger, le diriger, sans lui enlever le libre arbitre, pour *l'exhorter*, un *Esprit familier ou gardien* que la doctrine catholique a appelé *Ange gardien* ; cet Esprit est intéressé au progrès de son frère incarné, puisque, exerçant la Charité vis-à-vis de lui, il mérite, et, par conséquent, progresse lui-même.

Les mots *d'Esprit saint* étaient, pour les premiers chrétiens, synonymes *d'Esprit gardien, de Paraclet*, c'est-à-dire *d'Esprit exhortateur*.

La divinité n'a été décernée à l'Esprit non incarné, comme elle l'a été à Jésus, que postérieurement à la mort des Apôtres, dans la seconde partie du IIe siècle, lorsque la tradition vraie ayant été perdue, la troisième ou quatrième génération chrétienne attribua une cause surnaturelle aux phénomènes spirites.

L'interprétation donnée durant les siècles de discussion qui ont suivi la mort de Jésus aux passages des Livres canoniques où il est question *d'Esprit saint* est le résultat d'un sens faussé, et elle a produit les erreurs que l'enseignement spirite vient détruire en expliquant ce qu'est l'Esprit,

la possibilité sans cause surnaturelle, des phénomènes dont les Esprits sont les agents, et comment l'ignorance de la cause de ces phénomènes a amené les chrétiens de la fin du second siècle à proclamer la Divinité de l'être qui les produisait.

## CHAPITRE VIII - L'EUCCHARISTIE

*Extrait de communications spirites. – Saint Matthieu et saint Jean, seuls Evangélistes qui ont assisté à la Cène. – Comparaison de leurs narrations. – Origine du dogme eucharistique. – Saint Clément. – Communauté des chrétiens. – Les Agapes. – Leur remplacement par le symbole de la fraction du pain. – Donnez-nous aujourd'hui notre pain. – Les textes paraboliques.*

Notre intention n'était pas de publier ce chapitre. Nous jugions la chose inutile, car du moment où nous avons démontré la non-divinité de Jésus, il était évident que le dogme eucharistique tombait de lui-même. Les Esprits qui daignent nous assister dans ce travail en ont décidé autrement. Ils nous ont prescrit à plusieurs reprises de transmettre ce qu'ils nous avaient appris, voulant sans doute montrer par un nouvel exemple comment se sont fondées les croyances qu'ils ont mission de rétablir dans leur vérité. – Nous leur obéissons.

Etudions donc comment ce qui, dans la pensée du fondateur du christianisme, n'était qu'un symbole de la Charité a été modifié, sous l'influence des discussions des premiers siècles, en la croyance à un Dieu se manifestant sous les apparences du pain.

Conformément à la marche que nous avons suivie, dans la dernière partie de ce livre, nous placerons en tête de ce chapitre quelques extraits des communications qu'il nous a été donné d'obtenir sur le dogme eucharistique et sur la manière dont il s'est constitué.

### PREMIÈRE COMMUNICATION

« ...De la reconnaissance de la divinité de Jésus découlaient, par une conséquence d'ailleurs logique, deux dogmes que vous avez qualifiés de Mystères : celui d'un Dieu se faisant homme, celui, d'un Dieu mourant pour racheter ses créatures.

On ne s'arrêta pas là. D'une action qui n'était qu'un symbole de cette charité qui devait unir les chrétiens, on fit dériver un nouveau dogme : celui d'un Dieu prenant les apparences du pain !

Que voulait faire entendre Jésus lorsqu'il rompait le pain entre ses disciples ? Il voulait leur montrer qu'ils devaient partager leurs biens avec leurs frères et que, dans la charité sous ses formes diverses, était la perfection du chrétien... » 1864.

### AUTRE COMMUNICATION

« ...Le dogme eucharistique est postérieur à ma mort. Deux qui nous succédèrent interprétèrent à la lettre, comme je l'avais fait, dans une autre circonstance <sup>136</sup>, ce qui devait être interprété d'une manière spirituelle. Jésus partageant le pain entre ses Apôtres, comme il le partageait entre tous ceux qui avaient faim, voulait, lui Apôtre de la charité, laisser aux siens une leçon de charité, et leur montrer qu'ils devaient donner aux autres, non pas une partie de leur superflu, mais encore ce qui ne leur était pas indispensable. » SAINT PAUL (1864),

Avant de passer à d'autres communications, et sauf à revenir sur la question des Agapes, nous croyons utile d'aller au-devant d'une objection. – On ne manquera pas d'opposer à cette communication de saint Paul le chapitre XI de la première aux Corinthiens, puisque nous avons, nous-même, cru voir un défaut de concordance entre ce chapitre et la communication ci-dessus. Plein de confiance en Dieu, nous avons espéré qu'en présence du but que nous poursuivons, il daignerait permettre à l'Esprit de saint Paul de nous expliquer lui-même cette partie de son Epître.

---

<sup>136</sup> Nous ne savons à quelle circonstance l'Esprit a fait allusion.

Nous avons donc évoqué l'Esprit de l'Apôtre, et voici la réponse obtenue : « Le passage auquel tu fais allusion n'a jamais eu en vue le repas eucharistique tel que vous l'entendez, mais le repas eucharistique tel que nous l'entendions. Il s'agissait pour moi de tracer aux premiers chrétiens des règles sur la manière de procéder aux Agapes, de porter remède aux abus qui s'y commettaient et aux scandales dont ils étaient l'occasion. Mes recommandations furent faites dans les termes qui me parurent propres à impressionner des hommes ignorants auxquels nous avions à peine le temps d'inculquer les premiers principes de la doctrine. C'est ainsi que j'ai pu me servir d'expressions semblables à celles-ci : que celui qui mangeait indignement le pain de la charité mangeait sa condamnation. Mais pouvais-je prévoir les conséquences que l'on tirerait plus tard de semblables paroles à l'aide de ces interprétations qui ont renversé l'édifice que nous avons contribué à élever ? N'ayant point assisté à la cène du Seigneur, il était naturel que je me servisse d'expressions transmises par la tradition. Mais si tu te reportes à la fin du chapitre, il te sera facile de voir que mes recommandations s'appliquaient aux Agapes. » SAINT PAUL (20 juillet 1866).

Sous l'impression de cette communication, nous nous sommes reportés à la dernière partie du chap. XI. Or, voici les versets que nous y avons rencontrés et que vient confirmer le langage de l'Apôtre :

20. – Il ne suffit pas que vous vous réunissiez ensemble pour prétendre que vous mangez le repas (δειπνον) du Seigneur ;

21. – Car chacun a hâte de prélever son repas (sa part) pour manger, de telle sorte que l'un a faim quand l'autre est gorgé (μεθύει, méthueï) <sup>137</sup>.

Et l'Apôtre termine en disant :

33. – C'est *pourquoi*, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour manger, *attendez-vous réciproquement*.

Il est, pensons-nous, hors de discussion que les versets 20 et 21 s'appliquent aux repas ordinaires, repas que les premiers chrétiens prenaient en commun ; que les mots *c'est pourquoi* qui commencent le verset 33 indiquent que les versets placés entre les versets 21 et 32 sont le développement de l'idée première ; qu'il s'agit de réparer le désordre qui règne dans les Agapes ; d'empêcher que les premiers arrivés n'accaparent la nourriture destinée à tous ; qu'enfin, il est question d'un repas substantiel et nullement du repas eucharistique que proclame l'Eglise.

L'extrait ci-après d'une communication spirite a eu, sur les études auxquelles nous nous sommes livrés et sur ce livre, par conséquent, une influence décisive, car ce sont les derniers mots de cette communication qui nous ont amené à étudier les Evangiles, et cette étude, aidée des enseignements des Esprits, nous a révélé les rapports du spiritisme avec le christianisme. – Ajoutons qu'au moment où nous posions à l'Esprit de saint Jean la question qui va suivre, nous avions la conviction que les mots : *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, se rencontraient dans les quatre Evangélistes.

*Dem.* – ... Mais alors, comment avez-vous pu écrire : Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?

*Rép.* – Prends l'Evangile qui porte mon nom et tu verras que ces mots ne s'y trouvent pas.

*Dem.* – Avez-vous au moins écrit quelque chose d'analogue à ceci : celui qui mange ma chair et qui boit mon sang ne mourra pas éternellement<sup>138</sup> ?

*Rép.* – Jésus a, en effet, prononcé ces paroles. Mais pourquoi donc leur avoir donné un sens autre que celui qu'il leur attribuait ? Dans la pensée de Jésus, celui qui mangeait sa chair et qui buvait

---

<sup>137</sup> Μεθύω veut dire être ivre ; au propre et au figuré.

<sup>138</sup> Ces paroles se trouvent au chapitre VI de saint Jean. Nous allons voir dans quelles circonstances elles auraient été prononcées.



son sang était celui qui se conformait à sa doctrine et recevait ainsi cette nourriture spirituelle qui donne la vie à l'Esprit comme la nourriture matérielle la donne au corps.

Je voudrais qu'il me fût possible de te faire comprendre ce qui, pour toi, est encore inexplicable dans l'enseignement de Jésus. *Tu y parviendras en lisant attentivement les Evangiles.* Nous t'aiderons, car nous ne pouvons que t'aider. SAINT JEAN (1864).

Nous venons de voir que les mots : *ceci est mon sang* ne se rencontrent pas dans saint Jean. – Nous tirons de cette constatation une première conséquence. – Sur les quatre Evangélistes dont les livres, plus ou moins modifiés, nous sont parvenus, *deux* seulement ont assisté au repas pendant lequel auraient été prononcées les paroles invoquées en faveur du dogme eucharistique : ce sont les apôtres Matthieu et Jean. Or, renouvelant ici un argument déjà émis à propos de la Trinité, que l'on fait dériver d'un verset de saint Matthieu, nous dirons : comment admettre que si les paroles : *ceci est mon corps*, avaient dû, dans la pensée des Evangélistes qui avaient assisté à la Cène, avoir les conséquences que l'on en a déduites depuis eux ; ou si même à l'époque où saint Jean écrivait, c'est-à-dire entre 96 et 101 de notre ère – puisque son Evangile fut composé après la mort de Domitien et que l'Apôtre mourut en l'année 101, – les chrétiens avaient admis l'Eucharistie avec la présence réelle, cet Evangéliste eût omis de rapporter une parole qui renfermait un dogme aussi important.

Nous sommes donc autorisés à dire, *a priori* : Si saint Jean, le dernier des Evangélistes par ordre de date, n'a pas reproduit ces paroles, c'est qu'elles n'ont pas été prononcées ou qu'elles ne l'ont pas été dans le sens qu'on leur a donné plus tard.

Faisons remarquer enfin que si, au premier siècle, le mystère de l'Eucharistie eût été proclamé, il serait plus qu'extraordinaire que les auteurs des Actes et des Epîtres n'eussent pas trouvé une place pour en faire mention. Leur silence prouve que, de leur vivant, ce dogme n'existait pas encore.

En voici la preuve.

Sous le Pontificat de saint Clément, qui succéda à saint Anaclet, vers l'an 91, des troubles survinrent dans l'Eglise de Corinthe. Les chrétiens se révoltèrent et déposèrent un certain nombre de prêtres. Saint Clément, en vue de ramener la tranquillité dans cette Eglise, adressa aux Corinthiens une Epître, la plus ancienne de celles qui ont été conservées après les Epîtres des Apôtres. Il s'y efforce de ramener les égarés, leur prêche la subordination, leur montre qu'il y a une hiérarchie dans l'Eglise, puis il continue : « Pénétrant la profondeur de la science divine, nous devons faire avec ordre ce que le Seigneur nous a commandé. Il nous a ordonné d'accomplir les oblations et les prières, non pas de le faire négligemment et sans ordre, mais en des jours et des heures certains, et il a déterminé lui-même par sa souveraine volonté quand et par qui ce sacrifice doit être fait, afin qu'étant célébré saintement, il puisse lui être agréable. Ceux donc qui font leurs offrandes dans les temps ordonnés ont le bonheur de lui plaire. Il y a des fonctions particulières au Pontife. Les *sacrificateurs* ont leur place réglée ; les Lévites sont chargés du service qui leur est propre ; l'homme laïque est astreint aux fonctions qui lui conviennent.

*Que chacun de vous, mes frères, rende grâce à Dieu en son rang, gardant la pureté de conscience et la modestie sans excéder la règle du service qui lui est prescrit. On n'offre pas partout, mes frères, le sacrifice perpétuel, ni le sacrifice pour les vœux ou pour les péchés, mais à Jérusalem seulement. Et, là même, on ne l'offre pas en tout lieu ; mais devant le temple, à l'autel, après que la victime a été examinée par le Pontife et par les autres officiers que nous avons désignés. »*

De ce passage il résulte que, du temps du pape saint Clément, mort la même année que saint Jean, les chrétiens continuaient à offrir à Dieu des sacrifices de victimes, à Jérusalem tout au moins,

après que lesdites victimes avaient été examinées par les officiers indiqués par l'Evêque de Rome. D'où cette conséquence que la représentation par le pain et par le vin de la Cène du Calvaire par laquelle, d'après l'Eglise, Jésus s'offre à Dieu en holocauste pour les hommes coupables, n'existait pas à la fin du premier siècle.

Ne laissons pas aux objections le temps de se produire. Allons au-devant de celle qui pourrait être présentée par le lecteur qui connaîtrait seulement les livres canoniques par leur traduction française. – Le mot *communio*, dira-t-on, se rencontre dans les Actes (II, 42), et ainsi se trouve établie l'existence de l'Eucharistie au temps même des Apôtres. – Voici, en effet, comment ce verset a été rendu dans les traductions françaises :

42. – Ils (les chrétiens) persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la *communio* et la fraction du pain et les prières.

Il n'y a qu'une difficulté : c'est que le mot *communio*, pris dans le sens que lui a attribué l'Eglise, est un faux sens donné à un mot grec et au mot latin que saint Jérôme a employé pour traduire le premier.

Que dit, en effet, la Vulgate :

42. – *Erant autem perseverantes in doctrinâ apostolorum, et communicatione fractionis panis et orationibus.*

Du mot *communio*, il n'en est déjà plus question. Saint Jérôme se sert avec raison de l'expression *communicatio*, qui veut dire : *communauté*, de sorte que, pour se rapprocher de la Vulgate, il faudrait traduire :

42. – Et ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la *communauté de la fraction du pain* et dans les prières.

Or les mots : « dans la communauté de la fraction du pain », ne signifieraient rien. Aussi saint Jérôme a-t-il commis un contresens qui saute aux yeux lorsque l'on se reporte au texte grec que voici :

42. – ἦσαν δὲ προσχαρτεμοῦντες ἐν τῇ διδαχῇ τῶν ἀποστόλων, καὶ τῇ κοινῶνιᾳ, τῇ κλάσει τοῦ ἄρτου, καὶ ταῖς προσευχαῖς.

Avec ce texte, plus de doute possible : ce que saint Jérôme a uni dans le texte latin, le texte grec le désunit. Il ne s'agit plus de persévérance dans la *communauté de la fraction du pain*, mais de *persévérance dans la communauté* (des biens) ... *dans la fraction du pain*, etc. Chaque membre de phrase est séparé par l'article auquel saint Jérôme n'a pas fait attention. Dès lors il faut traduire :

42. – Ils (les chrétiens) étaient persévérants dans la communauté (des biens), – dans la fraction du pain et dans les prières.

Laissons donc de côté ce mot de *communio* qui aurait pu induire quelques-uns en erreur, et reportons-nous à la narration qui figure aux Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean, les deux seuls Evangélistes qui, nous le répétons, aient assisté au dernier repas de Jésus avant d'être livré aux chefs de la synagogue. -

Une remarque importante ressort ici de la comparaison des textes.

Si l'on consulte saint Matthieu (XXVI, 26, 27, 28 et 29) on voit qu'il place les paroles sur lesquelles a été fondée l'Eucharistie au moment de ce que l'Eglise appelle la Cène, tandis que saint Jean reporte à *une époque antérieure et à un autre lieu* le discours d'où l'on a fait ressortir ce dogme et dans lequel il n'est point fait allusion d'ailleurs aux mots : ceci est mon corps, ceci est mon sang, de saint Matthieu. Saint Jean prend même soin de dire que ce discours fut prononcé *dans la synagogue de Capharnaïm* (VI, 60).

Dans saint Matthieu, les paroles qui ont servi de base à l'Eucharistie sont renfermées dans quatre versets (XXVI, 26 à 29) ; dans saint Jean (VI), Jésus tient *dans une synagogue*, ce qui est exclusif de toute idée de repas, un discours d'une certaine étendue et qui est compris dans les versets 32 à 66.

Enfin, fait tout aussi extraordinaire, le discours que saint Jean met dans la bouche de Jésus durant son dernier repas pendant lequel il aurait prononcé les paroles que lui attribue saint Matthieu, *n'a aucun rapport*, si éloigné que ce soit, avec de dogme eucharistique ; il n'y est pas même fait allusion à quelque chose d'approchant. Par contre, les recommandations adressées par Jésus à ses Apôtres, et qui renferment l'exposé de sa doctrine, sont, d'un bout à l'autre, sublimes de charité. Seulement, au lieu d'être renfermées *dans quatre versets*, comme dans saint Matthieu, elles remplissent les chapitres XIV, XV, XVI et XVII de saint Jean, *en tout cent dix-sept versets*.

A dix-neuf siècles de distance, nous n'avons pas la prétention d'expliquer ces dissemblances, mais il nous est tout au moins permis de tirer des faits que chacun est libre de constater, que l'un des deux Evangélistes qui ont assisté au dernier repas de Jésus est en contradiction absolue avec l'autre<sup>139</sup>.

Comment donc le dogme eucharistique est-il parvenu à se former ?

Nous avons vu tout à l'heure l'interprétation donnée par l'Esprit de saint Paul à l'acte de Jésus qui a servi de fondement à l'Eucharistie : « Jésus, dit-il, partageant le pain entre les Apôtres, comme il le partageait entre tous ceux qui avaient faim, voulait, lui, Apôtre de la charité, laisser aux siens une leçon de charité. »

Ouvrons maintenant les Actes, et nous constaterons que c'est bien ainsi, qu'immédiatement après la mort de Jésus, les premiers chrétiens interprétèrent la Cène. Nous les voyons, en effet, se réunir en une sorte de *communauté de biens*. Les nouveaux adhérents *vendent ce qu'ils possèdent et en apportent le prix aux pieds des apôtres* (Actes, V, 12). C'est à l'aide des ressources ainsi mises à leur disposition que ces derniers pourvoient à la nourriture de tous ; eux-mêmes président *au service des tables* (VI, 2). Mais le nombre des chrétiens augmentant, les Apôtres cessent de pouvoir suffire à toutes leurs obligations : ils se réservent donc la prédication et proposent à l'assemblée des Chrétiens de désigner sept d'entre eux pour être commis aux distributions (VI, 3). On leur donna le nom de *Diacres* (Diakonos, servant).

De quelle manière avaient lieu ces distributions ? Les Actes n'entrent, à cet égard, dans aucun détail. Cependant il semble résulter du verset 46 (ch. II) que, dans l'origine, elles se faisaient de maison en maison. – Ce mode de distribution, admissible lorsque le nombre des Frères était restreint, ne dut pas toutefois se prolonger, car, à une époque qui paraît se rapprocher de celle de l'institution des Diacres, nous voyons les chrétiens se réunir dans des endroits spéciaux appelés *cénacles*<sup>140</sup> pour y prendre leur nourriture. Telle fut l'origine de ces repas en commun qui prirent le nom d'*Agapes*, du mot grec *agapê* (baiser), parce qu'en entrant on se donnait le baiser de paix<sup>141</sup>.

---

<sup>139</sup> Nous ne parlons ici, bien entendu, ni de la narration de saint Marc, ni de celle de saint Luc. L'Evangile de saint Marc n'est qu'une copie de celui de saint Matthieu ; quant à saint Luc il déclare lui-même en commençant son Evangile qu'il raconte seulement ce qu'il a entendu dire.

<sup>140</sup> Du mot *cœnaculum* (salle à manger).

<sup>141</sup> L'assistance que le diacre prête au prêtre qui dit la messe – le baiser de paix que le prêtre donne au diacre et que celui-ci va porter aux prêtres assistants – les mots : Pax vobis (la paix avec vous) que prononce le Prêtre officiant et que répète le diacre, mots qui sont les mêmes que ceux prononcés par les premiers chrétiens au moment de prendre part à l'Agape, en souvenir de la salutation que Jésus employait en abordant ses disciples (saint Luc, X, 5), ne sont-ce pas là autant de preuves que la cérémonie de la messe n'est que la représentation des Agapes, ainsi qu'il va être expliqué ?

Bientôt ces repas et le baiser qui les précédait donnèrent lieu à certains scandales auxquels saint Pierre fait allusion dans sa première Epître (chap. II, 11, 12). Pour y remédier, il fut décidé que le Baiser de Paix ne serait plus donné par les hommes qu'aux hommes, et par les femmes qu'aux femmes.

Les repas-agapes existaient encore vers l'an 150 ; seulement on les avait réduits à un par semaine. Il avait lieu « le jour du soleil (le Dimanche), parce que, dit saint Justin, c'est le premier où Dieu fit le monde », mais plus vraisemblablement parce que la communauté chrétienne n'était pas assez riche pour faire face aux dépenses qu'aurait entraînées la nourriture journalière à donner aux disciples, notamment aux pauvres, qui constituèrent la majeure partie des premiers adhérents à la doctrine de Jésus.

Mais, plus tard, et à une époque que nous ne saurions déterminer, lorsque le nombre des chrétiens se fut encore accru : « Les ressources de la communauté, suivant les expressions d'un Esprit, devinrent insuffisantes pour subvenir, même dans ces conditions réduites, aux besoins généraux de chaque Eglise et fournir aux adeptes une nourriture régulière et suffisante. On fut alors conduit à ne plus conserver que le symbole et le souvenir des repas fraternels au moyen d'une distribution qui répond à celle qui a lieu dans les églises sous le nom de Pain Bénit. »

De là à la fondation de l'Eucharistie telle qu'elle nous a été transmise par le IIe et peut-être même par le IIIe siècle, il n'y avait plus qu'un pas : la communication suivante va nous montrer comment il a été franchi :

Les premiers chrétiens n'avaient aucune idée de l'Eucharistie telle que vous l'entendez. Ils se réunissaient pour prier et pour entendre l'enseignement des Apôtres dans des endroits spéciaux auxquels on donna le nom d'Eglises<sup>142</sup>. Indépendamment de ces réunions qui avaient pour but la prière, il en existait d'autres, complètement différentes des premières et dans lesquelles les chrétiens prenaient leurs repas.

Les premiers chrétiens se considéraient comme formant une famille. Ceux de la famille qui étaient riches apportaient une partie de ce qu'ils possédaient aux Apôtres afin de pourvoir à la nourriture de ceux de leurs frères qui n'avaient rien. C'est à l'aide de ces ressources que les Apôtres parvinrent à satisfaire aux premiers besoins des disciples. – Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce mode de distribution, d'ailleurs très onéreux, présentait de graves inconvénients ; – que, notamment, plusieurs s'étaient faits chrétiens par l'unique désir de vivre aux dépens de la communauté ; – que, d'un autre côté, *cette facilité d'existence engendrait la paresse.*

Afin de couper court à ces abus, tout en conservant l'usage des repas fraternels, les successeurs des Apôtres substituèrent à ces repas la distribution à chaque fidèle faisant partie de l'assemblée d'un morceau de pain. C'était là un symbole, un souvenir de ces repas communs *qui avaient été le premier signe extérieur de la charité chrétienne.*

Mais les années s'écoulèrent, et avec elles disparut l'image. Voici de quelle manière.

Les premiers chrétiens, en commençant leur repas, avaient coutume d'invoquer le nom de Jésus<sup>143</sup>, puisque ce qu'ils faisaient, ils le faisaient en mémoire de lui. Lorsque aux repas substantiels succéda l'image, on continua à faire l'invocation habituelle. Mais bientôt l'invocation se confondit avec l'évocation. On invoquait, d'abord Jésus, on l'évoqua ensuite. Dès ce moment l'image disparut : ce qui avait été, dans le principe, une nourriture, puis une image, devint, grâce à

---

<sup>142</sup> Ἐκκλησία (Ecclesia) veut dire : lieu d'assemblée.

<sup>143</sup> Le Benedicite est probablement la trace de cette habitude des premiers chrétiens.

un mot mal interprété, le corps même de Jésus ...

Voilà comment, suivant la communication qui précède, vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle probablement, alors que la doctrine chrétienne s'était déjà modifiée pour un certain nombre par l'admission de la divinité de Jésus ; alors que l'on commençait à être séparé par trois générations de la mort des Apôtres, les chrétiens se laissèrent entraîner à donner un sens positif aux paroles du Maître et à faire disparaître le symbole : – l'Eucharistie était fondée.

Mais, diront quelques-uns sous l'empire de croyances qui leur ont été inculquées dès leur enfance, qu'est-ce qui prouve que Jésus, parlant de son corps et de son sang, ait parlé dans un sens figuré ?

Ce qui le prouve, c'est ce que nous avons dit sur cette question : Jésus est-il Dieu ? – Si Jésus n'est pas Dieu, le dogme eucharistique s'effondre de lui-même.

Ce qui le prouve, c'est que, ni dans les Actes, ni dans les Epîtres, il n'est question d'aucune cérémonie se rapportant à la consécration eucharistique, car *la bénédiction et la fraction du pain s'appliquaient aux repas ordinaires*. Nous en trouvons la preuve dans le chap. XXVII des Actes. Le vaisseau qui conduit saint Paul en Italie est battu pendant plusieurs jours par la tempête ; les soldats et les matelots épuisés perdent courage. Alors :

33. – Paul les invita tous à prendre de la nourriture en leur disant : C'est aujourd'hui le quatorzième jour que vous êtes sans manger et que vous n'avez rien pris.

34. – Je vous exhorte donc à prendre de la nourriture, car cela est nécessaire pour votre conservation, car il ne tombera pas un cheveu de la tête d'aucun de vous.

35. – Ayant dit cela, *il prit du pain et rendit grâces à Dieu en présence de tous, et l'ayant rompu il se mit à manger*.

Il n'est point discutable que l'acte de saint Paul s'applique à un repas ordinaire. Saint Paul engage soldats et matelots à manger pour soutenir leurs forces ; donnant l'exemple, il rend grâces à Dieu, prend du pain, et se met à manger. D'où cette première conclusion : l'action de grâces et la rupture du pain n'équivalent pas à ce que l'Eglise entend par cette consécration qui fait du pain de l'hostie le corps même de Jésus-Dieu.

Nous tirons de ce verset une seconde conclusion.

Le mot *Eucharistie* vient du grec εὐχαριστεω (Eucharisteô), qui signifie : rendre grâces, et dans le sens de la primitive Eglise : rendre grâces à Dieu pour la nourriture accordée à sa créature. Or, de quel mot grec va se servir l'auteur des Actes lorsqu'il raconte le repas que prend saint Paul ? Voici comment il s'exprime :

Et prenant du pain, εὐχαριστήσεν τῷ θεῷ (eucharistêsentô theô), c'est-à-dire il rendit grâces à Dieu et, qu'on nous pardonne ce néologisme nécessaire pour rendre notre pensée : *il eucharistia à Dieu*.

Mais si lorsque saint Luc, parlant du repas de saint Paul, dit qu'il *eucharistia à Dieu*, n'est-il pas évident que l'Eucharistie de la primitive Eglise s'appliquait au repas ordinaire et qu'elle ne devint que plus tard le sacrement de l'Eucharistie dans lequel la créature a la prétention audacieuse d'absorber en elle le corps et le sang de son créateur.

Nous demandons à l'instant : Qu'est-ce qui prouve qu'en admettant que Jésus ait prononcé les paroles que saint Matthieu met dans sa bouche (XXVI, 26), il ait parlé dans un sens figuré ? Nous répondons : ce sont les Evangiles eux-mêmes qui portent la preuve de l'idée symbolique que Jésus prêtait aux mots pain, eau, chair.

On trouvera, dans son entier, à la fin de ce volume, un commentaire de l'Oraison Dominicale. Nous détachons d'un autre commentaire de la même Oraison donné par l'Esprit de saint Jean le

passage suivant :

« ... Donnez-nous aujourd'hui notre pain.

Notre pain ! Est-ce ce pain matériel dont se nourrit le corps de l'homme ? Nullement ; ce pain, demandez-le à votre père selon la nature.

*Mais ce mot de pain était une comparaison que Jésus aimait à prendre.* Dans un grand nombre d'occasions, il a comparé sa doctrine au pain, parce que sa doctrine fait vivre l'Esprit, comme le pain fait vivre le corps. »

Ce mot *de pain* était une comparaison que Jésus aimait à prendre ! – Ces paroles contenaient une indication et devaient nous amener à rechercher les occasions dans lesquelles, d'après les Evangiles, Jésus s'était servi de la comparaison du pain ou d'une comparaison similaire. Etudions-en quelques-unes.

Ecoutons d'abord saint Matthieu (ch. IV), et nous y trouvons immédiatement la confirmation de la communication qui précède :

4. – Et Jésus répondant lui dit : Il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de *pain*, mais de toute *parole* qui procède de Dieu.

Passons au chapitre XVI :

5. – Et ses disciples traversant la mer de Tibériade avaient oublié de prendre des pains.

6. – Et Jésus leur dit : Faites attention et gardez-vous du *levain des Pharisiens et des Sadducéens*.

7. – Sur quoi ils pensaient en eux-mêmes et disaient : *C'est parce que nous n'avons pas pris des pains*.

8. – Mais Jésus connaissant cela leur dit : Gens de peu de foi, pourquoi pensez-vous ainsi en vous-mêmes sur ce que vous n'avez pas de pains...

11. – Pourquoi ne comprenez-vous pas que ce n'est pas à propos DE PAIN que je vous ai dit : *gardez-vous du LEVAIN des Pharisiens et des Sadducéens ?*

12. – Alors, *ils comprirent* qu'il leur avait dit, non pas de se garder *du levain*, mais de *la doctrine* des Pharisiens et des Sadducéens.

Ces versets ne laissent aucun doute possible : Pain et levain sont pris par Jésus dans le sens de doctrine, puisque Evangile lui-même se charge de nous donner le commentaire de ces mots.

Nous trouvons le même ordre d'idées paraboliques dans les passages suivants de saint Jean. Au chapitre IV, nous lisons :

13. – Jésus lui répondit et lui dit : Quiconque aura bu de cette eau aura soif, mais celui *qui aura bu de l'eau que je lui aurai donnée* n'aura plus jamais soif.

L'expression d'*eau* est donc employée par Jésus au figuré et dans le même sens que les versets précédents.

Le passage suivant du même chapitre est encore plus précis :

31. – Pendant ce temps ses disciples le priaient, disant : Maître, mange.

32. – Mais lui leur dit : *J'ai à manger une nourriture que vous ne connaissez pas*.

33. – Les disciples se disaient donc l'un à l'autre : Est-ce que quelqu'un lui a apporté à manger ?

34. – Ma nourriture, *c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé*, afin que j'accomplisse son œuvre.

Ainsi, le mot *nourriture* dans les versets qui précèdent, comme les mots de *pain*, *d'eau*, de *levain* dans les versets que nous avons cités plus haut, sont tous pris dans un sens figuré. C'est dans ce même sens que peuvent être interprétés les versets 31 à 64 du chapitre VI, où Jésus après avoir déclaré « être le pain de vie, le pain descendu des cieux », compare sa chair et son sang, c'est-à-dire *son enseignement, sa doctrine*, à une nourriture qui doit faire vivre dans l'éternité.

Assurément, nous ne prétendons pas que les paroles de Jésus aient été fidèlement rapportées par

saint Jean à soixante ans de distance, en admettant que le quatrième Evangile soit de cet Apôtre, en admettant même que son œuvre n'ait pas été l'objet d'interpolations. Nous prenons cet Evangile tel qu'il nous est apporté par l'Eglise et nous disons que le sens figuré saint de tous les versets compris entre les n° 31 à 64, et qu'il est confirmé par le dernier :

64. – C'est l'Esprit qui vivifie ; le corps (σαρξ) ne sert à rien. Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie.

N'est-ce point comme si Jésus avait dit à ses Apôtres : Comprenez spirituellement des choses spirituelles. Faites attention : Je viens de parler dans une synagogue (v. 60), je n'ai pu être plus clair et distribuer indistinctement la parole. Mais vous, mes fidèles, vous qui ne m'avez pas abandonné, comprenez bien que les paroles que je viens de prononcer doivent être entendues par vous dans un sens figuré, car elles sont Esprit et vie.

C'est dans cette situation que l'Eglise qui consent à considérer comme paraboliques les mots *de pain, d'eau, de nourriture* dont Jésus se serait servi comme synonymes d'enseignement ou de doctrine, voudrait faire disparaître et le sens figuré des mots corps, sang, pour arriver à constituer le dogme eucharistique dont nous avons montré l'origine, et à présenter à notre foi un morceau de pain sur lequel un homme aura prononcé quelques paroles comme le corps et le sang de l'Homme-Dieu ! – Quel argument apporte-t-elle pour entraîner notre conviction ? – Un seul : c'est un mystère qu'il faut croire, parce que je vous dis de croire et que je suis l'infailibilité. En vérité, n'est-ce point trop abuser du bon sens de la créature à qui Dieu n'aurait imparti la raison qu'à condition de ne pas raisonner ?

L'Eglise, qui a la prétention de guider l'intelligence humaine, n'aurait-elle pas pu se laisser guider elle-même par ces versets de saint Marc racontant le même fait que saint Matthieu, mais d'une façon qui laisse éclater le sens figuré de la cène (ch. : XIV) ?

23. – Puis ayant pris la coupe et ayant rendu grâce (εὐχαριστήσας), il la leur donna et ils en burent tous ;

24. – Et il leur dit : Ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament qui est répandu pour un grand nombre.

25. – En vérité, je vous dis : *Que je ne boirai plus de ce produit de la vigne jusqu'au jour où je le boirai nouveau dans le royaume de Dieu.*

Et vous n'admettiez pas le sens figuré « de ce produit de la vigne (qui, au verset précédent, est du sang) dont Jésus ne boira plus jusqu'au jour où il le boira nouveau dans le Royaume de Dieu ? »

Qu'a voulu dire Jésus en admettant que ses paroles aient été fidèlement rapportées ? Nous ne nous chargerons pas de l'expliquer. Mais ce que nous savons, c'est que saint Jean, dont tous les Evangélistes s'accordent à constater la présence à la dernière cène du maître, ne dit pas un mot, soit de la rupture et de la bénédiction du pain, soit des paroles dont on a fait sortir le dogme de la présence réelle ; – ce que nous savons, c'est qu'il appelle ce repas : un souper (δειπνον : deipnon) ; – ce dont nous sommes convaincu c'est que le dogme eucharistique est né au moins vers la fin du IIe siècle, à l'époque à peu près où l'on a commencé à diviniser Jésus ; – ce que nous croyons avoir prouvé, c'est que l'Eucharistie n'est autre que l'Agape sous un autre nom, non pas l'Agape du Christianisme naissant, mais l'Agape figurée succédant aux repas substantiels des premiers jours.

## CONCLUSION

Nous avons exposé dans ce livre ce qu'est l'Esprit, ce qu'est l'homme ; – comment il est possible que des rapports s'établissent entre eux ; comment ils peuvent s'établir ; – nous avons dit que les rapports entre l'incarné et le désincarné devaient servir au progrès de l'un et de l'autre. – Nous croyons avoir prouvé que les mondes qui peuplent les espaces sont habités ; – que l'existence à l'état d'incarnation a été précédée et sera probablement suivie d'autres incarnations, à moins que l'Esprit, après avoir acquitté sa dette pendant l'incarnation, ne progresse assez pendant sa non-incarnation pour atteindre, sans chute nouvelle, l'état de purification. – Définissant, d'après les Esprits, le but du spiritisme, nous avons fait connaître, d'après eux, que le but de la révélation <sup>144</sup> *restituée* était de dégager l'enseignement chrétien – (parce que l'enseignement chrétien montre la voie qui conduit le plus directement l'homme à la réparation et au progrès), – de tous les dogmes qui, en insultant la raison, sont venus le dénaturer et jeter l'humanité, au fur et à mesure qu'elle progressait intellectuellement, dans le doute, pour la conduire enfin, à l'incrédulité ; – comme preuve, nous avons montré ce que le prétendu enseignement chrétien avait fait de Jésus, de sa doctrine qui, discutée, commentée, depuis 18 siècles des millions de volumes, a dégénéré en ce que nous voyons aujourd'hui, tandis qu'elle peut se traduire en quelques mots clairs, précis, résumant la loi générale et unique qui a été donnée à tous les êtres raisonnables peuplant les différents mondes, en vue de justifier leur avancement<sup>145</sup>.

Et maintenant, après avoir expliqué ce que l'enseignement des Esprits vient détruire (et en détruisant la divinité de Jésus, il détruit par cela même le Christianisme tel qu'on nous l'a fait), voyons ce qu'il vint nous aider à reconstituer. – Commentaire de la Doctrine de Jésus, chargé de la ramener à sa simplicité primitive, de la dégager des erreurs qui sont venues l'obscurcir et la dénaturer, quelques pages nous suffiront cependant, après tout ce que nous avons dit, pour résumer l'enseignement spirite et ce que l'homme doit faire pour remplir le but assigné à son incarnation.

Bien différent du culte catholique qui veut imposer sa façon d'interpréter et de croire, nous venons, en effet, vous dire : il s'agit pour vous de la question la plus importante, puisqu'il s'agit de votre incarnation ; – *ne nous croyez donc pas sur parole*. Mais posez aux Bons Esprits les questions que nous avons posées, et cela après vous être placés dans cette situation de prière et de recueillement qui seule peut vous mériter leur envoi, et si vous obtenez des réponses analogues à celles que nous avons obtenues, vous identifierez votre conviction à la nôtre.

Pour bien comprendre l'importance de la révélation qui nous est rendue et de l'enseignement qui en découle, il est indispensable que vous vous placiez au point de vue suivant :

Qu'êtes-vous ?

Des Esprits incarnés, en d'autres termes des Esprits ayant à accomplir, *avant tout*, une somme variable de *réparation* et qui, *une fois la réparation accomplie*, peuvent mettre à profit les difficultés spéciales à l'incarnation pour *progresser* et augmenter *leur actif* APRÈS avoir éteint *leur dette*.

Le but de l'incarnation de l'Esprit est donc *la réparation* <sup>146</sup>, *éventuellement le progrès*. Je dis

---

<sup>144</sup> Nous avons dit et redit que nous n'employions pas le mot *révélation* dans un sens surnaturel, mais dans celui d'un enseignement donné par les moyens naturels que nous avons décrits.

<sup>145</sup> Un Esprit a résumé la doctrine de Jésus dans ces quatre mots qui en renferment, en effet, la synthèse : *Mon Père ; mes Frères*.

<sup>146</sup> La preuve que l'Incarnation est une situation inférieure, c'est qu'il n'y a pas un seul homme sur la Terre qui soit



*éventuellement*, puisque, en principe, le progrès s'accomplit à l'état d'Esprit. Dans tous les cas, il ne commence pour l'incarné que là où finit la réparation ; et cela est tout simple, car lorsque, dans l'ordre des choses matérielles, vous voulez connaître votre situation financière, vous devez commencer par défalquer les dettes. Ce qui reste, les dettes payées, constitue votre actif, et, pour l'accroître, il faut que non seulement vous développiez cette première source de richesse, mais que vous ne contractiez pas de dettes nouvelles.

Si votre incarnation a pour but la réparation et, subsidiairement, le progrès ; si c'est pour vous mettre à même d'acquitter votre dette que vous avez été incarnés, il est incontestable que ce qui vous importe le plus pendant votre passage sur cette Terre, c'est de connaître les moyens les plus efficaces pour accomplir cette réparation qui pèse sur vous et, les connaissant, de les mettre en pratique.

Les Esprits vous diront que ces moyens consistent dans une observance aussi parfaite que possible de la loi donnée par Dieu à *l'universalité* de ses créatures raisonnables ; que cette loi repose sur le principe de *la Charité* qui n'est autre que celui de la *solidarité des Esprits* <sup>147</sup> et le fondement de tout l'enseignement de Jésus.

Ils vous diront ce que vous devez croire de tous ces dogmes qui ont été jetés comme un défi à votre raison, dogmes que les siècles ont accumulés autour de cet enseignement le dénaturant pièce à pièce <sup>148</sup> ; – que le Christianisme, tel que les âges nous l'ont transmis, n'est pas le Christianisme primitif ; – que les dogmes sont, pour la plupart, l'œuvre de conciles passionnés dont les décisions furent souvent dictées par le pouvoir politique.

Ils vous diront que, dans les premiers siècles, l'enseignement de Jésus a été métamorphosé de fond en comble ; – que les premiers Pères, et surtout ceux qui habitaient l'Égypte, ont puisé soit dans les croyances de ce pays qui avait emprunté les siennes aux Indes, soit dans les idées néoplatoniciennes, les dogmes à l'aide desquels ils ont transfiguré la doctrine du Maître ; – que, de la Trinité indoue, de la Trinité égyptienne enseignée dans les Mystères et plus tard par l'École néoplatonicienne sous le nom de τριάς (trias), est dérivée la Trinité chrétienne ; qu'ils ont pris à la religion de Brahma la plupart des sacrements, notamment la Confirmation, la Confession, l'Ordination, jusque dans ses cérémonies. Quant au Baptême, il y avait déjà nombre d'années qu'il était passé des rives du Gange à celles du Jourdain.

Ils vous diront que dans le Christianisme tel qu'il nous est venu, il faut distinguer les choses qui sont de Jésus et celles qui viennent de ces hommes qui ont cru pouvoir se poser comme ses interprètes et ses successeurs ; croire aux premières, sublimes dans leur simplicité, rejeter les secondes, *parce qu'elles sont absurdes*, c'est saint Augustin qui l'a dit. (*Credo quia absurdum*) <sup>149</sup>.

---

absolument heureux.

<sup>147</sup> Rappelons ici cette phrase déjà citée et qui nous a été dictée par un Esprit : « Deux grandes lois président au gouvernement des mondes : la charité et l'attraction, et toutes deux viennent se résumer en une loi unique : la solidarité. La charité est la solidarité des Esprits ; l'attraction, la solidarité des corps ».

<sup>148</sup> Un personnage *éminent* nous disait, il y a quelques années, un mot qui venant d'un homme aussi profondément religieux, nous a vivement frappé : « L'homme qui a fait le plus de mal au Catholicisme, nous dit-il, c'est Pie IX. Il nous a montré au XIXe siècle comment les dogmes se sont formés aux siècles précédents. Ça été une bien grande maladresse à lui. On croyait, parce que l'origine de ces dogmes était enveloppée d'un brouillard protecteur. Maintenant qu'on nous a montré comment cela se manipule, on ne croira pas plus aux anciens qu'on ne croira aux nouveaux ».

<sup>149</sup> Nous ne voyons dans ce mot échappé à saint Augustin, dans un accès de fanatisme, qu'une seule chose : c'est la reconnaissance par lui de l'absurdité des dogmes qui étaient enseignés au IVe siècle. Seulement si cette absurdité était, pour saint Augustin, un motif de foi, nous avouons humblement que cette même absurdité est une cause déterminante de notre scepticisme. – Nous croyons en Dieu, en sa justice, et c'est pour cela que nous repoussons comme un blasphème l'idée que Dieu, souveraine intelligence, ait pu vouloir obliger notre raison à s'incliner devant

Ils vous assureront qu'ils ne sont pas chargés d'apporter à notre monde une doctrine nouvelle, mais *de vous aider* à ramener à la vérité une doctrine travestie.

Ils vous rappelleront enfin ces paroles de Jésus qui s'allient si peu avec les pompes du culte extérieur (Saint Matthieu, VI) :

5. – Et quand vous prierez, ne soyez pas comme les hypocrites, car ils aiment à prier en se tenant debout dans les synagogues et au coin des rues, afin d'être vus des hommes. En vérité, je vous dis qu'ils ont reçu leur récompense.

6. – Mais toi, quand tu pries, *entre dans ta chambre et ayant fermé ta porte*, prie ton père qui te voit dans ce lieu secret, et ton père qui te voit *dans ce lieu secret* te le rendra publiquement <sup>150</sup>.

Soyez d'ailleurs convaincus que l'enseignement des Esprits supérieurs ne contiendra jamais rien en deçà, rien au-delà de l'enseignement de Jésus.

### *Que proclamait Jésus ?*

Qu'il venait *compléter la loi* (adimplere legem), non pas la loi civile et politique de Moïse, puisqu'il voulait que les Disciples rendissent à César ce qui appartient à César, mais la loi du Sinaï, la loi de tous les siècles, posant comme principe *l'unité de Dieu*, et en germe, *l'idée des devoirs que l'homme a à remplir vis-à-vis de son créateur et vis-à-vis de ses semblables* <sup>151</sup>. Cette loi, il venait apprendre à l'incarné les moyens de l'accomplir (*adimplere*) plus parfaitement. Aussi, à ceux qui lui demandaient : « Quel est le plus grand commandement ? (Saint Matthieu, XXII), il répondait :

37. – Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, et avec toute ta pensée.

38. – Voilà le premier et le *plus grand* commandement.

39. – Le second est semblable au premier : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

40. – Dans *ces deux commandements* REPOSE TOUTE LA LOI. (Universa lex pendet.)

Cette manière d'interpréter la loi du Sinaï, de montrer comment, *sans y rien changer*, cette loi peut être exécutée d'une façon plus parfaite, confirme ce qui a été dit plus haut, à savoir que l'enseignement de Jésus n'est que *le commentaire perfectionné d'une loi immuable*. Accomplissez-la par crainte, avait dit Moïse ; accomplissez-la par amour, a dit Jésus.

En présence des quatre versets que nous venons de rappeler, ne sommes-nous pas autorisés à vous dire :

De deux choses l'une :

Ou l'Évangile est l'expression de la vérité absolue, et alors *tout ce qui est en dehors de ces deux commandements* est en dehors de la loi ;

Ou, au contraire, l'enseignement de l'Église constitue la vraie doctrine, et alors l'Évangile sur lequel prétend s'appuyer cet enseignement ne saurait plus être considéré comme l'expression de la vérité, puisqu'il déclare d'une manière et en des termes qui ne prêtent pas même à l'équivoque que, *dans ces deux commandements de l'amour de Dieu et de l'amour de ses semblables* REPOSE TOUTE LA LOI.

Cette loi de Jésus ainsi interprétée, je la comprends : elle satisfait mon intelligence et mon cœur,

---

l'absurde.

<sup>150</sup> On peut se demander comment en présence d'un pareil texte, admis par l'Église comme indiscutable, elle en est arrivée à ces cérémonies païennes dont nous sommes les témoins et à ces folies d'ornements ou d'ornementations dont le prix serait mieux employé certainement à donner du pain à ceux qui ont faim. On dirait véritablement qu'en tout le catholicisme a voulu prendre le contre-pied de la doctrine de Jésus.

<sup>151</sup> En lisant les commandements du Sinaï, il est facile de voir qu'ils se rattachent à deux principes : Devoirs envers Dieu ; Devoirs envers les autres.

car tout en moi me dit, non pas seulement *qu'elle peut*, mais *qu'elle doit s'appliquer à l'universalité des mondes et à l'universalité des Esprits incarnés ou non incarnés* ; – que, suivant le degré d'avancement de ces Esprits, cette loi, en demeurant la même pour tous dans son principe général, est susceptible de recevoir de la part de chacun d'eux une exécution de plus en plus parfaite ; – qu'elle ouvre devant eux l'horizon d'un perfectionnement presque sans limites.

Mais ma raison, tout ce qui pense en moi me dit également que, du moment où les mondes sont habités par des créatures raisonnables, ces créatures tendant à un même but, étant appelées à recevoir une même récompense, doivent être soumises à une loi identique ; – que Dieu, souveraine justice, n'a pu poser des règles à un monde et en donner de différentes à un autre, par cette raison bien simple que nos existences ne sont que des continuations. – Elle me dit que l'enseignement chrétien tel que nous l'avons ne peut constituer la loi immuable et universelle que je cherche, car je ne sache pas que les décisions des Conciles sur lesquelles il repose aient une bien grande autorité sur les habitants de Mars, de Jupiter ou de Saturne, alors qu'elles en ont si peu sur notre pauvre petite planète.

Une loi générale doit donc servir de règle à tous les êtres raisonnables et présider à leur développement moral. Je trouve son principe déposé dans les Evangiles ; les Esprits m'aident à la comprendre : je m'y conforme.

*Que nous enseigne cette loi ?*

L'AMOUR DE DIEU se traduisant par *l'adoration*, c'est-à-dire par l'anéantissement volontaire de notre pensée devant la grandeur et les perfections infinies du Créateur ; – par *la prière* qui va lui porter notre repentir, solliciter son pardon et l'assistance de nos frères d'en haut ; – par la *reconnaissance* envers celui qui nous a tirés du néant pour faire de nous des êtres raisonnables ;

L'AMOUR DES AUTRES se traduisant par le bien que nous pouvons faire à leur corps, mais surtout à leur Esprit ; par cette aumône matérielle ou morale qui constitue Dieu débiteur envers moi du bien que j'aurai fait à l'une de ses créatures qu'il aime au même titre que moi.

Voilà comment nous devons comprendre la charité.

La Charité ! Vous supposiez peut-être qu'elle consistait uniquement à donner à un pauvre quelques pièces de monnaie, à le nourrir s'il avait faim, à le couvrir s'il avait froid, à diminuer ses souffrances physiques au moyen de dons matériels ?

Oui, assurément, la Charité sous cette forme est beaucoup, surtout si l'aumône que vous faites constitue pour vous un sacrifice réel, mais elle ne suffit pas. Elle ne s'adresse, en effet, qu'au corps et vous avez surtout à la faire à l'Esprit.

L'Esprit, avons-nous dit, peut se trouver dans deux situations :

Ou à l'état normal, c'est-à-dire de non-incarnation ;

Ou à l'état exceptionnel, c'est-à-dire d'incarnation.

Vous avez des devoirs de charité à remplir vis-à-vis de l'un et de l'autre.

Vis-à-vis de l'Esprit *incarné*, votre devoir consiste à lui faciliter la réparation à laquelle il est assujéti, à l'aider à se relever de la chute qu'il subit afin de mériter à votre tour que les Esprits supérieurs vous apportent leur appui. Par conséquent, vous devez vous efforcer de faire passer en lui la connaissance d'une doctrine qui lui ouvrira la voie du pardon. Toutefois ne cherchez à imposer vos convictions que par la douceur et la persuasion. – Si l'on rit de vous, prenez compassion des aveugles qui se moquent de ceux qui voient la lumière ; – si l'on vous traite de fous, d'insensés parce que vous ne marchez pas dans le sentier battu, rappelez-vous que c'est là précisément ce que l'on disait des premiers chrétiens. Il vous suffira d'ailleurs pour vous soutenir au milieu des épreuves quelquefois pénibles de la raillerie, d'avoir présentes à la pensée les sublimes paroles d'un Esprit que le respect ne me permet pas de nommer et qu'assurément jamais

je ne me serais permis d'évoquer : « Sois bon, indulgent, fais ce que j'ai fait : pardonne et Dieu te pardonnera. Tu dois pardonner tout et à tous, car dans le pardon des offenses est la perfection du chrétien. Je ne saurais te donner un conseil plus efficace pour te conduire au progrès pardonne... et après avoir pardonné, pardonne encore ».

Vos devoirs vis-à-vis de vos frères *désincarnés* sont analogues. MédiuMs, vous devez profiter du moyen qui est mis à votre disposition pour venir au secours de ceux qui souffrent, les aider à réparer, à acquitter à l'état d'Esprit la dette que la justice de Dieu laisse, comme à regret, peser sur eux, mission qu'il a confiée à l'incarné, afin de permettre à celui-ci de réparer lui-même. Or, je vous l'ai dit, le premier moyen de réparation que l'Esprit possède à l'état de non-incarnation, c'est le repentir. C'est donc le repentir qu'il faut, avant tout, vous efforcer d'exciter en eux, car le pardon, au moins partiel, en sera toujours la conséquence.

Quant aux Esprits qui appartiennent aux sphères élevées de la hiérarchie, il vous appartient de solliciter leur appui, et le moyen le plus assuré de l'obtenir, c'est de prêter le vôtre à ceux de vos frères non incarnés qui souffrent. En agissant ainsi, non seulement vous aurez la satisfaction intérieure qu'éprouve tout homme lorsqu'il a contribué à améliorer le sort d'un de ses semblables, mais encore vous aurez mérité qu'application favorable vous soit faite de cette grande loi de solidarité qui unit tous les Esprits entre eux.

C'est à ces quelques recommandations que peut se réduire *tout* l'enseignement de Jésus, et, par conséquent, la doctrine qu'il a apportée. Est-il, je le demande, quelque chose de plus simple et de plus grand !

Aimer Dieu ; le prier, mais comme Jésus voulait qu'on le priât : dans le silence, le recueillement et l'isolement qui, seuls, permettent à l'homme d'absorber suffisamment sa pensée pour rendre à son créateur un hommage qui soit moins indigne de lui ;

Implorer son pardon et le supplier, en l'échange de notre repentir, de nous faire remise de nos dettes. (*Dimitte nobis debita nostra.*)

Mais, ne l'oubliez pas, le plus sûr moyen de les acquitter, c'est de joindre au repentir des actes équivalant en bien aux actes coupables qui nous ont mérité l'incarnation, ou qui ont augmenté notre passif dans la vie présente, et les plus efficaces de tous (je ne cesserai de le répéter), c'est de faire la charité à vos frères incarnés ou désincarnés, et cela par l'un des moyens qui vous ont été indiqués. – A vous, qui êtes MédiuMs, il vous sera plus facile de payer votre dette. Je vous en félicite, car j'y vois la preuve que vous avez moins à réparer que d'autres. – A ceux qui ne le sont ni sous une forme, ni sous une autre, nous dirons : Espérez et faites ce qu'il faut pour le devenir.

Agissez comme je viens de vous le recommander, car alors vous aurez accompli les deux grands préceptes *sur lesquels repose toute la loi* :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, avec toute ton âme et toute ta pensée ;

Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Vous serez, en un mot, SPIRITES ET CHRÉTIENS.

### *MON CREDO*

1. – Je crois en Dieu, UN *dans son essence même*, réunissant en lui l'infini de toutes les grandeurs et de toutes les perfections, créateur de tous les êtres et de toutes les choses qui sont visibles ou invisibles pour mes sens.

2. – Je crois que le seul être de la création auquel Dieu ait accordé *la raison* est l'Esprit, ; – que l'Esprit est créé immortel.

3. – Je crois que l'Esprit est formé de deux principes : l'un simple, laboratoire de la pensée et

siège de la volonté ; l'autre, semi-matériel, fluide, que nous nommons *périsprit*, constituant l'organisme de l'âme pendant la non-incarnation, et donnant la vie au corps pendant l'incarnation.

4. – Je crois que l'Esprit est créé dans une sorte d'enfance spirite, recevant du Créateur, à titre, en quelque sorte, de pécule, avec la notion de son existence, avec le sentiment de devoirs à accomplir vis-à-vis des autres Esprits, le germe d'un progrès indéfini qu'il lui appartient de développer par *l'exercice du libre arbitre*.

5. – Je crois que les Esprits se trouvent dans l'une des deux situations suivantes :

Ou à l'état *normal*, c'est-à-dire de *non-incarnation* ;

Ou à l'état *exceptionnel*, c'est-à-dire *d'incarnation*.

6. – Je crois que les Esprits à l'état de non-incarnation se trouvent dans l'une des conditions ci-après :

Ou à l'état *d'enfance spirite*, n'ayant encore mérité aucune récompense, ou n'ayant encouru aucune réparation

Ou à l'état de *souffrance*, comme incitation au repentir, premier pas dans la voie de la réparation qu'ils n'ont point accomplie pendant l'incarnation ;

Ou à l'état de *progrès* accompagné de bonheur relatif ;

Ou à l'état de *pureté*.

7. – Je crois que *tous* les Esprits parviendront successivement à ce dernier état, mais après des espaces de temps qui peuvent varier à l'infini, et dont la durée *dépend de l'Esprit seul*.

8. – Je crois que l'homme est un *Esprit incarné* ; que l'incarnation de l'Esprit a pour but, en soumettant l'Esprit à des épreuves spéciales, de *lui offrir les moyens de réparer plus promptement*, soit les fautes qu'il a commises à l'état spirite, soit celles qu'il n'a pas réparées ou qu'il a insuffisamment réparées dans des incarnations précédentes ; que la nature des penchants ou, si l'on veut, *des passions de l'incarné*, est pour lui l'indice du genre de réparation qu'il a encourue.

9. – Je crois que les seuls Esprits qui soient susceptibles d'être incarnés sont ceux qui se trouvent dans l'une des trois premières situations indiquées ci-dessus (n° 6) ; que les Esprits parvenus à l'état de pureté sont désormais, à raison de leur avancement, à *l'abri de l'incarnation dans un monde quelconque*, mais que, néanmoins, pendant l'éternité, ils progresseront au fur et à mesure qu'ils l'auront mérité par une exécution de plus en plus parfaite de la loi de Charité dont Dieu fait dépendre leur avancement.

10. – Je crois que certains mondes sont peuplés par des Esprits parvenus à l'état de *pureté*, c'est-à-dire arrivés au but final assigné à leurs efforts ; le plus grand nombre par des Esprits incarnés ou non incarnés, mais n'ayant pas dépassé comme les Esprits purifiés la période de l'épreuve.

11. – Je crois que tous les Esprits non incarnés qui sont à l'état de souffrance sont *errants*, et ne peuvent entrer en rapport avec l'incarné que dans certaines conditions soumises à une loi générale.

12. – Je crois que la souffrance imposée à l'Esprit *n'a d'autre but que de l'inciter au repentir*, et par là lui ouvrir la voie de la réparation ; que cette souffrance est proportionnelle à la grandeur du repentir qui est nécessaire pour effacer la faute ; qu'ainsi la souffrance de l'Esprit, en même temps qu'elle témoigne de la justice de Dieu, est aussi la preuve de sa miséricorde.

13. – Je crois que les Esprits qui ont encouru l'incarnation sont incarnés dans un monde qui, comme situation d'avancement, correspond à la réparation qu'ils ont encourue, ou dans un monde inférieur, mais alors dans des situations qui rendent leur progrès moins difficile ; qu'en d'autres termes, la position de l'Esprit pendant son incarnation est, tout aussi bien qu'après son incarnation, celle qu'il s'est faite à lui-même.

14. – Je crois que les Esprits *non incarnés* peuvent être autorisés à établir par la pensée des

rapports avec les *Esprits incarnés*, leurs frères ; mais seulement dans la limite de ce que ces derniers ont mérité ; que, dans certains cas, les premiers peuvent faire revêtir à leur pensée une forme matérielle et en laisser la trace chez les seconds.

15. – Je crois que la loi de laquelle Dieu fait dépendre l'avancement de l'Esprit *est la même pour l'universalité des mondes* ; qu'elle ne se différencie que par une application plus ou moins parfaite de principes identiques.

16. – Je crois que cette loi se résume en un mot : LA CHARITÉ ; que la charité emprunte la double forme de *l'amour de Dieu et de l'amour des autres*.

17. – Je crois que les êtres et les mondes visibles sont le complément des êtres et des mondes invisibles ; que ces mondes sont peuplés par les mêmes êtres raisonnables *placés dans les conditions différentes qu'ils ont méritées*.

18. – Je crois que de même que l'Esprit non incarné peut servir au progrès de l'Esprit incarné, de même l'Esprit incarné peut aider ses frères non incarnés en les incitant au repentir, à obtenir la rémission de leur peine ; que cet échange de services, entre les Esprits *est la forme la plus méritoire de la charité*.

19. – Je crois qu'à différentes époques, Dieu a permis à certains Esprits d'un ordre supérieur de revêtir l'incarnation terrestre avec mission, souvent inconsciente chez eux pendant leur incarnation, de développer la connaissance des vérités utiles au progrès des Esprits incarnés.

20. – Je crois que Jésus a été, pour notre monde, le plus élevé de ces *Missionnaires* d'en haut.

21. – Je crois qu'avant d'être incarné, Jésus était l'un des Esprits les plus parfaits de la hiérarchie des Esprits purifiés ; que, comme tel, *ne pouvant être incarné à raison d'une réparation personnelle encourue*, c'est lui qui, par charité pour ses frères incarnés, a demandé de s'incarner lui-même, afin de venir apporter à notre humanité la grande loi d'amour dont il offrait lui-même le plus sublime exemple ; que Jésus, pur Esprit, a continué pendant son incarnation à être en communication avec Dieu, ce qui justifie la qualification de *Médium de Dieu* qui lui a été donnée par les Esprits (*Mediator*).

22. – Je crois que Jésus a témoigné de sa mission par des *signes naturels*, mais dont la loi échappe, encore à notre intelligence.

23. – Je crois que les Evangiles, quels qu'en soient les auteurs, quelles que soient les modifications et altérations qu'ils aient subies, retracent par à peu près l'enseignement de Jésus ; que c'est là, et là seulement, que l'homme peut et doit aller le chercher.

24. – Je crois que les phénomènes spirites sont un mode de transmission d'un enseignement émanant des Esprits non incarnés ; que cette *révélation* n'est que *la restitution de celle qui avait été enseignée aux premiers chrétiens* ; qu'elle a pour but, tout en mettant l'homme dans la nécessité *d'exercer son libre arbitre*, sans lequel il n'y aurait point de progrès mérité, de lui accorder les moyens de dégager la vérité de l'erreur, et notamment de reconstituer sur ses bases véritables l'enseignement de Jésus, *émanation de la grande loi de charité qui embrasse dans la même solidarité l'universalité des Esprits*.

## DIVERSES COMMUNICATIONS SPIRITES<sup>152</sup>

### *Sur l'âme*

Dem. – Qu'est-ce que l'âme ?

Rép. – L'âme est le principe intelligent de l'Esprit. – L'Esprit est la réunion, d'une part, d'une matière éthérée, fluide, comme l'est toute matière échappant à vos sens, et d'une chose à peu près immatérielle que vous nommez âme. – Voyez-comme votre langue se prête peu à recevoir les communications des Esprits, puisque, lorsque nous voulons exprimer certaines idées, nous ne pouvons trouver chez vous les mots dont nous aurions besoin pour vous transmettre notre pensée. Ne suis-je pas en ce moment forcé de me servir du mot chose pour l'appliquer à l'âme. Or, l'âme étant incorporelle, n'est pas une chose, c'est l'âme ; ... de même que Dieu n'est pas un Esprit, c'est Dieu !

C'est dans l'âme que réside la vie intellectuelle ; c'est elle qui donne naissance à la pensée, qui la crée. Mais l'âme seule ne pourrait manifester la pensée qu'elle a formée ; il lui faut un agent, et cet agent est le périsprit. L'âme conçoit et veut ; le périsprit exécute, c'est-à-dire qu'il traduit matériellement la pensée en lui donnant la forme dont elle a besoin pour être perçue et comprise, soit par un Esprit incarné, soit par un Esprit non incarné.

Tu t'étonnes que l'âme ne soit pas absolument immatérielle. Je vais t'en donner la preuve : c'est qu'elle ne peut rien concevoir d'immatériel, et elle ne le peut, parce qu'elle ne saurait concevoir rien qui serait au-dessus de son essence. Fais-y donc attention : l'idée elle-même porte en elle quelque chose de matériel, puisqu'elle ne peut rien se représenter qui ne touche par un point infinitésimal à la matière. La preuve encore, c'est que pour que l'idée se forme, il faut qu'elle représente quelque chose. Or, par quoi représenter l'immatérialité ? Dis-moi que l'âme est un fluide quintessencié, rien de mieux mais c'est encore un fluide, et, par conséquent, c'est de la matière à laquelle obéit un autre fluide plus grossier : le Périsprit.

Ainsi donc : formation de la pensée par l'âme, première fonction ; formation des moyens de transmission de la pensée par le périsprit, seconde fonction. Le périsprit, c'est l'interprète.

Docteur B ...

### *Sur les animaux*

Dem. – Les animaux ont-ils une âme ?

Rép. – Entendons-nous : Oui, les animaux ont une âme, en ce sens qu'ils ont en eux, comme l'homme, un principe intelligent. Ce principe intelligent, vous l'appellez instinct pour le différencier de l'âme de l'homme, et vous avez grandement raison ; car il y a entre l'âme et l'instinct une distance incommensurable. Je pourrais dire que l'instinct est à l'âme ce que l'âme est à Dieu. Par conséquent, entre chacun des termes de cette comparaison, il y a l'infini.

Dem. – L'instinct de l'animal est-il immortel ?

Rép. – Le principe immatériel de l'animal est immortel. Dieu ne fait rien d'incomplet. Or, il aurait fait quelque chose d'imparfait, s'il avait créé l'instinct de l'animal pour l'annihiler ensuite. Dieu est trop bon, entendez-le bien, pour faire rentrer dans le néant un être auquel il a donné la vie.

---

<sup>152</sup> On retrouvera dans ces communications nombre de pensées et même de phrases que nous y avons puisées en écrivant ce livre.

N'est-ce point-là une nouvelle preuve de l'orgueil insensé de votre pauvre humanité ? Je suis plus parfait que les autres créatures qui m'entourent, se dit l'homme : donc, ces créatures ont été faites uniquement à mon intention, et lorsqu'elles meurent, leur instinct rentre à un foyer commun, en d'autres termes dans le néant, car là où il n'y a pas continuation d'identité, il y a annihilation. Ce raisonnement est de la force de celui-ci : j'habite la Terre, donc la Terre est le seul monde habité.

Non, le principe intelligent de l'animal ne périt pas plus que le principe raisonnable de l'homme.

Dem. – Mais il y a des espèces d'animaux qui ont disparu de la Terre. Leur instinct a donc été annihilé ?

Rép. – N'y a-t-il donc pas d'autres mondes que la Terre ? Crois-tu que l'animal soit condamné à ne vivre que dans votre monde ? Crois-tu qu'il ne progressera pas aussi, mais en vertu d'une loi différente : de la loi assignée à l'instinct.

Je continue :

L'homme dit encore : l'animal est créé pour moi.

Cela n'est vrai que dans une assez faible mesure. Il serait peut-être plus exact de dire : certains animaux sont prêtés à l'homme. Ces mots laisseraient mieux entrevoir que, dans la création, l'animal a un but principal auquel il concourt à l'aide de son instinct, et quelques-uns, un but accessoire qui est l'homme.

Dem. – Alors les animaux auraient des existences successives ?

Rép. – Mais sans doute. Toutefois les incarnations de l'instinct sont soumises à d'autres lois que les incarnations de l'Esprit. Le principe sur lequel elles reposent vous échappe et doit vous échapper. Ce dont vous ne sauriez douter, c'est que ces lois sont absolument justes.

Dem. – Après la mort de l'animal, que devient l'instinct ?

Rép. – L'instinct, après sa séparation du corps, est presque immédiatement réincarné, car Dieu n'a pas créé l'instinct pour qu'il ait une existence à l'état d'instinct ; il l'a créé en vue de son incarnation. Toutefois, Dieu n'a pas voulu créer l'instinct, sans le faire participer à la loi générale du progrès. De ce que je viens de te dire, il résulte que, tandis que pour l'Esprit l'état exceptionnel est celui de l'incarnation, pour l'instinct, l'état exceptionnel et tout momentané est celui de la non-incarnation.

29 juillet 1866.

### *Sur la pensée et sa transmission*

#### ÉVOCATION

Rép. – Je suis l'Esprit de celui que vous appeliez naguère A...<sup>153</sup>, un savant qui croyait savoir quelque chose et qui reconnaît maintenant qu'il ne savait rien. Pauvre humanité ! comme je te plains de fermer les yeux à la lumière d'une révélation qui doit te conduire, si tu le veux, non seulement à la notion vraie des vérités morales et philosophiques, mais encore à celle de ces grandes lois que tu nommes la nature !

Dem. – Je vous ai évoqué dans l'espoir qu'il vous serait plus facile qu'à un autre Esprit de me donner des renseignements sur la manière dont la pensée se transmet, de vous à moi par exemple.

Rép. – Je suis prêt à répondre à votre désir. Je dois seulement vous avertir qu'il ne m'est pas plus possible de vous faire comprendre dans leurs détails les choses qui sont encore un mystère pour l'humanité, qu'il ne vous est possible de les concevoir. Où pourrais-je trouver chez vous des mots

---

<sup>153</sup> Lorsque les communications émanent de personnes qui à notre connaissance ont laissé une descendance, nous supprimons les noms propres afin d'éviter tout froissement.



pour vous expliquer ce qui n'est représenté par rien ! Pour vous communiquer ma pensée, je suis obligé de me servir de mots ; lorsqu'il n'en existe pas dans votre langue, de recourir à des périphrases, à des comparaisons, et lorsque aucune comparaison n'est possible, de vous dire : vous ne pouvez comprendre<sup>154</sup>.

Dem. – Je vous demanderai de vous mettre à ma portée pour me faire comprendre comment peut s'opérer la transmission de la pensée entre Esprits non incarnés, et d'Esprits non incarnés à Esprits incarnés.

Rép. – Je puis au moins vous donner quelques indications à ce sujet. Quant à vous expliquer complètement le phénomène, il ne faut pas y prétendre.

Partons du point connu pour arriver à l'inconnu. Vous savez que l'Esprit est la réunion de deux principes : d'un principe qui se rapproche de l'immatérialité et donne naissance à la pensée, et d'un principe fluïdique qui sert à la manifester. La pensée est donc une production de l'âme ; je pourrais presque dire qu'elle n'est autre chose que l'âme prenant une forme... Mais, pauvre incarné que vous êtes, comment me rendre intelligible pour vous<sup>155</sup> ?

La pensée d'Esprit à Esprit et d'Esprit non incarné à Esprit incarné se transmet par l'intermédiaire du pèrisprit. Cette transmission s'opère d'une manière analogue à celle des signes télégraphiques. Voici deux appareils. J'envoie de l'un à l'autre un courant ; à l'aide de ce courant, j'ai formé un signe qui peut, par conséquent, représenter une idée. Quel rôle a joué le courant dans la transmission de cette idée ? Celui du pèrisprit dans la transmission de la pensée d'Esprit à Esprit.

Dem. – Quand un Esprit est en communication avec moi, y a-t-il donc un courant pèrispritique entre lui et moi ?

Rép. – Comment voudriez-vous qu'il en fût autrement ? En ce moment même, il y a un courant pèrispritique établi entre vous et moi ; mon pèrisprit est en communication avec le vôtre et il me sert, non pas seulement à vous transmettre ma pensée, mais encore à faire mouvoir vos doigts, et à leur donner l'impulsion nécessaire pour représenter cette pensée au moyen de caractères qui soient intelligibles pour vous. Pour être compris par vous, je dois employer vos expressions, votre langage. Ces expressions je vous les dicte par un acte de ma volonté, et par un second acte de ma volonté je fais en sorte que votre main trace les mots que j'ai pour ainsi dire prononcés mentalement. Seulement pour que ces mots deviennent pour vous la représentation d'une idée, il faut que vous ayez l'aptitude voulue pour comprendre cette idée et que les mots dictés par moi puissent la développer. Autrement, vous ne pourriez pas plus me comprendre que si je vous parlais dans une langue qui serait inconnue. Si vous voulez une comparaison, je vous dirai : votre Esprit est un dictionnaire ouvert pour moi, dans lequel je puise les mots nécessaires à l'idée que je veux vous, transmettre...

A... (1864).

### *Sur les Mondes*

Dem. – Les mondes que nous voyons circuler dans les espaces sont-ils habités ?

---

<sup>154</sup> Tout cela prouve que le cerveau est un clavier sur lequel agit l'Esprit qui est en rapport avec l'incarné. Pour que le piano puisse rendre le son appelé, il faut que la note soit représentée par une corde. – De la même manière, pour que l'Esprit puisse faire naître une idée, il faut qu'il trouve dans le cerveau les mots susceptibles de la représenter. Autrement il ne pourra pas plus provoquer l'idée, que le pianiste ne pourra provoquer les sons qui ne seraient pas représentés par les cordes de l'instrument. Il pourra frapper la touche, mais inutilement.

<sup>155</sup> Quel enseignement dans ces mots ! Comme ils prouvent bien qu'il ne suffit pas que l'Esprit veuille se faire comprendre, mais qu'il faut encore que l'homme soit apte à comprendre et, pour cela, que la représentation de l'idée par des mots soit possible.

Rép. – Mais pourquoi donc auraient-ils été créés ? En vue de votre Terre peut-être, malheureuse petite planète, véritable atome dans l'infini !... Oui, tous ces mondes que vous voyez étinceler dans les cieus sont habités par des êtres plus ou moins parfaits à qui Dieu accorde de s'élever de l'un à l'autre, suivant qu'ils se purifient et s'améliorent. Parmi ces mondes, le vôtre est l'un des moins avancés... Voilà bien de quoi réduire l'orgueil des hommes ; mais ils ne voudront croire à cette vérité que lorsqu'ils seront venus nous retrouver, nous autres qui les avons devancés sur cette terre que vous habitez encore.

Dem. – Après sa séparation du corps, l'Esprit qui a mérité un commencement de récompense est-il immédiatement attaché à l'état d'Esprit à un autre monde ?

Rép. – Aussitôt qu'il est parvenu à se dégager de son enveloppe corporelle, l'Esprit appelé à recevoir la récompense des bons Esprits est attaché à un monde en rapport avec son degré d'avancement.

Dem. – Ces mondes sont-ils peuplés tout à la fois d'Esprits à l'état de non incarnation et d'Esprits à l'état d'incarnation ?

Rép. – Oui mais le mot *peuplé* n'est pas un terme exact si vous l'appliquez aux Esprits désincarnés. Il vaut mieux dire que les mondes sont peuplés pour la plupart d'Esprits incarnés, et qu'à ces mondes sont attachés des esprits non incarnés. Attachés n'implique pas une permanence de demeure.

Dem. – Pourquoi dites-vous que les mondes sont peuplés « pour la plupart » d'Esprits incarnés ? Tous ne le sont-ils donc pas ?

Rép. – Non ; les mondes réservés aux Esprits purifiés ne sont et ne peuvent être habités que par des Esprits non incarnés.

A..., ancien archevêque de Paris.

### *Sur le libre arbitre*

Dem. – Comment allier le libre arbitre de l'homme avec la prescience de Dieu ?

Rép. – Il n'y a pas d'avenir pour Dieu. Dieu sait donc en même temps que tu feras telle chose, mais aussi de quelle manière tu auras fait application de ton libre arbitre pour la faire. La prescience s'applique donc simultanément à l'acte que tu feras et à la volonté qui te le fera faire.

Crois-tu, par exemple, que, si tu veux ouvrir le livre qui est devant toi, tu ne le pourras pas, parce que Dieu sait si tu l'ouvriras ou si tu ne l'ouvriras point ? Ta raison, ta conscience, tout ce qui pense en toi te dit que tu es libre, absolument libre de faire ce que tu voudras. Applique ce raisonnement aux choses les plus importantes, il sera tout aussi vrai.

MON PERE.

### *Sur les Esprits*

... Les Esprits inférieurs ne sont pas plus avancés que les hommes ; il y en a même beaucoup qui sont au-dessous de l'homme, car l'homme est souvent un Esprit déjà bon, quelquefois un Esprit supérieur incarné. Or, malgré son incarnation, il est, dans ce cas, bien au-dessus des Esprits dont je te parle. Toutes tes erreurs viennent de ce que tu te figures qu'il y a une différence essentielle entre l'Esprit incarné et l'Esprit non-incarné. Rappelle-toi donc que ce sont les mêmes êtres, dans des situations différentes...

MON PÈRE (1864).

*Même Sujet*

Dem. – L'Esprit, à l'état de ce que l'on a appelé son enfance spirite, a-t-il la connaissance de Dieu ?

Rép. – Oui, il a la connaissance ou plutôt l'intuition de Dieu.

Dem. – Dans quelles limites ? Est-ce comme nous ?

Rép. – Comme vous, qui ? Est-ce que vous, par exemple, vous n'avez pas le sentiment de Dieu plus développé que ces hommes que vous nommez des sauvages ? Or, ce qui est vrai dans la position d'incarnation est également vrai dans la position de non-incarnation. La connaissance de Dieu est en rapport avec le degré d'avancement de l'Esprit.

Dem. – Il m'a été dit que ce principe de la loi naturelle : « ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas se voir fait à soi-même », était applicable à l'Esprit. Comment, à l'état d'incarnation, peut-il être mis en pratique par l'Esprit ?

Rép. – Cette question m'étonne. Mais est-ce que c'est le corps qui a des devoirs à remplir ? C'est l'Esprit qui l'anime, qui pense, lui qui raisonne et veut.

Le corps n'est que l'agent. Est-ce que c'est le corps qui hait, qui calomnie, qui blasphème ? Non, le corps n'est toujours que l'agent irresponsable de la volonté à laquelle il obéit et qui, seule, est coupable. Par conséquent, l'Esprit à l'état de non-incarnation peut supporter les conséquences du bien ou du mal qu'il a pu faire.

Je viens de te donner un exemple pour te permettre de comprendre. Maintenant, l'Esprit n'a-t-il pas des lois spéciales qu'il peut enfreindre ? Ceci est une autre question, mais ces lois il ne m'appartient pas de te les faire connaître et de te révéler les mystères d'en haut, autrement que dans des limites bien restreintes.

Dem. – Le but de la création de l'Esprit est-il, comme l'Eglise l'enseigne, d'aimer, d'adorer et de servir Dieu ?

Rép. – Dieu n'a pas créé les Esprits pour lui, mais pour eux. Seulement la création de l'Esprit étant le résultat d'un acte de l'amour de Dieu, Dieu a voulu, par une sorte de similitude, que l'amour de l'Esprit pour son créateur, l'amour de l'Esprit pour ses frères incarnés ou non-incarnés, le progrès qu'ils peuvent s'aider réciproquement à accomplir, fussent pour l'Esprit le moyen de justifier sa récompense. Dieu est charité.

Dem. – Pourriez-vous me faire connaître ce que l'Esprit sait au moment de sa création, ou comment il acquiert la notion de la loi à laquelle il est soumis ?

Rép. – L'Esprit, au moment où il est créé, reçoit la connaissance intuitive de l'existence de Dieu ; il reçoit le libre arbitre qui le suit à tous les degrés de l'échelle spirite ; il reçoit la révélation qui est déposée dans son âme de la grande loi de charité dont vous voyez la trace dans ce besoin qui pousse l'homme à vivre en société, parce qu'en société il peut plus facilement s'instruire, instruire, aider ou être aidé, et qu'ainsi il trouve les moyens d'exercer la loi de la charité.

Dem. – La loi à laquelle sont soumis les Esprits est-elle la même pour tous ?

Rép. – Elle est la même pour tous, à tous les degrés et dans toutes les situations. Mais il est bien clair que Dieu ne demande pas à l'Esprit qu'il vient de créer la perfection d'exécution qu'il demande à l'Esprit qui a déjà progressé, qui sait plus, qui connaît d'une manière plus parfaite ce qu'il doit à son créateur et aux créatures ses sœurs. Vous ne réclamez pas d'un enfant ce que vous êtes en droit de réclamer d'un homme fait.

Ainsi, même loi pour tous les Esprits, seulement différence entre les Esprits relativement à la perfection qui leur est demandée dans l'exécution d'une loi identique.

1865.

### *Sur les erreurs du Christianisme*

...Ils sont bien coupables ceux qui, les premiers, ont porté atteinte à la doctrine de Jésus, proclamé la divinité de la créature et posé ainsi le principe de toutes les erreurs que l'homme a accueillies depuis lors, et contre une partie desquelles je me suis efforcé de lutter.

Tu as obtenu de plusieurs l'aveu de leur faute ; que peux-tu désirer de plus ? Tu dois te pénétrer de ce qu'ils t'ont dit, et tu y trouveras l'origine de tous les dogmes que vous a transmis une tradition faussée ; de toutes les erreurs que Dieu vous permet aujourd'hui de renverser par un enseignement qui, n'arrivant pas à un seul, peut être contrôlé par tous les Médiums. C'est là la preuve de l'immense bonté de notre Père qui développe ainsi les moyens d'arriver à la vérité. N'est-ce point un témoignage admirable de cette bonté que la preuve directe mise ainsi à la portée de l'homme de la vérité de nos enseignements.

Bénissez Dieu tous, vous qui êtes encore incarnés ; bénissez Dieu qui vous fait assister à ces temps prédits, aux temps du Royaume de Dieu. Ils sont proches, frères, ils sont proches ! Les temps arrivent, la lumière jaillit, le monde que tu habites, de progrès en progrès, est arrivé à la maturité.

LUTHER (1866).

### *Christianisme et Islamisme*

#### ÉVOCATION

Rép. – Me voici, moi, l'Esprit de Mahomet.

Dem. – Voulez-vous m'en faire le serment devant Dieu. Mais j'adjure l'Esprit qui est en rapport avec moi, s'il n'est pas celui qu'il dit être, de s'arrêter devant un faux serment qui lui attirerait un châtement. – Je lui promets, dans tous les cas, de ne pas l'abandonner quand même il m'avouerait que son intention était de me tromper.

Rép. – Je prends Dieu à témoin de mon serment : Je te jure que je suis bien l'Esprit de Mahomet.

Dem. – Je désirerais que vous voulussiez bien me parler du spiritisme et de sa doctrine. Je ne précise rien, afin de vous laisser toute latitude pour ce que vous jugerez convenable de me dire.

Rép. – Que pourrais-je ajouter à ce qui t'a été enseigné à cet égard ? Laisse-moi plutôt te parler de moi. En proclamant de nouveau ma faute, j'obtiendrai de Dieu sans doute un témoignage nouveau de sa miséricorde.

Oui, j'ai enseigné aux hommes une doctrine fausse, que je savais fausse, mais j'avais un grand but que j'ai atteint en partie : constituer une religion qui fût intelligible pour tous, et ramener les populations idolâtres au milieu desquelles je vivais à la croyance en un Dieu unique, bon, miséricordieux, créateur des cieux et de la terre, et qui ne fût pas un de ces dieux de pierre devant lequel je voyais les miens prosternés. J'ai combattu le christianisme... non, j'ai combattu la doctrine qui prenait ce nom.

Malheureusement, le but que je poursuivais n'a pas été seulement un but moral. Je me suis laissé entraîner par l'ambition, car j'ai voulu me faire puissant par la religion qui aurait dû me faire humble. Pourquoi me suis-je trompé sur la doctrine de Jésus ? Si je l'avais connue, comme je l'ai connue trop tard ; si j'avais pu lire dans l'Évangile ce que j'y vois actuellement, crois-le bien : je me serais fait, au milieu des miens, le propagateur de cet enseignement sublimé. Je ne l'ai pas compris. Est-ce seulement par ma faute ? c'est surtout par celle de ces grands coupables qui ont modifié la doctrine de Jésus dans un but qui n'était pas meilleur que le mien.

Dem. – Actuellement, au moins, appartenez-vous au rang des Esprits purifiés ?

Rép. – Ne te fais pas illusion sur ma situation ; je ne suis pas arrivé au degré de la purification ; loin de là. Et si tu veux faire un heureux, tu prieras pour celui que l'on prie ! Ton imagination ne

saurait se figurer quelle profonde douleur je ressens, quelle honte j'éprouve quand, de tous les points de la terre musulmane, j'entends mêler mon nom à celui de Dieu ! Tu ne saurais comprendre ce qu'a été pour moi ce supplice ! Mais Dieu est miséricordieux ; Dieu est clément ; il a eu pitié de mon repentir, et maintenant je suis heureux, car il m'a pardonné.

Dem. – Le degré d'élévation auquel vous êtes parvenu vous permettra du moins de répondre à cette question : quelle influence le spiritisme peut-il, selon vous, avoir sur l'Islamisme ?

Rép. – L'influence qui entrera dans les desseins de Dieu. Si Dieu veut que l'Islamisme tombe, l'Islamisme tombera comme toutes ces doctrines qui prétendent renfermer l'enseignement de Jésus, si Dieu veut qu'elles tombent... et Dieu le veut. Dieu le veut ! C'est le cri que poussaient autrefois les chrétiens contre l'Islamisme ; c'est le cri que le spiritisme peut lancer avec bien autrement de raison contre toutes les religions, car pas une ne représente, même par à peu près, la doctrine de Jésus.

MAHOMET.

### *Sur le Spiritisme*

#### ÉVOCATION<sup>156</sup>

Rép. – Me voici... l'Esprit de Napoléon (et comme en écrivant ce non je n'avais pu me défendre d'une certaine émotion, l'Esprit continue) : ce nom vous fait de l'effet ? Vous avez bien tort. Ce n'est plus que le nom d'un Esprit qui n'est pas aussi haut placé, à beaucoup près, que ceux qui ont daigné se communiquer à vous. Ne jugez pas les Esprits d'après ce qu'ils ont été sur la Terre, mais d'après ce qu'ils sont maintenant. Or, c'est maintenant qu'est l'important. Pensez-vous, par hasard, que je fasse ici grande figure parmi les Esprits qui m'entourent ? Nullement ; je ne suis plus rien, que ce que j'ai mérité d'être.

Dem. – Voudriez-vous me dire quel est, suivant vous, le but du spiritisme ?

Rép. – Le but du spiritisme ? Ne vous a-t-il pas été indiqué par de plus grands Esprits que moi ? Comment osez-vous contrôler par moi ce qui vous a été dit par eux !

Dem. – Ce n'est pas comme contrôle que je me permets de vous poser cette question. J'ai, en vous l'adressant, un but éminemment utile. Vous savez quel prestige votre nom exerce en France. Or, sur beaucoup de personnes la réponse que je sollicite de vous fera plus d'impression que celles qui m'ont été faites par les Esprits auxquels vous faites allusion.

Rép. – Tant pis... mais vous avez peut-être raison. Je vous dirai donc : le spiritisme, c'est le christianisme fait chair.

Dem. – Je ne comprends pas ; que voulez-vous dire ?

Rép. – Vous demandez une explication ? Elle est cependant bien simple. Depuis des siècles, le christianisme n'a vécu que d'erreurs ; il a été entouré, enveloppé d'erreurs. Le nuage va se dissiper ; le spiritisme le déchirera. Grâce à lui, le christianisme apparaîtra tel qu'il est sorti des mains de son fondateur il sera pur de tout alliage ; il se posera devant l'humanité et dira : Maintenant, plus d'erreurs !

NAPOLÉON.

---

<sup>156</sup> Je ne sais si cette communication fera sur le lecteur l'impression qu'elle a produite sur moi ; mais il m'a semblé y rencontrer le style saccadé, haché, incisif de celui qui l'a signée.

*Même Sujet*

ÉVOCATION

Rép. – Me voici ; je suis l'Esprit de Voltaire.

Dem. – Voulez-vous m'en faire le serment devant Dieu, etc. (comme à la communication signée : Mahomet).

Rép. – Je vous jure par le nom de Dieu et devant Dieu que je suis l'Esprit de Voltaire.

Dem. – Etes-vous heureux ?

Rép. – Je vous remercie de m'avoir posé, tout d'abord, cette question et du sentiment qui vous l'a fait poser. Oui, mon ami, je suis heureux, bien heureux. Ce n'est pas là, sans doute, ce que pensent certaines gens qui habitent votre pauvre petite Terre. Mais, rassurez-vous, Dieu ne juge pas comme eux.

Dem. – Voudriez-vous me dire quel est le but du spiritisme ?

Rép. – Le but du spiritisme est le but le plus sacré que je connaisse, car ce but est de détruire l'erreur et de proclamer la vérité morale et religieuse en ramenant l'humanité à la doctrine sublime de Jésus...

Dem. – A l'état d'incarnation, croyiez-vous à Dieu ?

Rép. – Comment est-il possible que vous me posiez cette question ! Oui, je croyais à Dieu, mais non pas au Dieu qu'on m'avait fabriqué. Oh ! honte, honte à ceux qui ont inventé un pareil Dieu ! Un Dieu méchant, quand l'essence de Dieu est la charité ; quand Dieu ne serait pas Dieu, s'il n'était pas divinement bon ! Non, je ne croyais pas à un pareil Dieu. Mais ce Dieu va disparaître pour faire rayonner la divinité telle qu'elle est. Oui, oui, les temps sont proches où resplendiront les mille perfections de Dieu dans le culte épuré de l'âme, le seul qui soit digne de lui.

VOLTAIRE.

*Même Sujet*

... Le but du spiritisme est de replacer l'humanité dans la vraie direction philosophique et religieuse, et, par-là, de faciliter à l'Esprit la réparation qu'il a encourue. Le spiritisme n'est pas une religion : *c'est un moyen*, le vrai moyen d'arriver à la vérité et de la dégager des erreurs qui l'obscurcissent, car l'erreur n'est plus possible quand le contrôle existe partout et que des milliers de personnes peuvent l'exercer.

L'homme peut donc arriver à la certitude du vrai, puisqu'il n'a qu'à vouloir pour se mettre en rapport avec la vérité, par l'intermédiaire des Esprits supérieurs qui sont chargés de la lui apprendre. La vérité ! c'est la doctrine chrétienne qui la renferme, cette doctrine de Jésus si majestueuse dans sa simplicité et que les hommes ont si audacieusement transformée. Mais les Esprits détruiront l'ouvrage de l'homme et rendront à l'enseignement chrétien son véritable sens.

DESCARTES.

*Inégalité des conditions humaines*

Dem. – Comment expliquer l'inégalité des conditions humaines ? Pourquoi cet idiot à côté de cet homme de génie ?

Rép. – Votre humanité n'en est pas encore arrivée à comprendre de pareilles questions ; ce n'est que peu à peu que s'opérera la révolution pacifique qui sera la conséquence de l'expansion de cette vérité : l'égalité des conditions humaines serait une injustice de la part de Dieu. Elle ne peut donc pas exister.

Il viendra cependant un jour, et je le désire aussi rapproché que possible, où votre humanité

comprendra que ce qui constitue les différentes nuances entre les membres qui la composent provient des individualités mêmes qui la forment ; – elle comprendra alors que c'est l'homme qui fait sa position dans les divers mondes qu'il doit le plus souvent traverser avant d'arriver, comme Esprit, à cet état de purification qui le met à l'abri de toute incarnation nouvelle ; – que l'homme est placé dans la situation où il a mérité d'être ; – que toute réparation qu'il accomplit peut modifier cette situation, puisqu'il diminue sa dette devant cette justice divine qui embrasse l'universalité des mondes et l'universalité des êtres qui les peuplent.

C'est pour cela, mon fils, que, de même qu'à ta naissance dans la vie exceptionnelle, tu as été placé dans la situation que tu avais méritée, de la même manière, à ton retour dans la vie normale, tu seras placé dans la situation que tu te seras acquise.

Tu me, demandais : Pourquoi cet idiot ? pourquoi cet homme de génie ? Parce que le premier a mérité de naître idiot, de subir ce genre de réparation, le plus souvent pour avoir mésusé de son intelligence ; comme le second a mérité de pouvoir apporter à votre monde quelques lambeaux de ces grandes vérités qui doivent servir au progrès des Esprits incarnés. L'un et l'autre sont venus sur la terre avec leur acquis et avec leur dette, ils retourneront vers nous avec leur acquis augmenté ou diminué, avec leur dette augmentée ou diminuée. Toutes les vies des humanités ne sont donc que des suites, des conséquences. Si cet homme est plus intelligent que celui-là, c'est qu'il a mérité de l'être, de venir avec des aptitudes plus grandes, dans des conditions de nationalité ou de famille qui lui rendent la réparation plus facile. Si cet autre est né dans une position sociale qui constitue un obstacle à son progrès, c'est parce que la réparation qu'il doit est plus considérable, qu'il a plus à faire pour acquitter une dette plus lourde. Dans ce même ordre d'idées, je dirai : l'aveugle est aveugle parce qu'il est juste qu'étant soumis à telle nature de réparation, cette réparation soit rendue plus difficile par la privation de la lumière.

C'est donc à la justice divine que tu dois demander les causes de l'inégalité des situations dans lesquelles l'homme est placé, comme c'est la même justice qui préside aux situations différentes qui attendent l'Esprit à son retour dans la vie spirituelle. Incarné ou désincarné, il est placé dans la situation qu'il a méritée.

Lorsque ces vérités seront devenues banales, lorsque chaque incarné sera bien convaincu que c'est lui qui s'est fait sa position dans votre monde, il s'efforcera de s'en faire une meilleure dans le nôtre. Il comprendra que ce n'est pas au moyen de commotions politiques qu'il arrivera à ce but, mais en poursuivant son amélioration morale. Ainsi seront résolus ces problèmes sociaux qui agitent votre humanité, dans l'ignorance où elle est encore de ces grands problèmes spirituels, bien autrement importants pour elle, et qui seraient en partie résolus si elle apportait à leur examen un peu de cette ardeur passionnée qu'elle consacre à ce que vous nommez : la politique ! Elle ne se préoccupe malheureusement que de la vie d'un jour, sans avoir l'air de se douter qu'au-delà il en existe une autre, qui est la vie véritable dans l'infini des temps.

MON PÈRE.

### *Commentaire de l'Oraison dominicale*

Tu me demandes le commentaire de la prière formulée par Jésus, et tu en as bien besoin, car tu n'en as jamais compris la grandeur et la beauté. Dans les quelques lignes qui la composent, elle renferme tout ce que l'Esprit doit demander à Dieu.

*Notre Père qui êtes dans les cieux !...* Rappelle-toi qu'au moment où Jésus a été incarné sur la Terre, le monde était plongé dans le paganisme ; un seul peuple reconnaissait l'unité de Dieu : c'était le peuple juif. Mais les Juifs n'aimaient pas Dieu ; ils le craignaient. Or la grande différence entre l'enseignement de Moïse et l'enseignement apporté par Jésus repose dans les

mots *de crainte*, d'une part, et *d'amour* de l'autre. – Comment exprimer cette différence essentielle dans le caractère des deux doctrines ? *Notre Père, qui êtes dans les cieux*, la précisait en quelques mots, et mieux que n'eussent pu faire toutes les explications. *Notre Père !* aux yeux de Jésus cela signifiait : on vous a appris à craindre Dieu ; moi je vous dis : Aimez-le.

*Que votre nom soit glorifié !* Glorifié ! Pourquoi ? Parce que la glorification du créateur par sa créature est, de la part de cette dernière, un témoignage de reconnaissance et d'amour. Gloire à vous, Père ! car vous m'avez donné la vie ; gloire à vous ! car vous m'aimez, puisque je vous dois d'être ; gloire à vous ! car vous êtes l'infini de toutes les majestés !

*Que votre règne arrive !* Toujours un cri de charité ; mais ici ce cri s'adresse à l'humanité. *Que votre règne arrive*, car lorsque vos créatures seront devenues dociles aux lois que vous leur avez données, elles seront heureuses. – Qu'il vienne donc le règne de Dieu ! Appelez-le de toutes les forces de votre âme, car alors la charité régnera au sein de votre humanité entre des créatures sœurs qui doivent s'aimer, s'aider, et en s'aidant l'une l'autre arriver au bonheur parfait, car le bonheur parfait est le bonheur de tous rejaillissant sur chacun en particulier.

*Que votre volonté soit faite sur la terre comme elle l'est dans les cieux*, dans les mondes de progrès qui rapprochent de vous. *Que votre volonté soit faite*, Père, car cette volonté, c'est votre loi, et votre loi conduit au bonheur ceux qui lui obéissent. Elle y conduit le plus souvent à travers les épreuves auxquelles votre justice nous soumet, mais cette justice est celle d'un père : que votre volonté soit faite !

*Donnez-nous notre pain !* De quel pain voulait parler Jésus ? Est-ce de ce pain, fruit de la Terre, destiné à soutenir notre corps matériel ? Non, non. Le pain dont parlait Jésus, c'est le pain de la vie ; or la vie est tout ce qui rapproche l'Esprit de son créateur. Père ! donnez-nous ce pain qui fait vivre l'Esprit, comme le pain matériel fait vivre le corps. Donnez-nous-le, car vous êtes le Père et nous sommes vos enfants !

*Faites-nous la remise de nos dettes !* Ces dettes, quelles sont-elles, sinon la réparation que l'incarné doit accomplir pendant son passage sur la terre. Pour les acquitter, nous vous offrons d'abord le repentir, ce repentir que votre miséricorde accepte comme rachat des fautes commises. Le repentir n'est-il pas une réparation suffisante ; alors, Père, nous vous demandons de nous faire la remise de ce que nous devons à votre justice, *au nom de la remise que nous faisons à nos frères de la réparation qu'ils nous doivent*. Pardonnez, Père, car nous pardonnons.

*Ne nous faites pas payer tribut à la tentation*, ne nous y abandonnez pas sans défense et, pour que nous puissions en triompher, accordez-nous le secours de nos frères. La tentation est sans doute un moyen de réparation. Aussi nous ne vous demandons pas de nous y soustraire, nous vous demandons seulement la force d'en triompher. C'est en ce sens que nous vous prions *de nous protéger contre les mauvais Esprits*.

*Ainsi soit-il !...* Ainsi soit-il, frère, et pour toi, et pour tous... Ainsi soit-il pour l'humanité entière, car alors naîtra pour elle l'aurore de ce jour sans orage où l'amour s'élèvera, descendra, se croisera ; où l'homme, aimant son créateur, recevra de lui le bienfait mérité de son amour ; où l'homme aimant son frère lui tendra la main ou s'appuiera sur la sienne. Alors sera venu le règne de Dieu, le triomphe de la doctrine de Jésus, car l'humanité ne formera plus qu'une seule âme pour aimer, bénir et s'entraider... Ainsi soit-il.

L'ESPRIT DE VÉRITÉ.



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
1ère PARTIE - SPIRITE.....	6
CHAPITRE I - CE QUE SONT LES ESPRITS.....	6
CHAPITRE II - QU'EST-CE QUE L'HOMME ?.....	14
CHAPITRE III - QU'EST-CE QUE LE MÉDIUM ?.....	18
CHAPITRE IV - DE QUELQUES MODES DE MÉDIUMNITÉ.....	24
Mouvement des corps inertes.....	26
Typologie.....	29
Table alphabétique.....	31
Communication par l'écriture.....	32
APPENDICE AU CHAPITRE IV - CERTITUDE DES PHÉNOMÈNES SPIRITES.....	34
CHAPITRE V - OBSERVATIONS SUR LES PHÉNOMÈNES SPIRITES.....	42
CHAPITRE VI - SITUATIONS DIVERSES DES ESPRITS.....	48
Esprits non incarnés.....	49
Esprits purifiés.....	50
Esprits à l'état de bonheur relatif.....	51
Esprits souffrants.....	51
Esprits incarnés.....	52
APPENDICE AU CHAPITRE VI.....	55
CHAPITRE VII- DE L'ÉVOCATION.....	57
CHAPITRE VIII - QUELS ESPRITS PEUT-ON ÉVOQUER ?.....	59
CHAPITRE IX - QUESTIONS A POSER AUX ESPRITS.....	61
CHAPITRE X - MANIFESTATION DES ESPRITS.....	65
Intervention immédiate d'un Esprit souffrant au lieu et place d'un bon Esprit évoqué.....	72
Après un commencement de communication avec l'Esprit évoqué, substitution à cet Esprit d'un Esprit inférieur.....	74
Communication d'un Esprit (sans production de phénomènes matériels) se traduisant pour l'incarné en une incitation au bien, ou en une incitation à un acte mauvais.....	75
2ÈME PARTIE - CHRÉTIEN.....	78
CHAPITRE I - BUT DU SPIRITISME.....	79
CHAPITRE II - LES ÉVANGILES.....	84
APPENDICE AU CHAPITRE II.....	94
CHAPITRE III - PLURALITÉ DES EXISTENCES.....	99

CHAPITRE IV - PLURALITÉ DES MONDES HABITÉS.....	105
CHAPITRE V - CE QUI, DANS L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN NE S'EXPLIQUE QU'A L'AIDE DU COMMENTAIRE SPIRITE .....	108
La chute des Anges .....	110
La chute de l'homme et le péché originel.....	110
Le Purgatoire .....	111
Le langage des paraboles.....	112
L'enseignement des Apôtres.....	115
CHAPITRE VI - SENS SPIRITE DONNÉ AU MOT ESPRIT PAR LES LIVRES CANONIQUES .....	118
SECTION I - QU'EST-CE QUE JÉSUS ? .....	125
Jésus est-il Dieu ? .....	126
Ce qu'est Jésus.....	134
Les miracles de Jésus .....	141
Expulsion de Démons.....	143
SECTION II - QU'EST-CE QUE L'ESPRIT SAINT ?.....	147
CHAPITRE VIII - L'EUCCHARISTIE.....	158
CONCLUSION .....	167
MON CREDO.....	171
DIVERSES COMMUNICATIONS SPIRITES .....	174
Sur l'âme.....	174
Sur les animaux .....	174
Sur la pensée et sa transmission .....	175
Sur les Mondes .....	176
Sur le libre arbitre.....	177
Sur les Esprits.....	177
Même Sujet .....	178
Sur les erreurs du Christianisme.....	179
Christianisme et Islamisme .....	179
Sur le Spiritisme .....	180
Même Sujet .....	181
Même Sujet .....	181
Inégalité des conditions humaines.....	181
Commentaire de l'Oraison dominicale .....	182